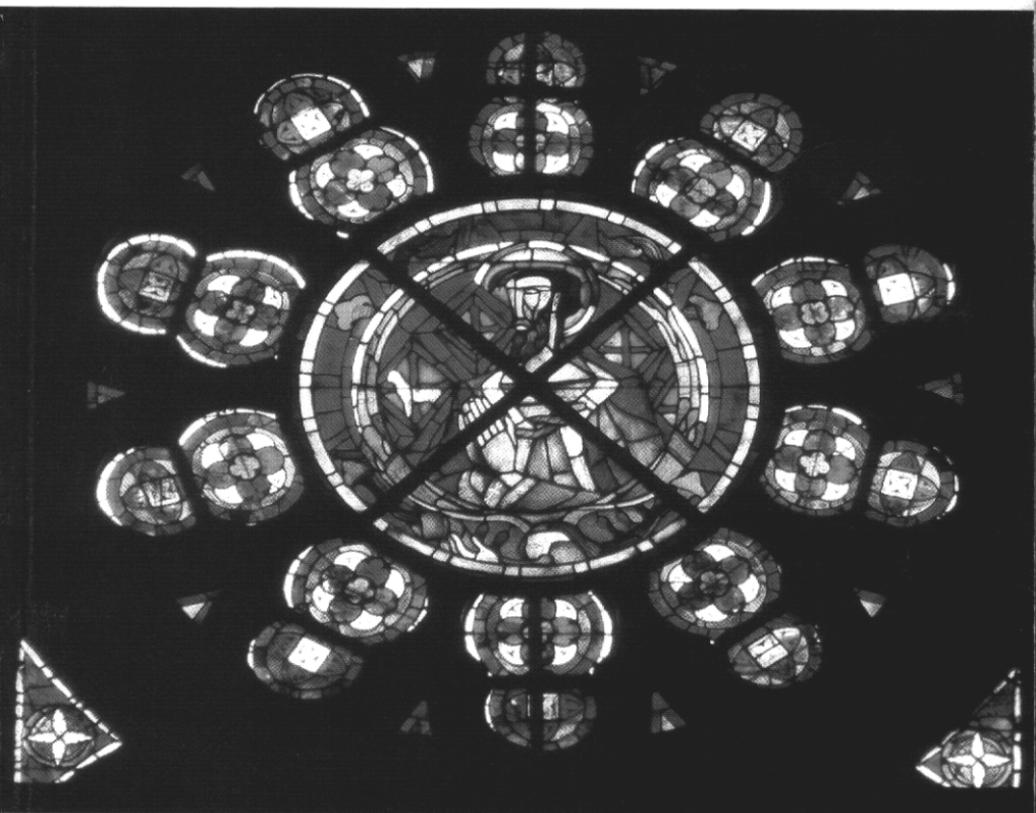


FÉDÉRATION
DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DE L' AISNE

MÉMOIRES

TOME XXXVII (1992)



Collégiale de Saint-Quentin

Photo couverture :
L'une des roses du clair-étage du chœur : saint Joseph
Composition d'Hector de Pétigny
(Photo : Francis Crépin)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| <i>Compte-rendu du 35^e congrès tenu à Saint-Quentin le 2 juin 1991</i> | 7 |
| <i>Société Historique et Archéologique de Château-Thierry :</i> | |
| – Compte-rendu d'activités 1991 | 11 |
| – La terre, les seigneurs et le château de Mont-Saint-Père au XVIII ^e siècle, par M. Xavier de MASSARY | 15 |
| <i>Société Académique d'Histoire, d'Archéologie, des Arts et des Lettres de Chauny et de la région :</i> | |
| – Compte-rendu d'activités 1991 | 45 |
| – Jean Mermoz, enfant de l'Aisne et aviateur de légende..., par M. Jean HALLADE | 47 |
| <i>Société Historique de Haute-Picardie (Laon) :</i> | |
| – Compte-rendu d'activités 1991 | 55 |
| – Les loups dans l'actuel département de l'Aisne XV ^e -XIX ^e siècle, par M. Jérôme BURIDANT | 57 |
| <i>Société Académique de Saint-Quentin :</i> | |
| – Compte-rendu d'activités 1991 | 82 |
| – Hommage à André Pourrier, par M. André VACHERAND | 87 |
| – Les vitraux du clair-étage du chœur de la collégiale de Saint-Quentin et l'œuvre d'Hector de Pétigny lors de la reconstruction, par M. Francis CREPIN | 89 |
| <i>Société Archéologique Historique et Scientifique de Soissons :</i> | |
| – Compte-rendu d'activités 1991 | 113 |
| – Un bateau nommé «La tour d'Ambleny», par M. Denis ROLLAND | 115 |
| – «L'adoration des bergers», tableau de Rubens, à la cathédrale de Soissons, par M. Yves GUEUGNON | 125 |
| – Mendicité et dépôts de mendicité dans la généralité de Soissons 1750-1789, par Mme Christine POISSON | 131 |

*Société Archéologique et Historique de Vervins et
de la Thiérache :*

- Compte-rendu d'activités 1991 145
- Vers une histoire des goûts savants.
La découverte des églises fortifiées de Thiérache,
1840-1939, par M. Marc LE PAPE 147

Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts :

- Compte-rendu d'activités 1991 165
- Un chemin de fer en forêt de Retz,
par M. Yves TARDIEU 169

BUREAU DE LA FÉDÉRATION pour 1992

Présidents d'honneur : M. Henri DE BUTTET, vice-président de la Société Historique de Haute-Picardie (Laon).

M. Jacques DUCASTELLE, président d'honneur de la Société Académique de Saint-Quentin.

Mme Pierrette BÈGUE, de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts.

Président : M. Alain BRUNET, trésorier de la Société Archéologique et Historique de Vervins et de la Thiérache.

Vice-présidentes : Mme Geneviève CORDONNIER, de la Société Archéologique Historique et Scientifique de Soissons.

Mme Suzanne MARTINET, présidente de la Société Historique de Haute-Picardie (Laon).

Membres : Melle Colette PRIEUR, présidente de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Mme Claudine VIDAL, présidente de la Société Archéologique et Historique de Vervins et de la Thiérache.

M. Robert ATTAL, président de la Société Archéologique Historique et Scientifique de Soissons.

M. TRIOU, président de la Société Académique de Saint-Quentin.

M. René GÉRARD, président de la Société Académique de Chauny.

M. Roger ALLÉGRET, président de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts.

Secrétaire générale : Melle Cécile SOUCHON, directrice des Archives départementales de l'Aisne.

Trésorier : M. Roger LEFÉBURE, de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts.

Les publications de la Fédération sont subventionnées par le Département de l'Aisne et le Comité des travaux historiques et scientifiques.

LE XXXV^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE L'AISNE

Saint-Quentin, le 2 juin 1991

Le XXXV^e congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne s'est déroulé à Saint-Quentin le dimanche 2 juin 1991.

M. Bernard Delaire, président de la Société Académique de Saint-Quentin, déclare le congrès ouvert et remercie les participants de leur présence en leur souhaitant un excellent séjour dans la capitale de la Haute-Picardie.

M. Maxime Hénoque, conseiller général, représentant M. Paul Girod, président du Conseil général de l'Aisne, évoque les besoins de culture de l'homme, notamment en musique et en histoire, et son goût pour la connaissance et la conservation de la mémoire du temps passé. Le Conseil général, affirme-t-il, apporte toute son aide aux sociétés qui œuvrent dans ce but.

Madame Monique Barreteau, sous-préfet de Saint-Quentin, montre le rôle assuré par les sociétés d'histoire pour la recherche du passé dans les archives et la conservation de l'histoire locale et régionale. Elle souligne l'ancienneté de la Société Académique de Saint-Quentin, créée en 1825.

M. Alain Brunet, président de la Fédération, insiste pour que les archives ne soient pas «conservées chez soi», mais données en dépôt de façon à ce qu'elles soient sauvegardées pour les générations futures (voir plus loin).

La parole est ensuite donnée à M. Francis Crépin, vice-président de la Société Académique de Saint-Quentin qui présente sa conférence : «Les vitraux de la basilique de Saint-Quentin et l'œuvre d'Hector de Pétigny lors de la reconstruction».

Francis Crépin a illustré son exposé de nombreuses diapositives, a parlé de la collégiale avec amour, et tracé un vivant portrait de l'artiste et de ses œuvres. Le texte de sa conférence est publié dans le présent volume. En outre, les maquettes originales des neuf grandes figures des vitraux créés par Hector de Pétigny, ont fait l'objet d'une exposition dans une salle et ont pu être admirées par les congressistes.

Madame Alix Sucheki, maire-adjoint qui représente M. Daniel Le Meur député-maire de Saint-Quentin, retenu par ses engagements, déclare que c'est un grand honneur pour elle de se trouver devant les sociétés d'histoire du département, désireuses de s'ouvrir sur le monde extérieur.

Elle félicite Francis Crépin de son exposé remarquable sur Hector de Pétigny qui sut si bien harmoniser ses vitraux avec ceux d'autrefois. «La municipalité a le devoir, dit-elle, pour lui témoigner notre reconnaissance, de lui attribuer la médaille de la Ville de Saint-Quentin, qui lui sera remise par M. Mennesson, maire-adjoint chargé de la Culture».

Elle pense que le voyage d'étude de l'après-midi mettra les participants en contact avec le Saint-Quentin du début du siècle, prospère avec ses industries textiles et métallurgiques qui furent si touchées par l'évolution des temps. Mais elle affirme que la ville est résolument tournée vers son avenir.

M. Maxime Hénoque déclare ensuite que l'Aisne est fière de compter dans ses murs Hector de Pétigny, retiré à Vorges. Il symbolise la richesse de notre département. La médaille du Conseil général lui est attribuée et M. Hénoque qui aurait eu tant de plaisir à lui remettre celle-ci, regrette que, souffrant, il soit absent.

La parole est ensuite donnée à M. Yves Dreux, membre de la Société Historique et Archéologique de Vervins, pour sa conférence : «Duguet, curé de Parfondeval, vu par la presse patriote». L'article vivant et ironique du «*Courrier de Paris*» du 16 mars 1791 l'a mené à son étude.

Après le repas, les congressistes peuvent suivre en alternance, deux visites en autocar, et à pied.

- Le Saint-Quentin industriel et social : approche des sites industriels anciens et des secteurs sociaux qui leur étaient attachés, dans un autocar équipé d'un circuit de télévision pour la projection de documents anciens se rapportant aux sites présentés. Commentaires par M. Francis Crépin, qui est aussi président de l'Association de sauvegarde du patrimoine industriel du Vermandois.

- La réserve du Marais d'Isle : découverte de la flore et de la faune, sous la conduite de Bernard Delaire, président. 160 espèces d'animaux et 159 espèces végétales recensées. Lieu de promenade, de dépaysement, havre de paix dans un écrin de verdure, à proximité du centre-ville, et dont de nombreuses autres villes sont jalouses.

André VACHERAND
*Secrétaire général de la Société
Académique de Saint-Quentin*

Discours du Président Brunet

Congrès de Saint-Quentin, le 2 juin 1991

Nos sociétés dites «savantes» connaissent comme toutes les institutions humaines, à l'instar des organismes vivants, des périodes plus ou moins longues de croissance et de récession ; elles naissent, vivent et meurent. Pour éviter des crises trop profondes, toujours préjudiciables à l'activité culturelle, il existe, me semble-t-il, deux moyens de traitement :

- l'ouverture,
- l'étude rationnelle des matériaux historiques.

L'ouverture aux autres permet le dialogue et la concertation ; la confrontation des idées est une chose éminemment favorable à l'avancement de la recherche. Cela évite, par ailleurs, des déviations de pensée qui peuvent devenir très graves dans un milieu social, économique et politique incertain à l'aube du troisième millénaire. L'accueil de membres nouveaux, venant de tous horizons, évite la sclérose. La mise en commun des méthodes est toujours bonne. **Aucune association historique n'a le monopole de la vérité locale ; elle ne peut se targuer de son passé, si brillant soit-il, pour excuser ses lacunes présentes.**

Une personne nouvelle venue dans une ville ne doit pas être laissée à l'écart, voire rejetée, parce qu'elle a un regard différent sur cette ville de ses propres habitants. Les nouveaux résidents doivent être prospectés systématiquement. Cela pose le problème de la coexistence, au sein de nos associations, des amateurs, des «historiens du dimanche» - sans aucune connotation péjorative ou méprisante - et des professionnels. Les premiers apportent leurs connaissances irremplaçables du milieu local et les seconds leurs méthodes de travail scientifiquement éprouvées. Cet amalgame est idéal pour l'avancement et le renouvellement des travaux historiques. Combien d'associations ont disparu ou sont tombées dans une profonde léthargie parce que leur président, ou deux ou trois des principaux responsables - chevilles ouvrières sur lesquelles toute la vie associative reposait - sont morts de vieillesse sans avoir pu ou su préparer leur succession ou leur relève ? Même si une femme ou un homme connaît parfaitement le passé de sa ville ou de son village et constitue une référence historique, elle ou il n'a pas le droit, moralement, de s'ériger en censeur de l'histoire locale : elle ou il n'en détient pas l'exclusivité, car le passé n'appartient à personne. **Dans l'exclusivité, il y a exclusion.**

Les tâches historiques supposent, maintenant, tout un travail de groupe. L'étude des documents historiques a, en effet, beaucoup évolué par rapport à nos prédécesseurs du XIX^e siècle, les Fleury, Midoux, Piette, Gomart, Matton... etc. Le matériau privilégié de l'historien est le docu-

ment ancien, le manuscrit, qui doit être protégé à tout prix sinon la recherche historique n'a plus de raison d'être. Or son support principal, le papier, est très fragile. Heureusement, la connaissance de la conservation des vieux papiers a beaucoup évolué : il existe, désormais, des techniques permettant de les conserver en toute sécurité.

Mais nos petites associations historiques ne disposent pas de moyens pour procéder à cette conservation très coûteuse. Il est, cependant, un lieu privilégié qui détient à la fois les locaux, le personnel, le matériel et les techniques pour conserver, étudier et communiquer les «vieux papiers» : je veux parler des Archives départementales. Malheureusement, trop de vieux papiers sont encore en perte de vue dans nos placards ou sur nos rayonnages.

Il existe, en effet, une première conception voulant que ces papiers, laissés par nos ancêtres, doivent rester sur leur lieu d'origine. Mais ils se dégradent d'une façon irrémédiable : nos enfants n'auront plus de matériaux pour écrire l'histoire ; **la solidarité entre les générations risque d'être rompue**. C'est pourquoi il est grand temps de prendre conscience de la gravité du problème ; je tiens à vous sensibiliser à cette question primordiale. Il convient de faire abstraction des sensibilités de clocher et d'accomplir la démarche, d'abord intellectuelle, puis matérielle, du dépôt aux Archives départementales. Vous en garderez la propriété. Là, le document sera en sûreté ; il sera classé et répertorié, ainsi il prendra sa place dans une série qu'il sera beaucoup plus facile de dépouiller et d'étudier. Il sera accessible.

Les Archives départementales de l'Aisne ne doivent pas être seulement le siège administratif de notre Fédération. Elles doivent devenir le support technique de toute nos recherches historiques. Vous y trouverez tout ce dont vous avez besoin pour la suite de vos travaux. Beaucoup de responsables de nos sociétés d'histoire et d'archéologie sont convaincus de la nécessité du rôle des Archives départementales, mais il reste encore des réticences regrettables à faire disparaître. Le dépôt aux Archives départementales est aussi un moyen d'ouverture des connaissances.

Mes propos sur l'ouverture de nos Sociétés savantes et le dépôt aux Archives départementales peuvent paraître simplistes et relever de l'évidence ; mais, en réalité, ils sont très difficiles à mettre en pratique, car il faut vaincre - c'est-à-dire convaincre - de puissantes forces d'inertie.

Alain BRUNET

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY

Bureau de la société en 1991

| | |
|---------------------------|--|
| Président d'honneur | M. Roger DERUELLE |
| Présidente | Melle Colette PRIEUR |
| Vice-présidents | M. André LEFÈBVRE M. Robert LEROUX |
| Secrétaire | M. Raymond PLANSON |
| Secrétaire-adjoint | M. Alfred BEAUFORT |
| Trésorier | Mme Raymonde VALENTIN |
| Trésorier-adjoint | Mme Hélène BAULLARD |
| Membres | M. Xavier de MASSARY M. Pierre PLAVINET Mme Bernadette MOYAT |

MEMBRES DÉCÉDÉS EN 1991

Mmes la duchesse de La ROCHEFOUCAULD, Gisèle DYKE, Mrs Albert BARBEAUX, Robert GERARD, Georges HUYART, André LORION.

MEMBRES ADMIS EN 1991

Mmes Elodia BARRAU, Bernadette BOURDAT, DOUCHET, PEE-LABORDE, Madeleine PORET.

Melles Claude FOUCHER, Natacha et Véronique SORKINE.

M. et Mme Alexandre LAFORGUE, M. Gérard ROGER.

Démission de : Mme FOURNIER de MAILLE.

Travaux de l'année 1991

La Société s'est réunie comme de coutume huit fois dans l'année.

2 FÉVRIER - Assemblée générale annuelle : le bureau de la Société est reconduit. A la suite, Mme Germaine Hincelin évoque les travaux, les saisons et les jours d'une famille paysanne établie sur son terroir, celui de Charme, depuis quatre siècles. Les diapositives évocatrices choisies pour illustrer cette conférence montrent les occupations des paysans à travers les siècles et les générations, d'autres évo-

quent la nature dont ils sont les conservateurs et qui ne change pas si l'homme est assez sage pour en user en bon père de famille et avec modération.

2 MARS - Colette Prieur présentait deux importantes acquisitions du Musée Jean de La Fontaine : Un lit de camp d'époque Directoire avec sa garniture, dessus de lit et rideau, en toile de Jouy, de la célèbre manufacture fondée en 1760. L'impression en rouge à la planche de cuivre représente *Le meunier, son fils et l'âne* en cinq scènes qui sont les cinq actes de la fable, d'après les dessins de Jean-Baptiste Huet (1745-1811). Cette toile fut présentée en 1806 par Oberkampf à l'exposition des Produits de l'Industrie. Acquisition réalisée avec l'aide du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition des Musées) de Picardie et un mécénat de la société Westfalia. La seconde acquisition consistait en trois précieux dessins de Charles-Nicolas Cochin le Jeune, *l'Alouette et ses petits*, *Un Animal dans la lune et l'Homme et la Couleuvre*, acquis aussi avec l'aide de Westfalia. Dessins à la mine de plomb, très précis parce qu'immédiatement destinés à la gravure d'illustration pour l'édition dite d'Oudry : Oudry avait en effet entre 1728 et 1734 jeté sur papier deux-cent-soixante-quinze merveilleux dessins des Fables de La Fontaine, interprétés et reproduits à l'eau forte et au burin dans la monumentale édition de 1755-1759 : l'un d'eux *le Paysan du Danube*, fut acquis par le Musée en 1985 avec l'aide aussi du FRAM de Picardie.

Le conservateur du Musée Jean de La Fontaine signalait aussi le passage en vente publique de deux importants portraits de La Fontaine. L'un, attribué à Claude Lefebvre (1632-1675) montre un La Fontaine au nez «pidolien», à l'œil vif et ironique, mais attentif à une pensée intérieure, à la bouche fine. L'autre est de Hyacinthe Rigaud. La Fontaine y apparaît sous des traits beaucoup plus connus, notamment par la gravure. Superbe portrait provenant de la famille d'Anjorant, descendant du conseiller au Parlement, Coustard. L'œil y est plus pensif : il est vrai que La Fontaine est plus âgé : soixante-dix ans. Sa date ? 1690 ou 1696 : Rigaud, dans son livre de comptes, conservé à la bibliothèque de l'Institut, mentionne un portrait du fabuliste à chacune de ces dates.

6 AVRIL - Xavier de Massary plantait le décor et la scène d'un grand domaine au XVIII^e siècle sous Pâris-Duverney, puis sous son gendre Marquet, son dépècement par la bande noire suite aux troubles de la Révolution, et ce qu'il en reste aujourd'hui. L'étude est publiée dans les Mémoires de cette année.

4 MAI - Madame Suzanne Martinet avec l'agrément et la science que nous lui connaissons, évoque ce personnage si fort mêlé à la vie artistique de son époque, Champfleury (1821-1889) né à Laon, frère d'Edouard Fleury, auteur du monumental *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*. Excellent violoncelliste, polygraphe, il est l'ami d'artistes et d'écrivains. Constantin Guys, Rodolphe Bresdin, Arsène Houssaye (né à Bruyères et directeur de l'artiste), Baudelaire enfin.

1er JUIN - C'était au tour de Mme Fernande Goldschmitt de parler du surintendant des Beaux-Arts de Napoléon, conseiller général du canton de Charly, qui a laissé un grand souvenir à Villiers-St-Denis, le comte de Nieuwerkerke (1811-1892) fils d'Alexandrine de Vassan, d'une famille noble de Villiers. Mme Goldschmitt a trouvé à la Bibliothèque nationale dans la collection Fleury, la preuve que la tombe de Nieuwerkerke existe encore au cimetière de Villiers : c'est une lithographie la représentant. Ce petit monument mériterait d'être inscrit à l'inventaire. La Société historique appuiera cette demande.

5 OCTOBRE - Isabelle Gilg donne à la Société un clair tableau de Château-Thierry à la veille de la Révolution : institutions, données statistiques de population, contenu social des trois ordres, activités économiques, revenus et impositions, niveaux de vie. Cette analyse est suivie de celle des cahiers de doléances de Château-Thierry. En définitive, les événements de 1789-1790 apportent peu de changement dans la vie de Château-Thierry. En 1792 ce sera une autre affaire.

9 NOVEMBRE - Retour sur La Fontaine avec Patrick Dandrey, maître de conférences à la Sorbonne nouvelle. Auteur de la *Fabrique des Fables*, bien connu maintenant à Château-Thierry, celui-ci dévoilait à travers la fable *le Cochon, la Chèvre et le Mouton* les secrets de la poétique de La Fontaine, parmi lesquels l'effet de gaieté est l'un des plus importants, parce qu'il donne vie, comique, vérité, vivacité, cocasserie même, à la chose contée. Patronnée par la Société des Amis de La Fontaine, cette conférence était suivie de la signature du livre par l'auteur.

7 DECEMBRE - La conférence d'Odile Guéry sur les «*Richesses et modes de vie à Château-Thierry et dans ses environs pendant la seconde moitié du XVII^e siècle*», d'après les inventaires après décès, abordait à nouveau l'étude de la société dans la période précédant la Révolution. Au fil de son enquête portant sur 111 inventaires, Odile Guéry nous faisait entrer dans les maisons, jeter un regard sur les ustensiles, les outils et les meubles, la décoration, les livres, le linge et comparer, à partir de là, les niveaux de vie.

La trilogie que forme l'ensemble des trois communications de Xavier de Masary, Isabelle Gilg et Odile Guéry, œuvre de jeunes chercheurs, est très prometteuse pour l'avenir de la Société historique de Château-Thierry : qu'ils soient félicités.

Activités

Monsieur Pierre Houpeau, fondateur de Nogent historique, à la demande de la Société, a recensé les associations historiques de l'arrondissement ; elles sont au nombre de 14 avec la dernière née : Arts et Histoire de Château-Thierry.

Charly : Pour une mémoire collective de Charly et son canton.

Charly : Rendez-vous de l'Histoire.

Château-Thierry : Histoire et archéologie du Sud de l'aisne.

Chézy : Si Chézy m'était conté.

Coincy : Patrimoine et Histoire en Orchois et Tardenois.

Connigis : Association historique de trois communes.

Essises : Association pour la promotion de l'Histoire.

Essômes : Les Amis du Temple de Monneaux.

La Chapelle-Monthodon : Protection et sauvegarde du patrimoine.

La Ferté-Milon : Jean Racine et son terroir.

Nesles-la-Montagne : Le patrimoine historique de Nesles-la-Mongagne.

Nogent-l'Artaud : Nogent historique.

Saint-Eugène : Association culturelle sur le passé de vos vallées.

La Société communique aux chercheurs dans la mesure du possible des documents qu'elle conserve. Le classement des archives par Xavier de Massary s'est un peu ralenti cette année, mais il se poursuivra. La question de l'occupation partielle des locaux de la Société pour le travail du musée n'est pas encore résolue. La ville de Château-Thierry va proposer des solutions.

La Société, fidèle à sa tradition, a contribué à l'accueil à la maison Jean de La Fontaine de divers groupes culturels notamment des polytechniciens et l'Alliance Française. Robert Leroux fait à ces groupes voyageant le dimanche les honneurs des collections, tout en les entretenant de La Fontaine qui n'a guère de secrets pour lui, ce qui est très apprécié des visiteurs du musée.

La Société a fait deux voyages au printemps, elle s'est rendue à l'exposition Moreau-Nelaton à Paris ; admirable ensemble où nous fumes guidés par le spécialiste de ce grand peintre de notre région, maintenant conservateur au département des peintures, Vincent Pomarède.

En septembre, la sortie était consacrée à la visite de la chocolaterie de Noisiel où nous étions accueillis, grâce à Mme Bourdat, par le maire de Noisiel, puis des châteaux de Ferrières et de Guermantes. Journée extrêmement réussie dont le déjeuner a laissé de grands souvenirs.

La terre, les seigneurs et le château de Mont-Saint-Père au XVIII^e siècle

Mont-Saint-Père est un charmant village de la vallée de la Marne entouré de vignobles, que rien ne distingue de prime abord de ses voisins si ce n'est la singularité de son site (une partie du village est perchée sur une sorte d'éperon rocheux) et le fait d'avoir donné le jour en 1844 au peintre Léon Lhermitte.

Mont-Saint-Père connut cependant des heures brillantes au XVIII^e siècle, époque où il fut le centre d'un très important domaine. Le village eut alors pour seigneurs une succession de grands financiers du royaume, dont il est passionnant d'étudier la carrière et la vie, pour ce qu'elles révèlent tant du fonctionnement de la machine étatique d'Ancien Régime que des évolutions sociales qui propulsent ces nouveaux riches au premier plan.

De 1729 à 1789, en l'espace de soixante ans, la terre de Mont-Saint-Père fut entre les mains de quatre personnages qui à des titres divers représentent à côté de la robe et de l'épée cette dernière catégorie de la noblesse alors en pleine ascension, la finance. Ces quatre personnages sont :

- Joseph Paris-Duverney, munitionnaire, seigneur de Mont-Saint-Père de 1729 à 1751,
- Louis Marquet, receveur général des finances, seigneur de 1751 à 1779,
- Jean Maurice Faventines de Fontenille, fermier général, seigneur de 1779 à 1784,
- Claude Baudard de Saint-James, trésorier général de la marine, seigneur de 1784 à 1787.

Après avoir évoqué à travers ces quatre destins le monde de la finance d'Ancien Régime et ses liens avec la monarchie, nous nous attacherons à voir comment fut constitué et géré l'important domaine agricole dont Mont-Saint-Père était le centre. Pour ce type d'hommes qui tiraient sa fortune et l'essentiel de ses revenus d'opérations financières et commerciales, quel intérêt représentait la possession de terres et de droits seigneuriaux, sinon dans l'ordre du prestige, de la reconnaissance sociale ou plus simplement de l'agrément, comme lieu de villégiature et terrain de chasse ? Une fois dressé le portrait des propriétaires successifs, et parcouru le domaine, nous terminerons par le château de Mont-Saint-Père, dont il ne reste pratiquement rien, mais dont les descriptions de mobilier retrouvées dans les archives vont nous permettre de dresser le décor fastueux (1).

(1) Les archives du domaine ont sans doute disparu lors de la destruction du château et cette étude n'a pu être menée que grâce aux archives notariales, particulièrement le minutier central des notaires de Paris, conservé aux Archives nationales : un grand nombre de possesseurs de seigneuries dans la région de Château-Thierry résidaient habituellement à Paris et y passaient leurs contrats.

PORTRAIT DES PROPRIÉTAIRES

Joseph Pâris-Duverney (2)

Le 12 mai 1729, par-devant Silvestre, notaire au Châtelet, la terre de Mont-Saint-Père est vendue à Joseph Pâris-Duverney (3). Celui-ci est né en 1684 et se trouve donc âgé de quarante-cinq ans au moment de son acquisition. C'est un personnage tout à fait hors du commun, une sorte de «self-made-man». Il est le troisième d'une famille de quatre frères qui connurent une ascension sociale collective, faisant bien souvent équipe dans leurs opérations financières et commerciales. Saint-Simon dans ses Mémoires nous raconte leurs origines.

«Ils étaient fils d'un hôtelier qui tenait un cabaret au pied des Alpes, dont l'enseigne était à la Montagne. Une aventure singulière les fit connaître. Bouchu intendant de Grenoble était aussi intendant de l'armée d'Italie lorsque, après la capture du maréchal de Villeroy à Crémone, le duc de Vendôme lui succéda dans le commandement de l'armée. Bouchu, quoique âgé et fort gousteux, mais qui avait été beau et bien fait, n'avait pas perdu le goût de la galanterie. Il se trouva que le principal commis des munitionnaires chargé de faire tout passer à l'armée, était galant aussi, et qu'il eut la hardiesse de s'adresser à celle que M. l'intendant aimait, et qu'il lui coupa l'herbe sous le pied, parce qu'il était plus jeune et plus aimable. Bouchu, outré contre lui, résolut de s'en venger, et pour cela retarda tant et si bien le transport de toutes choses que le duc de Vendôme ne trouva rien en arrivant à l'armée, ou plutôt dès qu'il la voulut mouvoir. Le commis, qui se vit perdu et qui ne douta point de la cause, courut le long des Alpes chercher quelque moyen de faire passer ce qu'il pourrait en attendant le reste. Heureusement pour lui et pour l'armée il passa à ce cabaret esseulé de la Montagne, et s'informa là comme il faisait partout. Le maître hôtelier lui parut avoir de l'esprit et lui fit espérer qu'au retour de ses fils qui étaient aux champs, ils pourraient lui trouver quelque passage. Vers la fin du jour ils revinrent à la maison. Conseil tenu le commis leur trouva de l'intelligence et des ressources, tellement qu'il se livra à eux, et eux se chargèrent du transport qu'il désirait. Ce fut le premier commencement de la fortune de ces frères Pâris. Les munitionnaires en chef les récompensèrent, leur donnèrent de l'emploi, et par la façon dont ils s'en acquittèrent, les avancèrent promptement, leur donnèrent confiance, et leur valurent de gros profits ; enfin ils devinrent munitionnaires eux-mêmes, s'enrichirent, vinrent à Paris chercher une plus

(2) Nous manquons d'étude sur le sujet. Emile Deraine dans ses «Notes d'histoire sur Château-Thierry», Paris, Picard, 1909, consacra un chapitre à «J. Pâris-Duverney seigneur de Mont-Saint-Père», mais il n'aborde le personnage qu'à travers les Mémoires ou les correspondances publiées des contemporains, sans utiliser les sources d'archives.

(3) Le vendeur était François Jacques, simplement qualifié de chevalier. La terre de Mont-Saint-Père lui venait de son père Philippe Jacques, greffier en chef du Parlement de Paris. Ce dernier l'avait achetée en 1670 à Henri d'Argouges.

grande fortune, et l'y trouvèrent» (4). C'est comme munitionnaires, c'est-à-dire fournisseurs des armées en campagne que les frères Pâris commencèrent leur fortune, pendant les guerres de la Ligue d'Augsbourg. Les munitionnaires étaient de ces intermédiaires dont ne pouvait se passer la monarchie, alors que les services d'intendance n'existaient pas encore dans les armées. Prenant de gros risques pour approvisionner en vivres et en fourrages les armées en campagne, les munitionnaires tiraient de substantiels bénéfices de leurs opérations, fortune rapide qui leur donnait souvent mauvaise réputation.

Dans les dernières années de la Régence les quatre frères Pâris jouèrent un rôle de premier plan comme liquidateurs du système de Law. On sait que ce dernier tenta avec l'appui du Régent de créer une banque centrale et mit en circulation du papier-monnaie afin de faciliter les échanges. Mais sans doute trop en avance sur leur temps, ces nouveaux instruments furent mal maîtrisés, et le papier émis se dévalua rapidement, acculant Law à la banqueroute. En 1721 Pâris-Duverney est nommé à la tête de la commission chargée d'indemniser «tous les détenteurs d'effets provenant du Système» (5). On lui reprocha d'avoir à ce poste, déterminé lui-même les catégories de porteurs totalement ou partiellement remboursés. Il eut alors en tout cas une influence considérable, qui se prolongea les années suivantes, lorsqu'il eut en mains, sous le ministère de duc de Bourbon (1723-1726), la politique fiscale et monétaire du royaume, bien que portant le simple titre de «secrétaire des commandements du duc de Bourbon».

En 1720 était venue la première consécration de sa réussite avec l'acquisition d'une charge de secrétaire du roi (6). Mais Pâris-Duverney connut une période de disgrâce à la suite d'initiatives malheureuses ou mal perçues du public. La première fut de pratiquer la déflation afin d'accroître la valeur intrinsèque de la monnaie et son titre en métal précieux. Ce fut un échec et la tentative de taxation des prix et des salaires ne fit que rendre la mesure plus impopulaire ; il fallut ramener la monnaie à son ancienne valeur. Autre mesure qui échoua : l'instauration d'un impôt du cinquantième de tous les revenus, fonciers ou commerciaux ; l'hostilité des privilégiés fit capoter cette réforme comme toutes celles qui au XVIII^e siècle visèrent à renflouer le Trésor royal. La dernière tentative malheureuse de Pâris-Duverney, sans doute celle qui le rendit le plus impopulaire, fut de vouloir réformer le commerce des grains en créant un bureau de renseignements pour tenir un compte exact des fluctuations des cours et prévoir les perspectives de récoltes. Mais qui touchait au problème du grain dans la France du XVIII^e siècle touchait à la base de l'alimentation du peuple et inmanquablement la rumeur naissait qu'il voulait spéculer sur les

(4) Saint-Simon, *Mémoires*, Hachette 1858, t. 17, p. 417-419.

(5) Lavis, *Histoire de France*, tome VIII-2, pp. 43 sq.

(6) D'après Marion, *Dictionnaire des institutions de France*, Paris, 1923, le secrétaire du roi était «un officier établi pour signer les lettres qui s'expédient dans les grandes et petites chancelleries ; mais en réalité, et surtout au XVIII^e siècle, titre sans fonction mais abondamment pourvu de privilèges et pour cela très recherché».

grains et affamer les populations (7). Pâris-Duverney avait décidément accumulé sur sa tête trop de haines. Lorsque le duc de Bourbon dut abandonner en 1726 la conduite du ministère, il fut entraîné dans sa chute et bien vite conduit à la Bastille. Il n'y resta sans doute guère plus de quelques mois, mais fut exilé par lettre de cachet à cinquante lieues de Paris, mesure adoucie par la suite. Il connut néanmoins une traversée du désert qui dura près de vingt ans. C'est pendant cette retraite forcée qu'il acquit la terre de Mont-Saint-Père, cherchant peut-être à oublier son pouvoir évanoui en administrant son domaine et en faisant des travaux à son château. «Une terre en Champagne fut le port où il laissa ce grand orage» (8).

Il semble néanmoins être assez vite revenu en compagnie de ses frères à son activité première de munitionnaire. La monarchie en guerre ne pouvait se passer de ses services. Mais son retour en grâce auprès du roi et de la cour fut la conséquence directe de l'accession de Jeanne Poisson à la place enviée de maîtresse en titre du roi en 1745, après la mort de la duchesse de Châteauroux. En effet François Poisson, le père de celle qui venait de recevoir le titre de marquise de Pompadour, avait été un employé de Pâris-Duverney en tant que commissaire aux vivres. Mais la rumeur publique lui prêtait d'autres pères, dont Pâris de Montmartel, l'un des propres frères de Pâris-Duverney ou encore le fermier général Le Normant de Tournehem. Certains historiens ont voulu faire de la marquise une créature des financiers, qui l'auraient placée auprès du roi afin de favoriser leurs intérêts. C'est sans doute fort exagéré, mais Paris-Duverney était en tout cas redevenu un homme incontournable, par qui passaient toutes les fournitures aux armées, en cette période de guerre de succession d'Autriche. Ne vit-on pas le renvoi du contrôleur général Orry, pour avoir refusé un marché de fournitures en faveur des frères Pâris ? Mais à cette époque de sa vie (il a alors plus de soixante ans), Pâris-Duverney semble s'être cantonné dans ce rôle de «général des farines» et avoir abandonné toute ambition politique.

Il allait consacrer les vingt dernières années de son existence à la réalisation d'une œuvre qui lui tenait à cœur, dans laquelle cet homme de pouvoir qui était toujours malgré tout resté un homme de l'ombre chercha un titre pour accéder à la postérité : cette œuvre fut la construction de l'École militaire, établissement destiné à accueillir «un collègue académique pour cinq cents gentilshommes pauvres». Par le biais des problèmes d'intendance, il s'était depuis longtemps intéressé à l'organisation de l'armée. Lors de son passage dans le ministère du duc de Bourbon il avait donné une forme durable au système de la milice, qui n'avait existé qu'épisodiquement durant les guerres de Louis XIV. Pour la mise en route de l'École militaire, il reçut l'aide précieuse de la marquise de Pompadour. Le roi signa l'édit de création en 1750 et la construction commença dès

(7) Plus tard Louis XVI lui-même sera éclaboussé par ce qu'on nommera «le pacte de famine».

(8) Mémoire justificatif publié par les frères Pâris sans doute vers 1730, écrit sous le nom de : Luchet, «Histoire de MM. Pâris».

l'année suivante sous la direction de l'architecte Jacques-Ange Gabriel. Mais c'est Paris-Duverney lui-même, nommé par le roi intendant de la nouvelle école qui fut le véritable auteur du programme. Il montra dans la répartition des services en différents bâtiments un souci d'hygiène et de confort assez nouveaux en matière d'architecture militaire. Malgré ses avances de fonds pour le financement de la construction, l'établissement d'une loterie, ou même les sommes prises par la marquise de Pompadour sur la cassette personnelle, les travaux connurent de nombreux arrêts par manque d'argent. La première pierre de la chapelle ne fut posée qu'en 1769, en présence du roi. Paris-Duverney, âgé de 85 ans, avait tenu à se faire porter sur place pour assister à la cérémonie. Lorsqu'il mourut l'année suivante, il fut inhumé dans la chapelle et considéré par l'histoire comme le «fondateur, premier intendant et animateur de l'École» (9).

Louis Marquet

A la fin de sa vie, Pâris-Duverney n'était plus seigneur de Mont-Saint-Père. Il avait revendu le domaine dès 1751 à Louis Marquet, l'époux de sa fille naturelle Louise-Michèle. Du fait de leur grande fortune les frères Pâris pouvaient prétendre pour leurs enfants à des alliances avec la noblesse de cour. En 1734 le second des frères, Claude Paris dit «de la Montagne» du nom de l'auberge tenu par leur père dans les Alpes à l'enseigne de la Montagne, parvint à marier sa fille Anne-Justine à un Choiseul. L'accord familial passé devant notaire à cette occasion vaut d'être rapporté :

«Il s'est présenté plusieurs partis avantageux pour l'établissement par mariage de ladite demoiselle de La Montagne, et en dernier lieu M. Maximilien Jean de Choiseul, colonel d'un régiment de son nom et fils de monsieur le marquis de Meuse, dont l'alliance s'est trouvée la plus honorable et sortable (sic), et pour cette raison a été agréée (...). Mais ledit seigneur de La Montagne se trouvant chargé d'une nombreuse famille, ne pouvait de son propre bien donner à ladite demoiselle sa fille une dot assez considérable pour parvenir à l'alliance dudit seigneur de Choiseul...» (10).

Aussi les deux oncles Pâris-Duverney et Pâris de Montmartel apportèrent-ils le premier 120 000 livres et le second 100 000 à la jeune fille ; c'était là l'objet de l'acte notarié, qui faisait assurément de la demoiselle l'un des plus beaux partis de la capitale et faisait oublier le grand-père cabaretier.

Pâris-Duverney, quant à lui, ne s'était jamais marié, mais il avait eu néanmoins une fille d'une demoiselle Louise-Éléonore Jacquin, avec qui il semble avoir vécu maritalement, puisqu'elle avait son appartement à côté du sien au château de Mont-Saint-Père. La fille de la demoiselle Jac-

(9) Robert Laulan, *L'école militaire de Paris*, Paris, Picard, 1950.

(10) A.N., Minutier central, VI/675.

quin fut tout d'abord déclarée sous le nom de Louise-Michèle Dherbigny, et il se peut que Paris-Duverney n'ait été en fait que le père adoptif de la fille de sa maîtresse. Quoiqu'il en soit sa naissance se trouvait entachée d'obscurité et lui interdisait sans doute, à la différence de ses cousines, d'épouser un membre de la haute noblesse.

Le mari qu'on lui trouva appartenait au même milieu que Pâris-Duverney : le père du futur était lui aussi munitionnaire, mais il était issu d'une famille de petite noblesse huguenote des environs de Bordeaux. Des quatorze enfants de Maurice Marquet, le munitionnaire et bourgeois de Bordeaux, sept survécurent : trois filles qui épousèrent des officiers, et quatre fils. Jacques Marquet de Bourgade reprit les affaires de son père et fut administrateur général des subsistances militaires ; Pierre Marquet de Peyre devint fermier général ; enfin Jean et Louis Marquet furent tous deux receveurs généraux des finances, le premier à Grenoble puis à Rouen, le second à Lyon en 1750, puis à Bordeaux en 1755 (11). C'est ce dernier qui épousa Louise-Michèle Paris-Duverney en 1744. Il n'a pas encore à cette époque sa charge de receveur général des finances mais les noms des témoins qui signent le contrat de mariage montrent la position élevée à laquelle était déjà parvenue sa famille (12). Les fiancés se trouvèrent richement dotés. Louis-Michèle avait déjà reçu de son père 7 396 livres de rente constituée sur la Compagnie des Indes ; à l'occasion de son mariage elle reçut en outre une dot de 150 000 livres. De son côté Louis Marquet était déjà intéressé dans les traités de fourrages pour 150 000 livres également. En faveur de son mariage ses parents lui donnèrent une somme équivalente. Le jeune ménage se trouvait jouir de la sorte d'une fortune de plus de 600 000 livres, ce qui était un bon départ dans l'existence (13) !

Ce capital allait lui permettre de se constituer en peu d'années un très important domaine autour de Mont-Saint-Père. Six ans après leur mariage, Pâris-Duverney vendait aux époux sa terre de Mont-Saint-Père pour 260 000 livres, s'en réservant seulement l'usufruit, tandis que le prix, avantageux pour les acquéreurs, ne devait être versé qu'après son décès. C'est là le moyen qu'avait trouvé Pâris-Duverney pour transmettre Mont-Saint-Père à sa fille Louise-Michèle qui, n'étant pas sa fille légitime, ne pouvait être son héritière.

Après que Louise-Michèle eut donné le jour à quatre enfants, son père eut l'intention de la légitimer, mais elle mourut subitement en novembre 1752, avant que la chose ait pu se faire. Louis Marquet éleva seul ses qua-

(11) Yves Durand, *Les fermiers généraux*, Paris, 1971, pp. 264, 265. E. Deraine, *op. cit.*, p. 143, se trompe donc sur le milieu social de Louis Marguet lorsqu'il indique, semble-t-il en s'en rapportant aux Mémoires de d'Argenson, que Pâris-Duverney « maria sa fille à un sieur Marquet, qui avait été simple commis des Aydes à Château-Thierry ».

(12) On y relève le nom de nombreux ducs et pairs : les maréchaux de Noailles, de Biron, de Belle-Isle, les ducs d'Estissac, de la Rochefoucauld, d'Inville, les cardinaux de Rohan et de Tencin, enfin le premier président du Parlement de Paris, M. de Maupeou.

(13) A.N., Minutier central, VI/699.

tre enfants, sans se remarier. Ceux-ci passèrent à Mont-Saint-Père une partie de leur jeunesse, accompagnant leur père qui, dans les années 1760, semble y avoir passé l'essentiel des mois d'été, comme en témoigne la correspondance qui lui est adressée (14). Le château des bords de Marne fut alors le théâtre des joies et des peines de cette famille. C'est là qu'en août 1770 Louis Marquet apprit la mort de sa fille, mariée depuis peu à M. de Calonne, intendant de Flandres et futur ministre de Louis XVI. Trois ans plus tard, le 24 mai 1773, on célébrait à Mont-Saint-Père le mariage de son autre fille, Jacqueline Henriette, avec François de La Guillaumie, conseiller au Parlement. Ses fils aussi s'établissaient dans l'existence. Le cadet entrait dans la noblesse de robe en devenant comme son beau-frère conseiller au Parlement. L'aîné était appelé Marquet des Grèves du nom du château des Grèves qui constituait le centre des propriétés acquises par Louis Marquet en 1751 sur la rive gauche de la Marne. Son père s'était démis en sa faveur de sa charge de receveur général à Bordeaux, perpétuant de la sorte la tradition financière de la famille.

Devenus majeurs, les enfants réclamèrent leur part dans la succession de leur mère. L'essentiel du domaine de Mont-Saint-Père avait été acquis du vivant de celle-ci et entrait dans les biens à partager entre le père et ses enfants. L'expertise qui en fut faite conclut que le domaine se prêtait mal à une division et que sa masse était trop considérable pour que celui qui la reprendrait puisse indemniser ses cohéritiers. La vente apparut comme la meilleure solution et fut décidée en 1779, poussée peut-être par le fait que le frère de Louis Marquet, le fermier général Marquet de Peyre, mourut en 1779 en pleine faillite. Le seigneur de Mont-Saint-Père perdit-il des fonds dans cette affaire comme ses autres frères Marquet de Bourgade et Marquet de Montbreton ? En tout cas l'abbé Hébert rapporte dans ses Mémoires sur Château-Thierry que «Marquet, ruiné par ses dépenses exagérées, se retira chez son gendre, M. de La Guillaumie, et y mourut».

Jean-Maurice Faventines de Fontenille

Celui à qui fut vendu le 27 mars 1779 pour 760 000 livres l'ensemble du domaine à l'exception des biens situés sur la rive gauche de la Marne était un fermier général. On restait donc dans le monde de la finance.

Comme ses prédécesseurs, la famille du nouveau maître de Mont-Saint-Père avait connu une ascension récente. Son père, Pierre Faventines (1695-1776) était un provençal, originaire du Vigan, où ses frères occupaient de petites charges de judicature, et où leur père avait été simple marchand. Pierre Faventines fut anobli par l'achat d'un office de «trésorier-payeur des gages de la chancellerie près le Parlement de Dijon». Il finit par acquiescer à 62 ans une place de fermier général, dont allait hériter son fils (15).

(14) Ensemble de lettres adressées à Louis Marquet et papiers concernant son fils Marquet des Grèves : A.N., T. 145/20-26.

(15) Yves Durand, *op. cit.*, pp 295-296.

Celui-ci épousa le 12 juillet 1762 Marie Baudard, petite-fille d'un receveur des tailles, anobli en 1714. La mariée reçut 200 000 livres de dot et le marié 300 000 livres. Lorsqu'il acheta la terre de Mont-Saint-Père en 1779 le ménage était tout à fait agrégé à la haute société parisienne comme nous le montre un tableau qui représente le couple dans son luxueux intérieur de la rue d'Antin. Par l'achat ou l'héritage de différents fiefs dans le sud du royaume, Jean-Maurice avait attaché à son nom les qualités de marquis de Roquefeuille et de vicomte d'Alzon.

Les Faventines marquèrent beaucoup moins Mont-Saint-Père par leur passage que Louis Marquet avant eux. Ils ne jouirent en effet que cinq ans de leur acquisition et s'ils effectuèrent quelques travaux au château, ils semblent avoir eu comme lieu de villégiature favori leur maison de Puteaux, où ils effectuèrent des embellissements considérables (16). Madame Faventines mourut à Paris le 24 octobre 1784, faisant don, entre autres legs particuliers, d'une somme de 3 000 livres aux pauvres de Mont-Saint-Père, qui leur fut distribuée en monnaie par le receveur de la seigneurie. Les Faventines n'ayant pas eu d'enfants, le domaine échut lors du partage au frère de la défunte, Claude Baudard de Saint-James.

Claude Baudard de Saint-James (17)

Le dernier seigneur de Mont-Saint-Père ne fut pas comme ses deux prédécesseurs un financier ordinaire. Son rôle de premier plan dans la gestion financière du royaume permet en revanche de le comparer à Pâris-Duverney, bien que son destin se terminât tragiquement.

Claude Baudard était depuis 1771 l'un des deux trésoriers généraux de la marine et des colonies, l'une des plus prestigieuses charges du royaume, qu'il avait acquise pour la très importante somme de 1 200 000 livres. Mais l'originalité du personnage, resté dans l'histoire comme l'auteur de la «Folie Saint-James», tient davantage à son aventure industrielle qu'à ses activités de financier. Il fut en effet le créateur des fonderies de Montcenis, des mines et de la verrerie de Decize, ainsi que d'une importante manufacture de toile à voile à Angers. Mais le développement pris par ses affaires causèrent sa chute. Les entreprises industrielles au XVIII^e siècle restaient très fragiles en l'absence d'un système bancaire pour soutenir les investissements à long terme. De plus les entreprises comme la fabrique de toiles étaient trop dépendantes des commandes royales pour la Marine. L'insuffisance constante de crédit accordé à celle-ci contraignait le trésorier de la marine qu'était Baudard à faire lui-même les avances. Les difficultés croissantes du Trésor royal le prirent donc doublement à la gorge, comme industriel et comme financier du roi. Le 2 février 1787 il dut suspendre ses paiements, et fut aussitôt enfermé à la Bastille. Brisé

(16) A.N., T. 656.

(17) Denise Ozanam, *Claude Baudard de Saint James*. Genève : Droz. 1969. Dans cette étude l'auteur analyse les multiples activités de cet entrepreneur hors pair, à la fois financier d'Ancien Régime et précurseur de la révolution industrielle.

par sa faillite, il mourut le 5 juillet suivant. Une commission fut nommée par la Cour des Aides pour liquider sa succession. Baudard estimait au lendemain de sa chute sa fortune à 25 millions, mais la commission réduisit les actifs à 14 865 000 livres, ce qui en faisait encore une des plus grosses fortunes du royaume. En regard les créances du Trésor royal représentaient plus de 15 millions, et celles des particuliers plus de 13 millions. La terre de Mont-Saint-Père fut vendue en avril 1789 au profit des créanciers, les quatre enfants du financier ayant renoncé à sa succession.

Mont-Saint-Père connu au XVIII^e siècle une curieuse destinée ; le domaine passa de mains en mains sans que jamais une famille y fasse souche. Si les problèmes familiaux expliquent en partie ce fait, on reste néanmoins étonné que les Marquet en particulier n'aient pas cherché à conserver le domaine, après l'avoir considérablement agrandi et fait d'importants travaux au château. Faut-il croire que dans l'esprit de ces financiers la terre ne représentait plus guère qu'un placement parmi d'autres, les soucis d'enracinement et de prestige social étant devenus secondaires ?

FORMATION ET GESTION DU DOMAINE

Sa constitution

Lorsque Joseph Pâris-Duverney acquit en 1729 le domaine du sieur Jacques, celui-ci se bornait à la seigneurie de Mont-Saint-Père, avec les droits de haute, moyenne et basse justice, les droits de cens, rentes et autres redevances seigneuriales dépendant de ladite terre. Outre le château et les basses-cours le domaine comprenait dix maisons dans le village, un moulin au village voisin de Chartèves, 94 arpents de labours, 17 de prés et 16 de vignes sur le terroir de Mont-Saint-Père, sans compter 168 arpents de bois et la ferme de la Cense à Dieu qui représentait 284 arpents soit un total de 611 arpents ou 312 hectares (18).

Dans les années 1730 Pâris-Duverney étendit rapidement son domaine. Ce fut tout d'abord en 1734 l'acquisition de la seigneurie de Chartèves, qui appartenait jusque-là à l'abbaye de Jouarre. Celle-ci la céda par bail emphytéotique moyennant 800 livres de rente annuelle. Cette acquisition ne représentait que 20 arpents de terre, mais s'y ajoutaient deux pressoirs, le moulin de Doly, ainsi que les droits seigneuriaux et la moitié des dîmes de Chartèves. La même année commençait l'extension du domaine vers le nord sur les plateaux de Tardenois, avec l'achat de la ferme de la Grange Marie (222 arpents de terres et prés et un étang de 6 arpents) ; elle fut vendue 16 000 livres par Louis-Charles de Bengy, qui la tenait de sa mère Marguerite Vitard. Deux ans plus tard c'est au tour du village de Beuvarde de tomber entre les mains du seigneur de Mont-Saint-Père. Le 29 août 1736, la seigneurie en est cédée par les enfants de Guillaume

(18) A.N., Minutier central, VI/665 (12 mars 1729).

de Mazens, obligés de vendre la terre à cause des dettes qui pesaient sur la succession. Le domaine en était constitué par 350 arpents de bois, 170 de terres et de prés, enfin par le manoir et les étangs de la Logette. Le tout était cédé pour 76 000 livres. Quelques mois plus tard, en décembre, Pâris-Duverney achetait la ferme voisine de Préaux (225 arpents de terres et prés) à Pierre de La Tour pour 18 000 livres. Peu après c'était au tour de la ferme de Boutache, dont une partie appartenait à Justin Adam et l'autre à Jean-Alexandre de Graimbert, sieur du Breuil. Lorsque en juin 1751 Pâris-Duverney céda le domaine à sa fille et à son gendre celui-ci représentait déjà 1 860 arpents, soit près de 950 hectares (19).

En l'espace de quinze ans Louis Marquet allait presque tripler l'étendue du domaine qu'il avait reçu de son beau-père. Avant même que ne fut conclue la cession de Mont-Saint-Père, il achetait pour 284 000 livres un important ensemble de terres à Suzanne d'Argouges, veuve de Louis de La Rochefoucauld, marquis de Montendre. C'était tout d'abord la terre et seigneurie de Gland, comprenant le château et son mobilier ainsi que 200 arpents de terres et bois. Mais le plus gros de l'ensemble était constitué par plusieurs fermes situées sur le plateau au sud de la Marne, sur les paroisses de Nesles, Blesmes, Fossoy et Courboin. Elles constituaient les seigneuries du Tilvot, du Houy, d'Heurtebise et de la Motte. Le château des Grèves était le centre de cet ensemble de huit fermes qui représentait à lui seul 1 995 arpents (1 017 hectares). La même année 1751 voyait deux autres acquisitions au nord de la Marne, celle de la ferme du Grand Fary sur la paroisse de Beuvarde (137 arpents acquis 14 000 livres) et surtout celle de la seigneurie de Villeneuve-sur-Fère, avec les deux fermes de Villeneuve et de la Louarde, soit 514 arpents dont 90 de bois. Le vendeur en était Adrien de Parvilliers, trésorier de France au bureau des finances de Champagne. Après le décès de son épouse en novembre 1752, Louis Marquet réalisa une ultime extension de son domaine vers le nord en y rattachant la seigneurie de Villemoyenne (66 arpents) et la ferme de Combernon (206 arpents) vendues par les frères Félix, Charles et Nicolas de Couvron. Les dernières acquisitions de Louis Marquet furent en 1765 la terre des Bordeaux, destinée à compléter l'ensemble au sud de la Marne et en 1767 deux petites fermes à Chartèves (20).

Dans les années 1770 le domaine de Mont-Saint-Père qui désormais ne devait plus s'accroître représentait plus de 5 400 arpents soit 2 700 hectares en deux grandes masses de 3 157 arpents au nord de la Marne et de 2 200 arpents au sud.

(19) A.N., Minutier central, VI/675 (Chartèves, la Grange Marie, 17 avril 1734) ; VI/681 (Beuvarde, la Logette, 29 août 1736) ; VI/682 (Préaux, 30 décembre 1736) ; VI/683 (Boutache, 14 et 21 juin 1737).

(20) A.N., Minutier central, CVII/467 (Les Grèves, Gland, 17 avril 1751) ; CVII/468 (Mont-Saint-Père, 12 juin 1751) ; CVII/537 (fermes à Chartèves) ; A.D. Aisne, 239 E 40 (Fary, 21 septembre 1751) ; 239 E 44 (Combernon et Villemoyenne, 25 août 1753).

Le personnel (21)

Même si à l'époque de Louis Marquet ce dernier était souvent présent et signait personnellement les renouvellements de baux et autres marchés importants, il fallait ce que nous appellerions un régisseur. Le personnage qui faisait marcher le domaine était généralement qualifié de procureur fiscal. Ce n'aurait dû être au sens strict qu'un officier de justice chargé de défendre les droits du seigneur devant les tribunaux. Mais à Mont-Saint-Père, et ce n'était certainement pas une exception, le procureur fiscal avait des fonctions plus larges et mal définies. Il était en effet tour à tour qualifié dans les registres paroissiaux de «receveur de la terre de Mont-Saint-Père», «procureur fiscal et intendant», voire simplement «agent de cette terre». A l'époque de Paris-Duverney et jusqu'en 1756 il s'appelait Antoine Mallot et avait pour épouse Marie-Anne Crapart. Le 29 avril 1753 on baptisait dans la chapelle du château un de leurs fils, prénommé Louis sans doute pour honorer Louis Marquet qui fut pris pour parrain. Mais en 1758 on trouvait dans la place de procureur fiscal maître Jean-Baptiste Oudinot, dont une fille naissait le 21 août de cette année-là, Louis Marquet remplissant de nouveau le rôle de parrain. En 1771 l'emploi était rempli par Antoine Borrand, et plus tard encore, en 1784, le régisseur s'appelait M. Vernier.

Un autre personnage important du château à l'époque de Louis Marquet était François-Hubert Certeux, qualifié en 1752 de «garde-chasse de la terre de Mont-Saint-Père». En 1755, il était promu premier garde-chasse, et dès l'année suivante se paraît du titre «d'inspecteur des chasses de monsieur Marquet». Il avait sous ses ordres au moins deux autres gardes, dont l'un résidant au château de la Logette et l'autre à celui des Grèves. Pour l'entretien du potager et du parc d'agrément on trouvait au même moment André-Pierre Langlois, qualifié de «maître jardinier du château». Le nom de quelques-uns de ses aides nous est parvenu : ils s'appelaient Jean-Marie Poussé, Pierre Buftreau, Antoine Pottier. Dernier homme important du château, le concierge Nicolas Batard. Il décéda le 6 novembre 1760, âgé de 59 ans. Il fut aussitôt remplacé par un dénommé Charles Henriot, dit «Saint Louis», sans doute un des domestiques parisiens de Louis Marquet. Il épousa la fille de Nicolas Hulot, menuisier à Mont-Saint-Père.

Nous verrons plus loin qu'il y avait au château un grand nombre de chambres de domestiques, mais elles n'étaient occupées que lorsque les maîtres étaient là. Quant au personnel employé dans les vignes du domaine ou à la ferme du château, qui était en faire-valoir direct, il s'agit pour l'essentiel de manouvriers, qui n'apparaissent pas dans les registres paroissiaux comme employés du seigneur. On est par contre surpris de trouver rarement mentionné le nom du chapelain. Celui-ci n'apparaît qu'une seule fois dans les registres au cours des années 1750. Il s'appelait alors Louis-Félix Mauray et se trouvait qualifié d'aumônier du château.

(21) Renseignements tirés pour l'essentiel du dépouillement des registres paroissiaux de Mont-Saint-Père pour la décennie 1750, A.D. Aisne

Un dernier auxiliaire du domaine dont le nom apparaît souvent dans les actes de la gestion est le commissaire à terrier. C'est un poste important car de lui dépend la tenue à jour des cueillerets et des atlas terriers, ces ancêtres du cadastre où sont consignés les noms des détenteurs de terres roturières, sur lesquelles sont perçus les droits seigneuriaux. Au début des années 1740 le commissaire chargé de confectionner les terriers de Beuwardes et de Préaux s'appelait Joseph de Morbidi et il était qualifié de mathématicien. Dans les années 1760 c'est André Aubry, de la Ferté-Milon, qui réalisa le terrier des biens de la rive gauche. Enfin en 1780 on voit Jean Brion, géomètre arpenteur royal à Château-Thierry, passer contrat avec M. de Faventines, le nouveau seigneur, pour «*être chargé de la continuation et confection des terriers desdites seigneuries moyennant 1 500 livres par an sur les recettes effectives des cens, surcens et autres redevances seigneuriales dues auxdites seigneuries*» (22).

Les revenus

Il n'a pas été possible de retrouver les comptes du domaine, faisant état des recettes et dépenses annuelles. La seule indication nous est donnée lors du partage de la succession de Mme de Faventines, où nous apprenons que «M. Vernier, régisseur de la terre de Mont-Saint Père a envoyé le compte des recettes et dépenses, arrêté en novembre 1784, se montant à 47266 1 5 s (23). Mais il n'est pas sûr que ce compte couvre une année entière, et de toutes manières il conviendrait de pouvoir comparer plusieurs comptes annuels entre eux.

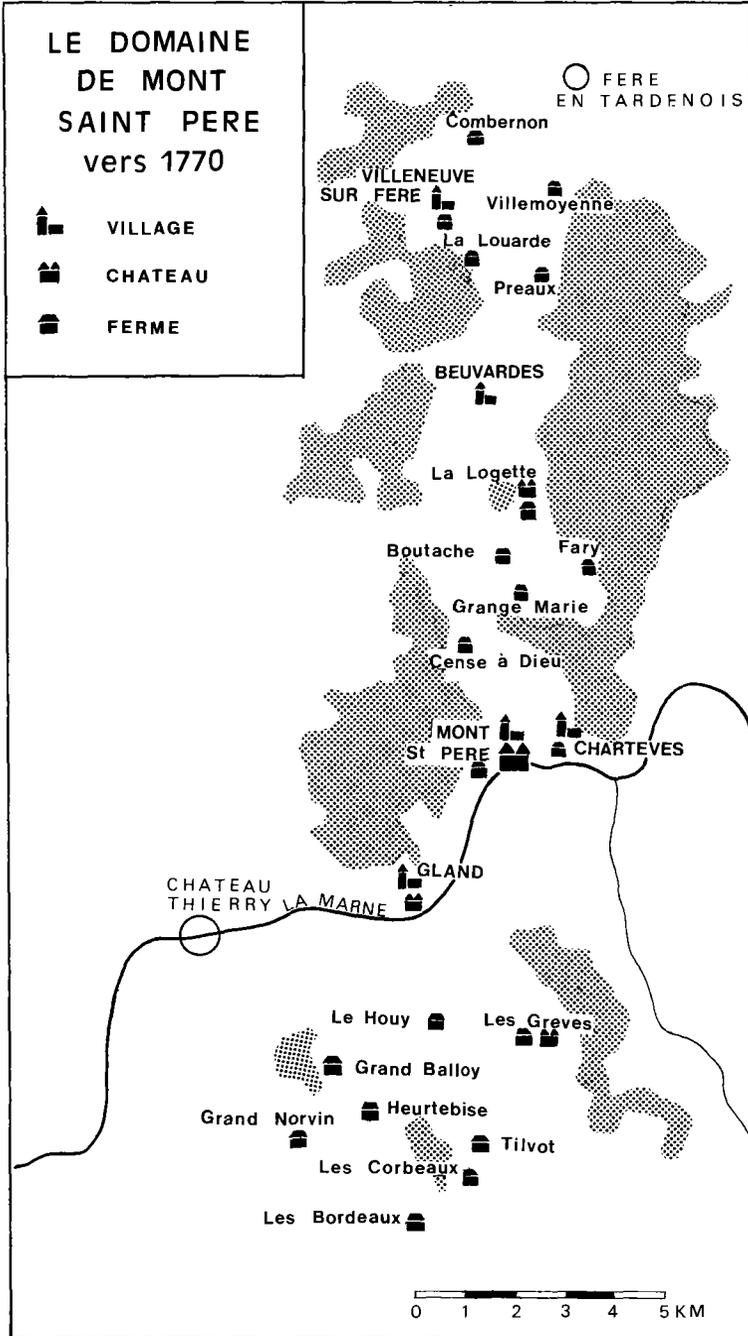
A défaut de comptes globaux on s'est efforcé de reconstituer par les actes notariés la structure des revenus. Les fermages en constituent assurément l'élément le plus important, près des trois-quarts de la surface du domaine étant en terres et prés. Dans les années 1770 ces terres étaient réparties entre une vingtaine d'exploitations (24).

Douze fermes étaient situées sur la rive droite : celles de Gland, Chartèves, Mont-Saint-Père et Villeneuve sur Fère, situées dans le village, celles de la Cense à Dieu, la Grange Marie, Fary Boutache, la Logette, Préaux, la Louarde et Combernon, fermes isolées. Sur la rive gauche les huit fermes étaient situées sur le plateau, au milieu des labours : les Grèves, Le Houy, Tilvot, les Corbeaux, le Grand Balloy, Heurtebise, le Grand Norvin et les Bordeaux. Plusieurs de ces exploitations étaient constituées par la réunion de deux anciennes fermes dont l'une des deux voyait ses bâtiments abandonnés : Fary (112 arpents) était louée avec la Logette (188 arpents) à François Chambellain, «*quant aux bâtiments de ladite ferme*

(22) Pour Morbidi, voir communication non publiée de X de Massary à la S.H.A.C.T. en 1985 ; pour Brion : A.N., T. 656.

(23) A.N. T 656, inventaire après décès de Marie Baudard, épouse de Jean Maurice Faventines de Fontenille.

(24) Les baux des fermes ont été retrouvés aux A.D. Aisne : 164 E 133 et 134 ; 239 E 57, 59, 72, 74.



de Fary, ledit seigneur se réserve de les faire démolir lorsqu'il le jugera à propos» ; la ferme de Villemoyenne (60 arpents) voyait ses terres réunies à celles de Préaux (233 arpents) pour être louées à Louis Pasquier, mais ce dernier était tenu de faire habiter les bâtiments de Villemoyenne pour qu'ils ne soient pas à l'abandon. Eustache Vallée louait en 1752 à la fois la ferme des Grèves et celle voisine de Chalot pour un fermage équivalent, mais Chalot ne comprenait déjà plus comme bâtiments qu'une grange et une écurie. Dix-neuf ans plus tard Remy Vallée concluait un bail unique où les terres de Chalot se trouvaient désormais réunies à celles des Grèves. Dernier cas de rassemblement : la ferme de la Boudinière (86 arpents) réunie à celle de la Grange Marie (109 arpents) et dont les bâtiments se trouvaient entièrement détruits d'après le bail de 1779.

Seule la ferme du château de Mont-Saint-Père était en exploitation directe. Celle de Chartèves (208 arpents) avait un statut proche du métayage, puisqu'elle était louée « moyennant le tiers franc de tous les grains, bleds, seigles, ... et généralement de tous les grains et autres choses qui proviendraient desdites terres » (25). Toutes les autres fermes, au nombre de dix-sept, étaient louées pour neuf ans, et le fermage en était fixé partie en argent, partie en nature : la Cense à Dieu fut louée en 1772 à Antoine Assailly avec 290 arpents pour 1 200 livres en argent, un muid de blé, cinq muids d'avoine. Préaux était louée avec la ferme de Villemoyenne (290 arpents au total) à Louis Pasquier pour 1 300 livres en argent, deux muids d'avoine et quatre dindons. La ferme du Tilvot, sur la rive gauche, fut affermée en 1771 à Nicolas Petit moyennant 400 livres en argent, 340 pichets de blé, 60 pichets d'avoine et quatre chapons. Arrêtons-là l'énumération. Le total des dix-sept baux de fermes représentait dans les années 1770 11 802 livres en argent, 42 muids de blé et 23 muids d'avoine, sans oublier trente huit chapons, quatorze canards, quatre dindons, deux oies et deux cochons de lait. Il est vraisemblable que les volailles étaient conservées pour la nourriture du seigneur et de ses hôtes, ainsi qu'une partie de l'avoine pour ses chevaux. Néanmoins la part en nature devait représenter couramment les deux cinquièmes du produit total des fermages, parfois plus de la moitié sur certaines fermes (26). Ce système permettait au seigneur d'amortir les fluctuations de revenu tout en profitant des hausses sur les céréales : en année de mauvaise récolte il était grand gagnant, car il pouvait écouler à bon prix sa part de fermage en nature ; en année de blé abondant la part fixée en argent limitait la baisse des recettes.

Si les fermages formaient le plus gros poste des recettes du domaine, ils n'en étaient pas le seul. On a très peu d'indications sur les revenus

(25) A.D. Aisne, 239 E 71. Enoncé des baux dans l'inventaire des titres dressé en 1775 : A.N. Minutier central LVI/202.

(26) Il est possible d'établir une équivalence en argent de la redevance en blé : celui-ci valait en moyenne sur le marché de Soissons 170 livres le muid pendant les années 1770, l'écart allant de 125 livres (1779) à 216 livres (1770) (source : Brayer, *Statistique du département de l'Aisne*, Laon, 1825, t. II, p. 60. La valeur moyenne des 42 muids de blé s'établit de la sorte à 7 140 livres. Le muid, mesure de capacité, se décomposait en 62,5 pichets. Dans la région de Château-Thierry le muid valait 18 hectolitres.

forestiers, aucun marché de vente de coupe n'ayant pu être retrouvé. Les bois couvraient 990 arpents (soit plus de 500 hectares), mais étaient très dispersés, depuis la garenne de quelques arpents jusqu'aux bois de Beuvarde ou de Mont-Saint-Père qui couvraient deux cents arpents chacun. Cette dispersion devait gêner leur gestion, mais la proximité de la Marne permettait en tout cas d'en écouler facilement les produits. Nous savons que les taillis étaient coupés à vingt ans, et que les chênes ne pouvaient l'être avant quarante. L'estimation du domaine en 1775 indiquait que l'usufruit des 480 arpents de bois que s'était réservé Pâris-Duverney après la cession du domaine à son gendre donnaient 24 arpents de coupe annuelle à 250 livres l'arpent, soit 6 000 livres par an (27).

On est encore moins bien renseigné sur le revenu des vignes. Or celles-ci constituaient la ressource principale des villages de la vallée. Il dépendait du domaine un clos de cinq arpents à Gland tandis que les vignes représentaient au total dix arpents à Mont-Saint-Père, où les dépendances du château abritaient un pressoir. L'inventaire du château en 1775 montre dans une cave «*trente-six demi muids de vin, cru de pays, dont onze de blanc*», le tout prisé 1 200 livres, mais cela fournit une bien maigre indication sur la valeur de la production, dont une partie assurément était commercialisée (28).

Dernière production du domaine : le poisson. Les étangs étaient nombreux, mais seul un petit nombre subsiste aujourd'hui. Sur la rive droite on dénombrait «*les trois étangs de Préaux qui peuvent consister ensemble à quatre arpents*», les deux étangs de la Grange Marie pour six arpents, les six étangs de la Logette qui représentent près de soixante arpents, le plus grand en couvrant quarante à lui seul ; à proximité de la ferme de Fary, l'étang Robert était lui aussi de belle taille, avec vingt-quatre arpents. On totalisait de la sorte douze étangs pour quatre-vingt-quatorze arpents sur la rive droite. Mais la rive gauche en comptait davantage encore : cent-trente arpents en plusieurs retenues à proximité des fermes de Tiltot, du Houy et d'Heurtebise. Pour l'ensemble du domaine on obtenait 224 arpents (115 hectares). L'est de la Brie, particulièrement le plateau au sud de Château-Thierry et d'Épernay, était avant la Révolution couvert d'étangs. Ces étangs étaient loués à des marchands qui en écoulaient le poisson vers la capitale (29). On a retrouvé deux baux des étangs du domaine : le premier fut consenti en 1738 à «*Nicolas Chaillot, marchand de poisson pour la provision de Paris*» et concerne les cinq étangs de la Logette ; ceux-ci étaient loués mille livres par an, à quoi s'ajoutait l'obli-

(27) A.N. Minutier central, LVI/202 ; un mémoire dressé en 1752 par un candidat à l'affermage des revenus de la baronnie de Fère-en-Tardenois donnait pour la forêt de Fère un revenu de 130 livres par arpent ; la corde de bois blanc valait 14 livres rendu au port (bord de la Marne), mais comportait 11 livres de frais de transport. (Source : A.N. R 4/989).

(28) Alors que le carafon de vin de Champagne est prisé une livre dans l'inventaire des caves du château en 1775, le vin rouge «*cru de pays*» n'est estimé que 6 sols dans certains cas, 10 sols dans d'autres ; le vin de Champagne n'a pas encore conquis les vignes de Mont-Saint-Père, qui se contente apparemment d'une production de gros rouge à destination de la capitale.

(29) Cette économie piscicole est évoquée dans : Pierre Brunet, *Structures agraires et économie rurale sur les plateaux tertiaires de l'est du bassin parisien*, Caen 1959, pp. 353-354.

gation de «*fournir au sieur Duverney en sa demeure à Paris en temps de Carême la quantité d'un quarteron de carpes de neuf ou dix paniers ; «Chaillot avait l'obligation d'appointer un garde pour tuer les loutres autour des étangs*». En 1775 les étangs de la Logette furent en même temps que ceux des Grèves (sans doute tous ceux situés sur la rive gauche de la Marne) loués pour neuf ans à Charles Nitot, marchand à Chézy-l'Abbaye moyennant 2 200 livres par an (30). Ces quelques indications permettent de penser que les étangs étaient d'un rapport à l'arpent supérieur au moins de moitié à celui des terres environnantes.

A ces revenus proprement fonciers s'ajoutait la location de quelques immeubles. Lors de la vente de 1729 le domaine comprenait une dizaine de maisons à Mont-Saint-Père, un moulin à blé à Chartèves ainsi que la «*maison de l'huilerie située dans le même village*», mais ce moulin à huile ne fonctionnait déjà plus. L'achat de la seigneurie de Chartèves aux dames de Jouarre apporta un nouveau moulin, celui de Doly, ainsi que deux pressoirs. De la seigneurie de Gland dépendaient deux autres pressoirs. En revanche, l'acquisition de Beuwardes puis de Villeneuve n'apporta aucun bien de cette nature (31).

En 1770, le moulin de Chartèves, autrefois affermé, était baillé à surcens à Nicolas Bouchez, auparavant meunier à Doly pour 235 livres en deniers et 50 pichets de blé. Trois ans plus tard le moulin de Doly était loué à Louis Bouchez moyennant 260 livres en argent et 60 pichets de blé. Les pressoirs étaient d'un rapport moindre : ceux de Gland n'étaient loués en 1752 que 45 livres par an à Nicolas Pétré, marinier à Château-Thierry. Ceux de Chartèves, sans doute assez modestes, car couverts en chaume, étaient loués en 1773 100 livres par an à Claude Deschanu, bourgeois. Enfin dépendait du domaine le «*droit de bacq et de nacelle en la rivière de Marne*» qui permettait de passer d'une rive à l'autre sans aller chercher le pont de Château-Thierry. Ce bac avait été cédé avec la maison qui l'accompagnait à Jean-Louis Dubois, charron à Mont-Saint-Père, contre un surcens annuel de 75 livres.

Dernier chapitre des revenus : les droits seigneuriaux. Ceux-ci sont longuement énumérés dans les contrats de vente. Les produits de la justice, généralement minimes, faisaient partie des revenus casuels à côté de ceux plus conséquents appelés lods et ventes et perçus sur les ventes de terres. Si nous n'avons que très peu d'indications sur ces revenus casuels pour Mont-Saint-Père (32), nous sommes mieux renseignés sur les droits annuels, généralement désignés sous le nom de «*cens et rentes*». Ils étaient globalement estimés à 1 331 livres en 1768 et l'on en connaît le montant pour certains villages à différentes dates : 19 livres 5 sols à Chartèves en

(30) A.N. Minutier central, VI/685 (bail de l'étang de la Logette en 1737) ; A.D. Aisne (bail général des étangs en 1775).

(31) La seigneurie de Villeneuve-sur-Fère comportait le droit de moulin banal, mais celui-ci n'était plus exercé lors de la rénovation du terrier en 1780.

(32) Nous savons seulement que pour la seigneurie de Beuwardes les lods et ventes se montèrent à 145 livres en 1740 (voir étude citée en note 20).

1734, 89 livres à Beuvarde en 1738, 290 livres à Villeneuve en 1780. A côté des redevances en argent figuraient les redevances en nature, généralement fixées par feu et par ménage. Pour l'ensemble du domaine ces redevances seigneuriales en nature étaient fixées en 1768 à 60 chapons, 63 poules, 14 fromages et 117 pichets d'avoine. Mais le recouvrement de ces redevances auprès de centaines de redevables était fastidieux. C'est pourquoi ils furent affermés en bloc en 1768 à «*Philippe Robert Boudinet, bourgeois demeurant à Château-Thierry, pour en faire la perception à ses risques, périls et fortune*» et moyennant un loyer annuel de 1 100 livres. Pour lui faciliter le travail, il était fourni «*au sieur Boudinet une chambre à feu dans chaque château ou ferme des terres et seigneuries dont les droits sont ci-dessus affermés, et le bois fourni par ledit seigneur*» (33).

Tels qu'ils ont pu être reconstitués, l'ensemble des revenus de la terre de Mont-Saint-Père dans les années 1770 se montait à près de 40 000 livres, dont la moitié pour la location de dix-huit corps de fermes avec leurs terres, près d'un tiers pour les bois, 6,5 % pour les étangs mais seulement 2,8 % pour les droits seigneuriaux !

Les charges

Les dépenses du domaine sont plus difficiles à établir que ses revenus, puisqu'on ignore tout du nombre des employés et de leurs rémunérations, ainsi que du coût d'entretien et de construction des bâtiments (34).

Ne sont connues que les charges fixes, au premier rang desquelles sont les baux emphytéotiques, au nombre de trois : 800 livres dues aux religieuses de Jouarre pour la seigneurie de Chartèves, 55 livres aux religieux prémontrés de Valsecret pour la jouissance de la maison dite de Saint-Nicolas, au bout du parc du château, enfin 40 livres versées à l'hôtel-Dieu de Château-Thierry pour un marché de terres rattaché à la ferme de la Grange-Marie. Second type de charges fixes, les baux à surcens, dits encore «*perpétuels et non rachetables*» ; faisaient l'objet de telles redevances la ferme de Combernon : 360 livres envers le prieuré Saint-Remy de Braine, qui céda la ferme à ces conditions en 1743 ; de son côté le prieuré de Coincy percevait de menues redevances : 50 sols sur la ferme de Boutache, 40 sols sur celle de Fary, 12 livres sur le greffe de la seigneurie de Beuvarde. Dernières charges fixes : les fondations opérées par les précédents seigneurs. Philippe Jacques, seigneur de Mont-Saint-Père, avait par son testament de 1688 constitué 200 livres de rente pour le chapelain du château, 120 livres pour une sœur de charité établie dans la même paroisse, 60 livres au profit du maître d'école, enfin 20 livres pour le lumi-

(33) A.D. Aisne, 239 E 67. bail du 4 septembre 1768.

(34) Au chapitre des charges figurait «*la moitié de toutes les réparations dans le chœur et cancel de l'église de Chartèves*», en contrepartie des droits de dîme cédés avec la seigneurie par l'abbaye de Jouarre.

naire de l'église. La terre de Beuvarde était, quant à elle, grevée par le testament de la dame de La Bescherelle de 150 livres de rente données aux prêtres de la mission de Saint-Lazare, 145 livres au chapelain chargé de dire deux messes par semaine, l'une à l'église, l'autre au château de La Logette, 25 livres enfin à la fabrique de l'église.

Le total de ces charges fixes représentait 720 livres pour les fondations, 895 livres 10 sols pour les baux emphytéotiques, 376 livres 10 sols pour les surcens. Au total, cela ne représentait que 5 % du revenu mais rappelons que le montant des charges les plus importantes nous échappe totalement.

Les caractères d'une terre de financier

Le domaine de Mont-Saint-Père reflète-t-il dans sa composition ou la structure de ses revenus le fait qu'il ait été constitué par une succession de financiers, gens apparemment plus sensibles que l'ancienne noblesse à la rentabilité de leurs placements ? Il convient pour cela de le comparer à des seigneureries voisines, mais aussi de rechercher quelle était sa place dans l'ensemble de la fortune de ces financiers.

La terre de Mont-Saint-Père fut assurément dans les décennies qui précédèrent la Révolution l'un des plus importants domaines fonciers de la région. Mais par manque d'études, il est difficile d'établir des comparaisons. Il n'est pas moins remarquable que cet important ensemble se soit constitué en moins de 25 ans, passant de 611 à 5 023 arpents entre 1729 et 1753, avec la Marne comme seule solution de continuité. Or, le marché foncier dans la France d'Ancien Régime était parsemé de blocs qui échappaient aux transactions : tous les biens des «gens de main-morte», que ce soit les «usages» des communautés d'habitants, ou encore les biens des abbayes, des monastères ou des hôtels-Dieu. Il était donc normal qu'une faible partie du domaine de Mont-Saint-Père soit d'origine ecclésiastique : on n'y trouve guère que la seigneurie de Combernon, vendue à surcens en 1743 par Saint-Remy de Braine, et celle de Chartèves qui fit l'objet en 1734 d'un bail emphytéotique, mais dans lequel l'abbaye de Jouarre se réservait le revenu des bois, assurément la partie la plus intéressante. La formation du domaine de Mont-Saint-Père buta également contre deux grandes masses qu'il ne put que contourner : le duché de Château-Thierry, aux mains du duc de Bouillon, et la baronnie de Fère-en-Tardenois, possédée par le duc d'Orléans. Ces deux domaines avaient un profil bien différent de celui de Louis Marquet : les bois et les droits seigneuriaux en constituaient la plus grande part, tandis que les terres de culture y avaient une place insignifiante (35). La part relativement faible des bois dans le domaine de Mont-Saint-Père ainsi que leur grande dispersion s'explique par la main-mise ancienne de la Couronne, de la grande

(35) L'ouvrage de E. Moreau-Nélaton, *Histoire de Fère-en-Tardenois*. Paris : Honoré Champion, 1913, nous donne le détail des revenus de la baronnie au XVIII^e siècle.

noblesse et des abbayes sur la majeure partie de l'espace forestier autour de Château-Thierry. Le visage du domaine de Mont-Saint-Père semble se rapprocher de celui des grandes abbayes, particulièrement cisterciennes, par la quasi-absence des droits seigneuriaux dans le revenu ainsi que par l'importance primordiale des grandes fermes.

La terre restant dans la France d'Ancien Régime l'élément essentiel de la plupart des fortunes, quelle part occupait-elle dans la fortune d'un financier (36) ? On n'a pu retrouver la composition de celle de Pâris-Duverney. On sait, en revanche, que celle de Baudard de Saint-James fut estimée par le syndicat de ses créanciers à 14 865 000 livres pour la masse active, et que la vente de Mont-Saint-Père, déjà diminuée, rappelons-le des biens de la rive gauche, rapporta à ces mêmes créanciers 890 000 livres, soit 6 % seulement de l'estimation du total ; mais Baudard était un financier plus riche que la moyenne. Plus classique est la composition de la fortune de Louis Marquet, telle qu'elle fut établie au décès de sa femme en 1752 : la terre de Mont-Saint-Père y était portée à 984 780 livres pour un actif total de 3 470 615 livres, soit 28 % de l'ensemble ; les autres postes importants de sa fortune étaient constitués par sa charge de receveur général (404 800 livres) et des placements mobiliers ou commerciaux. Mont-Saint-Père représentait donc une part non négligeable d'une fortune constituée dans le manègement de l'argent du roi et les fournitures militaires. Si la terre rapportait moins, elle présentait en revanche d'autres avantages : la sécurité du placement, la possibilité de «vivre noblement». Mais Louis Marquet et avant lui son beau-père Pâris-Duverney utilisèrent-ils leur connaissance de la finance et des mécanismes économiques plus grande que celle des autres propriétaires terriens pour chercher à améliorer le rendement du domaine, accroître sa production ? Rien ne permet de le penser et l'on ne trouve trace que de reconstruction de bâtiments de fermes en ruine lors de leur achat, ou de mariage de terres (37). Le reboisement des terres trop pauvres avait été au moins envisagé, comme à la ferme des Grèves, où «*le seigneur se réserve la possibilité de planter 30 arpents de savarts*» dans le bail de 1752. Une garenne fut également plantée sur le territoire de Villemoyenne. Ces reboisements semblent cependant être restés très limités, alors que se développaient les plantations d'arbres le long des chemins.

(36) Yves Durand, *op. cit.*, p. 73, qui a analysé vingt-cinq successions de fermiers généraux, a établi que les domaines et seigneuries représentaient en moyenne 19 % du total de ces fortunes, mais les écarts sont très importants d'une succession à l'autre.

(37) De grosses réparations sont à faire aux fermes de Boutache et de La Logette au moment de leur acquisition ; pour la première le contrat de vente indique que «tous les bâtiments sont actuellement en très mauvais état, et la plus grande partie sont découverts». Quant à La Logette, les bâtiments «ont été pour la plus grande partie incendiés, et le tout est présentement en ruines... Tous les bois sont entièrement dégradés». Pâris-Duverney et son gendre ne se sont pas contentés, semble-t-il de rebâtir les fermes en ruines ; ils se sont inquiétés du rendement des terres, à en juger par la clause imposée par Louis Marquet aux fermiers du domaine qu'il venait d'acquérir sur la rive gauche : aux laboureurs du Tilvot, du Houy, d'Heurtebise, de Norvins et des Corbeaux, un nouveau bail imposa le mariage des terres.

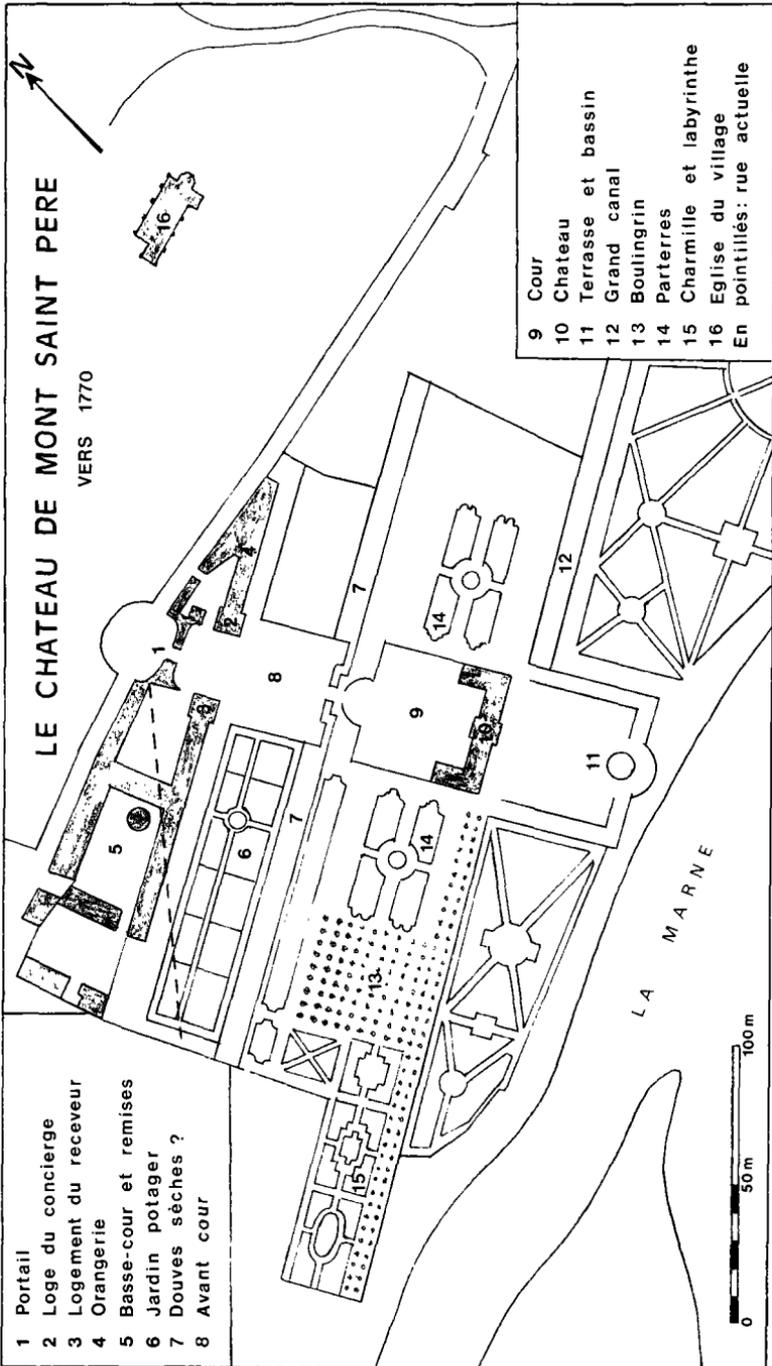
Louis Marquet se livra-t-il à des expériences agronomiques sur la ferme de Mont-Saint-Père, qu'il exploitait directement ? Rien ne permet de le supposer, alors que d'autres financiers se montraient d'ardents agronomes, tels Lavoisier ou Helvétius. Mais l'on ne peut être étonné d'une autre pratique de la part de financiers qui devaient connaître les mécanismes de l'érosion monétaire : l'usage des baux à surcens (38). En 1768 Louis Marquet céda à surcens huit lots de vigne à Mont-Saint-Père. Deux ans plus tard le moulin de Doly était baillé de la même manière. Dans les années 1780 Jean-Maurice Faventines céda à surcens la ferme de La Louarde, contre un loyer, il est vrai, uniquement en nature de 5 muids de blé, 4 muids d'avoine, 300 œufs et deux paires de poulets.

Il est certain qu'à défaut d'expériences agronomiques Louis Marquet chercha à rationaliser la gestion de son domaine : il renonça à une perception directe des droits seigneuriaux, considérés de toute façon comme revenu négligeable ; il favorisa une certaine concentration des fermes et la constitution d'unités de 200 à 300 arpents. Mais il semble au total avoir eu le comportement d'un grand propriétaire agissant plus en bon père de famille qu'en novateur. Rien ne distingue dans ce cas précis la gestion d'un domaine de financier de propriétés de nature comparable, aux mains de la noblesse de cour ou de robe.

LE CHATEAU DE MONT-SAINT-PÈRE

Il ne reste plus rien aujourd'hui du château de Mont-Saint-Père, constamment embelli et transformé par ses propriétaires successifs au XVIII^e siècle pour en faire une résidence reflétant leur haute position sociale et leur grande fortune. Il ne semble pas avoir eu à souffrir de la Révolution, si l'on excepte l'épisode raconté par l'abbé Hébert des patriotes de Château-Thierry venus s'emparer des canons qu'on leur avait dit se trouver dans la cour du château, et qui ne trouvèrent en fait que des pièces de musée : six petites coulevrines de fonte d'après les inventaires, qui étaient sans doute là pour rappeler l'importance de la guerre et des affaires militaires dans la carrière de Pâris-Duverney et de son genre (39). L'inventaire dressé lors de la vente du château en 1820 fait état d'un mobilier beaucoup plus pauvre que celui qui existait avant la Révolution, mais le château lui-même semble encore intact à cette époque. Cependant peu d'années après il allait être détruit par ce qu'on appelait «la Bande noire», constituée d'entrepreneurs en démolition qui dépeçaient les châteaux et en revendaient les matériaux.

(38) Au sens littéral le surcens était un cens ajouté au premier (le cens étant une redevance annuelle presque toujours en argent due au seigneur et marque de la terre roturière). L'un comme l'autre étaient intangibles et donc réduits au fil du temps à peu de chose du fait de l'érosion monétaire.



De nos jours, lorsqu'on arrive à Mont-Saint-Père de Château-Thierry, par la rue qui traverse l'emplacement de l'ancienne basse-cour, on ne voit plus guère que la demi-lune matérialisée par un mur de soutènement, qui faisait face à l'entrée du château. Un des pavillons encadrant cette entrée est encore debout, enserré dans d'autres constructions postérieures. Il est néanmoins reconnaissable avec ses chaînages d'angle en bossage et son toit en pavillon brisé «à la Mansard». On le reconnaît sur un dessin conservé à la Bibliothèque nationale dont il sera question plus loin. Ces pavillons d'entrée existaient déjà en 1729. Celui de droite servait de logement au receveur, tandis que celui de gauche abritait le concierge du château et avait à l'étage une infirmerie. La rue qui s'avance en face de la demi-lune occupe l'axe de l'avant-cour et de la cour précédant le château.

La basse-cour et les jardins

Le château était le centre du domaine agricole en même temps que la résidence du seigneur. Ces dépendances constituaient une véritable ferme, servant à l'exploitation des terres et des vignes conservées en faire-valoir direct sur le terroir de Mont-Saint-Père.

L'acte de vente de 1729 énumère ces dépendances. A gauche de l'entrée se trouvait «*la serre et l'orangerie, un grand pressoir et plusieurs autres petits bâtiments autour d'une cour*». A droite était la ferme elle-même, avec «*une cour entourée de bâtiments tels que cuisine, salle, chambre, greniers, fournil, écuries, granges et autres bâtiments attenant, et derrière lesdits bâtiments du même côté une autre basse-cour consistant en un grand colombier, cellier, cave, chambres et greniers, bergeries, écuries, avec un grand hangar et remises au bout de ladite basse-cour*».

L'inventaire très détaillé dressé en 1775 (39), auquel nous nous reportons souvent, nous fait connaître l'état des récoltes abritées dans les greniers et les celliers de la basse-cour, qui en plus des produits de la ferme elle-même, recevaient toutes les redevances en nature fixées par les baux des dix-huit fermes du domaine. En plus des vins étrangers à la région la cave abritait 36 demi-muids de vin de pays, 60 tonneaux dans un cellier et 45 dans un autre (vides dans les deux cas). Dans la «*vinerie*» se trouvaient 400 carafons de gros verre. Les greniers abritaient 150 muids de blé froment, l'étable sept vaches à poil roux et deux taureaux ; le toit à porcs logeait deux cochons, tandis que dans la cour se promenaient en liberté cinquante poules et deux coqs. Les remises abritaient le carrosse du seigneur «*à banquettes garnies de coussins remplis de plumes, et l'intérieur doublé de velours d'Utrecht cramoisi*» ; on y trouvait également un petit cabriolet et une calèche à huit places.

Dans la basse-cour logeaient également les domestiques, dont les chambres se trouvaient au-dessus de la sellerie et des remises ; les inventaires font état d'un grand nombre de couchettes, paillasses et matelas. Certaines servantes avaient une chambre particulière, désignée par leur nom : «*la*

(39) A.N., Minutier central LVI/202.

chambre de la nommée Angélique», «la chambre de la nommée Madeleine», «la chambre du nommé Pierrot». Seuls logeaient au château les domestiques les plus importants, dont le service des maîtres réclamait la présence constante : le maître d'hôtel, le valet de chambre de monsieur Marquet, appelé Picard. A l'époque de Pâris-Duverney les domestiques logés au château étaient encore plus nombreux ; l'inventaire dressé en 1751 nous fait en effet connaître les chambres du sommelier, du chef du cuisine, du rôtiisseur et de l'officier.

Plusieurs activités étaient encore exercées dans la basse-cour, dont il est impossible de dire si elles l'étaient pour les besoins exclusifs du château et du domaine : c'était sans doute le cas du tapissier, sans doute aussi du vitrier qui a sa «boutique» dans les communs, non loin de la forge. A l'étage d'un des pavillons d'entrée l'infirmerie était composée de plusieurs pièces, et à proximité se trouvait l'apothicaire. Sans doute les habitants de Mont-Saint-Père pouvaient-ils en profiter si nous nous rappelons qu'une sœur de charité recevait une pension sur les revenus du domaine. Pour l'alimentation des hôtes du château et de son personnel fonctionnaient une laiterie, un fournil complété d'un magasin à farine et d'une boulangerie, sans oublier la boucherie. Mais les nombreuses volailles prévues dans les fermages étaient sans doute plumées directement à l'office. Lorsque Louis Marquet était là avec ses hôtes et tous ses domestiques, la basse-cour et ses abords devaient ressembler à une ruche bourdonnante d'activité !

Avant d'aborder le château lui-même, jetons un coup d'œil aux jardins. En 1729 le parc «enclos de murs en partie et de haies le long de la Marne» renfermait vingt arpents, dont neuf en nature de pré. Soixante ans plus tard, à la veille de la Révolution, le parc consistait «en un parterre à l'anglaise avec un bassin d'eau jaillissante, le parterre s'étend jusqu'à la rivière sur laquelle il se prolonge en terrasse. A droite et à gauche tant des cours et bâtiments du château que du parterre sont les différentes parties du parc, variées par leur site» (40). Ce parc est composé de boulingrins, quinconces, bosquets, massifs en taillis, labyrinthe, allées de tilleuls et charmilles, bassins avec jets d'eau, grand canal d'eau vive, potager, arbres et arbustes de toutes espèces. L'inventaire de 1775, s'il ne nous apprend pas l'existence de statues, énumère par contre 75 orangers et citronniers dans leur caisse, 16 vases en fonte et 20 en faïence, enfin six petites couleuvrines en fonte moulées sur leur affût. Plusieurs pavillons étaient disséminés dans le parc, dont un salon de repos, avec «une ottomane garnie de son matelas, deux oreillers et trois coussins», un autre situé au bout du jardin et servant de salle de billard, sans oublier la maison dite de Saint-Nicolas, transformée en buanderie.

(40) Le second pavillon a sans doute disparu lors des combats de 1918. Les bâtiments de la basse-cour, encore à peu près intacts (sauf le colombier, disparu) sur le plan cadastral des années 1830, ont été par la suite divisés par le percement de la nouvelle rue en direction de Château-Thierry. Sur l'emplacement de la partie sud du château et sans doute juste après sa démolition a été édifée une belle maison bourgeoise qui à l'exception de quelques amorce de galeries souterraines ne conserve rien de l'édifice disparu.

L'aspect du château d'après les gravures et les descriptions

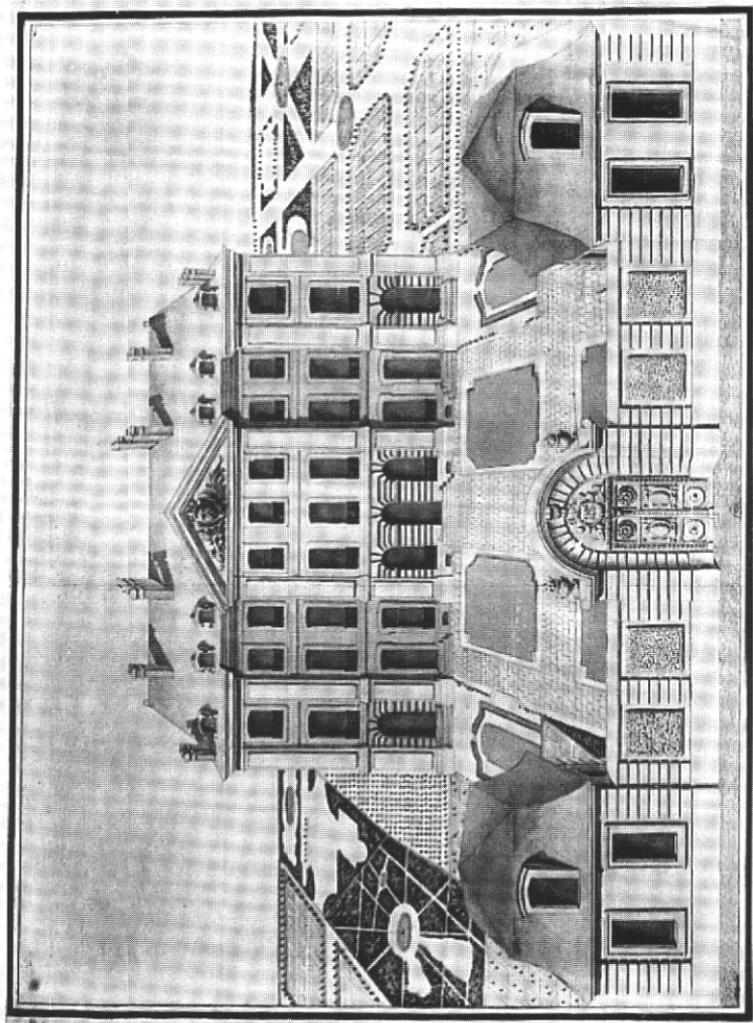
On ne connaît pas précisément l'aspect architectural du château, car nous n'avons retrouvé que deux vues le représentant avant sa destruction, d'une exactitude contestable (41). La première, représentant la face antérieure, est un dessin à la plume rehaussé d'aquarelle, et porte en légende : «château de M. Saint James près de Château-Thierry». Ce dessin semble donc avoir été exécuté à la veille de la Révolution, entre 1785 et 1787. Au premier plan les deux pavillons d'entrée sont reliés par un haut mur percé en son milieu d'un portail monumental surmonté de deux pots à feu. Les battants de la porte sont ornés de panneaux sculptés en relief. Au fond de la cour le château présente une élévation ordonnancée, avec un avant-corps central de trois travées, deux avant-corps latéraux d'une seule travée reliés au central par deux travées de chaque côté. Les avant-corps présentent un rez-de-chaussée en bossage et sont rythmés à leurs extrémités par des pilastres plats. Au-dessus l'élévation comporte deux étages surmontés d'un comble et d'un fronton. Celui-ci comporte des armoiries impossibles à identifier sur le dessin. Malgré sa relative précision, ce dessin des années 1780 ne semble pas être un relevé fidèle. En sont absentes des parties que l'on connaît par ailleurs : le toit en pavillon surmontant l'avant-corps central, les tours prolongeant la façade à chaque extrémité. Au total ce dessin semble assez loin de la réalité, même si les pavillons d'entrée correspondent bien à celui qui subsiste aujourd'hui.

L'autre représentation est une gravure sur bois du XIX^e siècle montrant la façade sur le parc, la Marne étant montrée au premier plan. Par le style de la gravure on a du mal à dater celle-ci d'avant 1825, époque de la destruction du château, mais il est possible qu'elle ait été faite d'après un dessin plus ancien, aujourd'hui perdu. Cette représentation correspond en tout cas assez bien à la description qui en est donnée par l'abbé Cornilius, curé de Mont-Saint-Père au XIX^e siècle : «*Cet édifice en pierre de taille avait deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Sa hauteur était d'environ vingt mètres depuis le sol jusqu'à un petit pavillon placé sur le faite et dont la partie supérieure formait un plateau de trois mètres sur lequel on pouvait se promener. La façade du midi présentait une longueur de 48 mètres non compris les deux rotondes attenantes à chaque extrémité. Les deux rotondes étaient terminées en dôme. Le balcon du midi et le perron du nord, avec les élégantes colonnes qui leur servaient d'appui étaient une des grandes beautés de l'édifice. Chacune des rotondes avait 45 mètres de circonférence à l'intérieur ; celle de l'est servait de salle de musique, celle de l'ouest était la chapelle*» (42). On peut ajouter en se reportant à la gravure que la façade sur le parc comportait

(41) Le dessin est conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (collection Fleury) sous le numéro de microfilm H 107222 ; la gravure est conservée au même endroit (Topographie de la France) sous le numéro H 107723.

(42) Description extraite du compte-rendu des Mémoires de l'abbé Cornilius donné à la Société historique de Château-Thierry en 1897 et publié dans les annales de cette dernière. Le manuscrit de l'abbé était encore au début du XX^e siècle conservé au presbytère de Mont-Saint-Père (d'après Emile Deraine, *op. cit.*, p. 132). Il semble avoir disparu depuis.

Le Château de Mont-Saint-Père (Bibl. nat. coll. Fleury, H 107222).



comme celle sur la cour trois avant-corps et un total de treize travées. Les ailes en retour sur la cour avaient une toiture mansardée et les deux rotondes se greffaient maladroitement sur ces ailes par un passage d'une travée.

L'acte de vente de 1729 donne une description, sommaire, qui ne semble pas radicalement différente de ce qu'on pouvait voir au début du XIX^e siècle : *«Le château et manoir principal est composé d'un corps de logis simple terminé par un dôme et une lanterne dans lequel est la chapelle appelée Notre-Dame du Mont Cornet, avec les deux ailes doubles en mansarde, le tout couvert d'ardoise»*. Le «dôme» abritant la chapelle existait déjà au début du XVIII^e siècle, mais la tour en pendant, destinée à accueillir le salon de musique, dut faire partie des constructions réalisées par Louis Marquet.

On sait finalement bien peu de choses des travaux effectués au cours du XVIII^e siècle sur le château, alors que les témoignages trop lacunaires nous laissent entrevoir plusieurs campagnes de construction ou reconstruction. En 1775 un voyageur, qui revenait de Reims où il avait assisté au sacre de Louis XVI, dit qu'il a été rebâti par Pâris-Duverney (43). Emile Deraine, quant à lui, (*op. cit.*, p. 136) indique, sans doute d'après l'abbé Cornilius, que *«ce château avait remplacé des constructions plus modestes élevées vers la fin du XVII^e siècle, et qui avaient été incendiées en 1771»* ; plus loin le même auteur dit seulement que le château *«avait été fort maltraité par un incendie en 1771 ; Marquet l'avait fait reconstruire lorsque, pressé d'argent en 1779, il vendit sa terre...»*. Nous savons du moins que des travaux importants furent entrepris par Baudard de Saint-James. C'est toujours par l'abbé Cornilius que nous savons que *«Quatre cents ouvriers travaillèrent au château pendant trois ans ; 80 000 kilos de plomb furent employés à la toiture du château et aux conduites qui amenaient l'eau dans le parc et dans toutes les pièces du château»*. Par ailleurs l'acte de vente de 1789 indique que *«la plus grande partie des glaces des appartements se trouve déposée par suite des travaux et changements que le feu sieur Baudard de Saint-James y faisait faire»*. Autre témoignage des importants travaux en cours, la présence alors à Mont-Saint-Père de «Pierre Mary, entrepreneur de bâtiments demeurant ordinairement à Chaillot» et de «Louis Giraudeau, maître menuisier demeurant ordinairement à Neuilly». Tous deux louèrent en 1785 à l'aubergiste François Ridart une maison dans la grande rue du village (44). L'année suivante, le 26 août, les registres paroissiaux nous apprennent le décès de *«Jean-François Ecolas, tailleur de pierres travaillant au château, et enterré en présence de Jean Dédoles, architecte inspecteur du château»*.

(43) Journal d'Antoine-Nicolas Duchesne, publié dans le *Recueil des travaux de l'Académie nationale de Reims*, 1899-1900, t. II, p. 102. Voici l'extrait de la lettre datée de Château-Thierry, le 18 juin 1775 : *«Mon père je n'ai rien à vous dire de la route, si ce n'est qu'on rencontre à moitié chemin le château de Mont-Saint-Père, qui annonce bien qu'il appartenait à bon maître. Depuis la mort de M. Pâris-Duverney, qui l'a fait rebâti et planter, il appartient à un M. Marquet, homme de finance aussi»*.

(44) A.D. Aisne, 276 E 5 (minutier de Mont-Saint-Père).

Le mobilier

Il est malheureusement impossible en l'absence de plans de suivre l'évolution des aménagements intérieurs et du décor des pièces et des appartements. Mais, nous sommes bien mieux renseigné pour le mobilier, qui fit l'objet d'au moins trois inventaires au XVIII^e siècle : en 1751, 1775 et 1784 (45).

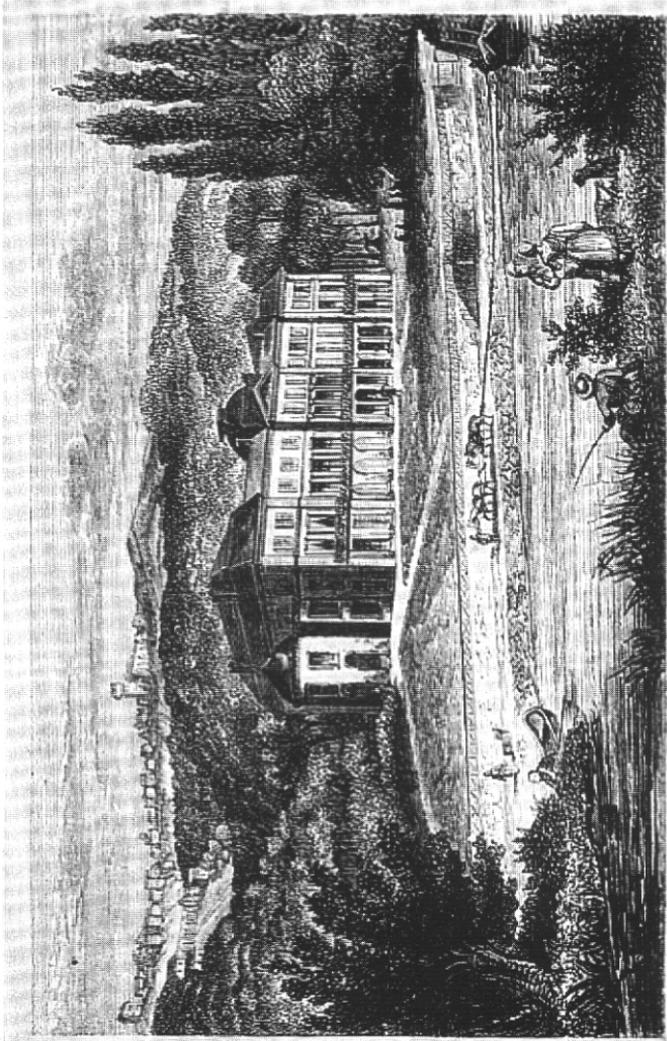
Commençons par les pièces de cérémonie, qui occupent le rez-de-chaussée. A l'époque de Pâris-Duverney l'inventaire énumère une salle d'assemblée, une galerie, une salle à manger garnie d'une grande table en marbre blanc et d'un «poêle de terre d'Allemagne». Le grand salon en contient également un, ses murs sont garnis de dix-huit aunes de cuir doré, sans doute ce que nous appelons du cuir de Cordoue. On rencontre ensuite le cabinet des glaces, aux murs couverts de «*quarante-huit carreaux de glace, et meublé de huit bustes d'empereurs, et de pièces de porcelaine sur la corniche*». Dans la chapelle on pouvait voir au-dessus de l'autel en bois de chêne un tableau de la Sainte Famille.

Arrêtons-nous un instant dans la bibliothèque, dont les 290 ouvrages sont soigneusement énumérés (46). La théologie s'y taille la part du lion avec 106 titres, ce qui peut étonner dans la demeure d'un financier, a-priori peu versé dans la dévotion ; on y note une forte coloration janséniste (œuvres d'Arnauld d'Andilly, le Nécrologe de Port-Royal). La littérature vient en second avec 67 titres, en y incluant la littérature étrangère (plusieurs ouvrages de Cervantès), la littérature classique, à vrai dire peu représentée (six titres), et les romans populaires, que l'on appelait alors la bibliothèque bleue (L'héroïne mousquetaire, La rivale travestie). Dans la littérature moderne les philosophes des Lumières ne sont pas encore présents (alors que l'Encyclopédie figurera dans la bibliothèque du château dans les années 1780) mais on relève la présence de «La princesse de Clèves», des œuvres de Scaron et de Molière, ainsi que du théâtre de Corneille. L'histoire est représentée par 65 titres, dont de nombreux Mémoires (du cardinal de Retz, de Marguerite de Valois, de Brantôme). Les voyages et la géographie ne comportent qu'une petite section de 16 titres et le reste de la bibliothèque (46 titres) est constituée d'ouvrages de droit, d'économie («La dixme royale de M^e de Vauban»), ou d'agronomie («La maison rustique», «Le parfait maréchal», «Les ordonnances des Eaux et Forêts», «L'instruction sur les jardins potagers», «Le traité des étangs et des viviers»), enfin de dictionnaires et œuvres encyclopédiques : dictionnaires de Bayle, de Trévoux et de Moréri, Antiquités de Montfaucon. Achéons l'inventaire de la bibliothèque par l'ouvrage qui avait le mieux sa place ici : «L'art de réussir», en deux volumes et sans nom d'auteur, mais que le maître des lieux aurait assurément pu écrire !

(45) A.N. Minutier central CVII/468 = inventaire de 1751 ; LVI/202 = inventaire de 1775 ; XCV/386 = inventaire de 1784.

(46) On comparera la bibliothèque du château de Mont-Saint-Père aux autres bibliothèques contemporaines de la région de Château-Thierry, qui viennent de faire l'objet d'un mémoire de maîtrise par Mademoiselle Odile Guéry (voir compte rendu des travaux de la Société historique et archéologique de Château-Thierry en 1991).

Le Château de Mont-Saint-Père (Bibl. nat. coll. Fleury, H 107723).



Château de Mont-Saint-Père-sur-Marne.

Après les lieux publics viennent les appartements destinés à accueillir les hôtes. Ceux-ci sont au nombre de huit à l'époque de Paris-Duverney, chacun d'eux composé de trois ou quatre pièces : antichambre, chambre cabinet et garde-robe, ce qui permet de venir en famille ou accompagné de son propre domestique. Le mobilier de ces chambres reste provincial : les commodes, les armoires et les tables sont généralement en chêne, parfois en noyer ou en merisier. Seuls deux appartements ont une commode à dessus de marbre : celui de M. Duverney et celui dit «du roi de Pologne», dont le nom semble indiquer une halte de Stanislas Leczinski à Mont-Saint-Père entre son duché de Lorraine et un séjour chez son gendre à Versailles.

Vingt-cinq ans plus tard, dans l'inventaire de 1775, le mobilier des appartements est devenu beaucoup plus luxueux : tables d'acajou, commodes et secrétaires en palissandre ; toutes les cheminées sont surmontées de glaces. Dans la chambre de M. Marquet, la commode est en bois de rose garnie d'ornements en cuivre doré avec son dessus de marbre ; dans les tiroirs se trouve une dizaine de tabatières, la plupart en or. Dans le grand salon du rez-de-chaussée sont suspendus quatorze tableaux qui sont des portraits de famille, ce qui permettait au financier de s'identifier à l'ancienne noblesse. A Mont-Saint-Père on aimait la fête, comme en témoignent les lettres de remerciements d'invités de Louis Marquet. Pour divertir ces invités on jouait de la musique ou l'on montait une comédie. Au premier étage le salon de musique qui occupait toute la largeur du logis abritait un buffet d'orgue «garni de ses jeux et de ses soufflets». Dans une chambre l'inventaire signale un clavecin «fait par Blanchet», verni et doré, avec une bobèche de cuivre. Dans la rotonde faisant pendant à la chapelle était installé un théâtre, appelé parfois «salle de comédie». Seize banquettes couvertes de toile y attendaient les spectateurs, tandis que dix-sept toiles peintes constituaient le magasin des décors.

Avant de quitter le château faisons un dernier détour par la cave et la cuisine. La vaisselle d'argent ne comprenait pas moins de cent vingt assiettes, huit plats d'entremets, dix plats à rots, le tout au poinçon de Paris, pesant 661 marcs d'argent (plus de 300 kilos) et estimé 34 120 livres. La batterie de cuisine n'était pas moins impressionnante, avec douze marmites, vingt-neuf casseroles, quatre poissonnières tout en cuivre rouge. Terminons par la cave ; à côté des vins de pays, tout les grands crus français et étrangers étaient présents, montrant que le maître de la maison avait une très bonne table. Le champagne était bien sûr représenté, mais n'était encore appelé en 1775 que «vin de Champagne mousseux», à ses côtés figurait le «vin rouge crû de Cumières». De Bourgogne venaient le Chambertin, le Montrachet, le Pomard et le Meursault. Des Graves et des Sauternes représentaient les bordeaux. Figuraient également dans la cave du Jurançon et du «vin du pape» ; par contre les vins de Loire étaient totalement absents, sans doute parce qu'ils n'avaient pas encore la réputation qu'ils ont acquis depuis. L'étranger enfin était représenté par des vins du Rhin, du Tokay de Hongrie, du vin de Chypre et de Madère, du Malaga et du vin de Malvoisie.

Refermons les grilles du château et disons quelques mots de la fin du domaine. Il fut vendu le 4 mars 1789 par les créanciers de la succession de Claude Baudard de Saint-James à Louise Antoinette Fargeon, veuve de Louis Marc Antoine, comte de Bussy (47). La nouvelle dame de Mont-Saint-Père laissa la réputation d'une «femme distinguée et charitable», mais on sait fort peu de choses sur elle, tout comme on ignore la raison pour laquelle elle fut guillotinée le 9 floréal an II, (mai 1794) quelques mois après son fils. Sans doute ses biens furent-ils mis sous séquestre, mais ils ne furent point vendus, puisque nous voyons ses trois neveux et nièces, qui étaient ses héritiers, se partager le domaine le 7 floréal an VII (mai 1799) (48). Marie Lambert Brunet de Villeneuve hérita du château lui-même et des biens à Mont-Saint-Père, des fermes de Chartèves et de celle de la Cense à Dieu. Marie Charlotte Brunet, épouse du comte Rigal d'Ouvrier, reçut les terres de Beuvarde avec la Logette et ses étangs, Boutache et La Grange-Marie. Enfin Elisabeth Brunet, épouse du comte de Bastard d'Estang, eut pour sa part Villeneuve, Préaux, la ferme et le château de Gland. Un an plus tard, le 27 prairial an VIII, Marie Lambert Brunet de Villeneuve revendit sa part à sa sœur Mme de Bastard. Son autre sœur quant à elle revendait par morceaux ses propriétés de Beuvarde : La Grange Marie en 1805 à Nicolas Hua ; la Logette le 8 mars 1806 à Antoine Hourdry. Les Bastard de leur côté se défirent des terres de Villeneuve (le château et la ferme de la Basse-cour) le 10 novembre 1808 ; l'acquéreur en fut Joseph Thierry, ancêtre maternel de Paul Claudel (49). Néanmoins le château de Mont-Saint-Père continuait d'être habité, comme en témoigne l'inventaire du mobilier dressé en 1820. Il fut vendu cette année-là pour 625 000 francs avec ce qui restait du domaine à Augustin Lapeyrière, receveur général des finances de la Seine (50). La fatalité voulu qu'une fois encore le château appartint à un financier. Le domaine représentait alors 738 hectares. Lapeyrière «fit au château des dépenses considérables, 500 000 francs dit-on» (Deraine, *op. cit.*, p. 152). Mais pour s'acquitter du prix de vente il dut continuer à dépecer le domaine : en 1824 il revendit la ferme de Préaux à un avoué parisien, M. Dorgemont ; et la même année les bois de Villeneuve à la marquise de Coigny. Mais ayant fait de mauvaises opérations financières il revendit le château lui-même à la Bande noire, comme nous l'avons vu, et celui-ci fut démoli. Ainsi s'achevait l'histoire du domaine de Mont-Saint-Père et de son château, qui connurent des heures brillantes au XVIII^e siècle. Son faste sidérait la population (ne disait-on pas naïvement que la chapelle, par la richesse de son décor, égalait celle de Versailles ?) et faisait dire de M. Marquet qu'il «poussa la prodigalité jusqu'à la folie». Il ne faisait en fait que montrer le luxe d'un financier.

Xavier de MASSARY

(47) A.N., Z¹^a 854 (cour des Aydes).

(48) A.N. Minutier central XCIX/764.

(49) Les renseignements sur ces ventes effectuées sous le premier Empire sont tirés des registres de l'Enregistrement de Fère en Tardenois, A.D. Aisne, 88 Q à 91 Q.

(50) A.N., Minutier central LVIII/687.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE, DES ARTS ET DES LETTRES DE CHAUNY ET DE LA RÉGION

Constitution du bureau pour 1991-1992

| | |
|---------------------------------|------------------|
| Président | M. R. GERARD |
| Vice-présidents | M. J. HALLADE |
| | M. J. SENECHAL |
| Secrétaire générale | Mme H. TONDEUR |
| Secrétaire-adjointe | Mme C. DECARSIN |
| Trésorier | M. C. SBARDELLA |
| Trésorier-adjoint | Mme FRENOT |
| Bibliothécaire-Archiviste | M. B. DEGONVILLE |

Compte-rendu d'activités de l'année 1991

JANVIER - M. Gérard, notre président, après les traditionnels vœux de «bonne et heureuse année», cède la parole aux conférenciers du jour, Mme Wattiaux et le docteur Aublin qui nous présentent une causerie fort bien documentée et accompagnée de nombreuses diapositives sur l'Égypte, berceau d'une très ancienne civilisation, (4 000 ans avant Jésus-Christ), qui s'est développée depuis l'âge de pierre jusqu'à J.C., de chaque côté du Nil, nous laissant sculptures, peintures et temples...

FÉVRIER - Le docteur Thiollet, président des Amis du Musée du Noyonnais, avec qui nous entretenons des liens amicaux et culturels, nous présente sa conférence sur la céramique du Beauvaisis qui est plus ancienne que la faïence de Sinceny, et qui a été mise au jour sur plusieurs sites archéologiques de la Picardie, plus particulièrement dans le Beauvaisis et dans le pays de Bray. Cette causerie est agrémentée de fort belles diapositives.

MARS - Assemblée générale de notre Société qui a commencé par une causerie de M. Sénéchal, vice-président, sur la Parade des Arquebusiers, la Compagnie des Archers de Chauny et les Dormeurs de Compiègne.

AVRIL - M. Pugin nous entretient de la Révolution et de la chasse : la chasse en France de la fin de l'Ancien Régime au I^{er} Empire, le plaisir des Grands et la délinquance roturière, la chasse en province, le braconnage, les paysans en guerre contre le gibier, la chasse dans les cahiers de doléances jusqu'à l'abolition des droits féodaux le 4 août 1789.

MAI - Dans le cadre d'une semaine sur l'Europe, la Société Académique de Chauny s'est jointe à d'autres exposants à la salle des fêtes avec des panneaux faisant suite à une conférence donnée au Centre Culturel-Forum de Chauny, par

M. Sénéchal, vice-président, et ayant pour thème : l'évolution de l'architecture religieuse en Europe. Cette semaine de «Bonjour l'Europe» a remporté un vif succès.

JUIN - Le 2 juin 1991, 35^{ème} congrès de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne qui s'est tenu à Saint-Quentin sous la présidence de M. Brunet.

L'après-midi deux visites nous conduisaient l'une au marais d'Isle, visite commentée par M. B. Delaire président de la Société Académique de St-Quentin, l'autre, commentée par M. F. Crépin vice-président de la Société Académique de St-Quentin et président de l'Association de sauvegarde du patrimoine industriel du Vermandois, sur les sites industriels anciens du Vermandois : cotonnières, fabriques de guipure, dentelles, tulles, galons, ... sans oublier les brasseries et les secteurs sociaux qui leur étaient attachés.

JUIN - Le 12 juin 1991, voyage annuel à Beauvais. Visites effectuées avec M. Bonnet-Laborderie, président du GEMOB, et spécialiste de l'histoire de Beauvais. Nous avons visité la Galerie nationale de la tapisserie, l'ancien palais épiscopal devenu musée départemental de l'Oise, les ateliers de la manufacture de la tapisserie de Beauvais qui connaît un grand renouveau, et terminé par la visite de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais.

SEPTEMBRE - Le président R. Gérard et le vice-président Jean sénéchal ont représenté la Société Académique de Chauny au salon des associations de la ville de Chauny, organisé par l'O.S.C. les 21 et 22 septembre 1991.

OCTOBRE - Le 4 octobre, réunion de rentrée avec le compte-rendu des secrétaires sur le congrès de la Fédération et le voyage à Beauvais, commentés par de nombreuses diapositives.

OCTOBRE - Le 25 octobre reprise des réunions mensuelles avec le compte-rendu de M. Jean Hallade, vice-président, du voyage qu'il a effectué avec son épouse et des amis dans l'Ouest des Etats-Unis Américains, compte-rendu accompagné de magnifiques diapositives. Ce voyage les mena du Québec au Canada jusqu'au Colorado en traversant tout le continent.

NOVEMBRE - Notre secrétaire, Mme Tondeur, nous emmène à Mirecourt capitale du Xaintois Lorrain. Elle nous entretient de cette petite ville et de trois siècles de lutherie.

DÉCEMBRE - 9 décembre 1901 - 7 décembre 1936 : Vie et mort de Jean Mermoz, né à Aubenton dans l'Aisne et disparu corps et biens dans l'Atlantique Sud sur la «Croix du Sud». Récit commenté par M. J. Hallade, vice-président, à l'aide de diapositives.



Jean MERMOZ, enfant de l'Aisne et aviateur de légende...

La France ? Ah, oui... Mermoz ?

Dans les années 1929/1930, pour les habitants du Chili, la France était quelque part dans le monde, peut-être en Europe, mais quand on parlait là-bas de notre pays aux promeneurs dans la rue, la France... c'était Mermoz.

DANS UNE PETITE VILLE DE L' AISNE

Au nord-est de notre département, à l'extrémité de la Thiérache, naît dans la charmante bourgade d'Aubenton, le 9 décembre 1901, un petit garçon, fils de Charles-Léon-Jules Mermoz et de Gabrielle Gillet que l'on prénomme Jean.

Les parents du petit Jean vont rapidement se séparer, et Madame Mermoz et son fils vont aller habiter, dès 1903, chez M. et Mme Gillet à Mainbressy, dans les Ardennes, à quelques kilomètres de Rozoy-sur-Serre.

Après des études à l'École Supérieure Professionnelle d'Hirson, arrive la guerre de 1914 et ses grands-parents l'emmènent à Aurillac. Mais, Mangaby, sa maman qui est tout pour lui, est restée sous l'occupation allemande. Il parlera souvent de cette période douloureuse dans sa courte vie.

La guerre terminée, Jean Mermoz finit ses études secondaires, mais échoue au baccalauréat. Que va-t-il faire ?

Sur les conseils de Max Delty, un chanteur d'opérettes, il s'engage et opte pour l'aviation. Après quatre mois de classes au Bourget, il est envoyé à Istres comme élève-pilote. C'est là seulement que son amour de voler va le prendre pour toujours.

Dès qu'il se retrouve pilote militaire, Mermoz se porte volontaire pour le Levant où la révolte des Druzes est violente et il se trouve affecté sur la base de Palmyre, où son aventure commence. Sur un «Bréguet-14», bombardier de la guerre terminée depuis quatre ans, il fait un atterrissage forcé dans la montagne désertique. Il va marcher quatre jours sans nourriture et presque sans eau avant d'être enfin recueilli.

En juin 1923, nommé sergent, Jean Mermoz revient en France et se retrouve au 21^{ème} Régiment d'Aviation de Bombardement à Essey-les-Nancy. Cette vie, presque de caserne, ne lui convient pas et, avec 600 heures de vol, Mermoz quitte l'armée, le 30 juin 1924, pour la vie civile. Que faire de nouveau ?

Pour subvenir à ses besoins, il accepte de petits emplois comme la livraison de paquets dans les grands magasins. Mais, maintenant, l'aviation le tient et il écrit partout à des sociétés aériennes, souvent sans recevoir de réponse ! Quand un jour, il est convoqué à Toulouse par un certain Didier Daurat, «as» du bombardement de la guerre 1914/1918, directeur des lignes Latécoère vers l'Espagne.

JEAN MERMOZ, CE GRAND PILOTE

Mermoz arrive à Toulouse-Montaudran et se trouve devant Didier Daurat, qui n'a pas la réputation d'un caractère facile. Un avion est là sur le terrain. «*Faites un tour*» commande Didier Daurat.

Heureux de se retrouver aux commandes d'un avion, Mermoz, pilote de chasse et de bombardier, avec un avion nullement fait pour cela, exécute une série d'acrobaties et se pose impeccablement. Quand il descend de l'appareil, content de lui-même, deux mécaniciens sont là, qui viennent d'assister à la démonstration. L'un d'eux lui dit sans rire : «*Tu peux faire ta valise*».

Jean Mermoz se retrouve dans le bureau de Didier Daurat plongé dans ses papiers. Mermoz s'entend dire : «*Les acrobates, c'est pas pour chez nous, allez faire du cirque ailleurs*».

Mermoz est consterné : ses rêves s'écroulent. Il s'excuse, mais il a aussi une certaine fierté : «*Je suis sûr d'avoir bien piloté*» dit-il. Il tourne les talons pour s'en aller.

Didier Daurat sait juger les hommes d'un coup d'œil. Mermoz n'a pas encore la main sur la poignée de la porte pour sortir qu'il entend hurler : «*Je vous prends à l'essai*». C'est fini : les deux hommes sont liés à tout jamais.

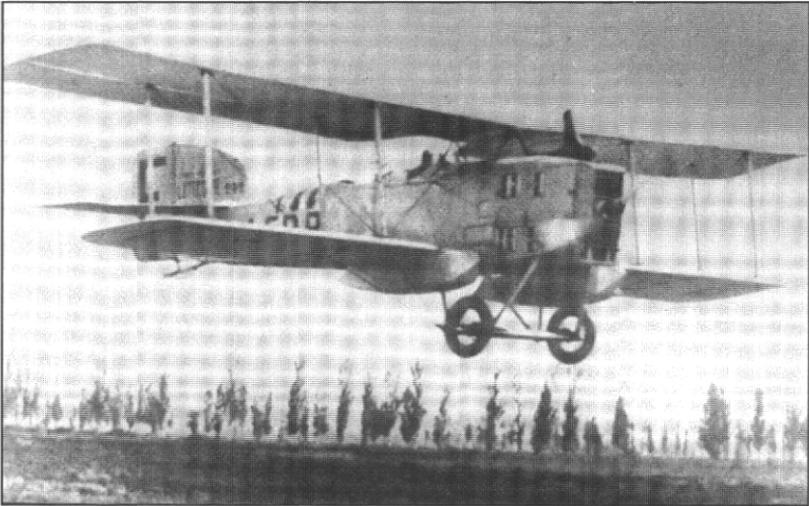
Mermoz s'impose vite. Après des débuts sur les tronçons Toulouse-Alicante et Alicante-Casablanca, il opère en 1925 sur le terrible secteur Casablanca-Dakar, au-dessus des régions en dissidence où il vaut mieux ne pas se poser. Ce n'est pas non plus une faveur. On ne reconnaît, à l'aéropostale, la valeur d'un pilote de ligne qu'au danger de l'étape qui lui est assignée.

A son quatrième courrier sur cette ligne, une panne de moteur l'oblige à se poser dans la région du Cap Juby, en Mauritanie espagnole. 24 heures plus tard, les Maures le font prisonnier, non sans l'avoir roué de coups. Au bout de neuf jours, il est échangé au fort Juby contre une rançon de 50 000 francs de l'époque. Il continue cependant dans la même région et la croix de chevalier de la Légion d'Honneur récompense, à 26 ans, ses éminents services. Fin 1925, il reçoit la médaille de l'Aéro-Club de France pour avoir effectué le plus grand nombre de kilomètres dans l'année : 120 000 en 800 heures de vol. En 1927, la Compagnie Générale Aéropostale succède aux lignes Latécoère.

C'est au début de 1928 que Jean Mermoz est affecté à la ligne Natal-Buenos-Aires où tout est à organiser pour relier le port du Brésil à la capitale de l'Argentine. A cette époque, le courrier est transporté par mer entre Dakar et Natal, au Brésil, et déjà Mermoz rêve du transport aérien total. Dans ces pays d'Amérique du Sud, Marcel Bouilloux-Lafont est chargé de trouver des terrains pour les étapes des avions. C'est aussi en 1928 que Jean Mermoz fait connaissance à Bahia, au Brésil, de Gilberte Chazottes sa future épouse.

En attendant d'avoir l'avion - ou l'hydravion - qui permettra la traversée de l'océan à la place des bateaux trop lents, Mermoz défriche les lignes vers Santiago du Chili, la Patagonie, le Paraguay et la Bolivie. Il est le premier à accomplir la traversée du Brésil sans escale en un vol de 1 800 kilomètres au-dessus de la forêt vierge, avec un vieux «Laté-25», de Rio-de-Janeiro à Porto-Suarez en Bolivie.

Ayant un jour le comte de La Vaulx comme passager, Mermoz doit se poser à 2 800 mètres d'altitude, sur une plate-forme en pente, menant directement à un précipice. Au lieu de s'arrêter, l'appareil continue le long de la déclivité. N'ayant rien sous la main alors, Mermoz saute de son poste, se couche en travers de la route, cale une roue avec son corps... et se brise deux côtes.



*Les premiers avions des lignes Latécoère et de l'Aéropostale :
un Bréguet-14 à l'atterrissage.*

IL DEVIENT UN HÉROS NATIONAL

Mermoz est aussi le premier à traverser la Cordillère des Andes sur un avion commercial. C'est là qu'il manque de peu, le 9 mars 1929, d'être prisonnier de la montagne comme il l'a été du désert.

Avec un vieux «Latécoère-25» de 450 chevaux, dont le plafond atteint tout juste 4 200 mètres, il tente avec son fidèle mécanicien et ami Collenot de voler de Santiago à Copiapo. «*Vous tâchez de trouver quand même un passage, une vallée, un col*» a-t-on dit à Mermoz «*et vous passerez...*».

Les pics ont de 4 500 à plus de 6 000 mètres ! Comment passer avec un avion qui plafonne à 4 200 mètres ? Mermoz utilise un courant ascendant, saute un pic pour trouver de l'autre côté un courant rabattant qui le plaque sur une pente avec un avion très abîmé. Voilà nos deux héros prisonniers de la montagne à 160 kilomètres de toute habitation et par une température de 20 degrés au-dessous de zéro.

Que faire ? Partir à pied ? En trois heures, ils ont fait 400 mètres ! Alors, avec Collenot, avec les moyens de fortune les plus bizarres, ils réparent le train d'atterrissage et les ferrures de queue. Rien à manger et pour boire, il n'y a que la neige. Renonçant à dormir, ils remettent enfin en état tant bien que mal les deux tonnes et demie de l'avion.

Il faut maintenant pousser l'avion 500 mètres plus haut, sur une pente pour prendre de l'élan. Cela coûtera 8 heures d'efforts. Au moment de mettre en route, le radiateur a éclaté sous le gel. Encore une journée de

labeur. Enfin, la tentative de départ arrive : «*Tant qu'à faire*» dit Mermoz à Collenot «*j' aime mieux mourir d'un accident d'avion que de froid dans la neige*».

La moindre erreur, la plus petite fausse manœuvre, et c'est la mort au fond de l'abîme. Ils décollent et, centimètre par centimètre, sortent de cette cuvette où ils viennent de passer quatre jours et trois nuits. A moins de 50 kilomètres de Copiapo, leur terrain de départ, le moteur cale. Mermoz coupe les gaz et gagne la piste en vol plané. Sur la base, on n'en revient pas de voir deux spectres chancelants sortir d'une sorte de ferraille volante, perdue dans la Cordillère depuis quatre jours. Ils racontent leur histoire. On les écoute poliment, mais on ne les croit pas. Une caravane est organisée par les autorités. A ces escaladeurs expérimentés, il faut 20 jours pour atteindre les lieux et rentrer avec les outils et les accessoires abandonnés pour alléger l'appareil.

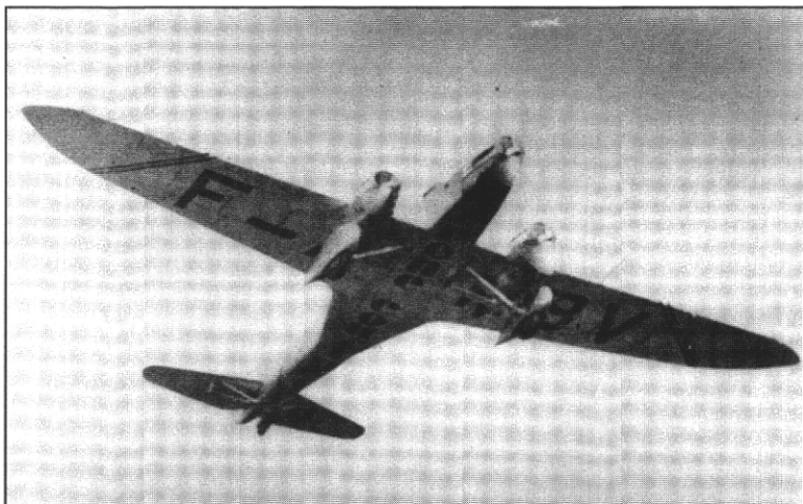
En 1930, Jean Mermoz dispose d'un hydravion à flotteurs. Pour faire un essai de l'appareil, avec Jean Dabry et Gimie, le 11 avril, il s'élève de l'étang de Berre. Il couvre 4 308 kilomètres, battant le record du monde en circuit fermé. Le 12 mai, c'est la première traversée postale, sans escale, de l'Atlantique, avec le même équipage et 130 kilos de courrier. Les lettres, parties de Toulouse le dimanche, sont distribuées le jeudi, à 13 380 kilomètres du point de départ, à Santiago du Chili. Il veut faire le voyage de retour, mais à 700 kilomètres de Dakar, le moteur cède. L'équipage est recueilli par un paquebot. La mort dans l'âme, Mermoz est obligé d'abandonner à la mer son hydravion. Quelque temps après, lors d'un essai d'un avion «Bernard» pour tenter Paris-New-York, l'appareil se déforme en l'air et Mermoz ne doit la vie qu'à son parachute. Mais sur un autre avion de la même maison, un «Bernard-80», Jean Mermoz et son co-pilote Paillard battent le record du monde de distance en circuit fermé, parcourant 8 960 kilomètres, du 30 mars au 2 avril 1931.

Le 21 février 1932, accompagné du radio Régnier, Jean Mermoz a une panne en Méditerranée sur le trajet Alger-Marseille, par une tempête. Pendant plus de 4 heures l'équipage lutte contre les flots déchaînés avant d'être secouru. Là encore, Mermoz s'en tire miraculeusement.

Il va disposer sous peu d'un merveilleux avion qui le rendra célèbre : «L'Arc-en-ciel».

Un jeune ingénieur, René Couzinet, vient de construire un avion trimoteur dont l'une des qualités est de pouvoir encore voler avec un moteur arrêté, élément important de la sécurité. En butte aux tracasseries diverses de responsables des services techniques, Jean Mermoz a beaucoup de peine à faire accepter cet avion baptisé «Arc-en-ciel», sur l'Atlantique Sud.

«L'Arc-en-ciel» n'a que 32 heures de vol quand, le 12 janvier 1933, Jean Mermoz et son équipage décollent d'Istres. Deux jours plus tard, le



1933 - le beau trimoteur Couzinet «Arc-en-Ciel» au Bourget.

14 janvier, le gracieux trimoteur se pose au Brésil, à Rio-de-Janeiro, à près de 230 km/h de moyenne, chiffre considérable à cette époque. «L'Arc-en-ciel» a fait ses preuves. Mais l'on pardonne difficilement sa réussite à cet ingénieur-constructeur de 28 ans. L'avion, que préféra toujours Mermoz, va faire huit traversées avec succès. Les services techniques imposent aussi un hydravion Latécoère «La Croix du Sud» avant que le bel «Arc-en-Ciel» ne finisse de pourrir dans un hangar du Bourget.

Le 28 mai 1934, alors qu'il vient de poser «l'Arc-en-Ciel» à Natal pour sa troisième traversée, Jean Mermoz apprend qu'il est promu commandeur de la Légion d'Honneur. Il n'a que 32 ans.

SUR LA TOMBE DU MARIN NE FLEURISSENT POINT LES ROSES...

Et les vols se poursuivent sur l'hydravion «Croix du Sud». Mermoz regrette toujours «L'Arc-en-ciel», cet avion mettant un peu plus de 14 heures pour la traversée de l'Atlantique, alors que l'hydravion fait le parcours en plus de 19 heures...

Arrive le lundi 7 décembre 1936. Jean Mermoz, à bord de l'hydravion quadrimoteur «Croix du Sud», entame sa 24^{ème} traversée. Il est 10h47 quand, à terre, on reçoit le message «*Coupons moteur arrière droit*». Après, plus rien, le silence éternel. Jean Mermoz a une tombe à sa dimension : l'Atlantique Sud. Il était aviateur, mais survolant sans cesse l'océan, n'était-il pas aussi un marin ?



*Devant l'«Arc-en-Ciel» Jean Mermoz, second à partir de la gauche.
En chapeau le constructeur de l'avion René Couzinet.*

«*Je veux finir comme Collenot*» avait dit Mermoz en apprenant la disparition de son grand ami, quelques mois auparavant, sur un hydravion semblable, et sur ce même Atlantique. On fit des recherches, rien ne fut retrouvé. L'océan garde son secret sur la mort de ce grand Français.

Le 16 décembre, quand tout espoir est perdu, neuf jours après sa disparition, M. Albert Lebrun, Président de la République, signe la citation de Jean Mermoz à l'ordre de la Nation.

Jean Mermoz, natif de l'Aisne, qui pratiqua en virtuose désinvolte l'héroïsme sous toutes ses formes, dont la carrière d'aviateur fut un drame aux cent actes divers sans que son audace en fût jamais altérée, avait bien mérité cet honneur.

Jean HALLADE

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE PICARDIE

Conseil

| | |
|---------------------------|--|
| Présidente | Mme Suzanne MARTINET |
| Vice-président | M. Henri de BUTTET |
| Trésorier honoraire | M. Jacques MAILLARD |
| Trésorier | M. Jérôme BURIDANT |
| Secrétaire | Melle Cécile SOUCHON |
| Membres | Mme, Mrs BOCQUET, BRUNEAU, CARNOY, COURTIN, DEMETZ, HALLADE, JORRAND, MERLETTE, PLOUVIER, SAINT-DENIS (A.G. du 11 décembre 1991). |

Activités de l'année 1991

14 JANVIER - Assemblée générale pour 1990.

Conférence du colonel Tyran «L'artillerie et son histoire en Picardie et dans l'Aisne».

26 FÉVRIER - Conférence de Mme S. Martinet : «Champfleury et Baudelaire».

20 MARS - Conférence de Mme F. Goldschmidt «Le comte de Neuwerkerke, directeur des musées impériaux, surintendant des Beaux-arts sous Napoléon III, conseiller général de l'Aisne».

16 AVRIL - Conférence de M. G. Marival : «1940 : l'exode de l'Aisne en Mayenne».

24 MAI - Conférence de M. F. Stévenot : «1936 dans le milieu rural, l'exemple de la Thiérache agricole».

2 JUIN - Congrès annuel de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne à Saint-Quentin.

17 JUIN - Conférence de M. Bruno Maës : «Liesse : 800 ans de piété populaire».

21-22 SEPTEMBRE - Forum des associations de Laon. Tenue d'un stand.

18 OCTOBRE - Conférence-débat avec M. Yves-Marie Lucot autour de Champfleury, en prélude à «la fureur de lire».

19 NOVEMBRE - Conférence de M. J. Buridant : «Les loups dans l'Aisne au XVIII^e siècle».

Réunion du Conseil de la Société au sujet des projets pour 1992.

20 NOVEMBRE - Sortie publique de l'inventaire des archives communales de Laon publié par les Archives départementales, en présence de nombreux membres de la Société historique.

11 DÉCEMBRE - Assemblée générale statutaire pour 1991.

Conférence de M. T. Legendre : «les Capucins de Château-Thierry, actuel collègue Jean Racine».

Les loups dans l'actuel département de l'Aisne XV^e - XIX^e siècle

Le présent article de J. Buridant se situe dans une recherche d'ensemble sur les loups en France entreprise avec le concours du C.N.R.S. dans le cadre de l'ATP-PIREN (recherche sur l'environnement). Après ses devanciers qui ont écrit de beaux articles sur les loups de l'est de la France et que l'auteur cite dans ses propos, J. Buridant a voulu montrer tout ce que l'on pouvait attendre d'une monographie départementale établie à partir de sources écrites qui ne sont pas si indigentes que cela, et surtout des archives, d'abord communales, importantes pour quantifier dans les hautes époques le «phénomène loup» (voir en particulier l'utilisation de la série CC des archives de la ville de Laon). L'auteur montre que les loups qui provoquent des dégâts dans les troupeaux, et même de réelles morts humaines, ne sont pas ces animaux inoffensifs qu'une certaine sensibilité actuelle, un peu exacerbée, aurait tendance à imaginer. Ce n'est pas gratuitement, à partir du milieu du XVIII^e siècle, et d'une façon continue, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, que les organismes gouvernementaux successifs, ont combattu les loups.

A. MOLINIER, Université de Reims

La récente prise d'un loup sur le territoire français fait à l'heure actuelle figure d'exception. Il y a pourtant deux siècles, des populations de loups peuplaient encore nos forêts.

Au sein du territoire national, la généralité de Soissons ne semblait pas échapper à la règle : la figure du loup n'avait pas encore été reléguée au rang du légendaire ou de l'histoire ancienne. Des bêtes égorgées, parfois même des cadavres d'enfants retrouvés à moitié dévorés, témoignaient régulièrement de la présence de ces carnassiers.

LE LOUP A L'ÉCHELLE DU TEMPS : DES PULSIONS IRRÉGULIÈRES

Progressions et régressions au cours des siècles

Phénomène classique, la pression des populations de loups semble suivre de près les périodes de calamités. Claude Carlier (1) nous le montre

(1) Claude Carlier, *Histoire du duché de Valois contenant ce qui est arrivé dans ce pays depuis le temps des Gaulois et depuis l'origine de la monarchie française, jusqu'en l'année 1703*, Paris, Compiègne, 1764, p. 477. Il ne cite malheureusement pas ici ses sources.

bien à propos du Valois, en 1437 et 1438, durant les années terribles de la guerre de Cent Ans : «*A cette fureur de se piller réciproquement et de s'entretuer, à l'abandon absolu de l'agriculture, qui causait dans le pays une disette affreuse, se joignirent des pluyes continuelles (... qui) enlevèrent une grande partie des ressources. Ce nouvel accident causa une mortalité générale. Par surcroît de malheur, il arriva (...) un fléau extraordinaire qu'on a quelquefois remarqué à la suite de famines. des troupes de loups sortirent subitement des forêts et coururent les campagnes pendant plusieurs mois*».

La situation paraît exceptionnelle puisque les habitants des villages vont jusqu'à supplier le roi d'Angleterre de reconstituer la louveterie qui avait été démantelée. Il refuse, acceptant uniquement l'organisation de battues (2).

Notre documentation est ensuite lacunaire pour près d'un demi-siècle. Elle est plus fournie pour le début du XVI^e siècle. Les loups sont nombreux à Laon (3) et à Villers-Cotterêts : «*7 loups y furent tués en un mois aux abords de la cité*» (4). Ils ne sont pas seuls à proliférer : plus d'un millier de chiens sont abattus à Laon entre 1497 et 1511 (5).

La pression des populations de loups semble à nouveau s'accroître durant les guerres de Religion : les loups «*affriandez de la chair humaine de plusieurs corps morts, tant durant la guerre, famine que pestilence, sortirent des bois et des foretz, se jectoient furieusement sur les personnes de tous sexes et aages*» (6).

Les cadavres des pestiférés qui sont alors plus nombreux semblent attirer les loups. Selon M. Melleville (7), lors de la peste de 1579, même les malades isolés dans les loges au pied de la butte de Laon n'auraient pas été épargnés : «*Les loups, très nombreux dans la campagne, venaient les attaquer jusque dans leurs lits, et on ne parvenait à les éloigner qu'avec beaucoup de peine*».

En fait, le Laonnois n'est pas uniquement concerné par cette vague. A 30 km au nord-est de la généralité de Soissons, toute la région de Revin (100 km² environ) est ravagée par une bête «*grandement monstrueuse et furieuse*» (8).

(2) H. Luguët, «La chasse aux loups dans le Soissonnais», *Mém. Féd. soc. savantes du département de l'Aisne*, t. II 1955, p. 49.

(3) Arch. com. Laon. CC 410, 425, 426, 431, 436, 438.

(4) H. Luguët, art. cité., p. 49.

(5) Arch. com. Laon. CC 13, 17, 23, 27, 43, 373, 400, 403, 405, 406, 410, 413, 415, 425.

(6) A. Richart, *Mémoires de ce qui s'est passé en la ville de Laon depuis le commencement des dernières guerres civiles jusqu'à l'année 1590*, rééd. *Mémoires sur la Ligue dans le Laonnois*, Laon, 1869.

(7) M. Melleville, *Histoire de la ville de Laon et de ses institutions*, Laon. Paris, 1846, t. II, p. 279.

(8) *D'un loup ravissant sorty de la Forest des Ardennes et de la destruction et grands dommages qu'il a faitz ès villages et contrées d'alentour, avant qu'estre attrapé*, Troyes, 1587.

Selon Claude Carlier (9), à la même période aurait été présenté au roi Charles IX un homme sauvage élevé par les loups dans la forêt de Cuise, à l'ouest de Soissons. «S'agit-il d'une légende, d'un conte fantastique ou d'une histoire véridique ? nul ne sait» (10).

Après un certain répit, les prises de loups se font à nouveau plus fréquentes dans la généralité dès le début du règne de Louis XIV (11). Jus- qu'en 1710, les conditions économiques sont en fait médiocres, voire désastreuses : le gibier se faisant rare, le loup attaque les troupeaux.

Tout au long du XVIII^e siècle, les sources deviennent bien entendu plus précises. Les loups se font plus nombreux dès 1755 ; ils semblent préfigurer la vague qui affecte notamment l'est de la France et le Gévaudan dans les années 1764-1771 (12). Suite aux ravages des loups et aux attaques de plusieurs personnes, l'intendant de Soissons organise une battue générale à Acy, fin août 1755. Cette battue rassemblait les habitants de plus de 50 paroisses du Soissonnais. Elle fut malheureusement infructueuse (13).

Trois ans plus tard, un (?) loup répandait la terreur dans le Soissonnais. «Il avait étranglé un petit garçon et poursuivi trois autres» (14). Durant l'été 1758, plus de 14 personnes furent en fait attaquées. En 1766 est organisée une nouvelle battue dans la région de Coucy-le-Château (15). Outre le fait qu'elles témoignent de la prolifération des loups, ces battues organisées au niveau de la généralité marquent le désir de l'homme d'une lutte coordonnée.

Les sources abondent ensuite :

De 1788 à 1790 : l'intendant de Soissons, qui récompense les prises de loups, exige un certificat signé du curé ou du seigneur (16). Il tient une comptabilité précise et conserve ces certificats qui nous sont parvenus pour 1788 et pour les mois de mars à juin 1790 (17) Si en 1788 sont pris plus de cent loups, au moins 81 le sont durant les 4 mois de 1790 ! Les loups prolifèrent et des habitants s'en plaignent : «A la Neuville-aux-Joutes (aujourd'hui dans les Ardennes), près d'Hirson, une louve avait fait du ravage» (18). Cette vague affecte en fait de nombreuses régions françaises (19).

(9) *Op. cit.*, p. 628.

(10) Henry Luguët, *art. cit.*, p. 50.

(11) Arch. dép. Aisne B 1009, 1025, 2765, 3543, 3558. Les liasses B 3489, 3492, 3493 ont été détruites lors de la seconde Guerre Mondiale. Voir aussi : H. Noailles, «Au loup !», *Mém. Féd. Soc. Hist. Arch. Aisne*, t. XXV, 1980, pp. 136-137.

(12) A. Molinier et N. Molinier-Meyer, «Environnement et histoire : les loups et l'homme en France», *Revue hist. Moderne et Contemporaine*, t. XXVIII, avril-juin 1981, p. 238.

(13) B.M. Soissons, Coll. Perrin, m.s. 246.

(14) Arch. com. de Chauny, FF 24, lettre du sieur Carbon au maire de Chauny, le 20 juin 1758.

(15) H. Luguët, *art. cit.*, p. 52.

(16) Arch. dép. Aisne C 66.

(17) Arch. dép. Aisne C 950 et C 1054.

(18) Arch. dép. Aisne C 1054.

(19) Dont l'est du Bassin parisien, la Bretagne, la Vendée. A. Molinier, *op. cit.*

Les loups seraient encore nombreux sous la Révolution (20). Les sources manquent malheureusement pour le XIX^e siècle (21) Les annuaires statistiques du département font cependant écho des relevés annuels de prises à partir de 1808. Les loups sont très nombreux à la fin de l'Empire : les nombres annuels des prises voisinent ceux de 1788 et 1790, dépassant généralement la centaine. Deux facteurs semblent favoriser la prolifération des loups : la législation impériale qui restreint le droit de chasse aux propriétaires terriens (22), puis la guerre que connaît l'Aisne en 1814.

De ces pulsions aux cours des siècles, trois facteurs principaux peuvent donc être dégagés.

Premier facteur, les guerres ou les épidémies qui multiplient les abandons de cadavres et réduisent la vigilance des populations en face des loups.

Ensuite les périodes de disette ou de famines. Manquant de subsistance ou chassées par des populations qui ne s'en privent pas (23), les proies du loup, essentiellement des lapins et des lièvres, mais aussi de plus gros gibiers, se font rares. Le loup affamé sort alors du bois, attaque les troupeaux et parfois même l'homme.

Reste en dernier lieu, le phénomène migratoire.

Les deux premiers facteurs, souvent simultanés, sont donc étroitement dépendants de l'action de l'homme. Dans le premier, l'homme favorise lui-même la prolifération des loups. Dans le second, il attise son agressivité en entrant en concurrence avec lui.

UNE PRESSON IRRÉGULIÈRE DANS L'ANNÉE

Les certificats de prise et quittances de paiement aux destructeurs de loups dans la généralité de Soissons pour 1788 et de mars à juin 1790 nous permettent de dresser un graphique annuel des prises. Ce dernier ne fait que confirmer des lieux communs.

La période la plus calme est sans nul doute l'été : en juin et juillet 1788 n'est pris qu'un seul louveteau. Le gibier abonde encore et le loup n'a pas de problème de subsistance ; de plus, l'homme est absorbé par les grands travaux : il néglige la chasse. L'hiver, le problème de la pitance est bien sûr plus aigu pour le loup qui sort du bois et se rapproche des villages et des troupeaux. C'est en automne et en hiver que sont pris le plus de loups adultes.

(20) H. Noailles, *art. cit.*, p. 144.

(21) La série M des Arch. dép. Aisne a été détruite pendant les deux conflits mondiaux.

(22) A. Molinier, *art. cit.*, p. 244.

(23) Malgré les ordonnances de 1533 et de 1669, instituant le principe de la chasse noble, les roturiers chassent encore fréquemment (Ch. Vigouroux, *La coutume forestière française*, Aurillac, 1942, pp. 193 et 194). En vertu d'un droit déjà attesté en 1509, Les Laonnois porteront encore les armes en 1768 (Arch. com. Laon. AA 1, BB 40, DD 18).

Enfin, c'est au printemps que naissent les petits, après 65 jours de gestation. Au printemps 1788 sont alors pris 30 louveteaux ; 67 au printemps 1790.

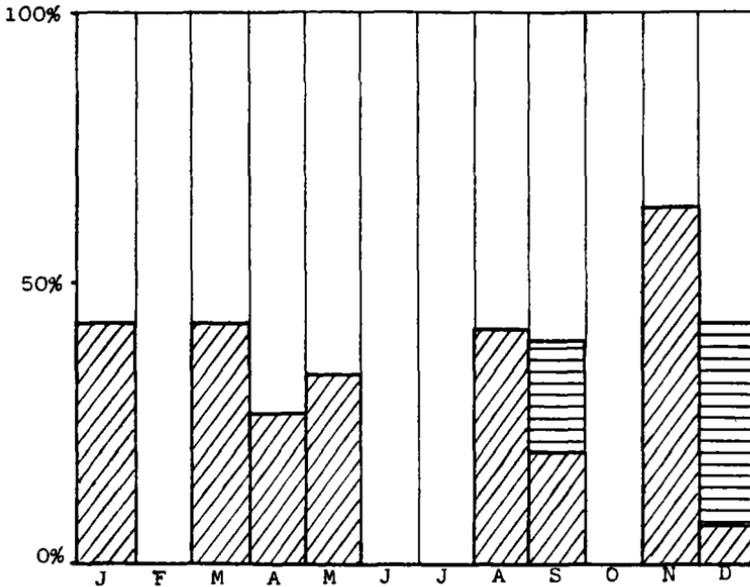
LE LOUP A L'ÉCHELLE DE L'ESPACE

Dans la longue durée : une occupation maximale

L'étude toponymique nous renseigne peu sur la géographie du loup. Statistiquement, les toponymes semblent répartis «au hasard» : ils sont bien dispersés dans l'ensemble du territoire étudié.

*Mention du lieu de prise
dans les certificats des destructeurs de loups
en 1788 et de mars à juin 1790.*

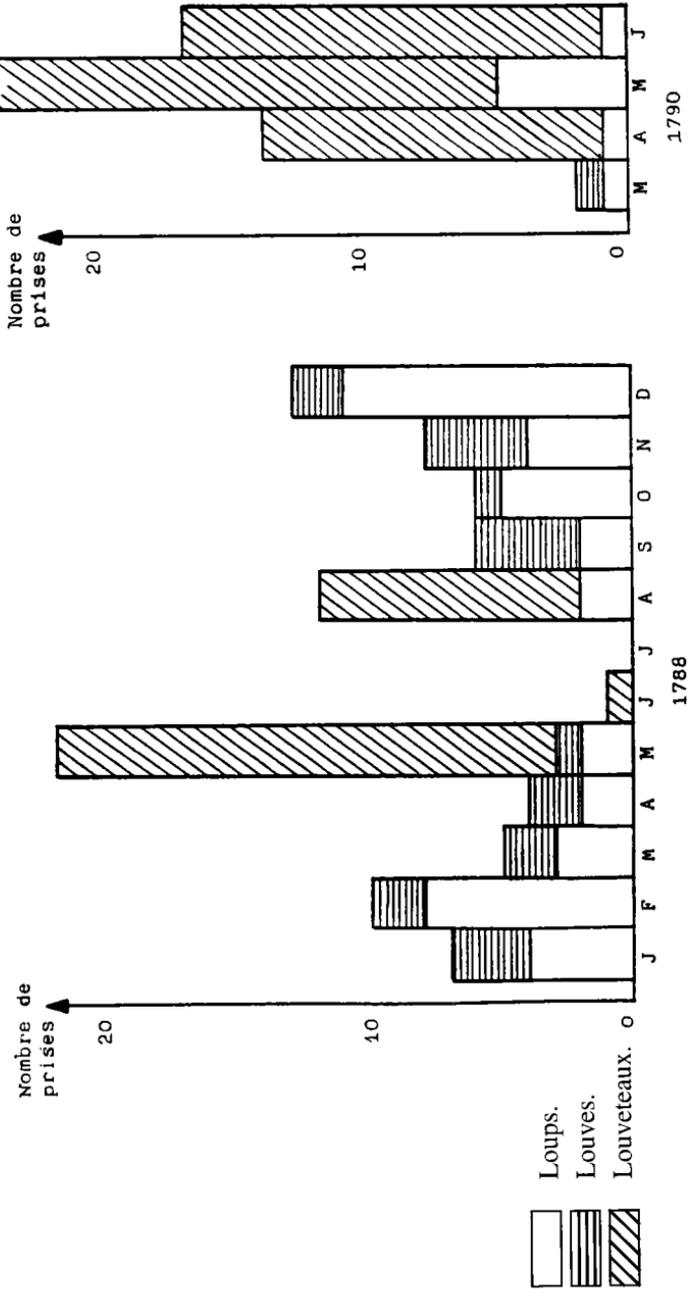
Source : Archives départementales de l'Aisne C 950, C 1054.

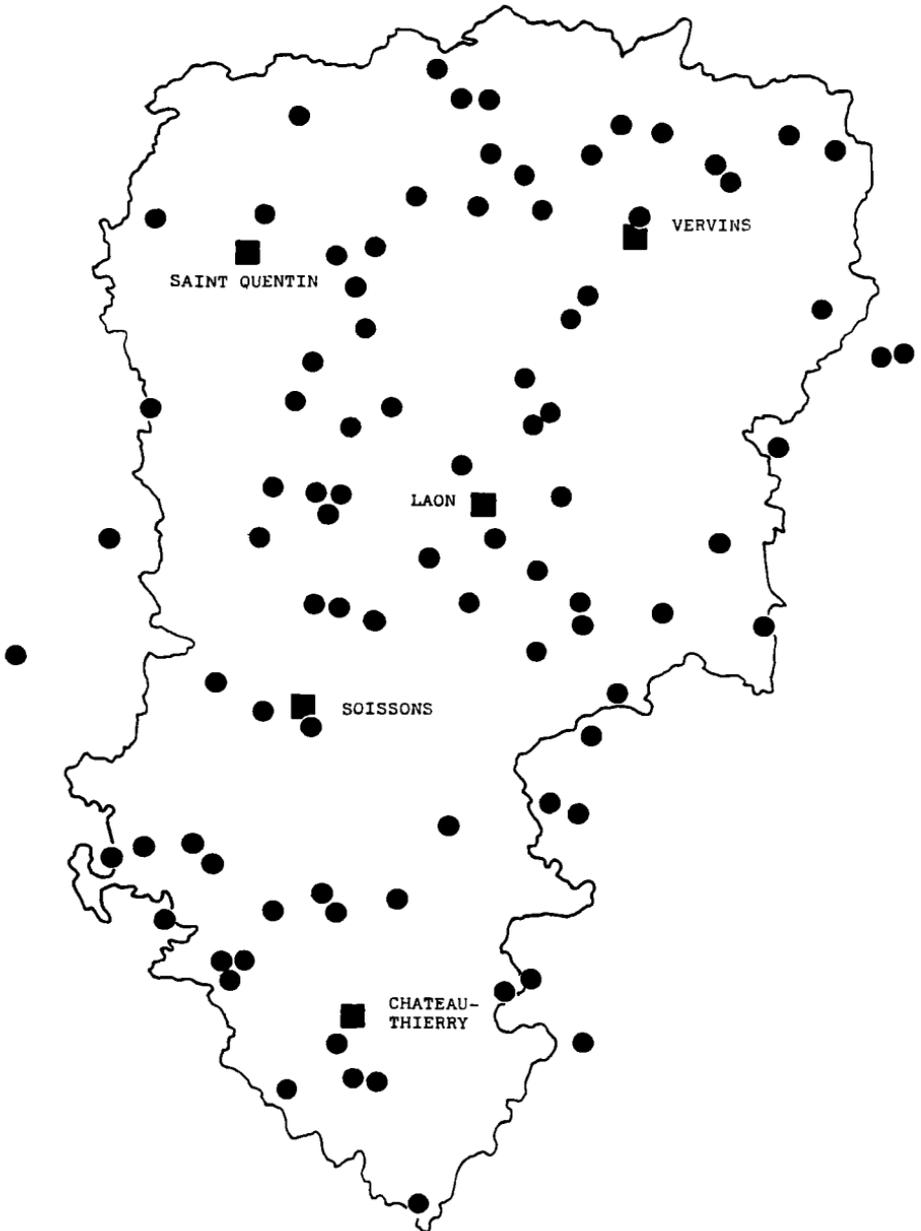


-  Certificats ne mentionnant pas le lieu de la prise.
-  Loup pris près d'une habitation.
-  Loup pris dans la forêt.

Prises de loups dans la généralité de SOISSONS en 1788 et de mars à juin 1790

Source : Archives départementales de l'Aisne C 950, C 1054.





Toponymes évoquant les loups dans le département de l'Aisne.

Sources : Cartes I.G.N. au 1 : 25 000ème.

Certains toponymes sont clairement attestés au Moyen Age, tel est le cas de «Monceau-les-leups», mentionné pour la première fois sous l'appellation «Monciaus les leus» en 1355 (24).

Cependant, la plupart des toponymes rencontrés pourraient être un peu plus récents : ce sont des toponymes forestiers indiquant l'emplacement de pièges ou de fosses à loups, tels les nombreux «trou aux loups», «fosse aux loups», «chambre aux loups».

De l'étude toponymique se dégagent donc deux idées :

- aucune région n'a été épargnée par le loup au cours du temps, la forêt restant son espace privilégié,
- cependant l'étude toponymique ne prouve en aucun cas que les loups occupaient toujours uniformément le territoire.

Dans la courte durée : une répartition irrégulière

Les certificats de prises et les quittances de paiement aux destructeurs de loups (25) nous permettent de dresser une autre carte de la répartition des loups dans la généralité de Soissons.

Son étude s'avère autrement plus fructueuse : elle offre un cliché de la répartition des loups dans un laps de temps relativement bref : en 1788 et de mars à juin 1790.

Le caractère récent du cliché lui permet d'être confronté avec d'autres données relativement fiables, datant du début du XIX^e siècle. Pour des commodités de recherche et d'analyse, nous avons donc superposé les prises de loups avec les limites du département de l'Aisne.

Cette répartition des loups est loin d'être uniforme. Statistiquement, elle est appelée «contagieuse».

Nous pouvons différencier plusieurs facteurs pouvant expliquer cette «contagion» :

LES ESPACES RÉPULSIFS

Loups et population humaine

Pour le loup, les espaces répulsifs semblent être les territoires densément peuplés par les hommes. L'espace y est utilisé plus intensément, le gibier moins nombreux. Le loup entre alors beaucoup plus en concurrence avec l'homme et, ce faisant, il est beaucoup plus chassé.

(24) A. Matton, *Dict. topogr. du dép. de l'Aisne comprenant les noms des lieux anciens et modernes*, Paris, 1875, pp. 175 et 176.

(25) Arch. dép. Aisne, C 950, C 1054.

Dans bien des futurs cantons du département, il semble donc exister une relation inverse entre population humaine et population de loups : on rencontre peu de loups dans les cantons peuplés de l'ouest (Chauny, La Fère, Coucy) et du nord (Vervins). Ils sont, au contraire, plus nombreux dans les cantons peu peuplés du sud-est (Fère-en-Tardenois et Condé) ou du nord-est (Hirson, Aubenton).

Un seul canton fait ici réellement exception : celui de Rozoy (au nord-est), fort peuplé mais avec une forte densité de loups. Ici interviennent en fait d'autres facteurs.

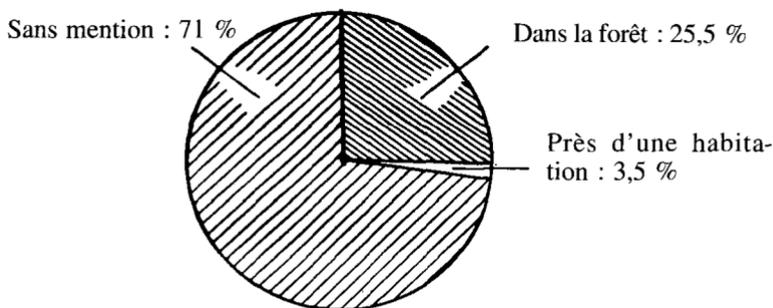
A la fin du XVIII^e siècle, le loup est donc cantonné loin de l'homme dans des territoires marginaux, des «espaces-refuges».

LES ESPAGES-REFUGES

L'appel de la forêt

La forêt reste évidemment un espace refuge privilégié pour le loup : plus d'un quart des certificats signalent la prise dans un bois ou dans une forêt.

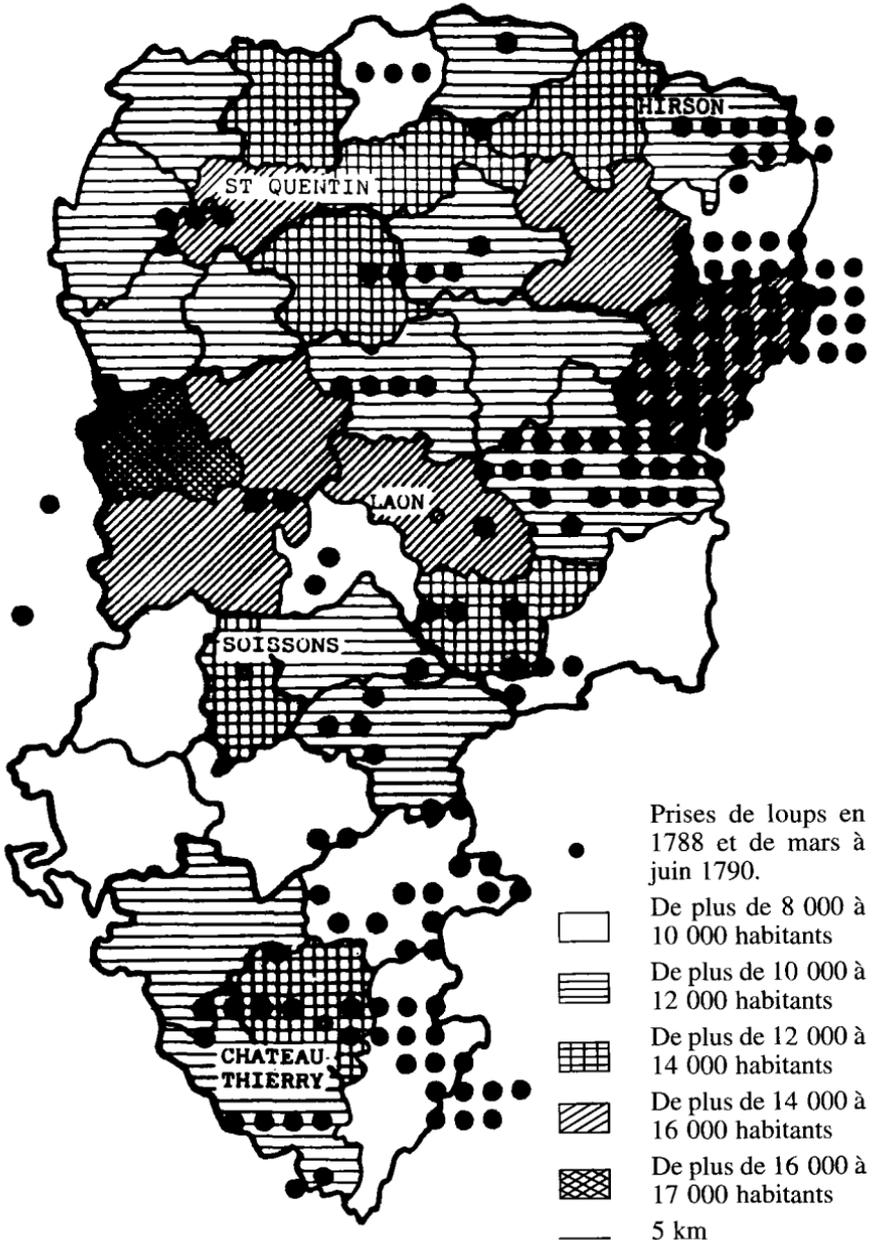
Lieu de prise :



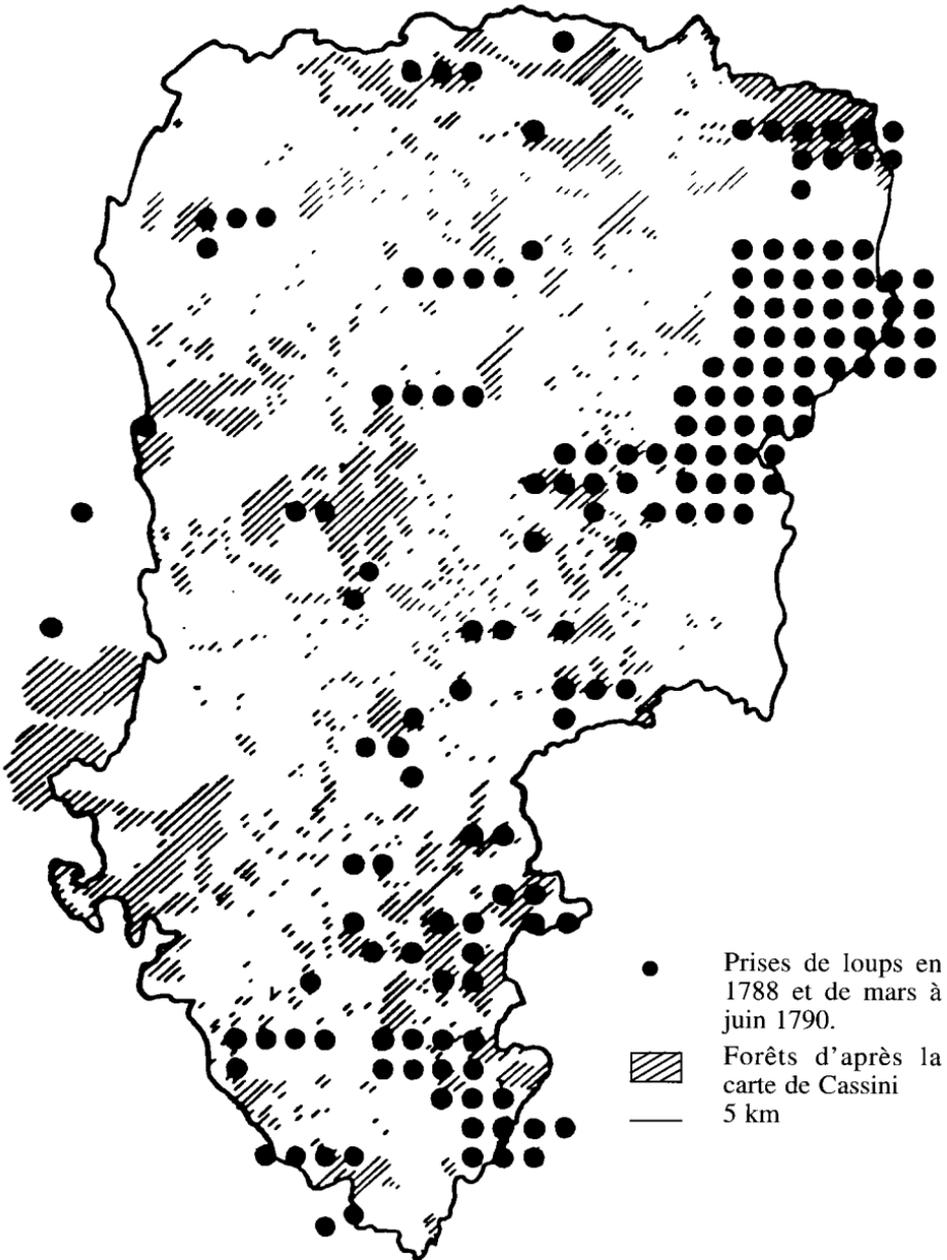
Ce phénomène est plus particulièrement sensible à l'est de Château-Thierry : les prises de loups ont lieu dans les bois de Barbillon, de Condé ou du Breuil. De même, au nord-est de la généralité, les loups sont pris en lisière des forêts d'Hirson et de Saint-Michel, dans le prolongement de la profonde forêt ardennaise.

Cependant, il est à remarquer que dans certains espaces largement boisés ne sont pris que très peu de loups, notamment dans les forêts de Saint-Gobain, de Coucy ou de Laigue. Dans la forêt de Retz, aucune prise n'a même été rencontrée. Les chasses de la louveterie y étaient de longue date plus systématiques. Il faut enfin noter que le phénomène refuge des forêts est très souvent doublé par d'autres facteurs.

Loups et population humaine
Population par canton en 1800 d'après Brayer (op. cit.)



Loups et forêts



Loups et reliefs

Le relief ne semble pas constituer un facteur de refuge pour le loup : la seule rupture notable du relief est constituée par la cuesta éocène d'Ile de France au sud de Laon. Elle est dédoublée par de nombreux cours d'eau (Aisne, Ailette, Vesle). En fait, la dénivellation y est faible : environ 100 m ; de plus, l'anthropisation y est fort ancienne.

LES ESPACES ATTRACTIFS

L'appel du ventre : loups et ovins

Des relations évidentes entre la densité d'ovins et les loups semblent exister : ce sont dans les régions d'élevage ovin du sud du département ou des confins de la Champagne que sont pris le plus de loups.

LES ESPACES FRONTALIERS

«Les travaux récents de Pulliainen (26) montrent (...) que sur les frontières, (les loups), comme protégés par un *no man's land*, ont trouvé un territoire idéal, passant d'un côté et de l'autre de la ligne de démarcation au gré des chasses qu'on leur fait» (27).

Les loups profitent alors du manque de coordination dans les chasses. Ce phénomène est si net dans le cas qui nous occupe que les prises de loups n'ayant pas lieu aux marges de la généralité font figure d'exception.

LE LOUP FACE A L'HOMME

Danger et concurrence

La proximité des loups présentait-elle un réel danger ?

En regard de la situation de départements comme celui de la Lozère (28), les victimes de loups semblent en fait peu nombreuses, les sources qui nous sont parvenues en font, du moins, rarement mention.

Le 19 août 1710, cependant, meurt un prêtre de Chaillevois *«de la rage causée par la morsure d'un loup enragé (...) après s'être bien défendu contre ce loup enragé jusqu'à l'avoir pris entre ses bras et l'avoir terrassé à grands coups de bastons»* (29). Le curé reste cependant circonspect, précisant qu'il en devint enragé avant les 40 jours expirés, et mourut le 4ème jour de la rage après avoir été confessé dans son bon sens.

(26) E. Pulliainen, «Studies on the wolf (*Canis Lupus L.*) in Finland», *Annales zoologici Fennici*, 1965, vol. 2, n° 4, pp. 215 à 259.

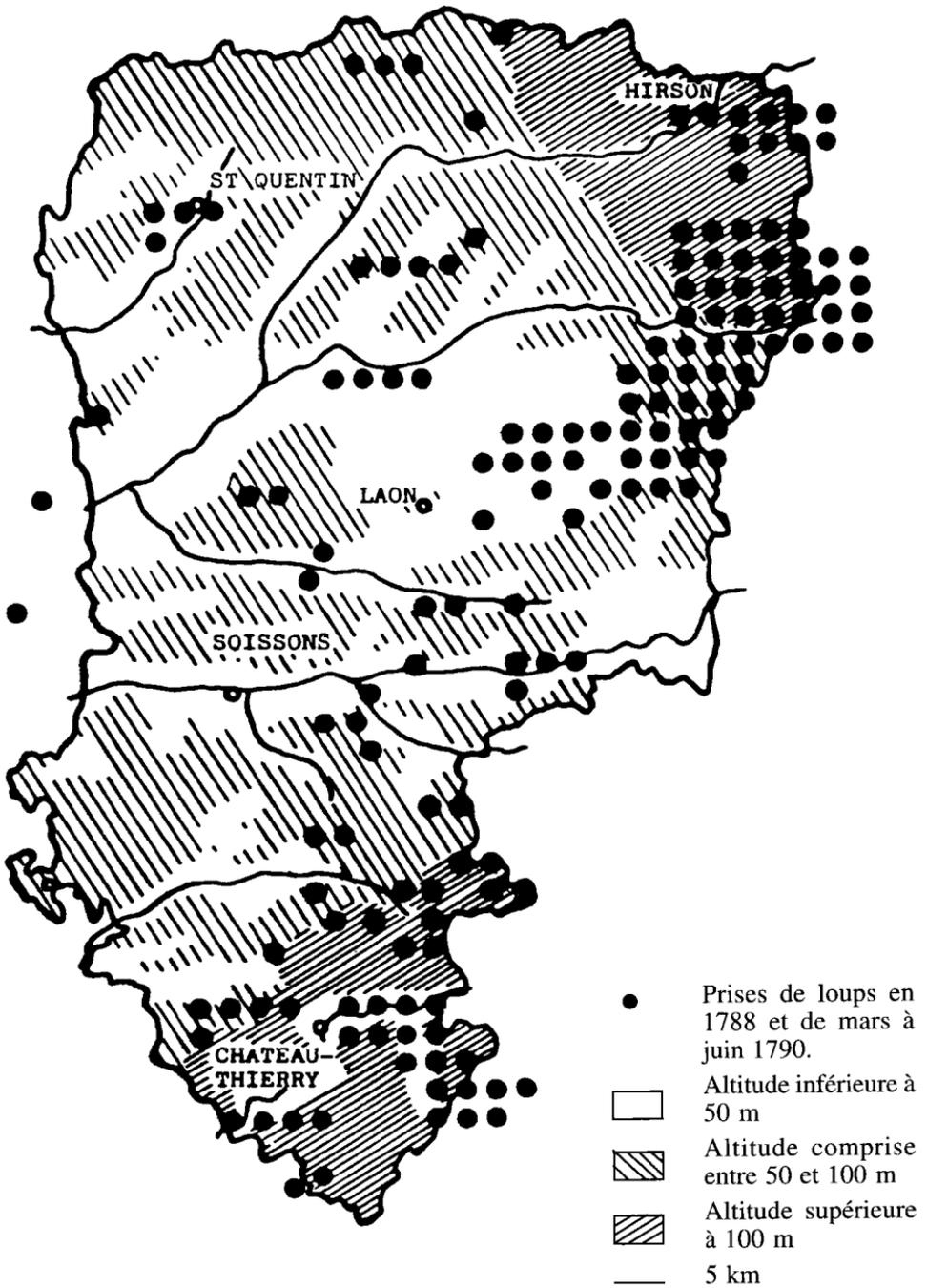
(27) A. Molinier et N. Molinier-Meyer, *art. cit.*, p. 233.

(28) «A la fin de 1814, le sous-préfet de Mende, qui s'était livré à une enquête personnelle, avait dénombré depuis 1809 «63 à 65 victimes» (...). Si l'étude s'appuie sur les journaux, les rapports préfectoraux et les actes de l'État-civil (...), on retrouve 27 enfants de trois à quatorze ans dévorés et 2 femmes d'une trentaine d'années».

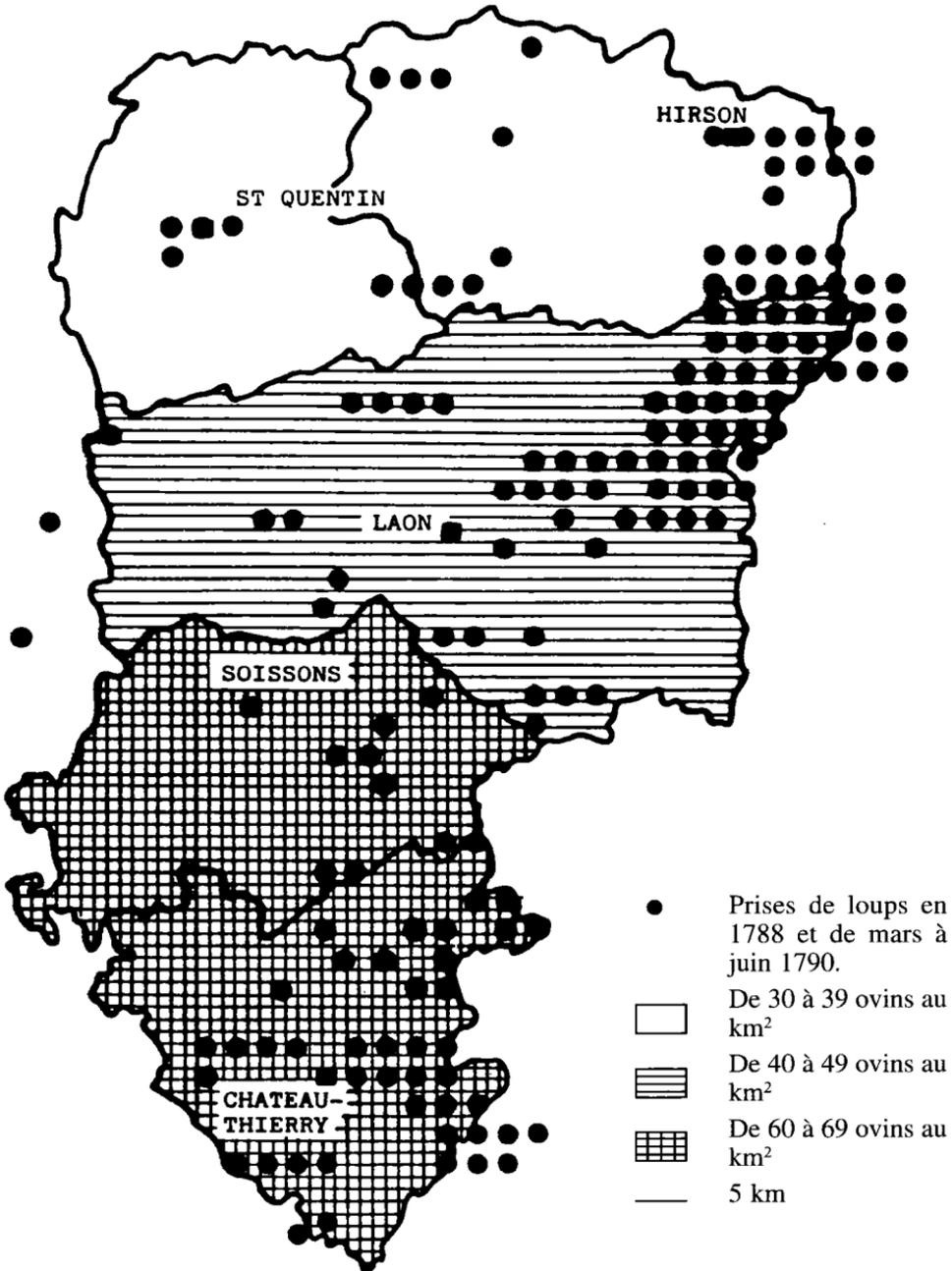
A. Molinier, *Stagnations et croissance, le Vivarais aux XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1985, p. 63.

(29) Registre paroissial de Chaillevois. 19 août 1710.

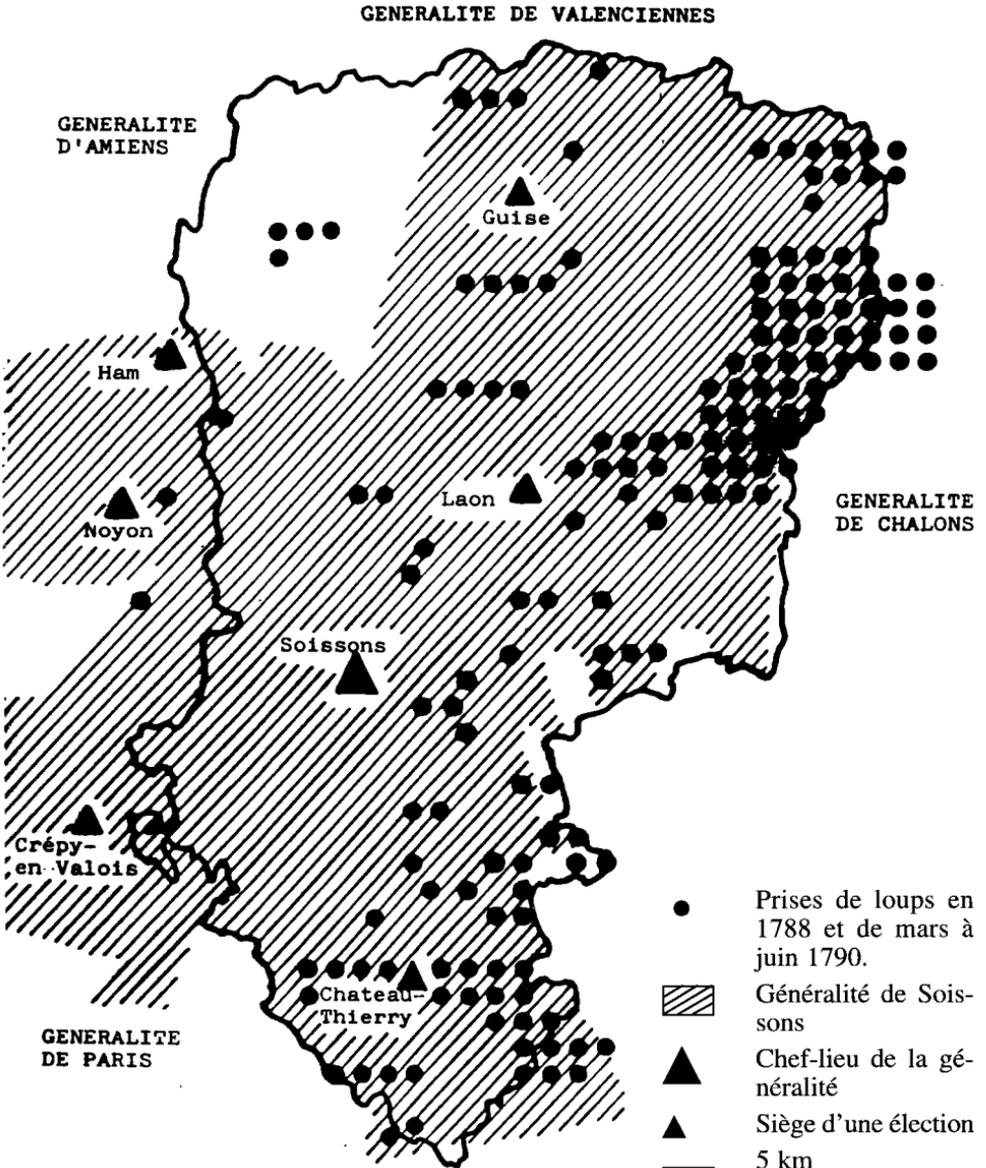
Loups et relief



Loups et ovins
Densité ovine par arrondissement en 1824 (d'après Brayer)



*Les loups et le phénomène-frontière
(d'après l'Atlas de Picardie)*



Dans la nuit du 29 au 30 juin 1727, un loup enragé serait rentré dans la commune de Chalandry, allant jusqu'à pénétrer dans les habitations et attaquant 17 personnes dont certaines seraient mortes de leurs blessures (30). Il aurait continué ses ravages à Dercy, Toulis et Montigny-sous-Crécy où il aurait été tué.

En juin 1758, au moment même où le sieur Carbon, de Paris, informait le maire de Chauny «que le loup des environs de Soissons recommençait son train, qu'il avait étranglé un petit garçon et poursuivi trois autres» (31), le registre paroissial d'Acy mentionnait la sépulture d'un cadavre «sans tête ny bras gauche (...) reconnu pour estre celui de Marguerite Robinette âgée d'environ huit ans, laquelle avait été dévorée par un loup» (32). Vingt-neuf ans plus tard, le 29 juin 1787, à Chauny même, le subdélégué récompensait de 100 livres une jeune fille de Caillouël, Marie-Anne Bara, qui avait à temps porté secours à une petite fille de dix ans «qu'un loup entraînaît par violence dans une pièce de seigle audit Caillöuel pour dévorer» (33).

Pour le XVIII^e siècle nous sont donc relatées en tout plus d'une trentaine d'attaques. Si celles-ci nous semblent aujourd'hui peu nombreuses elles restaient spectaculaires aux yeux des contemporains qui craignaient réellement le loup, et non sans raison.

En 1727, le curé de Chalandry exagère les faits et voit le loup plus grand qu'il est «de six pieds de longueur (2 m !) avec une tête d'une extrême grosseur et comme celle d'un moyen cheval». Tel autre prend en juin 1790 à Crépy-en-Laonnois «un loup d'une grosseur énorme» (34). Mais ces exagérations sur la taille des animaux, plus entrevus que réellement vus, existent dans tout le royaume.

Le danger était peut-être moindre par rapport à d'autres provinces, il restait néanmoins présent : le loup rôde toujours et menace encore les villages. C'est l'enfant qui risque le plus, l'enfant qui brave l'interdit des parents et s'approche trop près du bois. Le seul recours possible reste de surveiller l'enfant ou de le laisser à la maison.

La rage est présente : elle est un éternel danger, d'autant plus grand qu'il n'existe aucun moyen de se prémunir. L'incubation dure quelques semaines, voire plus d'un mois. La maladie enfin déclarée, l'homme devenu hydrophobe meurt dans d'affreuses agonies marquées par des spasmes.

«Pour être exceptionnelle, la rage provoquée par les loups (...) laisse les villageois démunis face à la maladie. Cautérisation des plaies au fer rouge, onguents magiques... restent jusqu'à la vaccination anti-rabique découverte par Pasteur en 1885 les recours les plus répandus. A moins que l'on ne préfère se vouer à saint Hubert» (35) comme à Chalandry, Toulis ou Dercy.

(30) Bull. Soc. Arch. Soissons, 1853, t. VII, pp. 119-121.

(31) Arch. com. Chauny, FF 45.

(32) Acte daté du 24 juin 1758, cité par H. Luguët, *art. cit.*, pp. 51 et 52.

(33) Arch. com. Chauny, BB 33, f^o 106 r^o.

(34) Arch. dép. Aisne, C 1054.

(35) ADN bulletin du service éducatif des Archives de l'Aisne, n^o 39.

Les principaux méfaits des loups s'exercent en réalité sur les troupeaux ovins, mais aussi bovins, équins ou porcins. A Chalandry, le loup aurait aussi «mordu plusieurs bestiaux tant vaches, poulains, porcs et autres» (36).

Quand en mai 1790, une louve attaque à La-Neuveville-aux-Joutes, près d'Hirson, le maire de Crépy-en-Laonnois se plaint au même moment des loups : «*le païs et les troupeaux sont désolés par ces animaux*» (37).

Le malheur du loup est d'entrer en concurrence avec l'homme, convoitant la même nourriture : gibiers et troupeaux. Dans ces conditions, il était normal que l'homme lui livrât la chasse.

La chasse du loup

Son organisation

Du point de vue de la chasse au loup, la généralité de Soissons hérite au XVIII^e siècle de structures législatives et administratives déjà anciennes.

Jusqu'à la Révolution, la chasse reste le privilège de la noblesse : par l'ordonnance royale de 1533, les édits de juin 1601, juillet 1607 et août 1669, seul le second ordre a le droit de chasse et de port d'armes (38). Jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle, ce principe n'est pas toujours respecté (39). De plus, restent nombreux les privilèges des localités : en vertu d'un droit attesté en 1509, les Laonnois porteront encore les armes en 1768 (40). Il n'en demeure pas moins vrai que seuls les seigneurs et les nobles ont le droit de chasse, avec leurs gens, sur leurs terres ; seuls dans l'étendue de leur haute justice. Par l'édit de juin 1601, ceux-ci doivent «Faire assembler de trois mois en trois mois ou plus souvent encore, selon le besoin qu'il en sera, aux temps et jours plus propres et commodes, leurs paysans et rentiers, et chasser au dedans de leurs terres, bois et buissons avec chiens, arquebuzes, et autres armes aux loups et renards, bléreaux, loutres et autres bestes nuisibles» (art. 6).

L'étendue des forêts royales et des domaines du clergé est, quant à elle, de la juridiction des grands maîtres des eaux et forêts (6 par province). Par l'édit royal de juin 1583, ils doivent «faire assembler un homme pour feu de chacune paroisse de leur ressort, avec armes et chiens propres pour la chasse desdits loups, trois fois l'année, au temps plus propre et commode qu'ils adviseront pour le mieux».

(36) *Bull. Soc. Arch. Soissons*, 1853, art. cit.

(37) Arch. dép. Aisne. C 1054.

(38) Jourdan, Decrusy, Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, s.d.

(39) Ch. Vigouroux, *La coutume forestière française*, Aurillac, 1962, pp. 193 et 194.

(40) Arch. com. Laon. AA1, BB 40, DD 18.

Cette structure n'aurait pu à elle seule permettre d'organiser efficacement la chasse des loups : s'y ajoute la Grande Louveterie de France, créée par François I^{er}.

Le Grand Louvetier et ses subalternes (41), lieutenants, officiers, sergents et gardes ont compétence en matière de chasse aux loups sur les terres du royaume. Rattachés directement au roi, ils sont totalement indépendants des maîtrises des eaux et forêts (42). Leurs pouvoirs sont importants à l'échelon local puisqu'ils peuvent obliger les villages à fournir un homme par feu pour les huées (battues) (43). Leur refus d'assister à une chasse au loup était passible d'amende (44). Leurs contraintes ne s'arrêtent pas là : en 1668, ils prennent «deux deniers parisis pour la prise de chacun loup, et quatre deniers parisis pour la prise de chacune louve (...) sur chacun feu et ménage des villages et paroisses enclavés dans les deux lieues à la ronde des lieux et endroits ou lesdites prises ont été faites» (45).

Il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour que la Louveterie perde une partie de ses pouvoirs au profit des intendants : par l'arrêt du conseil du 28 février 1773, les officiers de la louveterie doivent obtenir deux permissions pour lever des hommes pour les huées ; enfin, l'arrêt du conseil du 15 janvier 1785 «portant règlement pour les chasses au loup» défend «aux officiers de la Louveterie d'exiger aucune rétribution des habitants des campagnes, pour raison de leurs chasses ; Sa Majesté autorisant lesdits sieurs intendants à accorder des gratifications à ceux qui auront justifié des prises de loups» (art. X). Ce sont soit des particuliers ayant déniché des louveteaux, soit les gardes de la Louveterie, soit les gardes de seigneuries. Cette pratique était déjà courante dans la généralité de Soissons (46).

Les destructeurs de loups recevaient 3 livres pour la prise d'un louveteau de moins d'un an, 6 livres pour celle d'un loup, 10 livres pour un vieux loup et 12 livres pour les louves. Pour ce faire, ils devaient présenter, outre la tête du loup, un certificat signé du curé, du vicaire, du seigneur ou du maire, ou de deux notables attestant que le loup avait bien été tué dans ladite paroisse (47). Ce sont ces certificats qui nous sont conservés pour les années 1788 et de mars à juin 1790 (48). En 1830, la Louveterie fut rattachée à l'administration des eaux et forêts (49).

Techniques

Les certificats de prises de loups nous permettent de nous faire une idée du mode de chasse : 3 % signalent que le loup a été pris au piège, 2 %

(41) Arch. dép. Aisne, C 836 : enregistrement de commissions d'officiers de louveterie, 1780. 1786.

(42) Arch. dép. Aisne, C 66.

(43) H. Noailles, *op. cit.*, p. 136.

(44) Ch. Robert, «Loups et louvetiers dans le nord de la Champagne au XVIII^e siècle.» *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, t. VI, 1928, p. 4.

(45) Arch. dép. Aisne, B 1635.

(46) Arch. dép. Aisne, C 66, C 929.

(47) Arch. dép. Aisne, C 950, C 1054.

(48) Arch. dép. Aisne, C 950, C 1054.

(49) H. Luguët, *op. cit.*, p. 49.

mentionnent que le loup a été pris dans une chasse, les loups restant ayant été généralement pris au fusil par des gardes. A titre de comparaison, sur 700 prises de loups relatées à Mézières à la fin du XVIII^e siècle, 14 % signalent que le loup avait été pris au piège, 3 % mentionnent que le loup avait été pris dans une chasse (50).

Les pièges semblent avoir été principalement de trois sortes : les premiers, plus anciens, nous sont parfois signalés par le toponyme «trou» ou «fosse à loup». C'étaient effectivement de simples fosses situées sur le passage des loups et recouvertes de branchages. Les seconds étaient des «tables», sorte de pièges à mâchoires en bois, les derniers étant des «lacs», nœuds coulants attachés à des branches flexibles qui se soulevaient et pendaient le loup (51). L'usage de «chambres à loups», enceintes où l'on attirerait les loups (52), n'est attesté que par les toponymes.

Les chasses aux loups se faisaient au moyen de battues appelées «huées» ou «tracs». L'usage de poison n'était pas encore mentionné au XVIII^e siècle dans les documents consultés : il n'était probablement pas encore généralisé.

La fin des loups

Comme dans de nombreux départements, le XIX^e siècle verra la fin des loups dans l'Aisne.

En 1824, les loups sont encore nombreux (53). Après une petite vague de 1825 à 1829 (130 prises en 1826), une étape semble réellement franchie sous la Monarchie de juillet : pour la saison de chasse de 1842-1843 ne sont pris que 7 loups, 20 pour celle de 1843-1844. En tout, 39 loups pour les années 1842, 1843 et 1844 (54). D'après H. Noailles (55), la dernière prise de loup aurait eu lieu en 1869 dans l'arrondissement de Vervins(56).

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, l'occupation principale du lieutenant de louveterie n'est donc plus la chasse aux loups, mais celle des autres animaux nuisibles.

Les états de chasses des huit lieutenants de louveterie qui nous sont conservés aux Archives départementales de l'Aisne pour les années 1929 à 1948 nous rapportent la prise de sangliers, de fouines, de blaireaux, de putois, de chats et surtout de renards, parfois une martre ou une loutre, plus aucun loup (57).

(50) Ch. Robert, «Loups et louvetiers dans le nord de la Champagne au XVIII^e siècle», *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, t. VI, 1928. p. 14.

(51) Arch. dép. Marne, C 442. cité par Ch. Robert, *op. cit.*, p. 18.

(52) H. Noailles, *op. cit.*, p. 134.

(53) J.B.L. Brayer, *Statistiques du département de l'Aisne*, Laon, 1824, t. 1, p. 22.

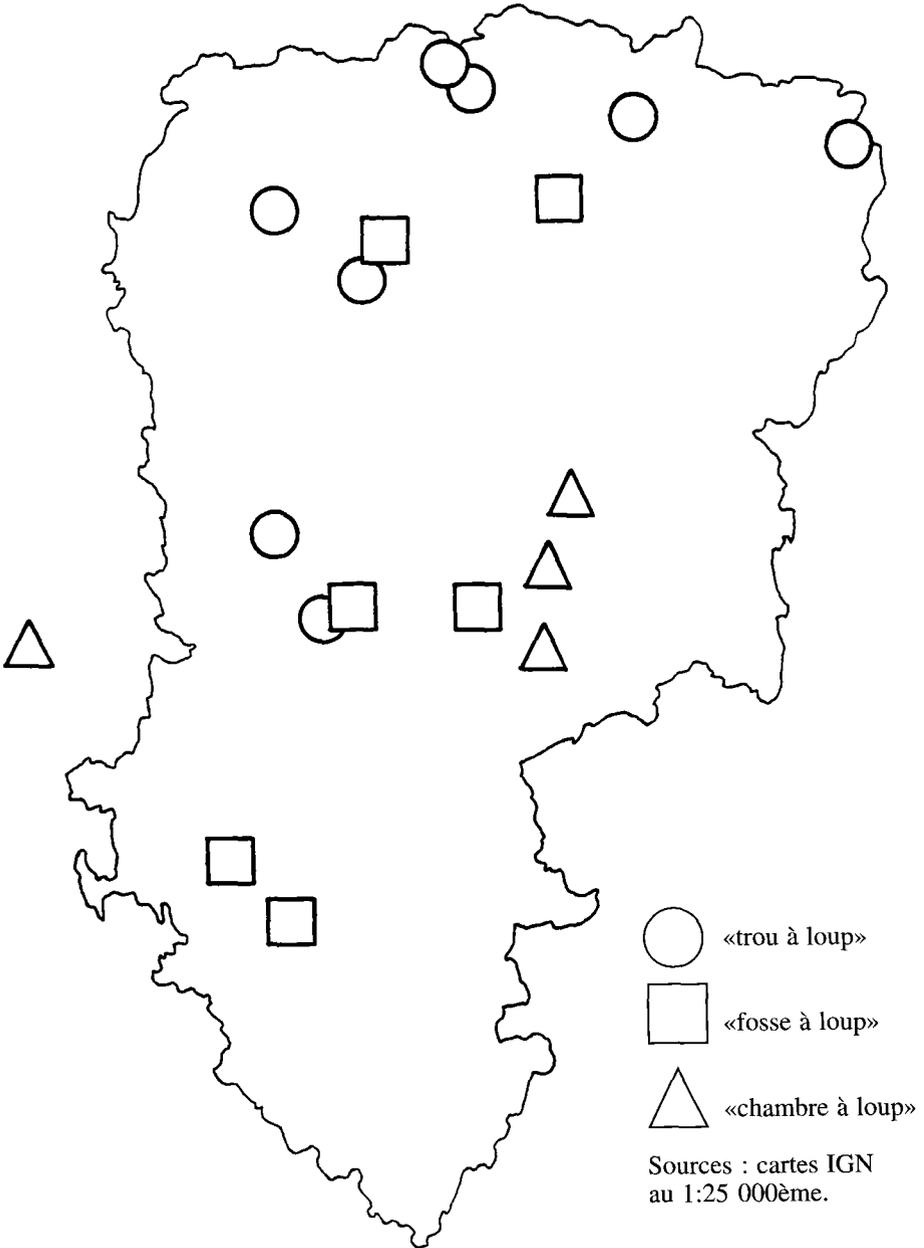
(54) *Annuaire statistique et administratif de l'Aisne*, Laon, 1844 à 1846.

(55) *Art. cit.*, p. 145.

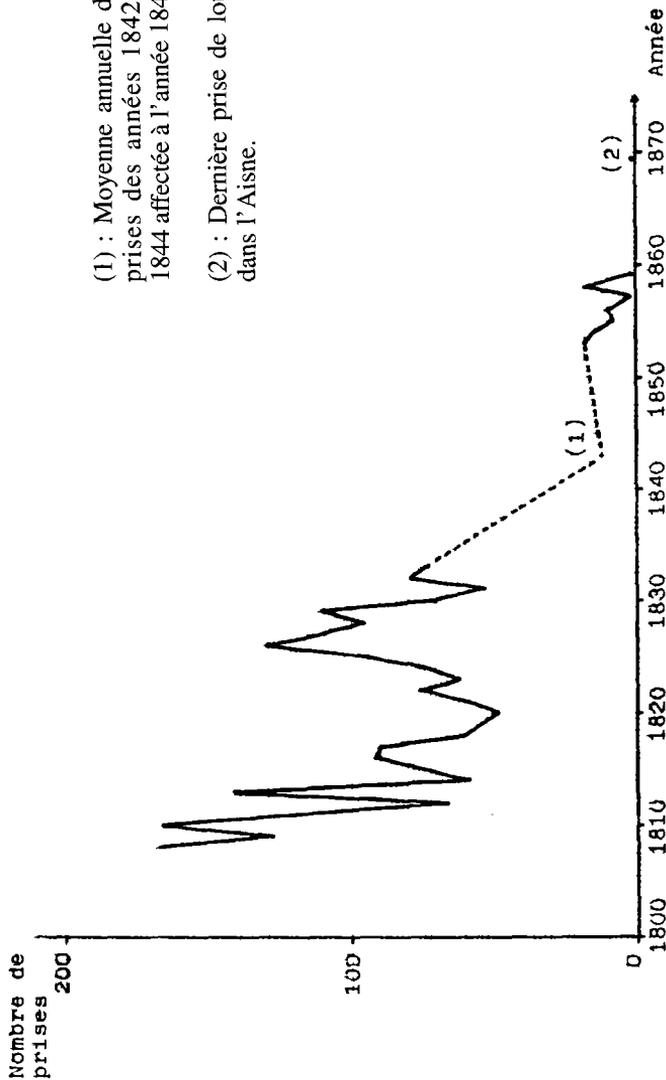
(56) Au début du siècle, les derniers loups de l'est de la France se trouvaient en Argonne, dans la Woëvre et les Vosges. La dernière prise de loup dans la Marne a eu lieu en 1917, le long de la Vesle, en arrière du Front (Ch. Robert, *art. cit.*, p. 23). Dans la Somme, un dernier loup est tiré en 1919 (travaux de J. Dulphy, en cours de publication).

(57) Arch. dép. Aisne, 4 M 17.

*Toponymes évoquant les modes de chasse au loup
dans l'Aisne.*



Prises de loups dans l'Aisne au XIX^e siècle
Source : Annales statistiques et administratifs de l'Aisne.



(1) : Moyenne annuelle des prises des années 1842 à 1844 affectée à l'année 1843.

(2) : Dernière prise de loup dans l'Aisne.

De nombreuses causes sont à l'origine de la fin des loups : la principale reste sans nul doute l'accroissement spectaculaire du nombre de permis de chasse. En 1810, 786 permis seulement était délivrés ; en 1824, ils sont déjà 1 537 (58). Dès 1844, «la jurisprudence élargit le droit de chasse du propriétaire au locataire du sol» (59) : le nombre de permis passe alors à 4 235 en 1846. Il dépasse les 5 000 en 1857, les 6 000 en 1859 pour atteindre le nombre de 6 536 en 1864 (60).

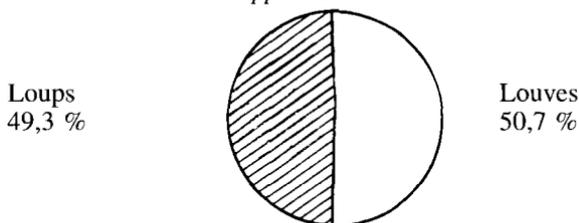
A l'accroissement du nombre de permis s'ajoute la diversification de l'arsenal de chasse : outre les «lacs», les pièges à mâchoires, les «fosses à leus» employés sous l'Ancien Régime, semble s'ajouter l'utilisation de plus en plus fréquente du poison, en l'occurrence la noix vomique placée à l'intérieur d'un cadavre de renard, abandonné sur le passage des loups. La strychnine entraînait infailliblement la mort par paralysie (62).

Par contre, l'incitation à la chasse au loup ne semble pas avoir été beaucoup plus virulente : 1818, seule la prime pour la prise d'un louveteau augmente, passant de 3 frs à 6 frs. En 1824 (63), les primes pour la prise de loups adultes sont identiques à celles de 1807 (64), à savoir : 18 frs pour une louve pleine, 15 frs pour une louve, 12 frs pour un loup.

Il faut enfin rattacher la fin des loups à la modification de l'environnement : on assiste à une augmentation de la population humaine qui passe dans l'Aisne de 426 000 habitants environ en 1800 à 568 000 en 1861. La plupart des espaces-refuges des loups se voient restreints, dès le XVIII^e siècle, par la mise en valeur des mauvaises terres comme les «Riez» du nord-ouest du département, ou la coupe de certaines zones boisées de Thiérache (bosquets intercommunaux) au profit des terres labourables qui se voient augmentées de plus de 26 000 hectares (5,5 %) de 1800 à 1836 (65) pour l'ensemble du département. Dès le XVIII^e siècle, les zones marécageuses ont, elles aussi, été en partie assainies, notamment les marais de la Souche au nord de Laon (66).

Reste enfin l'étude du «sex-ratio» ou rapport des sexes, qui est un facteur important de l'évolution des populations (67).

Rapport des sexes :



(58) J.B.L. Brayer, *op. cit.*, ch. V, p. 137.

(59) A. Molinier et N. Molinier-Meyer, *art. cit.*, p. 245.

(60) *Annuaire statistique et administratif du département de l'Aisne*, Laon, 1859 et 1866.

(61) Ch. Robert, *art. cit.*, p. 23.

(62) 50 mg de strychnine suffisent à entraîner la mort d'un homme adulte.

(63) J.B.L. Brayer, *op. cit.*, ch. V, p. 137.

(64) *Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne*, 1807.

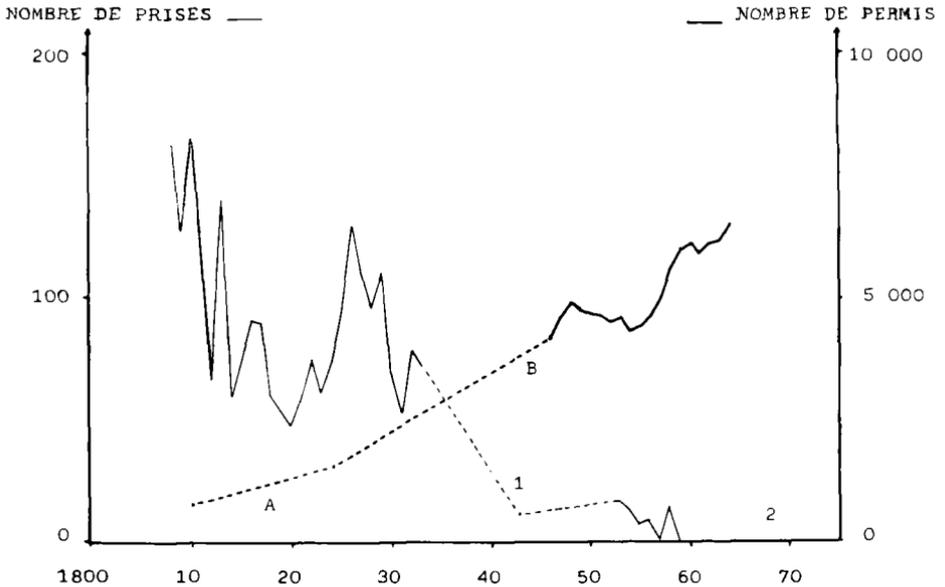
(65) Melleville, *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, Laon, Paris, 1865, p. VIII.

(66) J.B.L. Brayer, *op. cit.*, t. I, ch. I, p. 20.

(67) R. Dajoz, *Précis d'écologie*, Paris, 1971, p. 209.

Prises de loups et permis de chasse dans l'Aisne au XIX^e siècle

Source : J.B.L. Brayer, *op. cit.*, ch. V, p. 137.
Annuaire statistique et administratif de l'Aisne.



(1) Moyenne annuelle des prises des années 1842 à 1866 affectée à l'année 1843.

(2) 1869 : Dernière prise de loup dans l'Aisne.

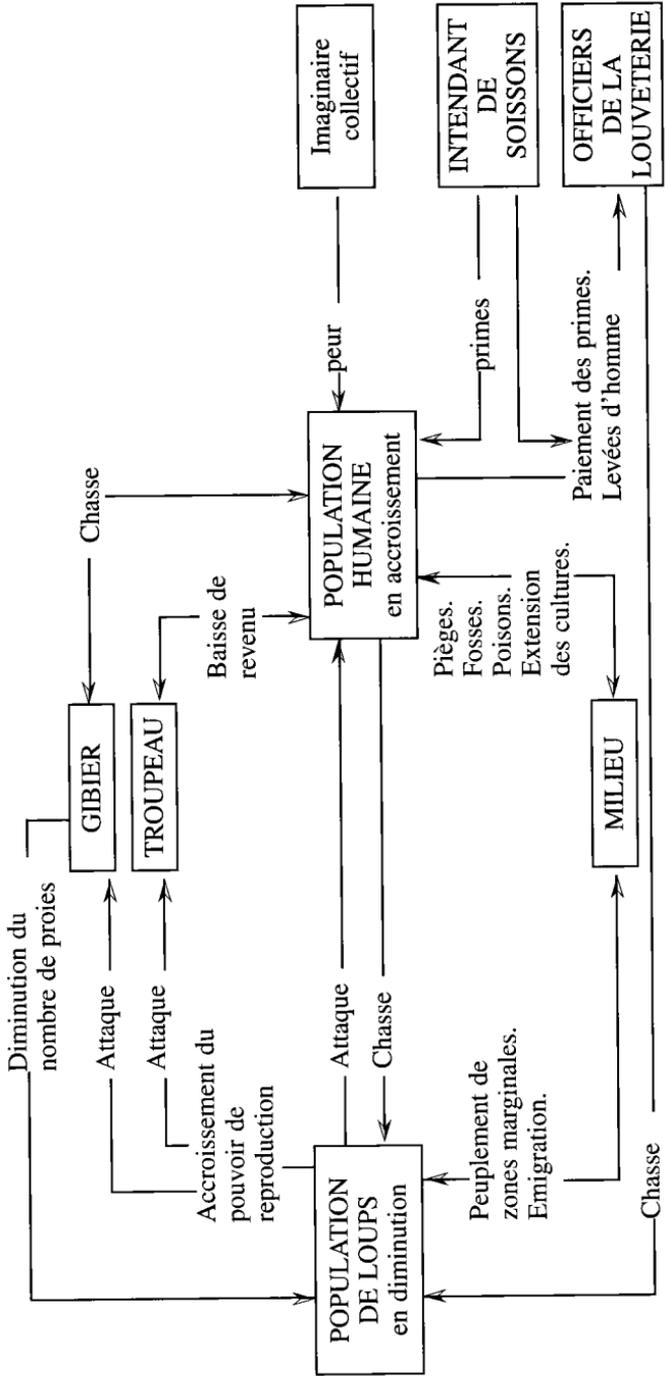
(A) 1818 : La prime passe de 3 à 6 F par louveteau.

(B) 1844 : La notion de dommages aux récoltes est étendue aux dommages des propriétés.

La jurisprudence élargit le droit de chasse du propriétaire au locataire du sol.

(A. Molinier et N. Molinier-Meyer, *art. cit.*, pp. 244 et 245).

Relations entre l'homme et le loup



Sur notre population de louves et loups tués entre 1808 et 1869 (68), il est intéressant de noter l'extrême égalité des sexes : 50,7 % de femelles pour 49,3 % de mâles. Nous devons donc écarter l'hypothèse du rôle d'un déséquilibre des sexes expliquant la disparition progressive des loups.

CONCLUSION

Pour synthétiser nos propos, il peut être intéressant de considérer les relations entre le loup et l'homme en tant qu'ensemble cohérent, donc en tant que système. Nous pouvons tout d'abord distinguer deux acteurs principaux : les populations autochtones d'hommes et de loups. Elles ont des intérêts communs, entrant en concurrence pour la nourriture (gibiers et troupeaux) et l'espace (milieu).

L'intervention d'un des acteurs entraîne irrémédiablement des conséquences sur l'autre. Au niveau du facteur alimentaire, une augmentation de la population humaine ainsi qu'une disette peuvent, par exemple, entraîner une diminution du gibier, donc l'attaque plus fréquente des troupeaux, voire de l'homme par les loups. Le phénomène est identique dans le cas d'une augmentation de la densité des loups. Au niveau du facteur spatial, l'extension des cultures peut limiter les espaces-refuges des loups et ainsi multiplier les heurts entre les deux populations. L'homme doit donc souvent lutter contre le loup. En conséquence, le loup est relégué dans certains espaces marginaux, mais il voit par ailleurs son pouvoir de reproduction augmenter, ce qui maintient les antagonismes avec la population humaine. A ces deux populations s'ajoutent deux acteurs extérieurs : les officiers de la Louveterie et l'intendant de Soissons. Les premiers exerçaient jadis des contraintes sur la population locale (levées de taxes et d'hommes) mais elles furent ensuite limitées par les pouvoirs de l'intendant.

Pour le XIX^e siècle, ces deux acteurs peuvent être remplacés par l'administration des «eaux et forêts». Par malheur pour le loup, ce système n'était pas en équilibre : les facteurs qui se liguèrent contre lui étaient fort multiples, ils annonçaient alors sa disparition.

Jérôme BURIDANT

(68) Cet échantillon portant sur 1 036 individus, nous pouvons considérer ce test comme statistiquement valable.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN

9, rue Villebois-Mareuil - 02100 SAINT-QUENTIN

Bureau de la société en 1991

| | |
|--------------------------------|--|
| Président d'honneur | M. Jacques DUCASTELLE |
| Président | M. André TRIOU |
| Vice-présidents | Mme Monique SÉVERIN M. Francis CRÉPIN |
| Secrétaire général | M. André VACHERAND |
| Trésorier | M. Jean-Paul ROUZÉ |
| Trésorier-adjoint | Mme Colette BOUHANNA |
| Bibliothécaire | M. Louis GORET |
| Bibliothécaire-adjoint | M. Yves FLAMANT |
| Conservateurs du Musée | M. Mme Josiane POURRIER |
| Conservateur-adjoint | M. Dominique MORION |
| Responsables des sorties | M. Louis GORET et M. Georges DUPORT |

Travaux de l'année 1991

Communications

25 JANVIER - *Le Rhin romantique*, par M. Louis Goret, au cours de la réunion publique pour l'Assemblée générale, au Centre Raspail.

22 MARS - *Survole de l'histoire allemande jusqu'à l'Empire*, par Mme Annie ELSNER.

19 AVRIL - *La famille Poiret*, par M. André Vacherand : Jean-Louis Marie Poiret, né à Saint-Quentin en 1755. Savant botaniste : vingt volumes pour l'Encyclopédie méthodique de Diderot et d'Alembert, huit volumes du Dictionnaire des Sciences naturelles, Dictionnaire des Sciences médicales, trois volumes des Leçons de Flore, sept volumes de l'Histoire des plantes usuelles de l'Europe.

Son frère cadet Pierre, né en 1758 à Saint-Quentin, peintre, directeur de l'École de dessin fondée par M. Quentin De La Tour.

Alexandre, second fils de Pierre, né en 1811 à Saint-Quentin, peintre et dessinateur.

La Ferme du Wiermont, par André Vacherand. Un des biens du bureau de bienfaisance d'Origny-Sainte-Benoîte au XVII^e siècle. Deux siècles de procès avec l'État après une décision de Louis XIV. Napoléon III y prendra position. Le Président Mac-Mahon règlera l'affaire.

22 MAI - *Les tramways de Saint-Quentin*, par M. Jacques Leroy, en réunion publique au Centre Raspail.

Les premières lignes sont ouvertes en 1899 et 1900. Les engins sont remplacés en 1908 par des tramways électriques. Arrêté en 1914, le réseau fonctionne pour le seul usage de l'occupant jusqu'en 1917. Ils rouleront à nouveau en 1925 et pendant 30 années. Les derniers rentreront au dépôt le 26 mai 1956.

14 JUIN - *Causerie archéologique : souterrains et galeries à Saint-Quentin*, par M. Jacques Landouzy. Avant que les pelleteuses ne viennent détruire sous la place de l'hôtel de ville, une grande part des souterrains, vestiges laissés par les habitants de tous les siècles, J. Landouzy et le photographe Jacques Defresne les explorent en tous sens, prennent des centaines de photos, relèvent les graffiti sur papier ou parfois en prélevant la pierre.

La première date rencontrée est 1298, les dernières 1921 et 1930.

20 SEPTEMBRE - *Josquin des Prés, un grand Européen*, par le docteur Jean Roset (1ère partie). Son nom, décidé par lui-même, ses origines picardes d'origine française, sa naissance en 1440 entre le Cambrésis et le Vermandois. Élève de Dufay à Cambrai, de Ockeghem à Saint-Quentin, voyages à travers toute l'Europe. Maturité en Italie au service de la chapelle de Milan, puis des chapelles papales de Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI Borgia.

25 OCTOBRE - *Josquin des Prés (2ème partie)*, par le docteur J. Roset. Son passage à la cour de Ferrare, son retour en France et la fin de sa vie à Condé-sur-Escaut. Son style d'écriture musicale est encore médiéval ; il fut ce génie qui ouvrit la voie à ce qui sera la musique de la Renaissance.

29 NOVEMBRE - *Lionel Dècle, explorateur saint-quentinois*. (Trois années en Afrique australe, 1ère partie) par Monique Séverin. Lionel Dècle est le petit-fils du distillateur saint-quentinois L. Robert de Massy. Dès 1882, il voyage en Extrême-Orient. De 1891 à 1894, envoyé du Gouvernement français, il poursuit une exploration en Afrique australe, s'efforçant de parcourir d'autres voies que ses prédécesseurs. Il part du Cap pour aboutir aux chutes Victoria, puis retraversant le Kalahari en reprenant par le sud, il pousse jusqu'à Bulawayo. Un nouveau départ va le conduire, par les lacs Nyassa et Tanganika jusqu'en Ouganda, d'où il reviendra par Zanzibar.

20 DECEMBRE - *Lionel Dècle (2ème partie)* par Monique Séverin. Fin du voyage et expédition à Madagascar en 1895, où il recrute au passage des coolies pour le corps expéditionnaire français. 1899, recherches du Cap au Caire pour l'établissement d'un chemin de fer transafricain, d'après l'idée de Duponchel. Guerre du Transvaal, voyage en Russie, publications.

Congrès fédéral

Congrès fédéral tenu à Saint-Quentin le dimanche 2 juin (voir compte-rendu).

Promenades

26 JUILLET - Croisière d'initiation sur le canal de Saint-Quentin, suivie du *Son et Lumière en la Basilique* de Saint-Quentin, organisée par l'Office du Tourisme. Participation de 13 membres.

5 OCTOBRE - Visite à la *chapelle de Moyenpont*, antique pèlerinage situé près de Roisel (Somme), guidée par Dominique Morion, dans le cadre de la Société archéologique de Péronne. Fresques d'Émile Flamant.

10 NOVEMBRE - Une vingtaine de membres se retrouvaient à Ham, où sous la conduite de l'érudit docteur Merlu, l'église Notre-Dame et surtout la crypte du XVIII^e siècle leur étaient présentées, avec leur historique complet. Cette promenade était dûe à l'organisation de Mme Elsner.

Réception

Dans le cadre du *jumelage* de nos villes, la Société Académique reçoit la Société historique de Kaiserslautern (Palatinat). Du 3 au 5 mai, visites de Noyon, Compiègne, Rethondes. Son et lumière en notre Basilique. Repas d'adieu à la Ferme du Vermandois. Tous les participants ont été hébergés dans les familles.

Participations de la Société

Commission de généalogie ; deux permanences mensuelles assurées aux Archives municipales par Mmes Séverin, Bouhanna et Bruschini.

8 et 9 JUIN - *Forum des associations*, stand de la Société Académique, présentation de vues historiques, vente de publications, par Mme Séverin, Bouhanna et Carlier.

15 SEPTEMBRE - Dans le cadre de la journée *Portes Ouvertes*, visites de notre Musée archéologique, assurées par MM. Yves Flamant et Dominique Morion. Projection commentée de 200 diapositives sur «le vieux Saint-Quentin», par Mme Séverin ; permanence de Melle Bonhlein.

Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative

Publication d'une large étude historique et architecturale intitulée «Saint-Quentin» dont le texte est de Francis Crépin et André Triou, richement illustrée de trente reproductions de photographies, dont la moitié est en couleurs. Ce document a été publié par la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites dans sa revue «Monuments Historiques».

Un tiré à part, avec l'éditorial de Daniel Le Meur, député-maire, est en vente à l'Office du Tourisme.

La fureur de lire

19-20 OCTOBRE - Exposition à la Bibliothèque municipale, «L'Histoire dans les collections de la Société Académique», organisée par M. Séverin qui en assure la permanence. Lectures, dans cette même bibliothèque, par M. Séverin de «Correspondances et mémoires» : Picards en exil, et un saint-quentinois en Russie. 1808.

Musée Antoine Lécuyer

18 SEPTEMBRE - Participation à la rencontre avec l'artiste *Alain Mongrenier, artiste picard*, dont le Musée a réalisé une exposition de pastels et de dessins, de juin à septembre.

Presse

Participation à la rédaction de «Ensemble», revue municipale, par MM. Paul Moniot et André Vacherand. Chroniques et comptes rendus dans la presse locale, Mme Séverin (Antea), MM. Paul Moniot et André Vacherand. Chroniques historiques dans Eklitra (Amiens) revue culturelle picarde par André Vacherand.

Activité des membres pour le compte de la Société Académique

Institut du temps libre

9 JANVIER - Le vitrail dans la Basilique, par Francis Crépin.

4 FEVRIER - Comment régler sa succession, par M^e Gérard Ammeux.

21 OCTOBRE - Un joyau dans la ville : La réserve naturelle du Marais d'Isle, par M. Serge Boutinot.

9 DECEMBRE - Le rapport entre les humains et les animaux domestiques, par M. le Dr. Jean Boudérique.

Centre socio-culturel de Moy-de-l'Aisne

8 FEVRIER - Enfants abandonnés et enfants trouvés (1750-1800) : Jean Grenier meneur de nourrices pour l'hôpital des enfants trouvés de Paris, par M. Edouard Garyga.

Expositions

Dans le cadre de l'Association archéologique, historique et culturelle du Vermandois, à Vermand, les expositions suivantes ont été organisées sous la direction de Serge Sallandre.

27 et 28 AVRIL - Salon de la maquette et du modèle réduit, et les Pionniers de l'aviation.

4 et 5 MAI - Exposition d'art religieux (participation de M. Séverin).

14 et 15 SEPTEMBRE - Collections insolites. Participation aux Prémontines, par une exposition sur les sapeurs-pompiers.

22 NOV. au 1er DECEMBRE - Dans le cadre du Patrimoine Industriel du Vermandois, exposition «La bière et les brasseries à Saint-Quentin» mise sur pied par Francis Crépin, président de l'A.S.P.I.V.

Publications de nos membres

«Maurice Quentin De La Tour, peintre de portraits au pastel», somptueux ouvrage de *Christine Debrie*, illustré de 87 reproductions en couleurs et 41 en noir et blanc (toutes librairies).

«Quelques pépites du trésor de Saint-Quentin», par le Révérend Père *Jacques Lollieux* (toutes librairies). Offert à la Société.

«Aspects de la Révolution à Origny-Sainte-Benoîte» par *André Vacherand*, publié par Eklitra, association culturelle picarde. Bibliothèque municipale, Amiens.

«Sacrée Picardie» Charles Baur répond à *Jacques Coquelle* (toutes librairies).

Récompenses

M. Paul Moniot : Médaille de vermeil de la Société Nationale d'Encouragement au Bien.

Mme Julienne Dickscheid : honorée de trois médailles au titre de la Résistance : Croix du combattant et prisonnier de guerre, Croix du Combattant volontaire de la Résistance et Croix du Combattant 1939-1945. Elle participa à un réseau de passage de familles juives et prisonniers de guerre, trois fois arrêtée, torturée et évadée.

Donations et legs

Mme Renée Kerdudou : correspondance et dédicaces. Albums de souvenirs.

M. l'abbé Henry de Julliot : tomes de Mémoires de la Fédération et de la Société Historique de Haute Picardie.



Hommage à André Pourrier

La Société académique de Saint-Quentin vient de perdre un de ses pairs.

André Pourrier y fut admis en 1966, puis élu président en 1971, y fut très longtemps le conservateur du musée d'archéologie, responsabilité qu'il avait laissée à la charge de son épouse, dont il était devenu l'assistant.

Après avoir été responsable de la sécurité du travail à l'usine UNELEC, il consacra sa retraite à ses passions : l'archéologie et l'ethnologie.

Président de la commission archéologique de la Société académique, il avait pris l'initiative et dirigé en 1968-1969 les travaux de nettoyage et de restauration de la chapelle de Sissy et ensuite de l'église de l'abbaye de Foigny.

Il était membre de la Société des Américanistes du musée de l'Homme, qui regroupe ethnologues, archéologues et chercheurs, du Comité de soutien aux Indiens d'Amérique, du Réseau international d'aide aux Américains, et de l'Association Survival international chargée de la lutte pour la protection des Indiens, dont le siège est à Nantes.

Il connaissait tous les pays de l'Amérique latine, qu'il visitait périodiquement lors de longs voyages d'exploration et de recherche.

Il fut le promoteur, en octobre 1981, de la soirée sur l'Amérique indienne, au théâtre municipal. Indianiste, habitué à ces voyages à la recherche des Indiens et de leurs mœurs, il présenta aussi, la même année, une belle conférence publique sur la cité perdue de Machu-Picchu.

Les souvenirs de ses voyages, les images des hommes de ces pays, les idées qu'il en ramenait faisaient l'objet de conférences prononcées devant de nombreux auditeurs, attirés par l'exotisme de ces pays. C'est ainsi que, depuis 1981, il avait raconté «L'indianité» et le mouvement de libération indien en Amérique, «Sur le chemin des Incas au Pérou et en Bolivie», «Le Mexique, sur les pas de Quetzalcoatl», «La Colombie et l'Equateur au pays d'El Dorado». Conférences toujours illustrées par des centaines de diapositives, images pleines d'expressions humaines et empreintes de couleurs de paysages.

Il était aussi vice-président et conférencier de l'Institution nationale du Temps Libre et conseiller municipal d'Harly.

Voyageur, il avait la nostalgie des déserts, des oasis, des plateaux désolés, des sites étranges, des cités perdues, de la jungle, des cordillères gigantesques et des vallées profondes, mais surtout des Indiens au visage grave, des Indiennes aux cheveux noirs, de leurs enfants trop sages...

La jungle, merveilleuse, inquiétante et secrète, paradis d'une indicible beauté... Mais qui peut être un enfer.

«En Amazonie, disait-il, les Indiens fabriquent un breuvage étrange avec une écorce. Il y est dit que celui qui aura pris, même une seule fois ce breuvage, ne pourra plus jamais oublier la jungle et qu'il devra toujours y revenir. Peut-être ai-je pris un de ces jours-là, dans une hutte indienne, de cet étrange breuvage.»

Espérons qu'il a retrouvé dans cet au-delà qu'il a rejoint, la jungle et les Indiens...

André VACHERAND

Les vitraux du clair-étage du chœur de la collégiale de Saint-Quentin et l'œuvre d'Hector de Pétigny lors de la reconstruction

Quel était le visage de la collégiale à la fin du XV^e siècle, lors de son inauguration ? Si le monument parle de lui même actuellement, nous présentant ses structures de pierre dans un état très voisin de ce qu'elles étaient il y a cinq cents ans, il ne peut plus, en revanche, nous livrer qu'un témoignage très partiel de ce qu'avait dû être l'ensemble du programme de ses vitraux.

TROIS SIÈCLES DE CONSTRUCTION

L'une des particularités de l'église de Saint-Quentin est la durée quasi incommensurable de sa construction ; environ trois cents ans... chantier interminable, pour une église malgré cela inachevée, dans laquelle on lit, comme dans un catalogue d'art, l'évolution d'une architecture gothique en pleine recherche.

Mais la durée de cette gestation a eu des conséquences directes sur le patrimoine verrier de l'église :

- d'une part, ces trois siècles ont été également le théâtre de l'évolution de l'art du vitrail. Dès lors, la collégiale n'a pas pu posséder, dès la clôture des travaux, un programme de vitraux homogène, mais déjà à cette époque, un éventail de modèles représentatifs de différentes écoles ; ces différences se marquant au niveau des graphismes, mais surtout des couleurs, et donc de l'éclairage des différentes parties de l'église concernées,

- d'autre part, l'inauguration de la collégiale, vers les années 1480, ne marquait pas l'ouverture d'un édifice «neuf», puisque ses parties les plus anciennes étaient déjà presque trois fois séculaires. Il est donc très probable, comme on en a connaissance pour d'autres édifices, que certains éléments des verrières appartenant aux premières campagnes de travaux aient déjà dû, dès cette époque, subir des restaurations plus ou moins profondes, étant données les qualités inégales des verres et des constituants employés qui posaient déjà au Moyen-Age, de gros problèmes de conservation.

UNE ÉGLISE MARTYRE

La collégiale de Saint-Quentin a, de tous temps, subi des sévices, que ce soit par le feu ou les armes, dûs à l'homme ou aux éléments naturels. Chaque fois, elle a été relevée de ses décombres, chaque fois, ses plaies ont été pansées. Cependant, s'il est théoriquement toujours possible de rendre à l'édifice ses pierres, ses maçonneries, en revanche, les vitraux ne peuvent être restaurés qu'à condition qu'il ne s'agisse que de reprises partielles, sous peine d'en détourner complètement le message, et ce, pour la raison simple, que, comme toute œuvre d'art, chaque vitrail est unique et inimitable.

La dégradation d'un vitrail prend donc le plus souvent un caractère irréversible. A chaque époque, on a donc préféré, pour remplacer les verrières fortement endommagées, ou disparues, créer de nouveaux modèles, suivant les dessins et la mode du temps.

En 1914, avant que ne débute le conflit, la collégiale de Saint-Quentin possède une collection de vitraux d'une qualité inégale : le XVIII^e siècle y côtoie le XIX^e siècle ; des marques de restaurations plus ou moins délicates y sont visibles ; des verrières ont été déplacées... et cependant, l'ensemble constitue un patrimoine de grande valeur parce que contenant des représentants des écoles les plus prestigieuses de l'art du vitrail, des motifs d'une grande originalité et d'un haut raffinement.

Leur disposition, leur iconographie, leur état nous sont connus partiellement par plusieurs descriptions et études (documents qui se révéleront des plus précieux pour les restaurateurs de l'«après 1918»).

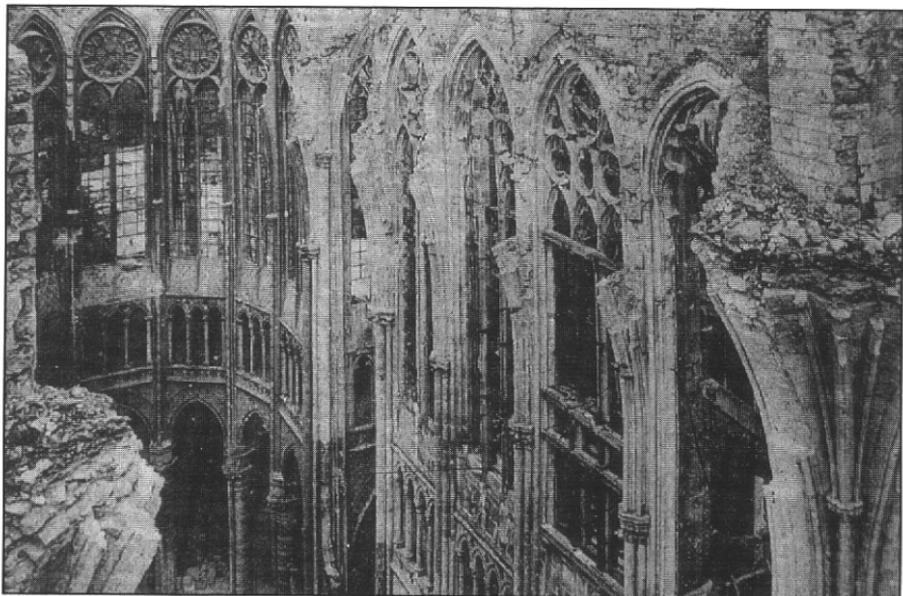
Dans cette bibliographie :

- F. de Lasteyrie : *Histoire de la peinture sur verre*, 1852.
- F. de Guilhermy : *Notes sur Saint-Quentin*, 1855.
- Pierre Benard : *Les vitraux de la Collégiale (Journal de Saint-Quentin)*, 1859.
- G. Lecoq : *Etude sur les vitraux de la Collégiale de Saint-Quentin*, 1874.
- J. Hachet : *La Basilique de Saint-Quentin (2^{ème} éd.)*, 1909.
- R. Dreiling : *Die Basilika von St-Quentin*, 1916.

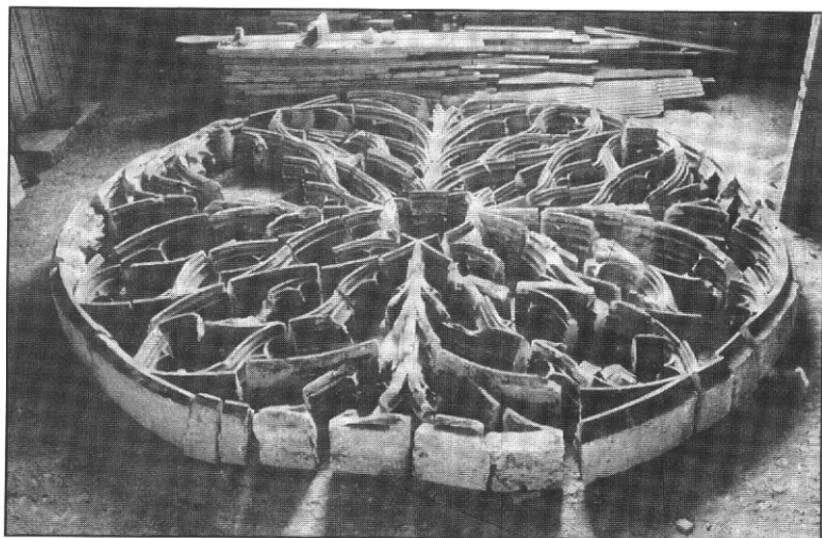
L'APRÈS 1918

1918 - Les Saint-Quentinois rentrent dans leur ville ; une ville ruinée. La basilique, dominant encore la cité, est dévastée, écorchée.

La plupart des fenêtres ont été éventrées. Certains vitraux, dans les parties basses ont pu être descendus à temps, mais au clair-étage, les grandes



*État du chœur de la collégiale en 1918.
(Coll. F. Crépin)*



*Puzzle au sol pour la reconstitution de la grande rose
du petit transept Nord (1937). (Coll. F. Crépin)*

verrières ont souffert des bombardements. L'armée allemande s'est chargée du démontage des panneaux subsistants, avant la destruction complète de l'édifice..., destruction prévue, mais qui n'aura pas lieu.

Les vitraux sont stockés, et en partie exposés par les Allemands à Maubeuge, en l'attente de la fin de la guerre ; une fois le calme revenu, ils prendront la destination du musée de Berlin.

Mais en 1918, Maubeuge est reprise ; les caisses de vitraux sont récupérées, et entreposées à Paris, au Panthéon.

Dès 1919, les travaux de reconstruction de l'église commencent. C'est l'ouverture d'un chantier qui s'étendra sur plus de trente-cinq ans : reprise et consolidation des structures extérieures, établissement d'une nouvelle voûte et d'une nouvelle couverture, reprise de l'ensemble du fenestrage.

Ces travaux seront successivement dirigés par trois architectes en chef des Monuments Historiques : Emile Brunet, en 1923 ; Jean Trouvelot, en 1937 et Maurice Berry, à partir de 1948.

Dès son entrée en fonction, Maurice Berry eut connaissance, par Jean Trouvelot, de l'existence de 42 caisses, entreposées au Panthéon, et devant contenir les vitraux de la collégiale.

L'ouverture de ces caisses devait réserver des surprises : surprise, et joie immense de la découverte d'un véritable trésor, celui des panneaux constituant les verrières du XIII^e siècle du clair-étage du chœur ; mais mauvaise surprise aussi de constater qu'ils avaient très mal vécu ces trente années de stockage. En effet, la paille qui assurait, au départ, leur conditionnement à l'intérieur des caisses, avait pourri, entraînant la désolidarisation des verres et des plombs ; la plupart des parcelles de verre étaient tombées au fond des caisses... un gigantesque puzzle à reconstituer.

Maurice Berry, assisté de Monsieur Labouret, maître verrier, et avec l'aide technique de Louis Grodecki, Inspecteur des Monuments Historiques, s'engagea donc dans un vaste travail de recherche, d'identification, pour la reconstitution des verrières. Toutes les parcelles de verre furent photographiées, les réseaux de plombs mis à plat et redressés pour tenter de retrouver la disposition des verres à l'intérieur des panneaux, et l'ordre des panneaux dans les verrières. Pour aider à la réalisation de cette tâche, l'architecte n'avait à sa disposition que des photos extérieures des anciens vitraux, et des descriptions, effectuées au XIX^e siècle par le comte de Guilhermy, et par Pierre Benard.

Heureusement, les constructions du XIII^e siècle n'étaient pas encore standardisées ; les verrières hautes ont des largeurs toutes inégales, les différences pouvant jouer sur quelques centimètres. Ces largeurs, comparées à celles des réseaux de plombs retrouvés, permirent de déterminer l'emplacement des verrières.

Une bonne partie des chefs-d'œuvre du XIII^e siècle put ainsi être remise en plomb et restaurée, dans les ateliers Labouret : quinze grands personnages (sept apôtres, six missionnaires ; deux évangélistes).

Cependant, neuf autres grandes figures n'avaient pu être reconstituées. C'est alors, au début des années 50, que Maurice Berry fit appel à Hector de Pétigny, artiste peintre et sculpteur, professeur d'art plastique à Paris, pour la création des dessins et la réalisation des sept roses supérieures et des neufs grands personnages, devant compléter, au côté de ceux du XIII^e siècle, le programme iconographique des vitraux des verrières-hautes.

Ce travail s'annonçait d'une conception très délicate. Il ne s'agissait pas de faire du «néo-treizième siècle», mais de retrouver, par des œuvres modernes, l'éclairage du chœur, en respectant les couleurs et les proportions des tableaux anciens.

Tâche très délicate également par les dimensions monumentales des œuvres à exécuter ; les grandes baies du clair-étage ne mesurent pas moins de 13,50 m de haut.

Hector de Pétigny réalisa tout d'abord les maquettes en dimensions réduite ; recherche de graphisme, de couleurs, de symbolique.

Contrairement aux figures anciennes du XIII^e siècle, les sujets créés par Hector de Pétigny sont personnalisés, par leur costume, par les objets qui les entourent, et par le décor dans lequel ils s'inscrivent, le choix de ce décor n'étant jamais gratuit, mais correspondant toujours à la condition, ou à un épisode de la vie du personnage représenté.

Des maquettes peintes, il fallut passer à la réalisation des cartons en grandeur réelle, l'une des difficultés de cette étape résidant dans le fait que les dimensions des ateliers n'étant pas conçues pour la réalisation «au mur» de dessin de telles hauteurs, la vision générale de l'œuvre était rendue très délicate.

La réalisation des vitraux s'effectue dans les ateliers de l'entreprise Labouret, Hector de Pétigny y suit la découpe des éléments de verre, et leur assemblage à l'intérieur d'un réseau de plomb provisoire pour la visualisation des couleurs ; il y ajoute, au pinceau, la grisaille pour les dessins des détails, des visages, des motifs décoratifs.

Tous ces travaux sont effectués en un temps très court ; la collégiale attend ses nouvelles verrières (les dessins des deux médaillons supérieurs représentant Marie et Joseph sont même effectués, faute de temps, directement en dimensions réelles).

Le 20 octobre 1956, la basilique de Saint-Quentin, après ces longues années de restauration, est entièrement rendue au culte.

Au clair-étage du chœur, les vitraux s'illuminent, illuminent l'église. Le XX^e siècle y côtoie harmonieusement le Moyen-Age. Mais qui, parmi les visiteurs peut alors mesurer, imaginer les prouesses techniques, les recherches laborieuses, et ces talents qui ont permis aux restaurateurs,



Détail de la maquette réalisée par H. de Pétigny pour la représentation de St André (Baie F). (Photo : F. Crépin).

au créateur, de rendre cette lumière ? Et comment, dans cette église si haute, à quelque trente mètres de distance, comment jouir pleinement d'une telle richesse ? Comment saisir le détail, les expressions ?

Réalisations monumentales, mais également inaccessibles, au sujet desquelles Hector de Pétigny dit...

... qu'il a «œuvré pour les anges».

Note :

Tous les faits relatés ci-dessus ont pu être rédigés suite à des entretiens aimablement accordés par Hector de Pétigny et Maurice Berry.

POUR MIEUX SERVIR LA PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS D'HECTOR DE PÉTIGNY : quelques remarques concernant les vitraux anciens du chœur

Les vitraux anciens des parties hautes du chœur de la collégiale sont répartis sur cinq des sept baies de ce clair-étage, les cinq d'entre elles les plus au nord (A, B, C, D et E).

Il est possible à l'intérieur de ces baies, si l'on en écarte, pour cette étude, les trois figures de Barthélemy, Quentin et Piat, qui sont des compositions modernes d'Hector de Pétigny, de distinguer trois types de facture de vitrail auxquelles Louis Grodecki a assigné les datations suivantes :

- Baie E : (3 pers. anciens) : vers 1230-35 (nous l'appellerons l'Époque 1),
- Baie C : (3 pers. anciens) : vers 1250 (nous l'appellerons l'Époque 2),
- Baies A-B-D : (9 pers. anciens) : 2^{ème} moitié du XIII^e siècle (nous l'appellerons l'Époque 3).

Différentes époques dans un même lieu parce que, la vitrerie de la collégiale ayant subi de nombreuses dégradations au cours des siècles, les verrières ont été déplacées, toujours dans le but de compléter le clair-étage de l'hémicycle, secteur du fenestrage le plus visible. Il est évident, par conséquent, que le cycle iconographique initial a été profondément modifié.

Avertissement :

Les personnages habitant ces verrières anciennes n'étant pas représentés avec des attributs, ou dans un décor qui seraient spécifiques de leur condition ou de leur histoire, il nous semble préférable d'énoncer à leur sujet des remarques générales, comparaisons, caractères communs, particularités...

LES COULEURS

Epoques 1 et 3 : Alternance à l'intérieur des baies des fonds rouges et bleus. En général, les costumes suivent l'alternance inverse : robe bleue sur fond rouge, robe rouge sur fond bleu (exception pour la baie centrale (D) : robes vertes sur fond rouge).

Epoque 3 : Les fonds bleus sont étoilés de petites «taches» rouges et les fonds rouges, de petites «taches» bleues.

Epoque 2 : Tous les fonds sont rouges ; dans la coloration des costumes, le marron et le brun dominant.

Toutes les compositions sont entourées d'une bande de fleurs de lys jaunes sur fond bleu, liserée de rouge.

Epoques 1 et 2 : Cette bande décorative de fleurs de lys est séparée du motif central par un filet perlé blanc, permettant une découpe lumineuse.

Epoque 3 : Cette ligne blanche de découpe, cette fois non perlée, est repoussée à la périphérie, entre le vitrail et la pierre (particulièrement pour les baies A et B).

Ces alternances de couleurs, leur dosage, l'emploi des liserés blancs parviennent à répondre à l'une des règles les plus impératives dans l'éclairage de l'église : celle du respect de la lumière naturelle. La lumière du jour, traversant les verrières se trouve décomposée suivant les teintes des vitraux. Il est donc indispensable que ces faisceaux colorés se réunissent à l'intérieur de l'édifice pour recomposer, suivant la synthèse des couleurs du prisme, la lumière blanche. Cette nécessité était parfaitement bien connue des anciens.

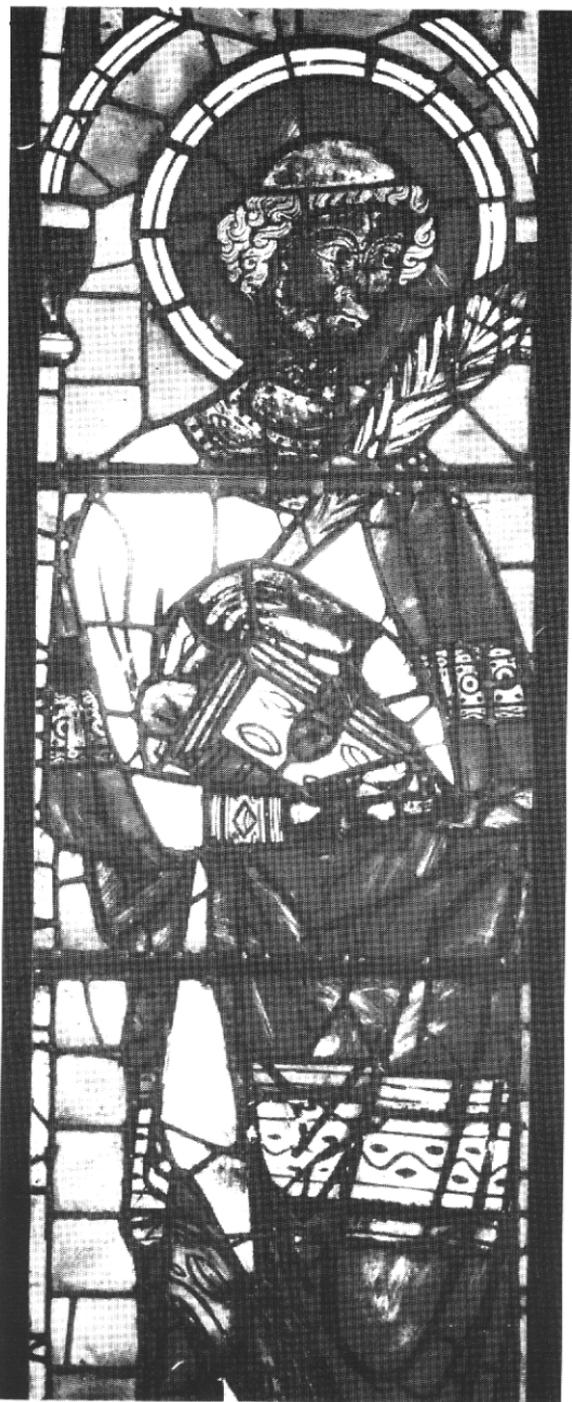
LES PERSONNAGES

La plupart des personnages sont barbus. Quelques exceptions toutefois, et particulièrement les trois «habitants» de la baie E.

Les apôtres et les évangélistes ont les pieds nus (baies A - B et D). Les missionnaires et saints locaux sont chaussés (baies B et E).

Leurs dimensions

- Les figures les plus petites (tête aux pieds) appartiennent aux personnages les plus anciens (Epoque 1). Ils n'occupent qu'environ 50 % de la



Saint Marcel (vers 1235). (Baie E). (d'après un cliché de Giraudon).

hauteur des lancettes ; le reste de l'espace étant réservé aux décors architecturaux et aux inscriptions.

- Dans les verrières des époques 2 et 3, les personnages s'imposent davantage dans la composition, paraissant même parfois installés «à l'étroit» (baie C).

Les inscriptions

Epoque 1 : Les noms des personnages sont indiqués dans la partie médiane des lancettes, dans une écriture voisine de l'onciale, comportant des lettres de dimensions inégales :

Blanc sur bleu pour S. Marcel et S. Rieul,
Jaune sur rouge pour S. Eugène et S. Piat.

Epoque 2 : Aucune inscription.

Epoque 3 : Les inscriptions sont rédigées en latin, en «négatif» (blanc sur fond foncé), suivant une calligraphie régulière, sur un bandeau servant de socle à la figure du personnage concerné.

LES DÉCORS

Les personnages sont représentés sous un arc trilobé surmonté le plus souvent d'un groupe architectural pouvant représenter une église (tours et arcs-boutants), ou d'un gable triangulaire comportant une décoration à crochets, caractéristique du XIII^e siècle.

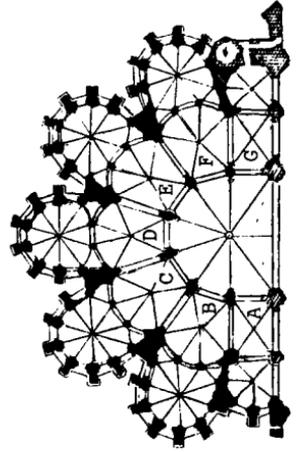
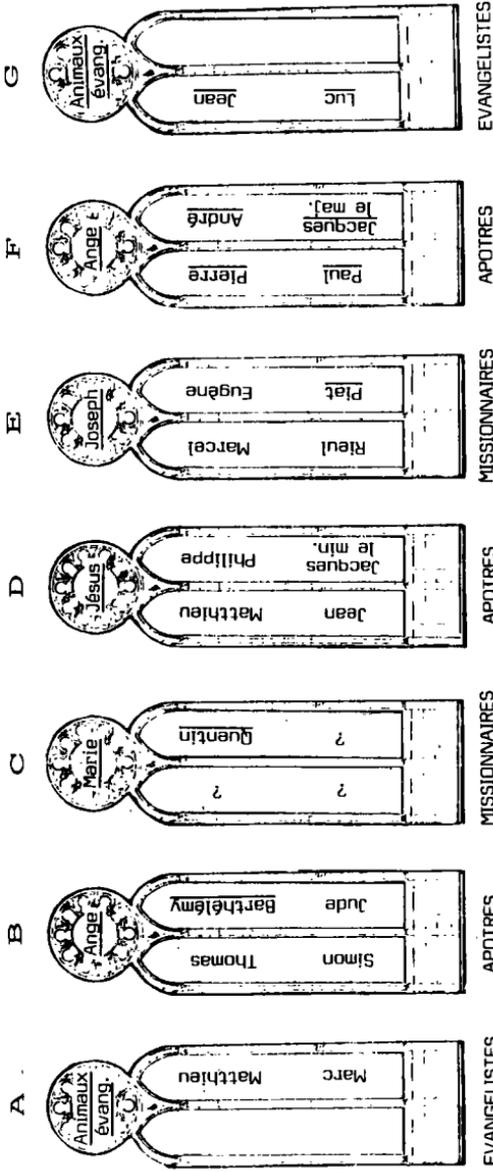
Note :

Tous ces vitraux anciens nous parviennent à travers de nombreuses restaurations, ce qui explique les différences dans les intensités lumineuses qu'ils délivrent. Certains verres, très malades du vieillissement, des attaques de la pollution, sont devenus pratiquement illisibles.

LES COMPOSITIONS D'HECTOR DE PÉTIGNY

Sur les vingt-quatre personnages figurant, avant 1914, à l'intérieur des baies du clair-étage du sanctuaire, quinze seulement avaient pu être reconstitués. Il restait donc neuf espaces vides pour neuf compositions originales, confiées à Hector de Pétigny : cinq apôtres, deux missionnaires évangélistes et deux évangélistes.

De même, les vitraux des sept rosaces supérieures n'avaient pu être retrouvés, et devaient donc être entièrement recomposés, ainsi que les



Légendes soulignées: Compositions d'Hector de PETIGNY

motifs décoratifs des deux lancettes non historiées, aux deux extrémités de l'hémicycle.

La composition devait être originale et d'un graphisme moderne, bien que respectant certaines contraintes :

- *contrainte de couleurs* : alternance des fonds rouges et bleus à l'intérieur des baies (sauf pour la baie C), celle-ci allant de pair avec l'alternance inverse des couleurs des costumes.

La baie C fait exception parce qu'elle contenait des figures anciennes réalisées à une époque différente : tous les fonds y sont rouges ; les personnages portent des vêtements où la couleur marron domine ; un voisinage de couleur à respecter pour la conception de la grande figure de saint Quentin.

- *contrainte de dimensions* : des personnages de tailles différentes suivant leur voisinage avec des compositions anciennes appartenant à des époques différentes (le plus grand d'entre eux étant saint Quentin, dans la baie C ; le plus petit d'entre eux étant saint Piat, dans la baie E).

- *contrainte iconographique* : respect des identités des personnages et de leur disposition à l'intérieur des fenêtres.

Pour la composition des médaillons des sept roses supérieures, on retrouve les mêmes contraintes de couleur (alternance de fonds rouges et bleus, et alternance inverse dans les costumes). Cependant un parti de novation a été pris vis-à-vis des œuvres anciennes, aussi bien pour ce qui est de l'iconographie (excepté pour la rose dans l'axe de l'église), que pour les proportions des personnages :

- *iconographie* : de chaque côté de la rose centrale, Marie et Joseph, deux anges, et les symboles des évangélistes ont pris la place de figures de saints et d'anges agenouillés. Seule la rose centrale a repris le thème ancien du «Christ du Jugement Dernier».

- *proportions* : les personnages anciens étaient représentés en pied (assis ou agenouillés). Hector de Pétigny a préféré une présentation de ces personnages en buste, cette disposition les rendant plus lisibles pour l'observateur, et permettant de ménager des plages de couleur et de lumière plus larges.

NEUF GRANDS PERSONNAGES

Le travail de composition d'Hector de Pétigny ne s'est porté que sur les parties historiées, à l'intérieur des lancettes. Les frises de fleurs de lys extérieures proviennent pour une petite partie des anciens vitraux, et pour le reste, sont le produit d'un travail d'atelier.

Les baies sont désignées par un code alphabétique, de A à G, en contournant l'hémicycle du sanctuaire du nord au sud, c'est-à-dire suivant la course du soleil.

saint Barthélémy Apôtre

Baie B (haut, droite)

Barthélemy (1er s.) fut l'un des six premiers apôtres du Christ. Il est identifié à Nathanaël, dont parle l'évangile de saint Jean. Son nom ne figure plus dans les textes que parmi les témoins de la seconde pêche miraculeuse sur le lac de Tibériade. On sait toutefois qu'il avait eu mission de prêcher dans le pays arabe.

Le vitrail : Barthélemy porte le costume arabe : keffieh sur la tête, robe rouge au liseré d'or, qui se détache sur le fond bleu de la composition. Le visage est rigide ; nez droit et barbe stricte.

La main gauche est levée ; la main droite tient une bible. Il a les pieds nus.

Il est représenté de trois-quarts sous un dais architectural, au dessin très géométrique, schématisant une ville fortifiée (tour centrale ; enceinte et tourelles d'angles).

saint Quentin Évangéliste

Baie C (haut, droite)

Quentin (III^e siècle), d'origine romaine, est un des évangélistes de la Belgique Seconde. Il se fixe à Amiens, mais s'y fait arrêter par le préfet Rictiovar, exécuté des ordres de l'empereur Dioclétien. Après avoir été torturé (on lui a notamment enfoncé de grands clous dans les épaules), il est décapité dans la cité d'Augusta Viromanduorum (actuellement St-Quentin) et jeté dans les marais.

Son corps, retrouvé de manière miraculeuse, 50 ans plus tard, par une dame romaine, nommée Eusébie, sera enterré à l'emplacement de la basilique actuelle.

Le vitrail : Quentin porte l'habit romain, robe bleue et verte sous un manteau marron aux liserés d'or. Son visage barbu a le type italien.

Des clous sont enfoncés dans ses épaules. Il est devant son siège de torture, dont on distingue le montant du dossier derrière l'épaule gauche.

Sa main droite est levée, index et majeur tendus ; la main gauche est appuyée sur l'accoudoir de son siège. Il est chaussé de sandales.

Il est logé sous un dais architectural représentant la collégiale de saint Quentin, avec les deux croisillons du grand transept, quelques tourelles, et au niveau supérieur une des grandes lancettes du clair-étage à laquelle appartient le vitrail.

saint Piat Évangéliste
Baie E (bas, droite)

Piat (III^e siècle) évangélisa la région de Chartres, puis celle de Tournai. Il y fut arrêté par les gardes du préfet Rictiovar, qui le fit torturer (perçement de doigts ; clous sous les ongles) ; il fut enfin décapité.

La légende veut que le martyr soit venu lui-même, en portant sa tête, se faire enterrer à Seclin, près de Lille, où une belle collégiale lui est consacrée. Il est cependant le patron de la ville de Tournai.

Le vitrail : Piat est représenté sur fond bleu, vêtu d'un manteau pourpre sur une robe blanche. Il est chaussé de sandales.

Le visage est jeune, barbu ; le crâne est tonsuré. Une pointe rouge, perçant son auréole, rappelle symboliquement le martyr.

Il tient de la main gauche un livre d'évangile, qu'il montre de la main droite. Le livre est à fermoirs, avec une représentation du Christ en croix sur la couverture.

Il se trouve à l'intérieur du beffroi de Tournai qui lui sert de décor : porte d'entrée en bois (au niveau du pied droit), fenêtres en lancettes (de chaque côté, sur toute la hauteur). Le dais architectural qui le coiffe est une représentation des étages supérieurs du beffroi, avec tourelles d'angles, et clocher central. Deux anges, l'un portant un encensoir, l'autre joignant les mains dans la prière, semblent sortir de deux niches jumelles tels les automates, ou jacquemarts, qui, dans la tradition des clochers du nord, effectuent leur ballet à chaque heure de la journée.

L'inscription S. Piat, faite de lettres d'or sur le fond rouge qui se répartissent en des proportions inégales de chaque côté du clocher du beffroi, respecte la calligraphie ancienne des noms des autres personnages habitant la baie.

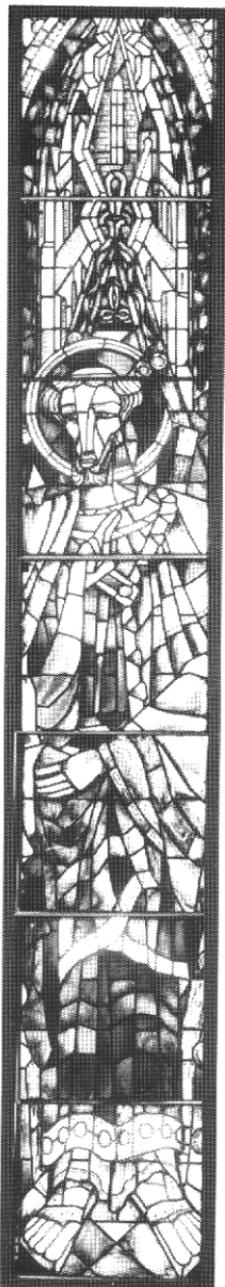
saint Pierre Apôtre
Baie F (Haut, gauche)

Pierre (I^{er} siècle - mort en 69) était pêcheur avec son frère André sur la mer de Galilée. Il s'appelait Simon, et Jésus le nomma Pierre, qui signifie : «fondement de l'Église, rocher immobile sur lequel cette Église, qui est la colonne de la vérité sera appuyée».

Pierre est le premier des apôtres. Il est également l'apôtre de la faiblesse, du reniement, puis de la pénitence. Jésus, ressuscité, lui donne les clefs du royaume des cieux.

Le vitrail : Pierre porte un vêtement pourpre, drapé, aux liserés verts, qui se détache sur un fond bleu parsemé de taches vertes.

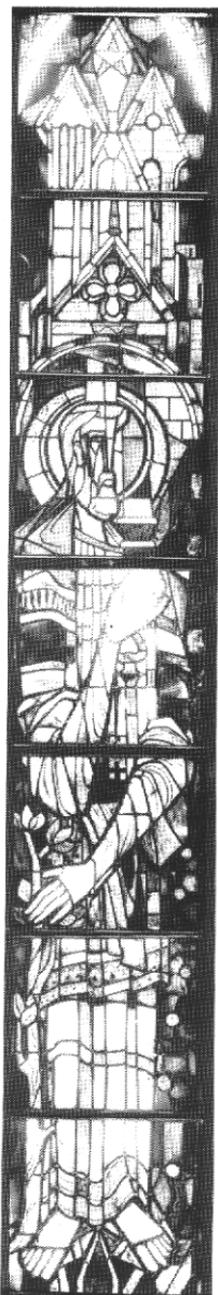
Quatre
compositions
d'Hector
de PETIGNY



St Quentin
(baie C)



St Piat
(baie E)



St Pierre
(baie F)



St Luc
(baie G)

Comme les autres apôtres, il a les pieds nus. Son visage, traité de profil, porte barbe et cheveux blancs, marque de maturité et de sagesse.

Pierre tient dans la main droite la colonne, la pierre de fondation de l'Église, cette Église qui constitue symboliquement le dais architectural supérieur. A trois des doigts de cette main droite est accrochée, par un fin lacet, la grande clef du royaume des cieux.

Il tient de sa main gauche l'arbre qu'il a planté, l'arbre de l'Église, lien entre le ciel et la terre.

saint André Apôtre
Baie F (Haut, droite)

André (I^{er} siècle) est frère de Pierre. Il fut appelé par Jésus alors qu'il pêchait dans le lac de Tibériade. Il appartient, avec Pierre, Jacques et Jean, au groupe des disciples privilégiés du Maître. Il est présent lors de la multiplication des pains. Il assiste à l'Ascension du Christ.

André aurait été crucifié, sous Néron, en Achaïe, attaché à une croix en forme d'X (qui porte actuellement son nom).

Le vitrail : André est vêtu d'une robe bleue très sobre, vêtement de martyr; il est pieds nus.

Son corps s'inscrit, en couleurs et en forme, à l'intérieur de deux croix superposées, représentation de l'instrument de son martyr, et auxquelles il est lié par des cordes : un corps «crucimorphe». Le décor architectural couronnant la composition est constitué d'une ville imaginaire, construite sur plusieurs niveaux... peut-être la Jérusalem céleste.

Note : Le vitrail de saint André avait été exposé en 1954, au Palais de Chaillot, pour les Architectes des Monuments Historiques, comme modèle de présentation des vitraux destinés à la collégiale de St-Quentin.

saint Paul Apôtre des Gentils
Baie F (Bas, gauche)

Paul (I^{er} siècle - mort en 67) est d'origine juive et a pour prénom initial Saül. Il hait les chrétiens et approuve leur persécution. Il sollicite la mission de chercher les chrétiens dans toute la Syrie, et de les ramener prisonniers. Mais sur le chemin de Damas, il entend la voix du Christ qui lui dit : «Saül, pourquoi me persécutes-tu ? Dès lors Saül prêche dans les synagogues la divinité de Jésus-Christ». Il est baptisé par Ananie, et devient Paul. Par la suite, ses missions apostoliques le mènent en Asie Mineure, et dans toute l'Europe.

Il sera enfin fait prisonnier, et persécuté par Néron, et aura la tête tranchée sur la voie d'Ostie.

Le vitrail : Paul est vêtu d'un manteau bleu bordé d'or. Il est le soldat à la recherche des chrétiens, poignard à la ceinture. La scène se passe sur le chemin de Damas. Paul entend la voix du Christ. Cette présence est symbolisée par une croix faite de flammes qui apparaît devant son visage, un visage tourmenté. Une lumière irrédelle irradie son cœur.

Convaincu par le Christ, Paul lâche de sa main droite la corde avec laquelle il devait attacher les chrétiens.

Au-dessus de Paul, devant une architecture en coupole symbolisant la ville de Damas, est représentée une épée à la poignée dorée, instrument de son exécution.

saint Jacques Le Majeur Apôtre Baie F (Bas, droite)

Jacques (I^{er} siècle) est avec Pierre et Jean, l'un des intimes du Christ. Il sera présent lors des événements capitaux de la vie du Maître, notamment à sa Transfiguration, mais aussi à son Agonie. Après la Pentecôte, Jacques fait figure de chef de l'église primitive. Il sera de ce fait désigné, comme Pierre, par Hérode Agrippa comme une tête à abattre, et périra par le glaive.

Suite à un légendaire apostolat de Jacques en Espagne, et à la présence de son tombeau en Galice, saint Jacques-de-Compostelle devint, à partir du X^e siècle l'un des lieux de pèlerinage les plus célèbres de la Chrétienté. Ceci explique que, par transposition, l'apôtre soit lui-même souvent représenté en pèlerin.

Le vitrail : Jacques est vêtu d'une robe rouge dont le décolleté laisse entrevoir, au dessous, une chemise comportant un liseré d'or imprimé de coquilles.

Il a les pieds nus. Il porte sous le bras droit son bâton de pèlerin, et à la main gauche une besace pour le voyage. De sa main droite naît une flamme rouge ardent, symbole de sa foi.

Dans le décor supérieur se trouve schématisé le glaive, instrument de son exécution.

saint Jean Évangéliste Baie G (Haut, gauche)

Jean (I^{er} siècle) est frère de Jacques. Il est né d'une famille de pêcheurs. Apôtre, il sera témoin de la Transfiguration du Christ et de son Agonie, comme Jacques. C'est lui qui reconnaît le premier son Maître ressuscité.

Jean aurait été exilé quinze mois dans l'île de Patmos sous la persécution de Domitien. C'est là qu'il aurait écrit son Apocalypse.

Il s'installe ensuite à Éphèse et dirige la Chrétienté en Asie Mineure. Plus tard, seul survivant des apôtres, il écrira, pour réfuter les premières hérésies, le quatrième évangile.

Le vitrail : Jean est habillé comme un déporté : chemise et tunique. Il a les pieds nus. Il est en exil dans l'Île de Patmos et y écrit son Apocalypse.

Le fond bleu est celui des vagues de la mer qui entoure l'île. L'enceinte de l'île est schématisée par un ruban jaune qui cerne le corps de l'apôtre.

Le visage de Jean est tourné vers le registre supérieur de la composition où sont figurés les clochers des sept Églises de l'Apocalypse.

saint Luc Évangéliste Baie G (Bas, gauche)

Luc (I^{er} siècle) fut gagné à la foi par les premiers prédicateurs de l'Évangile. Il voua un profond attachement à Paul et l'assista lors de sa captivité. Il abandonna sa profession de médecin pour se vouer au christianisme. Excellent écrivain, helléniste et historien, il écrivit le troisième Évangile, en interrogeant les témoins de Jésus-Christ.

Luc est honoré comme martyr, mais on sait très peu de choses sur la fin de sa vie.

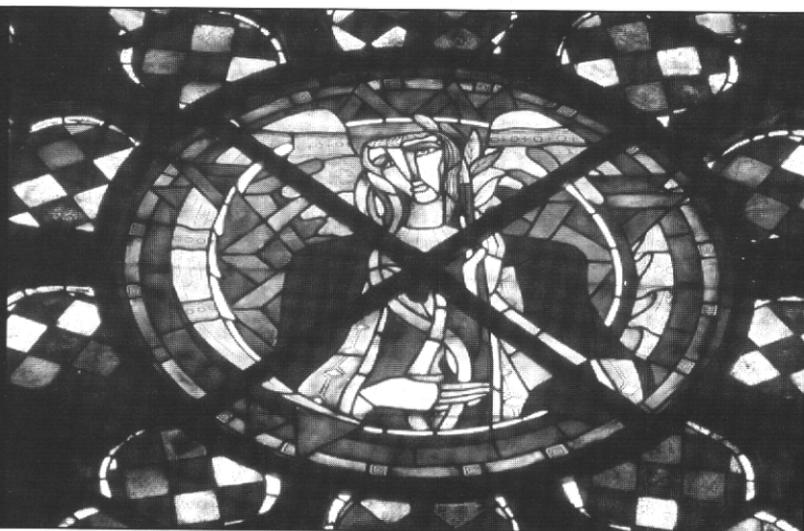
Il est le patron des médecins, et également des peintres (à cause d'une jolie légende qui dit qu'il aurait effectué un portrait de la Vierge). Ses reliques se trouveraient à Padoue.

Le vitrail : Luc se trouve à l'intérieur d'un patio avec jardin, dont un arbre fruitier se déploie au niveau supérieur, et dont les murs, schématisés par un ruban jaune qui se détache sur le fond rouge, entourent l'évangéliste. C'est le lieu idéal pour l'observation et l'étude des plantes, mais aussi pour jouir du calme propice à l'écriture.

Luc porte un vêtement bleu ; il est chaussé de sandales. Appuyé sur un guéridon, dont on ne distingue que deux pieds, il écrit, de la main droite, à l'aide d'une plume, son évangile. De la main gauche, il porte à hauteur du visage une plante médicinale.

LES SEPT ROSES

Seuls les médaillons circulaires des rosaces ont été composés par Hector de Péigny (ils ont un diamètre moyen de 1,70 m) ; les dix lobes entourant ces médaillons sont le produit d'un travail d'atelier.



*Une des roses du clair-étage du chœur : un ange.
Composition H. de Pétigny. (Baie F). (Photo : F. Crépin).*



*Détail de la baie G du clair-étage du chœur : saint Jean.
Composition H. de Pétigny. (Photo : F. Crépin).*

(La description de ces médaillons se fera suivant un itinéraire symétrique, à partir de la rose centrale).

Baie D (axe du vaisseau) : Le Christ du Jugement Dernier

Le thème traité reprend celui du vitrail ancien.

Pierre Bénard, dans son étude des vitraux, en 1859, le décrivait en ces termes : «*Dans la rose du fond de l'abside, Jésus-Christ apparaît au jour du Jugement dernier, terrible, ... levant la main armée d'un glaive horizontal qui passe derrière la tête... Le fond du médaillon est bleu parsemé de fleurs de lys jaunes*».

Le Christ, visage de face, a les cheveux longs et la barbe. L'intérieur de sa main gauche découvre, traité par une marque rouge l'un des stigmates de sa Crucifixion.

Baie C (nord) : La Vierge Marie

Vêtue de bleu sur le fond rouge, elle est placée de trois-quarts, et joint les mains dans la prière.

Marie est auréolée par les ailes, très stylisées, d'un ange dont on aperçoit une partie du visage, en bas de la composition, ainsi qu'une main, et qui joue de l'olifant, pour annoncer le Jugement dernier.

Le fond rouge est percé de fenêtres en losange permettant l'éclairage du motif.

Baie E (sud) : saint Joseph

La disposition intérieure de ce médaillon reprend, par symétrie, celle du précédent (La Vierge) : personnage de trois-quarts, mains jointes, vêtement bleu sur fond rouge percé de fenêtres en losange ; présence d'un ange musicien dont les ailes auréolent le personnage.

Les mains de Joseph sont fortes ; ce sont les mains d'un charpentier. Le manteau est ouvert, laissant voir au-dessous une chemise blanche (ceci permettant une large entrée de la lumière). Sur la droite de Joseph, on distingue une représentation stylisée de l'Agneau Mystique.

Baies B & F : Deux anges

Ils sont vêtus de rouge sur le fond bleu, et sont auréolés par leurs propres ailes, très stylisées, et décorées de galons imprimés.

Leurs mains tiennent des cordes qui leur permettent de remonter les âmes vers le royaume céleste.

Baies A & G : Les animaux de l'Apocalypse, les Évangélistes

Dans ces deux médaillons en vis-à-vis, les animaux sont traités en teinte bleue sur le fond rouge.

Baie A : L'homme et le lion qui représentent respectivement les deux évangélistes habitant la lancette inférieure : Matthieu et Marc.

Baie G : L'aigle et le taureau qui représentent respectivement Jean et Luc.

Quelques remarques :

Tous les médaillons comportent des décorations concentriques, soit géométriques, soit végétales, soit constituées par les ailes des anges. Dans chaque cas, ces cercles sont entrecoupés par des triangles, pointes tournées vers l'extérieur, qui cassent ces lignes circulaires, et permettent aux personnages de «sortir» visuellement du cadre, de la surface qui leur sont réservés.

Dans la rose de la baie F, on observera que l'artiste a dû prévoir un remplissage supplémentaire latéral (teinte bleue) pour que sa composition circulaire puisse s'adapter dans un espace qui ne l'était plus, les structures du clair-étage ayant accusé un affaissement.

HECTOR DE PÉTIGNY

Hector de Pétigny est sculpteur, graveur, peintre, céramiste et verrier. Un artiste complet en perpétuelle recherche de nouvelles expressions, de nouvelles voies. Dans son atelier, les époques cohabitent : premières œuvres datant de son enfance et dernières créations. Autant de témoins d'une vie d'une très grande richesse, guidée par l'amour de l'Art, du «beau», de la nature et des hommes.

Hector de Pétigny est né à Hazebrouck en 1904. Il a vécu son adolescence à Valenciennes. A l'âge de 14 ans, alors qu'il suit les cours de l'École Industrielle, suivant le vœu de ses parents, il s'inscrit de lui-même à l'Académie des Beaux-Arts de sa ville, où il obtient, en fin d'année, une médaille pour la peinture.

A 16 ans, il est reçu au concours d'entrée à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris, où il se trouvera dans la classe de L. Simon. Il y deviendra élève, puis massier. Il suivra les cours des Beaux-Arts jusqu'à l'âge de 30 ans. Pour gagner sa vie, il participe à des concours, ou effectue des travaux divers : dessin d'affiches de cinéma ; dessin de flacons de parfum...

En 1932, il se marie avec une artiste-peintre, Suzanne Jumeau, qui a fait les Beaux-Arts de Lyon avant ceux de Paris. Elle est amie de Bertholle

et d'Etienne Martin. C'est le point de rencontre pour ceux qui, quelques années plus tard, en 1938, créeront le groupe «Témoignage», composé de Bertholle, le Moal, Etienne Martin, Hector de Pétigny, Beyer, Manessier, aidés de Jeanneret, Klinger, Stahly...

A trente ans, il est nommé professeur d'art plastique à Paris. Il y enseignera son art pendant 37 ans, pour les jeunes et pour les adultes. Mais son métier n'éclipse pas pour autant son désir de création. Il expose, aux Tuileries, à la Nationale, aux Indépendants. Ses œuvres sont alors souvent qualifiées de «futuristes». Elles laissent transparaître l'ardeur de la perpétuelle jeunesse de l'artiste.

En 1949, dans son atelier du 7 Villa Brune, à Paris, il réalise un chemin de croix (huile sur toile), qui sera installé un an plus tard dans l'église de Vorges près de Laon, village où avait habité autrefois son grand-père.

Au regard de cette composition, Maurice Berry, Architecte en Chef des Monuments Historiques, lui commande la réalisation d'un chemin de croix, en fresque, pour l'église de Coucy-le-Château. L'œuvre sera exécutée en 1951.

C'est à la suite de ces travaux que Maurice Berry demande à l'artiste de composer les maquettes des vitraux destinés au clair-étage du chœur de la collégiale de Saint-Quentin.

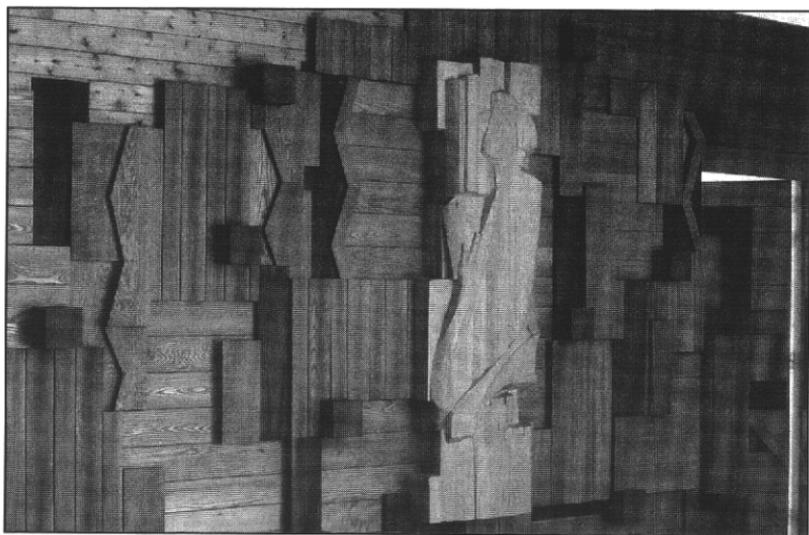
Depuis 1968, Hector de Pétigny réside avec son épouse à Vorges, près de Laon, dans l'ancienne maison familiale.

Il y dessine, peint, sculpte pour son bonheur et son plaisir personnels, mais aussi pour répondre à des commandes de particuliers ou d'organismes. Il a ainsi signé de nombreuses œuvres dans notre département, on lui doit notamment :

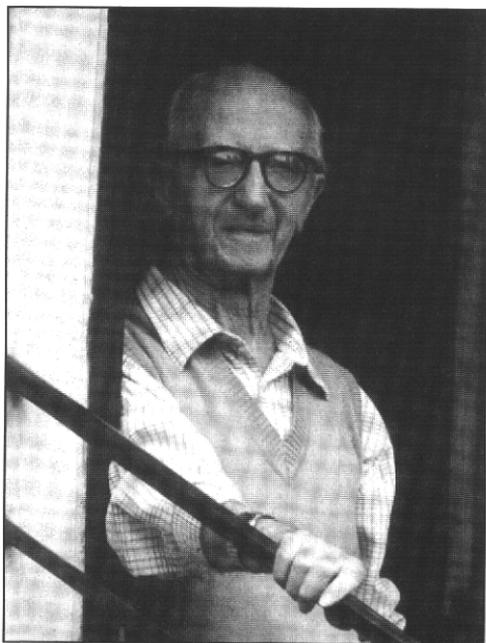
- Le chemin de croix de l'église de Berlaimont (sculpture bois),
- Le chemin de croix de l'église de Marle (sculpture pierre),
- Le grand bas-relief en bois du hall d'entrée des Archives départementales à Laon, ainsi que le porche extérieur,
- Un vitrail de l'église de Bruyères-et-Montbérault (Assomption),
- Un vitrail de l'église d'Étouvelles (saint Charles)...

Au sujet du chemin de croix de l'église de Coucy-le-Château, le critique d'art Georges Boudaille écrivait dans la revue «Arts» (1951) :

«Hector de Pétigny, qui fut avec Manessier et le Noal parmi les premiers exposants du groupe «Témoignage», a su atténuer l'éclat de sa palette et épurer son graphisme, sans diminuer la force expressive, pour les adapter à l'austérité du grand thème religieux. On peut encore d'ailleurs suivre à travers l'exécution des diverses stations, son effort de décantation qui le conduit rapidement à une pureté digne de nos classiques, faite à la fois de maîtrise et de ferveur contenue.»



*Bas relief du Hall des Archives départementales à Laon (Détail).
Composition d'H. de Pétigny. (Photo : F. Crépin).*



*Hector de Pétigny, chez lui, à Vorges (1991).
(Photo : F. Crépin).*

Au sujet de l'œuvre de l'artiste pour la décoration du porche d'entrée et du grand hall des Archives départementales à Laon, Cécile Souchon, directrice des Archives écrit : (1990)

«Depuis 12 ans, les murs du hall des Archives départementales de l'Aisne de Laon, habillés à l'extérieur, d'ardoises, à l'intérieur, de bois, sculptés par M. Hector de Pétigny, accueillent le personnel et le public, invitant les uns et les autres, silencieusement, doucement, aux travaux de tous les jours.

Nuances du bois, fantaisie des motifs, qualités de la sculpture, se voilent derrière une grande discrétion. Il faut «regarder pour voir», car rien ici ne «saute aux yeux», sinon un espace vaste et volontairement vide, qui invite à l'apaisement et à la réflexion.

Mais on ne saurait non plus se passer des trois grandes sculptures murales du hall, figures allégoriques de l'Aisne (avec ses sources et ses forêts), de l'Architecture (cherchant à atteindre la perfection impossible à l'infini), et des Archives (dont la tête touche aux livres et aux liasses, et les pieds aux créneaux de l'histoire) gardiennes pacifiques des portes du savoir ici conservé. Sculpture intemporelle, où la matière du bois, sa couleur blonde et chaude, passent sans vergogne devant la personnalité du sculpteur. A cela rien d'étonnant, pour qui a le privilège de connaître M. de Pétigny, sa silhouette fluette, sa voix voilée, ses yeux rieurs, et surtout ses dons pour dévoiler d'immenses paysages devant ceux qui passeraient trop vite près de son œuvre.

Un grand amour de la Nature, une sympathie profonde pour les matériaux qu'elle sait procurer aux mains de l'artiste, un grand respect de la vie, de la matière, une recherche constante de leur sens, de leurs harmonies internes, conduisent la quête de ce grand sculpteur, peintre, graveur, dessinateur, créateur de vitraux, que l'Aisne et les belles collines du Laonnois ont la chance d'héberger.»

Plusieurs expositions ont été consacrées à l'œuvre d'Hector de Pétigny, dans l'Aisne :

- En juillet et août 1968, une exposition rassemblant les œuvres de l'artiste, se tenait dans les locaux de l'Office du Tourisme de Laon, en l'hôtel du Petit St-Vincent.

- En septembre 1989, l'Association des Amis de la Basilique de Saint-Quentin organisait une exposition sur le thème : «Le vitrail dans la collégiale de Saint-Quentin, et l'œuvre d'Hector de Pétigny lors de la reconstruction».

- En juillet et août 1990, était proposée, dans les locaux des Archives départementales à Laon, une vaste présentation de l'œuvre d'Hector de Pétigny (peintures, gravures, dessins, sculptures, vitraux). Un catalogue témoigne de son grand œuvre.

Francis CREPIN

Vice-président de la Société
Académique de St-Quentin

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

Bureau élu pour l'année 1992

| | |
|--|--|
| Présidente d'honneur | Mme Geneviève CORDONNIER |
| Président | M. Robert ATTAL |
| Vice-présidents | M. André BLANCHARD M. Lucien LEVIEL M. Maurice PERDEREAU |
| Trésorier | M. Jean HACARD |
| Secrétaire | Melle Paulette BIHET |
| Correspondant du centre archéologique | M. Jérôme HAQUET |
| Bibliothécaire | M. Pierre MEYSSIREL |
| Bibliothécaire adjoint | M. Yves GUEUGNON |
| Archiviste | M. Maurice PERDEREAU |
| Archiviste adjoint | M. Bernard ANCIEN |

Compte-rendu d'activité de l'année 1991

Communications

20 JANVIER - Rapport moral et financier, élection du bureau.

10 FEVRIER - «Misère et charité au XVII^e siècle dans le Soissonnais» par M. Robert Attal.

17 MARS - Le site archéologique de Villeneuve-Saint-Germain par M. Jean Debord. Résultats des fouilles sur le site du château d'Albâtre par M. Dominique Roussel.

14 AVRIL - Conférence de M. Marc Ferté à propos de son livre «Et la moisson reviendra».

13 OCTOBRE - «Un projet de transatlantique appelé «Tour d'Ambleny» par M. Denis Rolland.

«La corporation paysanne dans l'Aisne» par M. Roland Guerre.

10 NOVEMBRE - «Les Jacobins du Soissonnais sous la Révolution française» par M. Jacques Bernet.

«Les Francs-Maçons de l'Aisne au XVIII^e siècle» par M. Christophe Maury.

7 DECEMBRE - La mission archéologique française à l'étranger : «Au Laos», par M. Denis Défente. «Au Pakistan», par Jérôme Haquet.

SORTIES

14 MAI - Les vitraux de l'église Sainte-Eugénie de Soissons et promenade-découverte dans le jardin d'horticulture de la ville sous la direction de Madame Dufour.

Historique de la place de la République, de l'ensemble place Dauphine, rue Racine, rue de Panleu par Madame Perdereau.

Réception à la sous-préfecture par Monsieur le Sous-Préfet et Madame Palewski et visite de certaines salles restaurées.

9 JUIN - Sortie de la journée sous la houlette de Madame Dufour.

Le matin : visite de l'abbaye cistercienne de Longpont avec l'aimable hospitalité du comte de Montesquiou.

L'après-midi : avec la courtoise autorisation de Monsieur le comte d'Albuféra, découverte du château de Montgobert et du tombeau du général Leclerc, mari de Pauline Bonaparte. Panorama de la forêt environnante depuis la terrasse de notre collègue M. Patois.

DIVERS

Participation à la journée organisée par la ville de Soissons : «Cours et courertes» avec présentation d'ouvrages rares conservés à la bibliothèque de la société.

Poursuite de l'inventaire et de la mise sur fiches, dans la perspective de la publication d'un catalogue, des ouvrages et documents de la bibliothèque sous l'autorité de Messieurs Meyssirel et Perdereau avec les conseils techniques de M. Denis Rolland.

Aménagement de la bibliothèque par M. Yves Gueugnon.

Participation de notre collègue Jean-Claude Bulet, aux travaux de déblaiement du château de Coucy.

DISTINCTIONS

Au cours de l'Assemblée générale du 19 janvier 1992, Mesdames Yvonne Salvage et Geneviève Cordonnier ont été décorées de la médaille de la Ville de Soissons.

Un bateau nommé «La tour d'Ambleny»

Le deuxième tiers du XIX^e siècle fut pour nos campagnes une époque de profonde transformation grâce à l'amélioration des transports. Le chemin de fer de Paris à Soissons fut inauguré en 1862. A cette période aussi, on canalise l'Aisne et on améliore ou on construit de nouveaux chemins. C'est aussi une étape importante de développement industriel au cours de laquelle se créent de nombreuses sociétés dans les divers secteurs de la vie économique.

Le projet de transatlantique imaginé par Jean-Marie Liénart illustre bien son temps.

Jean-Marie Liénart était le petit-fils de Martin Liénart de Montigny-Lengrain, qui fut l'un des grands démolisseurs de biens nationaux. Entrepreneur de son état, il achetait châteaux et abbayes pour en récupérer les matériaux. C'est ainsi qu'il acquit la tour d'Ambleny en 1791, et démolit le dernier étage et l'enceinte pour les besoins de son métier. Jean-Marie naquit en 1801 et se maria en 1823 avec une demoiselle Lavacry. Il exerça d'abord la profession de maçon, tout comme son père qui était venu s'installer à Ambleny en 1812.

En 1837, nous retrouvons Jean-Marie Liénart mécanicien à Saint-Médard. Il achète alors à Monsieur Hutinot un brevet de pompe aspirante dont il obtient l'exclusivité pour l'arrondissement de Soissons et le canton d'Attichy (1).

Jean-Marie Liénart était certainement un personnage hors du commun ; l'abbé Poquet visitant la tour d'Ambleny avec la Société historique de Soissons en 1857, dit de lui : «un homme instruit, qui joint à un génie d'inventeur, le goût des œuvres d'art» (2).

L'abbé Letombe, curé d'Ambleny en 1900, rapporte qu'en 1855 lors de l'enquête pour la construction de la ligne de chemin de fer Paris-Soissons, Jean-Marie Liénart proposa un autre tracé par Cœuvres et Laversines. Le rapport correspondant, soutenu par les municipalités de la Vallée de Retz, fut adressé à la préfecture mais ne suffit pas à changer les projets de la Compagnie du chemin de fer du Nord (3).

(1) Archives du service de la protection industrielle. Table générale.

(2) Bulletin de la Société historique de Soissons t. IX, p. 177.

(3) Bulletin paroissial d'Ambleny, 1902, p. 757.

En 1860, Liénart a de graves difficultés financières, sans doute liées à ses investissements dans des inventions non rentables. Il est dans l'obligation de vendre toutes les terres qu'il possède à Ambleny et dans les villages environnants provenant de l'héritage paternel. Cela ne suffit pas à lever les hypothèques qui grèvent sa propriété de la tour d'Ambleny et c'est grâce à un prêt de son ancien ouvrier Joseph Thibaud, qu'il parvient à échapper à la saisie. Un délai de deux ans lui est accordé pour rembourser ses dettes (4).

C'est sans doute pour restaurer sa fortune que Liénart se lance dans cette folle aventure de construction d'un bateau dont il avait déposé un premier brevet en 1857, associé avec Bourcier (5) - géomètre à Vic-sur-Aisne. Au bout de deux ans, à cette époque, un brevet n'est plus valable s'il n'a pas reçu un début d'exécution.

En 1860, Liénart dépose donc un second brevet pour son navire tubulaire (fig. 1). La figure 2 donne le plan en coupe du bateau projeté tel qu'il apparaît dans le dossier du brevet d'invention.

Le bateau Liénart procédait à la fois du radeau et du trimaran. L'intérêt de l'invention tenait, selon son auteur, à la fois à son principe de fonctionnement et à la structure de sa coque. Voici ce qu'il en dit dans le mémoire descriptif du brevet d'invention (6) :

« Mon invention a pour objet la construction nouvelle de bateaux tubulaires propres à tenir la mer aussi bien qu'à naviguer sur les rivières et les canaux. Mon nouveau système de bâtiment est caractérisé :

1°) Par la disposition de la coque du bâtiment avec une largeur plus grande que la hauteur, ce qui est l'inverse de tout ce qui a été tenté jusqu'à ce jour pour les bâtiments à la mer.

2°) Par la forme rectiligne de l'avant et de l'arrière du bâtiment, de telle sorte que mon bateau tubulaire est en réalité un radeau tubulaire.

3°) Par la disposition à l'intérieur de la coque même du navire d'une rangée de tubes constituant autant de capacités séparées et isolées que l'on peut remplir avec les ballots de marchandises que l'on transporte dans le navire.

4°) Par l'aménagement de tubes qui peuvent s'enlever ou se replacer à volonté dans la charpente qui les maintient en place.

5°) Par la disposition de plusieurs quilles pour permettre au navire d'aborder sur le rivage par les eaux les plus basses et sur les côtes les plus difficiles.

6°) Par le passage de l'eau entre les tubes, le plancher supérieur et le fond du navire, cette eau servant de lest au navire, lui donnant une stabi-

(4) Minutes du notaire d'Ambleny. Transaction du 8 août 1861.

(5) Archives du service de la protection industrielle. Brevet n° 34580 du 7 décembre 1857.

(6) Archives du service de la protection industrielle. Brevet n° 44808 du 23 avril 1860.

Ministère
Agriculture, du Commerce
et des Travaux publics.

Brevet d'Invention

1

sans garantie du Gouvernement

Verbal Quinze ans
N. 44.808.

Le 5 juillet 1864.

EXTRAIT.

Art. 1^{er}.

Le Brevet qui n'est pas susceptible d'être communiqué de droit à toute personne de la Nation (1);

Le Brevet qui n'est pas susceptible d'être communiqué de droit à toute personne de la Nation (2);

Le Brevet qui n'est pas susceptible d'être communiqué de droit à toute personne de la Nation (3);

Art. 2^e.

Le Brevet qui n'est pas susceptible d'être communiqué de droit à toute personne de la Nation (4);

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,
Vu la loi du 5 juillet 1855;
Vu le procès-verbal dressé le 23 Avril 1860, à Chaumes 35 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine, et constatant le dépôt fait par le Sr

Lienard

d'une demande de brevet d'Invention de Quinze années, pour un système de bâtiments et de navires tubulaires



Arrête ce qui suit :

Article premier.

Il est délivré au Sr Lienard (Jean-Marie), représenté par Barrault, à Paris, boulevard St-Martin, 33, sans examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'Invention de Quinze années, qui ont commencé à courir le 23 Avril 1860, pour un système de bâtiments et de navires tubulaires.



Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'Invention, est délivré au Sr Lienard pour lui servir de titre.

Il est arrêté d'enregistrer sous un des doubles de la description et un des doubles de chacun des dessins annexés déposés à l'appui de la demande, la conformité entre les parties descriptives ayant été dûment établie Paris, le dix huit juin mil huit cent soixante.

Fait le Ministère et par délégation.
Le Directeur du Commerce intérieur.

(Signature)

Le double du Brevet, ainsi que pour les copies de la demande à la suite, est remis au titulaire de la loi du 5 juillet 1855. - Un d'e peut passer à l'Administration de tout Commerce de pour le paiement des droits ou pour la mise en œuvre de la loi. - Le double de l'Administration est remis au titulaire de la loi du 5 juillet 1855.

Fig. 1 - Première page du brevet d'invention déposé par Lienard en 1860.

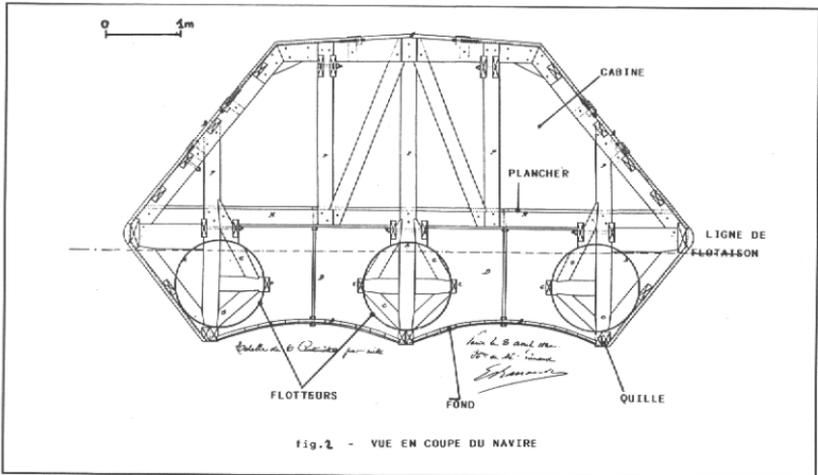


Fig. 2 - Vue en coupe du navire

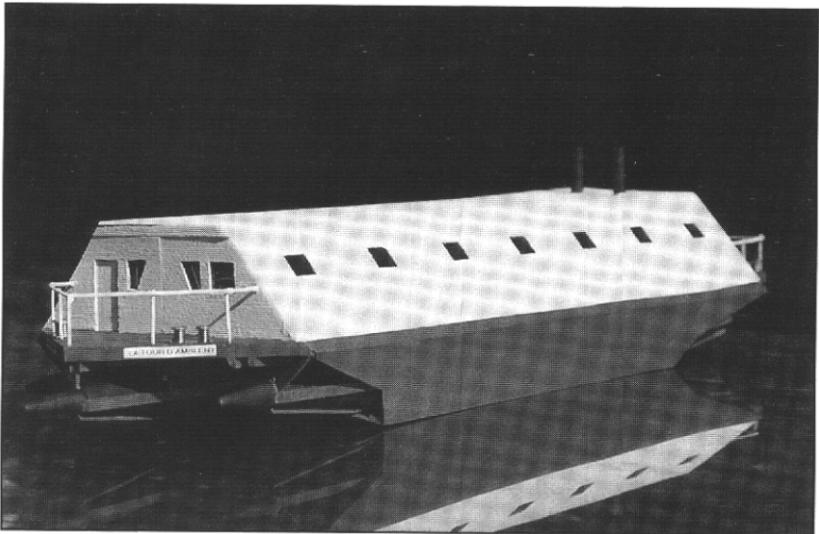


Fig. 3 - Prototype du bateau
Cette maquette restitue le prototype construit en 1864
à partir des plans et devis de l'époque.

lité parfaite et coulant entre chaque rangée de tubes comme dans les canaux de l'avant à l'arrière.

7°) *Par la construction générale d'un navire dont toutes les pièces, solitaires pour porter, peuvent isolément être supprimées sans nuire en rien à l'ensemble général.*

8°) *Par l'emploi d'une enveloppe générale offrant partout aux vagues un angle convenable et présentant une surface rectiligne à l'arrière et à l'avant, les tubes extrêmes présentant un angle pour la facile pénétration dans l'eau de mon radeau tubulaire».*

Convaincu du grand intérêt de son invention, Liénart rédige une notice technique et commerciale qu'il fait parvenir ou lire à bon nombre d'habitants du village et des environs. Dans ce document d'une dizaine de pages, d'une écriture appliquée et serrée, l'inventeur explique en détail ses projets de construction d'un transatlantique qui devait faire la traversée deux fois plus vite que ceux de son temps. Le document comporte le coût prévisionnel du navire, le détail des garanties qu'il offre aux souscripteurs. Il nomme les ingénieurs qui ont examiné son invention et termine par une étude de rentabilité et un parallèle avec la société Cunard de Liverpool (7).

L'objectif avancé par l'inventeur était, selon ses propres termes, *«de construire le navire modèle aussitôt fini faire les expériences incognito et sans publicité aucune. Lorsque le programme avancé au brevet sera réalisé, procéder à la prise des brevets en pays étrangers, alors seulement on donnerait toute la publicité possible pour arriver à former une grande compagnie par actions, ou vendre les brevets ou tout autre moyen pour tirer de cette grande idée tout le parti que l'on trouvera pour le mieux».*

Le navire prototype devait avoir 26 mètres de long sur 7 mètres de large pour un poids de 45 tonnes. Le coût prévisionnel était de 14 500 F sans la machinerie, que l'on prévoyait de louer pour quelques mois.

Liénart offrait en garantie à la Société la propriété du brevet d'invention, et le fait qu'il ne serait pas gérant, mais un simple salarié qui n'aurait aucun fonds en mains.

(7) Cette notice ainsi que les autres documents que nous utilisons dans cette étude constituent un dossier au nom de Maroteau Émile, géomètre à Ambleny. Il était conservé dans les Archives de son collègue Bourcier, géomètre à Vic-sur-Aisne. Le dossier comporte 14 pièces :

- acte de Société du 29 juin 1862,
- engagements des actionnaires des 10 janvier et 23 juillet 1863,
- marché Langlet du 29 juillet 1863,
- marché Robin du 30 novembre 1863,
- sommation d'huissier pour Thévenin, 21 mai 1864,
- sommation d'huissier pour Robin, 10 juin 1864,
- sommation d'huissier pour Demus-Thibon, 30 mai 1864,
- état des sommes dues par les souscripteurs, juin 1864,
- lettre Bourcier du 10 juin 1864,
- sommation d'huissier pour Liénart, 18 janvier 1865.

Les ingénieurs pouvant témoigner de l'immense intérêt de l'invention étaient Monsieur Méray - ingénieur dessinateur - 31, rue de la Tombe Issoire à Montrouge «qui a voyagé plus de 10 ans sur mer» (8), Monsieur Garnissal - ingénieur civil - 18, bd Saint-Martin à Paris qui «est complètement convaincu (9) que l'invention peut produire d'immenses résultats». Monsieur Brussaut - ingénieur mécanicien - rédacteur au Crédit Minier - 29, rue Laffite à Paris qui «a beaucoup voyagé sur mer et peut donner tous les renseignements sur ce système de navigation». Enfin, Monsieur Lepage - ingénieur graveur - 14, rue Delta «natif du Havre, cet ingénieur et à même de donner tous les renseignements, ayant étudié cette invention très soigneusement».

On remarque qu'aucun de ces ingénieurs n'a de compétence maritime, ni même en constructions navales. Pourtant leurs témoignages sont aux yeux de Liénart une garantie incontournable : «Ces messieurs sont les seuls à qui j'ai confié les secrets de mon invention, ils ont étudié mon système de navigation avec toute l'attention nécessaire et avec persévérance, s'étant renseignés près de moi pour en connaître tous les détails ; on peut en toute confiance s'en rapporter à leur jugement, étant compétents en raison de leur connaissance de la mer et des études sérieuses qu'ils ont fait sur mon invention».

Pour convaincre les plus sceptiques, l'inventeur se proposait de leur expliquer en détail le principe de fonctionnement du navire en présence de la maquette au 1/10^{ème} (2,7 m de long) qui était déposée chez Monsieur Méray. C'était selon lui, le seul moyen de comprendre son invention : «ce n'est qu'en voyant mon modèle que l'on peut se convaincre de la réalité de mon système et encore il faut que j'y supplée par des explications à plus forte raison les personnes ne possédant que ma notice qui n'en dit pas la moitié, il leur est donc impossible de bien comprendre mon système. De là les jugements si divers, il faut en cela imiter ces ingénieurs, étudier sur place, s'éclairer, se renseigner sur tous les détails alors seulement je tiendrai compte du jugement de ces personnes et je suis sûr d'avance qu'elles n'en donneront que de très favorable à mon nouveau système de navigation».

Une fois les essais effectués et qui, selon Liénart, ne pourraient être que concluant, l'inventeur projetait de créer une grande compagnie maritime exploitant le trajet Paris-New York en 6 et 7 jours. Selon lui, l'étude de rentabilité était la suivante (10) :

(8) En marge est inscrit le commentaire suivant «un blagueur, il est aussi ingénieur que moi».

(9) Une marque à la suite de ce mot renvoie en marge à ce commentaire «... que l'ingénieur est toqué».

(10) Pour fixer les idées un ouvrier gagnait alors entre 3 et 4 francs par jour.

Recettes

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| Pour un voyage complet : | |
| - Aller 100 passagers à 250 F : | 25 000 F |
| 200 tonneaux à 60 F : | 12 000 F |
| - Retour 100 passagers à 250 F : | 25 000 F |
| 200 tonneaux à 60 F : | 12 000 F |
| Total pour un voyage | 74 000 F |

La prévision étant de 52 voyages par an pour les quatre bateaux, la recette totale s'élèverait à **3 848 000 F**.

Tout cela avec des prix très inférieurs à ceux de la Compagnie Cunard de Liverpool (625 F par passager et 125 F pour le frêt). Les quatre bateaux représenteraient un investissement total de 1 000 000 F et les dépenses suivantes :

Dépenses annuelles du capital engagé

| | |
|---------------------|-----------|
| Intérêts à 15 % | 150 000 F |
| Dividende à 5 % | 50 000 F |
| Amortissement à 5 % | 50 000 F |
| Assurances à 5 % | 50 000 F |
| Réparation à 5 % | 50 000 F |

Dépenses d'exploitation par voyage complet

| | |
|---|-----------------|
| Solde et nourriture de l'équipage | 6 000 F |
| Combustible pour 15 jours | 3 000 F |
| Droit de port, Paris New-York et autres | 13 000 F |
| Frais de chargement et déchargement | 19 000 F |
| Courtage et commissions | 1 000 F |
| Imprévus - retards | 1 000 F |
| Total pour un voyage complet | 25 000 F |

| | |
|---|--------------------|
| et pour 52 voyages complets fait la somme de | 1 300 000 F |
| Dépréciations, chômage et autres imprévus | 198 000 F |
| Honoraires de gérance et de l'ingénieur | 50 000 F |
| Personnels des bureaux, frais de bureau | 64 000 F |
| Intérêts des gens d'équipage, du personnel | 184 000 F |
| Prime à accorder à l'équipage | 52 000 F |
| Service auxiliaire | 500 000 F |

Total des dépenses annuelles 2 348 000 F

Le total des recettes étant de 3 848 000 F

Le bénéfice prévisible était alors de 1 500 000 F

Autrement dit, l'investissement de 1 million de francs rapporterait, dès la première année, 1,5 million de francs tous frais payés, de quoi rêver !

Nous ne nous étendrons pas sur la fragilité des hypothèses qui conduisent à un bénéfice aussi colossal. L'énormité du chiffre aurait dû faire réfléchir les moins sceptiques. C'était compter sans la crédulité des villageois, d'autant que le parallèle fait avec la Société Cunard donnait un parfum de sérieux et d'exotisme au projet de Jean-Marie Liénart.

Bien qu'incroyables, ces perspectives séduisirent bon nombre d'habitants d'Ambleny et des environs. Après une réunion publique tenue le 13 juin 1862, le 26 une Société par actions était créée. Elle avait pour but la construction du bateau prototype en 5 mois. Son capital était de 20 000 F (100 actions de 200 F). Le gérant était le géomètre d'Ambleny, Maroteau. Liénart était le directeur de la construction avec un salaire de 250 F par mois plus les frais de déplacement. Les actionnaires étaient une trentaine parmi lesquels Maroteau, des membres de la famille de Liénart, plusieurs charpentiers, l'aubergiste et le préposé au péage de Port-Fontenoy, le cantonnier d'Ambleny, un débitant de Saint-Bandry, etc... (11).

Les bénéfices réalisés devaient être répartis à hauteur de 40 % pour l'inventeur et 60 % pour les actionnaires. En garantie Liénart amenait à la Société la propriété du brevet de bateau tubulaire. Ce qu'ignoraient les actionnaires, c'est qu'à cette date le brevet avait plus de deux ans et, que faute d'avoir reçu un début d'exécution, il n'avait plus de valeur.

La construction démarra immédiatement et un nom fut donné au futur bateau : «la tour d'Ambleny». Un an plus tard, en juillet 1863, le bateau est suffisamment avancé pour qu'on s'inquiète de la machinerie. Le 29 juillet, on passe un marché avec Monsieur Langlet pour la fourniture de deux locomobiles de 6 chevaux et 100 tours/minute, avec marche arrière moyennant 9 400 F payables en 3 échéances de 3 000 F et 400 F en actions. Langlet s'engageait à monter les machines sur le bateau et à les reprendre pour 7 000 F si les essais n'étaient pas concluants.

A la fin novembre, on apporte quelques modifications à la force motrice. Les deux machines seront alimentées en vapeur par une chaudière fournie par Monsieur Robin, chaudronnier à Paris. Il faut attendre les tout premiers jours de juin pour que les essais de «La tour d'Ambleny» soient effectués. Que se passe-t-il alors, nous l'ignorons, en tout cas c'est un échec complet, probablement lié à la trop faible puissance des moteurs puisqu'ils ne représentent que la puissance de deux tondeuses à gazon... pour déplacer une masse de 45 tonnes.

(11) Voici la liste complète des actionnaires de la société : gérant Maroteau géomètre à Ambleny ; Blanjot de Nouvron ; Pottier de Fontenoy ; Bertrand ; Mora couvreur à Ambleny ; Potier ; Hénin charpentier à Ambleny ; Judas ; Dequaye débitant à St-Bandry ; Brayer charpentier à St-Bandry ; Chevalier ; Thureau préposé au péage de Port ; Aubert ; Petit tonnelier à Ambleny ; Lucas ; Genot ; Judas Poiteau de Dommiers ; Liénart propriétaire à Dommiers ; Liénart de Dommiers ; Rouvigny ; Nieux ; Hazard ; Dubois de Dommiers ; Lucot aubergiste à Port-Fontenoy ; Blanjot fils ; Leroy ; Dupré ; Turpin ; Duhus cantonnier ; Fauvureau charpentier à Fontenoy ; Judon.

Entre temps, on a dépensé beaucoup plus que ce qui était prévu : 23 953 F (au lieu de 14 000 F) dont 10 000 F d'impayés. A la demande de quelques actionnaires, le géomètre de Vic-sur-Aisne, Bourcier intervient comme conciliateur afin de vendre le bateau et payer les créanciers. Voici la lettre qu'il adresse aux actionnaires :

Monsieur,

Au nom et comme chargé de la liquidation des affaires concernant la construction du bateau tubulaire, système Liénart, en station sur l'Aisne à Port-Fontenoy, je viens porter à votre connaissance la situation de cette entreprise telle qu'elle résulte des comptes établis dimanche dernier entre tous ceux qui ont autorisé des emprunts de fonds, pour donner suite à la construction. Aujourd'hui que le but est complètement manqué, il est de toute nécessité de mettre fin à cet état de chose.

| | |
|--|------------------|
| <i>Le passif actuellement connu est de</i> | 23 953,35 |
| <i>Mais ceux qui ont autorisé les emprunts, étant appelés à le couvrir de leurs deniers pour</i> | <u>14 120,00</u> |
| <i>Il reste encore</i> | 9 833,35 |

Cette somme qui forme l'excédent des emprunts contractés, devra être prise sur le prix de vente du bateau et de ses accessoires, mais comme on ne peut aujourd'hui disposer du bateau sans l'autorisation de tous les intéressés dans l'entreprise à quelque titre que ce soit, je viens vous demander en votre qualité d'actionnaire si, en présence de la situation financière de l'entreprise, vous consentez l'abandon pur et simple de vos actions, ou si vous tenez à conserver une part proportionnelle dans la propriété du bateau, ...».

L'assemblée générale, qui eut lieu le 26 juin sur le bateau, ne réunit pas le consensus nécessaire à la vente. Il est probable que l'inventeur réussit à redonner confiance aux actionnaires et à réunir quelques fonds supplémentaires pour entreprendre de nouveaux travaux puisque le bateau fit le voyage de Port-Fontenoy à Paris, péniblement, car il fallut le faire tirer par des chevaux pour qu'il parvienne à destination.

Criblés de dettes, les actionnaires finirent par faire transformer le navire en bateau-lavoir. Jusqu'à la fin, l'inventeur tint tête comme en témoigne cette sommation d'huissier, datée du 19 janvier 1865, adressée à Maroteau et qui ordonne :

1°) De cesser immédiatement les travaux qu'il fait en ce moment exécuter sans aucun droit sur un navire d'un nouveau système, dont le gérant est le véritable propriétaire, l'inventeur breveté se trouvant sur la Seine à Paris, près du Pont Royal. Lesquels travaux ne pourraient en tous cas être faits que sur les indications et la surveillance de mon requérant et avec les fonds de la société de fait existant entre lui, le dit sieur Maroteau et autres.

2°) *De fournir de suite au nom de la dite société de fait les fonds nécessaires pour l'achèvement du navire en question, afin de pouvoir profiter le plus tôt possible de son invention, lui déclarant qu'en n'ayant pas égard à cette sommation et en n'y satisfaisant pas le requérant entend le rendre responsable de tout préjudice qui en résultera, ...».*

La sommation fut sans effet et «La tour d'Ambleny», faute d'avoir pu traverser l'Atlantique, termina sa courte carrière comme bateau-lavoir. Au total l'opération coûta 43 000 F au lieu des 14 000 prévus. Il fallut plus de deux ans au lieu de 5 mois pour construire le bateau. Les actionnaires perdirent tout et ceux qui étaient de condition modeste, furent ruinés pour avoir voulu trop rêver. Quant à Liénart, malgré les 250 F par mois qui lui furent alloués pendant toute la durée de la construction, il fut ruiné. Incapable de rembourser ses dettes, sa propriété de la tour d'Ambleny fut saisie et vendue aux enchères publiques le 8 octobre 1864 (12).

Denis ROLLAND

(12) Minute de M. Blamontier, notaire à Soissons. Vente du 30 novembre 1891.

«L'adoration des bergers», tableau de Rubens, à la cathédrale de Soissons

COMMENT A ÉTÉ RÉVÉLÉE L'EXISTENCE DE CE TABLEAU ?

Si l'évêque de Soissons, François duc de Fitz-James, n'eut pas la faveur de la Cour lors de la convalescence du roi, en 1744, la ville a quand même célébré l'événement. Le corps de ville a fait chanter le «Te Deum» dans l'église des Cordeliers et le tableau aurait été découvert à ce moment : on le faisait restaurer comme le maître-autel.

Quelques années avant la Révolution, deux auteurs signalaient encore la présence du tableau de Rubens au-dessus du maître-autel de l'église des Cordeliers. La «tournée du Soissonnais» l'intitule «Adoration des bergers», et l'abbé Houiller dit qu'il représente la naissance de Jésus-Christ. Ces deux textes sont datés de 1783 ; le premier est un journal tenu au jour le jour par un contrôleur dans sa tournée, et l'abbé Houiller a publié l'état civil et ecclésiastique du diocèse de Soissons. Mais la première publication qui ait cité cette œuvre d'art à Soissons venait de Paris : il s'agit du dictionnaire portatif des Beaux-Arts (Lacombe), en 1752. Il semble que ce soit cet auteur qui ait donné, le premier, l'origine et la date du tableau.

Cette référence a été retrouvée par un des plus passionnés historiens de Soissons, Maxime Laurendeau, qui cite le dictionnaire dans un bulletin de la Société historique de Soissons, en 1862, en ajoutant que Rubens passait à Soissons allant à Paris en 1625. Fossé d'Arcosse, en 1850, écrivait déjà que Rubens passait à Soissons, allant à Paris en 1625, mais il ne donnait pas la source (Album Betbéder).

A la Révolution, le procès-verbal d'estimation de l'église des Cordeliers mentionne, sur un billet particulier, l'intérêt du tableau, disant que des princes et autres personnes riches en ont offert depuis 12 jusqu'à 20 mille livres, et que les administrateurs du district se devaient de le préserver (15 février 1791).

Une délibération du conseil municipal, du 3 septembre 1791, fait le bilan des recettes concernant les ventes de mobilier des églises et communautés. Il y est question du tableau et de sa valeur, mais surtout de la faible recette produite par ces ventes à cause de la hâte des ouvriers à démonter le mobilier sous la pression des mécontents. L'intérêt du conseil, dès les premières remarques, pour ce tableau, a certainement évité sa perte, encore que l'on ne connaisse pas dans quelles conditions il a été transporté.

Le 28 mars 1792, le même conseil met en adjudication les travaux de restauration du cadre et de sa dorure, qui fut enlevée par le peintre-doreur Marchand-Lejeune pour être terminés à la Pentecôte, moyennant 195 livres.

Le procès-verbal d'adjudication précise que l'attention de l'artisan devait se porter sur la traverse basse endommagée par l'humidité et les accessoires employés pour le transport ; les montants étaient dans le même état : bouts de palmes et ornements manquants sont à rajouter par le menuisier et le sculpteur. L'apprêt blanc manquait en plusieurs endroits. La traverse haute avait besoin des mêmes soins : bouts de volutes, de palmes et fleurons manquants. Sur l'ensemble du cadre, 8 à 900 places étaient à retoucher : trous de clous, de chevilles et gerçures. Les commissaires estimaient qu'il fallait poser ensuite 12 à 15 couches de blanc avant de redorer.

Après remise en état le tableau fut mis à la disposition de l'École Centrale et du peintre Hoyer pour servir de modèle en dessin. L'école se tenait dans l'ancienne intendance jusqu'en 1803 ; l'école supprimée, le Rubens fut installé dans la grande sacristie de la cathédrale sur demande de M. Puysegur, maire, adressée au sous-préfet.

En 1831, la fabrique de la cathédrale prévoyait un crédit de 1 200 francs pour une nouvelle restauration qui était terminée le 27 octobre 1833. Peintre attaché au Musée du Louvre, Nicolas Sébastien Maillot est cité dans l'article signé par Virgile Calland, rédacteur en chef et bibliothécaire de la ville, où l'on apprend qu'il fallut changer la toile support de la peinture. L'inspecteur des Monuments historiques Lemasle était alerté de nouveau en 1837, le même Maillot concluait à la nécessité d'un vernis. Depuis 1834, «L'adoration des bergers» était installé derrière le maître-autel avec un support et un décor approprié, mais qui ne plaisait guère ; il semble que cet emplacement ait été choisi pour remplir le vide laissé par la suppression de la «Gloire» qui avait été dessinée par Michel Ange Slodtz, et démolie en 1806 à cause de son mauvais état.

En 1865, le tableau trouvait asile dans l'évêché pour la durée des travaux entrepris par l'architecte Adolphe Lance. On supprimait le jubé et remployait les autels avec leurs statues dans le déambulatoire, ce qui affectait pratiquement toute la partie orientale de l'église depuis le transept. Le nouveau décor était terminé en 1868 et c'est à cette date que le tableau a trouvé sa place actuelle et définitive, même si en 1882 on délibérait encore pour le replacer au maître-autel.

M. Otto Benesch a retrouvé un dessin, au Musée Bonnat de Bayonne, de la main de Rubens, qui pourrait avoir précédé de peu la réalisation de cette «Adoration des bergers». Mais il faut comparer le tableau de Soissons avec une autre «Adoration» qui est exposée au Musée des Beaux-Arts de Rouen, ou avec celle exposée au Musée Royal des Beaux-Arts à Anvers. Les personnages principaux qui composent ces tableaux sont les mêmes, à l'attitude près. Il y a une comparaison encore plus intéres-



Gravure de Adrien Lommelin, né à Beauvais, «le maître-autel de la cathédrale Notre-Dame d'Anvers». Bibliothèque royale Albert I^{er}, Bruxelles, avec l'aimable autorisation du cabinet des Estampes. Rubens dessina le portique de marbre, mis en place en 1624, pour encadrer sa version définitive de l'Assomption de la Vierge, terminée en place en 1627.



Gravure de Paul Pontius, qui a commencé à travailler pour Rubens en 1624, «l'Adoration des bergers». Bibliothèque nationale (Paris), cabinet des Estampes, AA 5 Réserve.

sante : la gravure de «l'Adoration des bergers» de Paul Ponthius, qui travailla chez Rubens de 1624 à 1631. La planche montre une composition très proche de celle de Soissons ; le haut du tableau est occupé par un groupe d'anges, témoins de la scène, et dans le bas, près du berger agenouillé, il y a un âne allongé sur le sol et le bœuf est au premier plan montrant sa croupe, ce sont les seules différences dans un thème conforme.

Si le tableau de Soissons n'a jamais été représenté dans un catalogue, ou «corpus», de l'artiste c'est que l'on n'a toujours pas retrouvé la gravure établie peu après l'œuvre maîtresse. On peut imaginer que le tableau ayant été fait entièrement pendant une étape forcée et imprévue au cours d'un voyage de Rubens, le graveur ne faisait pas partie de la troupe d'accompagnement. Quant au tableau que représente la gravure de Ponthius nous ignorons où il est conservé, il n'est pas mentionné dans les publications spécialisées.

L'architecte Emile Brunet dit que le tableau a été remis à la cathédrale, en 1928, après séjour au garde-meubles et restauration du cadre après la première Guerre Mondiale.

QUELS PROBLÈMES POSENT CE TABLEAU ?

Dans les archives bien conservées de la Révolution nous voyons apparaître un tableau de Rubens, intitulé «l'Adoration des bergers», qui provenait de l'église supprimée et démolie des Cordeliers. Suivant les historiens locaux ce tableau aurait été exécuté sur place, au cours d'un voyage du peintre interrompu momentanément pour se faire soigner d'une maladie grave par ces religieux Cordeliers. Or il y a bien eu une épidémie de peste à Soissons dans les années 1623, 1624, 1625, les actes notariés en font foi et l'artiste se rendait de Anvers à Paris pour son troisième séjour dans la première moitié de 1625.

Certains pensent qu'il est difficile d'attribuer le tableau à Pierre Paul Rubens, surtout à cette date, à cause des fonds sombres qui ne seraient plus dans sa manière, mais la gravure de Paul Ponthius prouve le contraire puisqu'il n'a commencé à travailler pour Rubens qu'en 1624 et qu'il ne faisait pas partie du troisième voyage vers Paris où il n'y avait pas de création en projet, alors qu'il y avait du travail dans l'atelier d'Anvers (avec également Adrien Lommelin).

La réserve du Cabinet des Estampes détient la gravure de Paul Ponthius, de composition voisine du tableau de Soissons, et datée de 1624 environ. Le dessin du Musée Bonnat de Bayonne a une composition identique au thème central de Soissons mais ces compositions ne se retrouvent dans aucune gravure. Les autres tableaux de «l'Adoration des bergers» utilisent les mêmes personnages bien sûr, mais dans une attitude différente, donc des cartons qui furent modifiés lentement à chaque création et que l'artiste, ou ses ouvriers, employaient régulièrement.

La même similitude peut encore être notée entre le dessin du maître-autel de la cathédrale Notre-Dame d'Anvers (gravure d'Adrien Lommelin, cabinet des Estampes de la Bibliothèque royale Albert I^{er}, Bruxelles) que l'artiste a réalisé pour encadrer sa version définitive de l'Assomption de la Vierge, terminé en 1624, donc à la veille de son deuxième voyage vers Paris, et l'autel dédié à saint Sébastien dans la cathédrale de Soissons, élevé par vœu et dévotion après l'épidémie citée plus haut, suivant le chanoine P.A. Cabaret. Il semble que cette année là, l'autel ait été installé dans le croisillon Sud, près de la chapelle des fonts, dédiée à Saint-Jean l'évangéliste, mais méconnu. Le jubé de Soissons a accueilli, en 1663, un tableau de Philippe de Champagne sur le thème de l'Assomption de la Vierge.

Que l'équipage de Rubens soit passé plusieurs fois par Soissons ne doit pas surprendre : le franchissement de l'Aisne était un obstacle majeur et l'hiver il était préférable de franchir les plateaux successifs plutôt que de longer la vallée de l'Oise inondée. Quant aux Rémois ils passaient par Soissons et le chemin du sacre était préparé à l'avance aux frais des pays traversés.

Yves GUEUGNON

SOURCES

Archives dép. de l'Aisne, Q 816, 4J 248/11, L 1880, J 1428.

B.M. Soissons Mss 108, État ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons 1783.

Bulletins de la Société historique de Soissons 2-III, 3-XIV, 3-XII, 4-XI.

Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire du département, t. VIII.

Gravures des Estampes, Bibliothèque nationale de Paris et Bibliothèque royale Albert I^{er} de Bruxelles.

Mendicité et dépôts de mendicité dans la généralité de Soissons 1750-1789

Le fléau de la mendicité sévit dans tout le royaume en cette seconde moitié du XVIII^e siècle. La situation géographique de la généralité (proximité de Paris) ne fait qu'accentuer le phénomène.

Composée de sept élections : Soissons, Guise, Noyon, Clermont, Crépy, Château-Thierry et Laon, la généralité de Soissons compte environ 416 840 habitants. Elle est dirigée durant cette période par deux intendants : Le Peletier de Mortefontaine jusqu'en 1785 puis par Blossac de la Bourdonnaye.

Devant la calamité de la mendicité, les responsables du royaume engagent la lutte, plusieurs plans étant élaborés et mis en route. Comment la généralité de Soissons a-t-elle mené ce combat ? Après avoir présenté ces mendiants, j'étudierai les dépôts de la généralité, leur vie quotidienne et les relations qui pouvaient exister avec le monde libre.

LES MENDIANTS

Sur une population estimée à 27 millions d'habitants en cette seconde moitié du XVIII^e siècle, 3 ou 4 millions de personnes se trouvent à la porte de la mendicité. La fragilité du monde agricole en est la cause principale : des gelées trop fortes, des accidents qui se traduisent par une infirmité, des veuves sans toit ou incapables de travailler dans les champs... Mais chaque branche de la société fournit son lot de mendiants (industrie, régime militaire...) contre qui la France s'engage dans une véritable guerre.

En 1764, le contrôleur général de l'Averdy crée une commission d'étude sur la mendicité. Les mendiants y sont classés en 4 catégories : valides, mutilés, invalides et enfants. Le rapport précise aussi que si tous les pauvres sont forcés d'être mendiants et ont besoin d'une subsistance journalière, tous les mendiants ne sont pas pauvres comme les vagabonds, les mendiants de race, et les coureurs de pèlerinage.

Les valides que la commission assimile aux vagabonds et aux mendiants de race forment une bonne partie de la population des dépôts de mendicité et devraient être envoyés aux galères. Ces gens qui depuis 6 mois n'ont exercé ni profession, ni métier ou qui ne possèdent aucun témoignage de bonne foi ne se contentent pas de gêner la population, ils exigent et menacent. Ils sévissent en troupes (âges et sexes confondus),

sont rarement mariés et parlent en argot. Certains de ces hommes embrassent cette condition par paresse : on trouve des déserteurs, des gens de mer particulièrement surveillés, des chapeliers, des notaires ou même des gens de l'Église, comme ce capucin *«le frère Victor trouvé errant dans la province alors qu'il consommait en libertinage le fruit de ses quêtes»*.

Les mutilés, le plus souvent des ouvriers agricoles fatigués par 30 années de travail, ou les infirmes accidentels doivent être secourus sur le lieu de leur domicile grâce à l'ouverture de bureaux d'aumônes. Leur nombre est évalué à 5 ou 600 pour la généralité.

Les invalides : estropiés ou vieillards doivent être placés dans les hôpitaux dont il faut augmenter le nombre. L'abbé de Montlinot émet des réserves sur cette catégorie : certains troublent l'ordre public en demandant l'hospitalité tandis que d'autres incitent leur entourage à l'oïveté. Les effectifs de cette catégorie tendent à augmenter, car population et curés ont tendance à se décharger des vieillards avec un peu trop de facilité. Les enfants qui sont commercialement exploités par des femmes pour l'apitoiement des cœurs doivent être renvoyés dans leur famille ou placés à la campagne s'il s'agit d'orphelins.

En fait, tous ces mendiants excepté les enfants sont conduits aux dépôts de mendicité. Estimés à 20 000, il faut y ajouter les fous et les détenus par ordre du roi.

Ces mendiants chassés des villes comme Paris ou des cités où séjourne la famille royale : Compiègne, Villers-Cotterêts errent dans la campagne. La généralité de Soissons se trouvant sur leur chemin, en regorge. En provenance de toutes les régions françaises et même de l'étranger, ils ne demandent pas la charité, ils l'exigent et n'hésitent pas à employer la force pour l'obtenir. Bien renseignés, ils savent où aller et à qui s'adresser : certains couvents ou châteaux ont bonne réputation. Les dépôts sont leurs centres de renseignements. L'afflux de ces vagabonds dépend de la proximité ou non des services d'ordre ou encore d'un événement particulier. Le nombre de mendiants augmente par exemple chaque vendredi à Soissons. Les lieux de pèlerinage comme Notre-Dame-de-Liesse attirent aussi leur contingent de mendiants. Les villes par la présence de la maréchaulsée restent privilégiées. Mais les campagnes sont parfois les grandes victimes de ces marginaux. Cachés dans les bois le jour, ils attaquent la nuit : ils enfoncent les portes, mettent les habitants au supplice, volent, tuent, empoisonnent les bêtes, incendient les fermes et rançonnent la population. Déjà soumis aux contributions de l'État et de la paroisse, les paysans subissent ces individus et cette charge supplémentaire, mais n'osent se rebeller par crainte de représailles. Pour tenter d'anéantir ce fléau, l'État réagit et décide l'ouverture des dépôts de mendicité.

Les premières lois prises en 1724 et 1750 n'ont aucun effet sur cette population de mendiants. Elles prévoyaient leur remise en liberté et leur renvoi dans leur région d'origine après avoir passé quelque temps en prison. Les invalides étaient renvoyés directement sur le lieu de leur nais-

sance. Mais la multiplication des plaintes contre ces individus conduit le pouvoir à proposer de nouvelles mesures et à utiliser la voie administrative. Aucune loi n'est d'ailleurs promulguée avant 1789 (résistance du parlement de Paris). Les premiers dépôts créés sous Louis XIV sont multipliés. Ils sont établis pour suppléer les hôpitaux qui doivent servir de lieu de détention. Sous le couvert des anciennes lois et de la déclaration du 3 août 1764, tous les mendiants doivent être arrêtés en commençant par les plus dangereux. L'organisation de la police et de toute l'administration des dépôts est confiée à l'intendant qui se plaint des faibles moyens dont il dispose pour cette gestion. En l'espace de 7 ans (jusqu'en 1773) plus de 3 000 individus ont ainsi été conduits par la maréchaussée dans les dépôts. Ces maisons de sûreté, établies en vertu de l'arrêt du 21 octobre 1567, deviennent au fil du temps un intermédiaire entre la bienfaisance des hôpitaux et la rigueur des prisons. Mendiants professionnels et vagabonds influencent très vite le reste des détenus, tout comme ils le font lorsqu'ils sont en liberté. Et l'oisiveté qui règne dans ces centres accentue ces phénomènes.

La déclaration de 1764 connaît un succès relatif : il est vrai que la tâche confiée à un seul homme y est pour beaucoup. Dans chaque généralité, l'intendant, seul responsable, répartit les tâches aux échelons inférieurs. Au sommet de la hiérarchie royale, les contrôleurs généraux qui se succèdent donnent des impulsions différentes à cette guerre ouverte contre la mendicité. Si de l'Averdy (1763-1768) s'en occupe beaucoup, d'Invault n'y porte que peu d'attention. L'abbé Terray (1769-1774) fait des efforts pour venir à bout du fléau, Turgot, qui est opposé à la rigueur, estime que des mesures d'assistance auraient dû précéder l'emprisonnement et supprime les dépôts en 1775. Clugny, sous l'autorité de Necker (1776-1781), les rétablit et durcit le ton. Necker décide d'établir un dépôt modèle et choisit celui de Soissons où il est épaulé par un bon intendant Le Peletier de Mortefontaine et par l'abbé de Montlinot.

L'État intervient une dernière fois en 1785 : il établit une liste de ceux qui doivent être enfermés (vagabonds, filles de mauvaise vie, personnes arrêtées par ordre du roi...), précise que le dépôt de la généralité ne reçoit que les personnes originaires de la région et fixe les durées de détention (un mendiant récidiviste doit être retenu au moins 6 mois, à la seconde récidive au moins 3 ans). Pour un bon fonctionnement, on organise des transferts de mendiants, on édite des règles d'hygiène (désinfection des nouveaux arrivants, linge fourni par les maisons de sûreté, création d'infirmierie...).

Malgré toutes ces mesures, les mendiants sont encore nombreux à la veille de la Révolution. D'après Monlinot, le seul moyen de combattre ce fléau est de remonter à la source du mal et donc de trouver les moyens de combattre la pauvreté.

Toutes ces mesures édictées, comment sont-elles exécutées dans la généralité et dans les dépôts de Soissons et de Laon ?

LES DÉPÔTS DE LA GÉNÉRALITÉ

En 1767, la généralité compte trois lieux de détention pour les mendiants : deux à Soissons la maison de force et les casemates et un troisième centre plus petit à Laon. Le projet d'en ouvrir un quatrième à Clermont n'a pas vu le jour.

A la suite de la déclaration d'août 1764, les mendiants sont enfermés dans ces centres directement administrés par l'intendant. En 1773, l'abbé Terray décide de confier une partie de leur gestion à des entrepreneurs privés. L'État les reprend en charge complètement en 1777 mais en réduit le nombre en 1780 : seul le dépôt de Soissons est maintenu dans la généralité.

A Soissons, le dépôt de mendicité est ouvert dès 1657 (autorisation donnée par Louis XIV) à la suite de la grande misère de 1655 et sur la demande du corps de ville. Il doit accueillir pauvres, vieillards, infirmes et enfants abandonnés. Le dépôt est construit sur un terrain qui appartient aux religieux de Saint-Jean-des-Vignes «le Jardin des pitances». Cet édifice constitué d'une chapelle, d'un corps principal et d'annexes est achevé en 1750 et agrandi en 1825. Lieux de détention provisoire ou de courte durée, les casemates formées de deux souterrains indépendants et de deux cours sont situées sous les remparts de la ville. A la suite de la déclaration de 1764, le troisième centre d'accueil est mis en état en 1765 à Laon. Au total, la généralité de Soissons peut enfermer 410 mendiants. C'est l'intendant qui est chargé de l'administration de ces dépôts ainsi que de leur surveillance.

En 1773, Terray décide de la privatisation partielle des dépôts : les dépenses concernant l'alimentation et l'entretien (santé, chauffage et éclairage) des détenus, sont confiées à des personnes privées. Teissier (banquier à Paris) et Renan Engren (négociant à Rouen) passent un contrat avec l'Etat dans ce sens pour la généralité de Soissons. Prévu pour une durée initiale de 5 ans, le contrat est résilié en octobre 1775. L'arrivée de Turgot au pouvoir et la décision qu'il a prise de fermer les dépôts est à l'origine de ce revirement. L'intendant qui voyait d'un œil plutôt favorable cette organisation, se retrouve au pied du mur. Il doit ainsi réorganiser tout l'entretien et la subsistance des détenus. Il décide de charger le concierge du dépôt de cette tâche. Progressivement, le nombre d'arrestations se ralentit et le nombre de libérations s'accroît. Seuls les mendiants les plus dangereux ne sont pas libérés mais transférés dans l'un des cinq centres restant ouverts : Saint-Denis, Tours, Bordeaux, Bourg-en-Bresse et Châlons. L'intendant de la généralité obtient tout de même l'autorisation de laisser ouvertes les loges à fous qui ont été construites en 1771, derrière la maison de force. En guise de substitution, Turgot propose d'enrôler une partie de ces individus dans des compagnies d'ouvriers provinciaux où règne une discipline militaire.

Les problèmes vont s'accumuler durant cette courte période : nombre de mendiants courent la campagne, des transferts doivent-être organisés

pour les vagabonds les plus dangereux et les propriétaires des locaux où ces détenus sont emprisonnés, réclament des dommages et intérêts, vu l'état des bâtiments. A Soissons, c'est l'hôpital qui dénonce l'état de délabrement de la maison de force. En fait, toutes les difficultés sont loin d'être résolues lorsque Clugny en 1777 ordonne la réouverture des dépôts.

Fermés officiellement pendant un mois dans la généralité, ils sont réouverts en juin et Soissons devient le dépôt principal. L'action des entrepreneurs de nouveau envisagée, est abandonnée par Necker à la suite des multiples plaintes de l'intendant. La capture des vagabonds et autres mendiants peut reprendre et rien ne doit entraver cette nouvelle action. Si l'État fait de gros efforts pour venir à bout de ce fléau, il ne doit pas être le seul. Les paroisses et les villes sont invitées à alimenter leurs pauvres. L'intendant prévoit une meilleure répartition des impositions et même une baisse de la taille pour certaines personnes.

A partir d'octobre 1780, Necker opte pour la réduction du nombre de dépôts de mendicité (un par généralité) et décide de faire du dépôt de Soissons un dépôt modèle avec l'aide de l'intendant et de l'abbé de Montlinot. Le dépôt (casernes, maison de force et loges à fous) reçoit les mendiants, les personnes que l'hôpital général refuse d'accueillir, et les filles enceintes qu'on ne reçoit plus dans aucune maison de charité.

La nouvelle administration repose sur le travail effectué par les détenus. La maison de force change de nom dans ce but et devient maison du travail. On porte une attention plus grande aux questions d'hygiène. Devant toutes ces transformations, M. de Calonne en 1784 reproche au dépôt de Soissons cette évolution, se plaint du manque de rigueur, demande que l'établissement redevienne un véritable centre de détention et non pas un simple asile doux, pour beaucoup d'individus.

La gestion des dépôts de mendicité est confiée à l'intendant. Il doit consacrer entre autres, une somme d'argent non négligeable à l'entretien des bâtiments pour des raisons de sécurité. De grands travaux sont réalisés au cours de cette période, comme par exemple en 1771 la construction de 20 loges pour les fous. Après 1781 et la réduction du nombre de dépôts dans la généralité, la situation rend indispensable la construction de nouveaux bâtiments : un atelier de poli des glaces, un atelier de filature, l'ouverture d'une porte sur la rue de Reims, une infirmerie. L'amélioration de l'hygiène générale du dépôt entraîne aussi son lot de dépenses : un ventilateur est installé dans l'infirmerie en 1786, un puits est construit dans la cour des hommes en 1772, les fontaines sont restaurées en 1780, une piscine est creusée en 1788 et un lavoir est aménagé dans la cour des femmes en 1790. Tous ces travaux pèsent lourd dans les dépenses et les administrateurs n'ont de cesse de réclamer de nouveaux fonds pour combler le déficit.

Détenteur de l'argent dans la généralité, le receveur général des finances remet l'argent contre les ordonnances de paiement. Responsable des fonds de la mendicité de 1764 à 1768 et de 1780 à 1784, il est déchargé de ces

fonctions durant le reste de la période. C'est alors un caissier de la mendicité qui gère ces fonds. Il se rend auprès du receveur qui lui remet les sommes entières destinées à ce secteur. Il gère cet argent et effectue les paiements après la présentation d'une ordonnance de l'intendant ou de l'inspecteur du dépôt.

Les sommes que le ministre débloque pour la mendicité sont de deux sortes : les dépenses ordinaires (le contrôleur général en fixe le montant pour l'année et fait parvenir l'argent chaque mois dans la généralité), les dépenses extraordinaires soumises à l'accord préalable du Contrôleur général.

Le prospectus d'un compte général fait apparaître les différents éléments qui entrent en lice pour la comptabilité des dépôts. La recette est constituée en grande partie par le fonds fourni sur les recettes générales du royaume. Des sommes sont aussi attribuées par d'autres caisses (par exemple : les brigades de maréchaussée dépendent du secrétariat à la guerre). Les familles doivent ou peuvent selon les cas verser une pension pour l'un de leurs proches détenu. Enfin, le produit de la vente d'effets ou de denrées, fabriquées au dépôt, forme le quatrième élément de la recette.

Les dépenses sont elles plus variées. Les bâtiments, les secours spirituels (chapelle, gratifications au curé de la paroisse voisine) représentent 1 % du budget dépenses. La part de l'ameublement est plus variable, il passe de 0,2 % en 1769 à 11,5 % en 1781. On note une section vêtements, des dépenses de police du dépôt (6 à 15 %) c'est-à-dire les gages du personnel, la propreté, la lumière, l'achat du bois. C'est dans ce secteur que l'intendant tente de faire des économies. On réduit par exemple le salaire du concierge et on compense cette perte en lui donnant chaque jour une ration de pain et de viande. La subsistance des détenus est de loin ce qui grève le plus le budget : elle passe de 15 % en 1770 à 54,5 % en 1772 (le prix des denrées et le nombre de détenus influent sur ce secteur). On note aussi des dépenses pour l'infirmerie (5 % en moyenne), pour les enfants placés à la campagne ou en apprentissage, et des frais de capture ou de transferts. L'abbé de Montlinot précise, en observant les comptes, que le mendiant n'a pas coûté plus cher sous la nouvelle administration (établie par Necker en 1781) et qu'il est beaucoup mieux traité.

A toutes ces dépenses ordinaires, il faut ajouter le paiement de gratifications supplémentaires au personnel (encouragements ou récompenses), à la maréchaussée, aux médecins, chirurgiens et curés lors des épidémies.

Malgré une gestion rigoureuse, le budget est le plus souvent déficitaire. L'intendant réclame de nouveaux fonds au Contrôleur général. Cet argent parvient difficilement dans la généralité, tout comme la somme qui doit arriver chaque mois.

Au XVIII^e siècle, le Contrôleur général et le secrétaire d'État à la Maison du roi sont les responsables de la destruction de la mendicité. Soulignons aussi l'intervention du secrétaire d'État à la guerre dont dépend la

maréchaussée. L'intendant de Paris, Bertier joue un rôle important en rendant compte aux ministres de la situation dans les généralités ainsi qu'en proposant des solutions.

Dans la généralité, l'intendant et ses subdélégués sont responsables de cette lutte et donnent des consignes de sécurité à la maréchaussée parfois découragée. Chaque brigade organise des tournées sur les routes, arrête toutes les personnes suspectes. Elle est aussi chargée des transferts de mendiants d'un dépôt vers un autre. Au dépôt, la surveillance est assurée par des surnuméraires (au nombre de trois à Soissons), eux-mêmes surveillés, leurs abus sont dénoncés et réprimandés. Un de ces hommes par exemple ayant mis une femme détenue enceinte est condamné à un mois de prison et à prendre en charge l'enfant. Le reste du personnel se compose d'un guichetier, d'un greffier, d'un garde particulier pour les fous et d'un concierge qui tient les registres d'entrées et de sorties. A ce personnel, il faut ajouter médecins, chirurgiens et curés qui se rendent au dépôt régulièrement. Enfin Soissons possède un inspecteur du dépôt de mendicité : l'abbé de Montlinot à partir de 1777 qui dirige tout le personnel. Ce titre rarement accordé ne viendra que tardivement. Il réside dans une maison du dépôt et représente l'interlocuteur privilégié de l'intendant pour cette question de la mendicité.

Mais quelle est la vie dans les dépôts ?

LA VIE DANS LES DÉPÔTS DE MENDICITÉ

Les besoins et les dépenses en matière d'habillement et d'alimentation varient quotidiennement en fonction du nombre de détenus. De la détention au transfert, l'importance du passage dans les dépôts tend à augmenter durant cette période. En 1768, ils sont 1859 à avoir séjourné au moins une journée dans le dépôt de Soissons : ils ont été 259 au mois de mai mais seulement 100 au mois de septembre. Cette même année, le dépôt de Laon reçoit 632 personnes, les mois les plus chargés sont février et novembre. En 1786 d'après les comptes du concierge il est entré 625 individus au dépôt de Soissons : *«cette masse totale d'individus a donné pour les valides 60 361 journées, pour les infirmes 4 095. On peut donc considérer le dépôt comme ayant entretenu pendant un an 60 361 hommes et traité 4 095 malades»*. Beaucoup de ces mendiants ne séjournent pas à Soissons car ils sont en cours de transfert vers d'autres centres de détention. On peut dire du dépôt de Soissons qu'il est une sorte de centre de tri pour les vagabonds.

La première chose dont on se préoccupe lorsqu'un mendiant entre au dépôt c'est de lui procurer des vêtements. Ils lui sont fournis afin de le rendre plus propre, de le débarrasser de ses guenilles et surtout de tenter de le dissuader de s'évader. L'uniforme se compose pour les hommes d'une veste de tirtaine grise, d'une culotte doublée de même étoffe, d'un bonnet,

d'une paire de guêtres de treilly et d'une chemise de toile grise. Les femmes portent un corset de tirtaine doublée de toile, un jupon, une paire de bas en laine blanche, une chemise et une cornette. 1781 marque un tournant puisque, lorsqu'un mendiant arrive, on lui fait ôter ses guenilles, celles-ci sont lavées pour qu'elles ne pourrissent pas, étiquetées et rendues à leur propriétaire à sa sortie. Mais beaucoup de mendiants **partent** avec les vêtements du dépôt, vu l'état des leurs. On bannit également les habits de laine qui sont remplacés par des tenues de gros draps. Cette décision est prise à cause des concierges : *«les concierges anciennement laissoient croupir dans la malpropreté la plus rebutante tous les individus de la maison, en fournissoient à peine des chemises tous les deux mois, encore étoient elles si courtes qu'elles laissoient à nud une partie des cuisses et des bras»*. Quant aux sabots à la charge des valides, ils sont fournis aux fous, aux vieillards et aux infirmes.

Tous ces uniformes sont livrés par un marchand de Soissons : Grévin Douillers établi rue Saint-Christophe qui signe un contrat avec le subdélégué de l'intendant. Il les fournit de 1768 à 1771, puis de nouveau à partir de 1773 au prix de 14 livres 12 sols pour chacun d'entre eux (16 livres en 1777). De 1771 à 1773, ces uniformes sont fournis par la dame Mirvaux lingère à Paris. Les économies réalisées à l'achat ne suffisent pas à combler la mauvaise qualité des vêtements qui doivent souvent être réparés. Devant les plaintes de l'intendant, le marché est rendu au Soissonnais.

L'intendant porte donc un intérêt particulier à la qualité des vêtements donnés aux mendiants et son attention s'accroît après 1781 : propreté des vagabonds et des locaux devient un des éléments clé du fonctionnement du dépôt.

En matière d'alimentation, le contraste est encore plus frappant après 1781. La nouvelle politique se fonde sur le travail réalisé par les mendiants. Avant cette date, le menu se compose de pain (mélange de froment et de seigle) et d'une soupe. Au dépôt de Soissons, celle-ci contient de la viande deux fois par semaine et du riz, les autres jours. Cette particularité est due à l'intendant qui pour faire cesser les murmures du public a instauré cette mesure en 1769. Cette situation déclenche les protestations du subdélégué du dépôt de Laon. L'autorisation de donner de la viande à des détenus une fois par semaine lui est refusée tout comme l'augmentation de la ration de pain (mai 1773). De la viande leur est donnée uniquement les jours de fête.

A la suite de plusieurs plaintes dans tout le royaume, des contrôles de qualité sont organisés partout en France. Les examens effectués à Soissons sont satisfaisants. Les stocks pour plusieurs années sont conservés dans une petite maison voisine du dépôt, le four pour cuire le pain y est construit. Le coût élevé des grains pousse parfois l'intendant à acheter le pain directement à un boulanger. Le prix du riz en 1777 fait hésiter Bertier à donner son accord pour cet achat. Pour combler ce déficit, le riz est remplacé par des légumes.



A partir de 1781, les mendiants travaillent au dépôt, sont rémunérés et son libres de faire ce qu'ils veulent de cet argent. En matière d'alimentation, le dépôt ne fournit que l'essentiel : c'est-à-dire le pain et la soupe et une portion de légumes le mardi ; le reste, le mendiant doit le payer. On lui propose de la viande cuite avec des légumes, du fromage des fruits, mais on ôte de la liste le vin et le tabac. Toutefois à partir de 1782, le détenu peut acheter de la bière (2 sols la bouteille) qu'on dit bonne pour la santé. Toutes ces ventes s'effectuent le mardi dans une cantine installée à cet effet, les denrées proposées et fournies à un prix fixé par l'administration sont soumises à une inspection rigoureuse.

A partir de 1781, Montlinot décide aussi qu'on ne stockera plus de blé mais de la farine. En 1784, Montlinot classe les mendiants en trois catégories : les valides qui hors du pain et de la soupe doivent tout acheter, les infirmes auxquels on accorde tout ce qui est prescrit par le médecin et les fous qui reçoivent deux fois par semaine une ration de viande ou de légumes. Les familles peuvent aussi envoyer un peu d'argent aux détenus pour améliorer leur quotidien. La vie quotidienne des mendiants est donc plus supportable à condition qu'ils travaillent.

Les prisonniers qui végétaient avant 1781 sont mis au travail : hommes et femmes polissent des glaces, tissent, filent, tricotent, taillent des vêtements et cousent. Le travail devient la devise du dépôt de mendicité. Des accords passés avec la manufacture de Saint-Gobain font du polissage des glaces la première activité du dépôt. Deux ateliers sont construits dans la maison de force, on peut y travailler 36 glaces en même temps. Celui qui façonne une glace et qu'on appelle maître, présente sa glace à l'inspection et reçoit son dû. Un bon ouvrier peut recevoir jusqu'à 15 livres par mois. Il est accompagné dans sa tâche par un apprenti. Lorsque le maître est libéré, l'inspecteur fait occuper le banc par le compagnon qu'il trouve le plus intelligent. Contrairement à l'atelier créé à Soissons par le bureau de charité de la ville, les ateliers de la maison de force fonctionnent de façon satisfaisante. En novembre 1784, on y polit 95 glaces, 160 en décembre 1787, 193 en mars 1788 (le maximum). Les ateliers de couture, de filage sont aussi très actifs : ils travaillent pour le dépôt (réparation de vêtements) ainsi que pour des particuliers.

Toutes ces activités permettent à tous les détenus valides de travailler ; il faut pourtant en contraindre quelques-uns. Les hommes qui refusent sont emprisonnés, privés de soupe, de légume ou même des deux. Lorsqu'un homme tente de se révolter, on lui met les fers aux pieds. Pour les femmes qui refusent de se soumettre aux règles, la première punition est le port du bonnet de laine brune avec un habit de couleur mi-partie. Pour les fautes plus graves, elles sont enfermées dans une petite cellule avec un lit et une chaise et doivent filer du chanvre gratuitement pour espérer recouvrer leur liberté.

La santé des mendiants est confiée à un médecin, le docteur Dieu et à un chirurgien, de la Barre, puis Colombier. Aux casernes de Laon, c'est le docteur Nacet qui est responsable. A Soissons, on peut ajouter Charles

Nonnaire, maître perruquier qui vient raser les mendiants (une fois par semaine l'été et deux fois par mois l'hiver) et contribue à leur santé par une bonne hygiène.

Le médecin, qui reçoit une gratification annuelle de 300 livres à Soissons et de 50 livres à Laon en 1777, ne se rend au dépôt que lorsque sa présence est nécessaire. A partir de 1779, il fournit en plus les médicaments. Comme dans tous les secteurs budgétaires, la somme allouée aux achats de médicaments est inférieure aux dépenses. Pour tenter de pallier cette déficience, le nouveau médecin, de Berge en 1788, fait cultiver les plantes usuelles dont il a besoin sur un terrain du dépôt de mendicité.

Le médecin est aidé dans sa tâche par un chirurgien qui reçoit une gratification annuelle de 150 livres en 1777. Il est en fait beaucoup plus proche des détenus. Cet homme est un auxiliaire du médecin et barbier, il prend soin des mendiants au quotidien (visites et soins). Ses activités sont transcrites dans un rapport hebdomadaire signé par le chirurgien, le surnuméraire qui l'accompagne et l'inspecteur. A la suite de tous ces rapports, une correspondance s'établit avec l'inspecteur général des dépôts de mendicité du royaume, ce qui permet d'établir des comparaisons tant des installations que des maladies qui règnent dans les infirmeries. Lors des épidémies, peu nombreuses en cette période (colique en 1778), médecins et chirurgiens reçoivent des gratifications supplémentaires. Montlinot constate qu'après 1781, le nombre de morts décroît dans le dépôt et à l'infirmerie. Avant cette date, 50 à 60 malades étaient admis à l'infirmerie et un tiers d'entre-eux mourait. En 1781, excepté un mois où 4 personnes sont décédées, il n'est mort que 5 individus en 7 mois. Désormais, il n'y a plus qu'un malade par lit et ceux-ci sont des privilégiés sur le plan matériel : leur alimentation est plus variée et plus riche. Les dépenses occasionnées pour les achats de viande de l'infirmerie sont par exemple plus élevées que celles destinées à tout le reste du dépôt. Le nombre de morts diminue mais le nombre de mendiants envoyés à l'infirmerie reste constant : entre 300 et 350, suivant les années. Les fièvres de toutes sortes sont la cause principale de ces hospitalisations, on note aussi des dysenteries, des diarrhées, des gales et des maladies vénériennes. On peut ajouter au nombre des malades, les fous qui sont à la charge du roi.

Les soins apportés aux malades justifient les dépenses de santé par opposition aux secours spirituels, un peu délaissés.

La bienfaisance et la charité ont longtemps été la prérogative du clergé. Mais en cette seconde moitié du XVIII^e siècle, il partage cette tâche avec l'administration. Si les dépôts de mendicité sont à la charge de l'État, la création du bureau de charité de Soissons en 1785 se fait sous l'égide des ecclésiastiques. On accuse par contre le clergé régulier de favoriser la mendicité et de provoquer les désordres en organisant des distributions d'argent et de nourriture aux portes des couvents.

Dans les dépôts de mendicité, les secours spirituels sont apportés par les aumôniers à partir de 1768 sur ordre du Contrôleur général de

l'Averdy. La messe doit être dite les dimanches et jours fériés, des gratifications peuvent être accordées pour inciter les curés à s'y rendre. A Soissons, le curé de St-Martin se rend à la maison de force, celui de St-Rémy aux casemates, et le curé de St-Pierre-le-Vieil aux casemates de Laon. Leurs pressions obligent l'administration à augmenter régulièrement leur rétribution pour la continuation de leur tâche. 1781 marque un tournant dans ce domaine. Le curé devient plus zélé, un maître d'école est institué pour enseigner le catéchisme aux enfants et chanter à l'office. L'évêque fait distribuer des livres de prières et accepte que les malades reçoivent les sacrements. On éduque et on enseigne la religion mais aussi la lecture, l'écriture et le respect du souverain. Cette initiative est intéressante lorsque l'on sait qu'en 1783 sur 563 hommes détenus, seuls 20 savent lire et écrire. Malgré tous les efforts de l'administration, les secours spirituels proposés aux détenus demeurent insuffisants.

La vie des mendiants s'est donc bien améliorée après 1781. L'abbé de Montlinot et les intendants s'attachent à rendre leur vie identique à celle du reste de la population en les faisant travailler. Il s'agit de les réinsérer dans la société et même de les y contraindre, s'ils refusent. Ce monde carcéral garde tout de même des relations avec l'extérieur.

LES DÉPÔTS ET L'EXTÉRIEUR

Tous les enfants qui errent dans les campagnes pillent, volent, apitoient pour le compte de leurs parents ou des adultes, préoccupent la royauté. Pour les remettre dans le droit chemin, l'État décide de leur donner un métier et les place à la campagne ou en apprentissage.

Les enfants sont conduits au dépôt avec les adultes qu'ils accompagnent jusqu'à ce que le sort de ces derniers soit fixé. S'ils sont remis en liberté, les enfants leur sont rendus, s'ils sont condamnés on s'assure de la légitimité des enfants, on les baptise si nécessaire, on détermine leur âge. Ils sont alors placés à la campagne. Les enfants trouvés sont envoyés à l'hôpital le plus proche.

Le placement coûte cher : de 30 à 60 livres par an et par enfant sont versées à chaque famille d'accueil et ils restent à la charge de l'État jusqu'à leur 16^{ème} année. Le succès de ces placements est mitigé ; certains enfants sont ballotés de maison en maison tandis que d'autres demeurent une dizaine d'années dans une même famille. Les jeunes tirés de la maison de force de Soissons sont envoyés dans les villages autour de la ville : Pasly, Missy-sur-Aisne, Bucy... Mais la bonne volonté des familles n'est pas toujours payée de retour, certains attendent désespérément l'argent que l'État leur a promis.

Les efforts faits dans ce domaine de l'enfance contribuent à supprimer la mendicité mais la modestie de cette action compte-tenu du nombre élevé de mendiants, ne permet pas de la rendre décisive. Les dépôts restent indispensables et deviennent des lieux où l'on envoie tous les proscrits de la société, tous ceux dont on ne sait que faire.

Les femmes et filles de mauvaise vie sont envoyées dans les dépôts qui remplacent pour elles la prison d'Etat. Arrêtées le plus souvent à la suite des troupes, elles occasionnent des dépenses qui sont à la charge du ministère de la guerre. Un grand nombre de ces filles arrivent à Soissons en provenance de la Fère. Mais le nombre élevé de détenus oblige les autorités à ne faire que des exemples. La majorité de ces filles reste donc en liberté.

Le terme d'asile convient mieux à tous ceux qui sont rejetés de l'hôpital faute de place et/ou d'argent. L'hôpital de Soissons refuse d'accueillir les femmes enceintes et l'hôtel-Dieu les personnes atteintes de maladies vénériennes. L'hôpital de Laon est lui occupé aux trois-quarts par les soldats. La population des campagnes avoisinantes n'y trouve donc aucun secours. L'abbé de Montlinot proteste sans effet contre cet état de choses.

Des familles se débarrassent aussi dans les dépôts de certains de leurs membres déclarés fous.

Le dépôt-refuge doit faire face à des problèmes supplémentaires qu'il tente de résoudre en organisant des transferts de mendiants d'un centre à un autre.

Effectués par la maréchaussée sur ordre de l'intendant, des transferts de mendiants sont régulièrement organisés. Le dépôt de mendicité est une sorte de centre de tri pour ceux-ci. Des vagabonds en provenance des dépôts de Saint-Denis, Melun, Valenciennes, Amiens, Châlons font une halte à Soissons pour repartir vers leur région d'origine. C'est le dépôt de Saint-Denis dirigé par Bertier qui envoie, dans la généralité, le plus de détenus : 616 d'entre eux sont transférés à Soissons en 1780 sur un total de 640. Ils sont 385 à quitter Soissons, une majorité prend la direction de Châlons (170).

Les transferts se déroulent en principe du mois de mars au mois d'octobre mais l'engorgement des dépôts pousse les intendants à en organiser le reste de l'année. Les mendiants en état d'être transférés, sont installés dans des charrettes, escortées par la maréchaussée. Le nombre idéal de ces individus est de 30, répartis suivant leur sexe. Le mieux est encore d'alterner un convoi d'hommes avec un convoi de femmes. La surveillance durant le voyage est confiée à la maréchaussée. On déplore pourtant des accidents : des individus tombent des charrettes, d'autres sont écrasés. La population locale vend aux vagabonds des boissons ou des liqueurs fortement alcoolisées ou les troque contre leurs vêtements. Les risques d'évasion se multiplient pendant la nuit. Les coûts élevés de ces transferts (gîte, gratifications à la maréchaussée...) incitent le Contrôleur général à distinguer plusieurs classes de mendiants et à n'en transférer qu'une partie : les mendiants-hommes arrêtés pour la seconde ou troisième fois. En deçà et au-delà, il est inutile de dépenser de l'argent pour les transférer.

Les prisonniers purgent des peines de durée variable, les libérations dépendent alors de leur attitude, soumission ou demande de leur famille. Un membre de la famille ou une personne digne de foi qui s'engage à fournir au mendiant sa subsistance peut réclamer la libération d'un détenu.

La soumission est un second moyen d'élargissement. Il s'agit en fait d'une confession du mendiant, où il dit qu'il regrette son attitude et promet de ne plus mendier. Le travail est une autre méthode : les travaux répugnants effectués au dépôt permettent d'espérer une libération rapide : par exemple le nettoyage des latrines. Un travail proposé à l'extérieur peut aussi permettre un élargissement (au moment des récoltes par exemple). Lorsqu'il y a surcharge au dépôt, l'intendant peut aussi décider de libérer quelques individus. Tous ces mendiants reçoivent en sortant une sorte d'allocation pour qu'ils ne quêtent pas en route. Celle-ci est calculée en fonction de la destination.

Enfin pour recouvrer leur liberté, certains emploient l'évasion (surtout durant les transferts). Mais dans la majorité des cas, quel que soit le type de la libération, les mendiants recommencent à courir les chemins et les routes du royaume.

*
* *

A la veille de la Révolution, le nombre de mendiants est encore considérable malgré les dépôts de mendicité. Ces établissements ne sont pas assez nombreux et trop petits pour le nombre de vagabonds. Le tournant de 1781 (Necker) contribue à une amélioration, le fléau sévit toujours mais ces hommes sont traités en êtres humains qu'on essaie de remettre dans le droit chemin. Tous ceux qui sont chargés de ce combat à l'image de l'abbé de Montlinot restent impuissants, désabusés, et avouent l'incapacité du pouvoir à supprimer totalement la mendicité.

Lorsque la Révolution éclate, tous les dépôts sont évacués. Le déferlement de ces individus sur les routes causent des désordres très graves. Ce sont en fait les guerres qui contribuent à la disparition progressive de la mendicité.

Christine POISSON

SOURCES

Les Archives départementales de l'Aisne ont été la principale source de ces recherches. Les documents sur la mendicité réunis en une cinquantaine de liasses contiennent la correspondance de l'intendant de la généralité avec l'inspecteur du dépôt de Soissons, le Contrôleur général des finances et l'intendant de Paris et des provinces voisines (C 665 à C 676 et C 700 à C 750).

Quelques documents manuscrits proviennent aussi des Archives nationales (série H et O¹) et de la Bibliothèque nationale (Fonds français et Collection Joly de Fleury).

Quant aux sources imprimées, pour les travaux de première main on peut citer d'Expilly «*Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France, 1762-1768*» et l'abbé de Montlinot «*Etat actuel du dépôt de Soissons précédé d'un essai sur la mendicité*», 1786.

Pour les travaux de seconde main : les ouvrages d'historiens locaux se sont révélés très utiles : B. Ancien *Soissons*, 1972 ; et G. Cordonnier «*Soissons, son histoire illustrée à travers ses rues, ses places, ses monuments et ses habitants*», 1988. Il ne faut pas oublier non plus les annales de l'abbé Pécheur (tome 7), la thèse en 1908 de C. Bloch *L'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*, et l'ouvrage de C. Paultre en 1975, *De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien Régime*.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE VERVINS & DE LA THIÉRACHE (Reconnue d'utilité publique)

3 & 5 Rue du Traité-de-Paix - Place du Général-de-Gaulle - 02140 VERVINS

Bureau de l'association pour 1992

| | |
|---------------------------------|---|
| Présidente | Mme Claudine VIDAL |
| Vice-présidents | M. Pierre LAMBERT M. Frédéric STEVENOT |
| Secrétaire administrative | Mme Jacqueline VASSEUR |
| Secrétaire | M. Marc LE PAPE |
| Trésorier | M. Alain BRUNET |
| Trésorière-adjointe | Mme Annie LAURENT |

Administrateurs : Jean-Pierre BALLIGAND (député-maire de Vervins, conseiller général), Pierre BLOUME, Yves BOURGIN, Henri BROSSIER, Guy DELABRE, Yves DREUX, Pierre GEVART (sous-préfet), René LIBERSA (maire-adjoint), Jean-Paul MEURET, Jean-Michel SCHILL, Bernard VASSEUR.

Commissaire aux comptes : Marc VANNES.

Compte-rendu d'activité de l'année 1991

Conférences

26 JANVIER - Alain Brunet : «Le retour des cendres de Mgr Pigneau de Behaine»;

9 FEVRIER - Philippe Luez : «La ballade des Poilus», avec illustrations musicales.

2 JUIN - Yves Dreux : «Duguet, curé de Parfondeval, vu par la presse patriote» (Congrès de la Fédération à St-Quentin).

22 JUIN - Frédéric Stévenot : «Les grèves agricoles pendant le Front populaire. L'exemple de l'Aisne, 1936-1937» (Festival des églises fortifiées).

21 JUIN-13 OCTOBRE - Alain Brunet, Jacqueline Vasseur, Bernard Vasseur : «A la découverte du vieux Vervins» (Festival des églises fortifiées).

Musée de la Thiérache

9 FEVRIER-15 MARS - Exposition sur la guerre de 14-18 : présentation de partitions musicales contemporaines, affiches des forces d'occupation allemande à Vervins (collection SAHVT), panneaux sur l'activité d'Anne Morgan et des Américains dans les régions dévastées de l'Aisne (Association médico-sociale Anne Morgan), objets et documents provenant de collections privées.

20 AVRIL-20 MAI - «Traits de lumière», exposition de photographies originales de Vincent Detaille.

24 AOUT-5 SEPTEMBRE - «La Réforme et les communautés protestantes en Thiérache : exposition de documents réunis par l'ASTL (Association pour la restauration du temple de Lemé) et par la SAHVT.

Publications

Itinéraires en herbe, Michel Streith, préface d'Isac Chiva.

Le livre a été présenté le 2 juin, par Jean-Paul Meuret, à l'occasion du comice agricole de l'arrondissement de Vervins, Editeur SAHVT.

Vervins-Mémoire, portraits de ville, portraits de groupe, Bernard Vasseur, Editeur : Association Vervins-Bicentenaire, SAHVT.

Enquête iconographique sur les architectures, les espaces, les groupes sociaux vervinois, et sur quelques épisodes de la vie collective.

«L'abbaye de Montreuil depuis son transfert à Laon jusqu'à la Révolution (1635-1792)», J.-M. Schill, *Cîteaux*, fasc. 3-4, 1990.

Cotisation 1992 / 90 francs.

Vers une histoire des goûts savants* La découverte des églises fortifiées de Thiérache, 1840-1939.

LES VARIATIONS DU GOÛT

L'étude des antiquités gallo-romaines et des bâtiments religieux du Moyen Age n'est pas seulement, au XIX^e siècle, l'expression d'une curiosité archéologique mais en même temps l'affirmation d'une hiérarchie entre monuments. Je voudrais étudier un domaine que cette hiérarchie des valeurs esthétiques plaçait à la périphérie du bon goût et déterminer les conditions locales et générales, les initiatives qui ont, en dépit de cette marginalité, créé un courant collectif d'intérêt. Je prendrai pour exemple les jugements portés sur «les églises fortifiées de Thiérache» depuis le début des Sociétés archéologiques et historiques soissonnaises et laonnoises jusqu'aux années 1930. Cette limite des années 30 ne correspond pas à une fin, au contraire : durant la période 1936-1938 émerge un mouvement de curiosité à la fois esthétique, touristique et savante pour les églises fortifiées, et l'effervescence d'alors a véritablement légué un héritage de projets qui longtemps guideront les initiatives ; les pratiques culturelles de l'après-guerre, la passion du patrimoine local et la capacité de le transformer en ressources touristiques exigent une recherche particulière.

Les variations d'intérêt s'apprécient, se mesurent d'abord par la fréquence des textes, des références évoquant ces églises fortifiées (1), elles se traduisent en outre par des jugements. Je voudrais rendre sensible aux cycles du goût (2) par quelques textes.

* Je remercie Alain Brunet qui a classé et préservé les papiers de la Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache, qui a su retrouver les documents les plus rares, nécessaires à cette enquête. Je remercie Jean-Michel Schill, Frédéric Stévenot et Claudine Vidal pour leurs relectures et leurs critiques.

(1) Cette enquête sur les objets d'études des Sociétés savantes a pour préalable le dépouillement des publications :

La Thiérache : analyse de la série 1873-1905 (21 tomes) et des recueils parus en 1849, 1865 et 1872.

Bulletin de la Société académique de Laon : tomes 1 à 7 (1851-1857), 17 à 35 (1865-1913).
Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons : 1^{ère} série, tomes 1 à 20 (1847-1866), 2^{ème} série, tomes 1 à 3 (1867-1872) et 9 à 20 (1878-1890), 3^{ème} série, tomes 1 à 19 (1891-1912), *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons* à partir de 1850.

J'ai également consulté les brochures publiées par les membres des Sociétés de Soissons, Laon et Vervins, jusqu'en 1939.

(2) Dans cette introduction, je distingue des époques esthétiques en fonction des textes essentiels consacrés aux églises fortifiées.

1840-1849

En 1840, le baron Taylor, Charles Nodier et Alphonse de Cailleux publient, dans la série des *Voyages pittoresques et romantiques*, leur deuxième volume consacré à la Picardie. Ce volume comporte un chapitre intitulé «Vervins et ses environs». La seule église signalée est celle de Vervins : un édifice «sans originalité de style» ; il est en outre mentionné : «*Une tour carrée surmonte le grand portail de l'église*». Dans le premier recueil intitulé *La Thiérache* (1849), il est brièvement indiqué que les églises furent fortifiées au XVI^e siècle et, à l'occasion d'une monographie communale (La Hérie), figure la simple constatation suivante : «*L'église, qui affecte une forme rectangulaire, est flanquée de deux tours placées l'une à l'angle nord de la façade et l'autre au centre de la muraille méridionale. Cet édifice qui ne présente rien de remarquable date des commencements du XVII^e siècle*», puis l'auteur de cette notice consacre trois colonnes aux «*nombreux vestiges antiques qu'on trouve sur la colline qui domine le village*».

1856

La Société archéologique, historique et scientifique de Soissons organise, chaque année, généralement au printemps, «une excursion archéologique». Cette année, elle eut lieu le jeudi 19 juin dans les environs de Laon. L'abbé Poquet en rend compte, le 7 juillet, par une description stylistique des «églises de village» que visitèrent les sociétaires. Il marque la différence entre le nord et le midi du département : «autant la partie septentrionale qui s'étend de Laon à la Belgique est pauvre en belles églises rurales, autant la partie méridionale [...] est riche en petits monuments sculptés» (*Bull. Soissons*, 1856, p. 172). Ce jugement n'est accompagné d'aucun commentaire plus détaillé sur les églises rurales du nord de l'Aisne, néanmoins il suffit de le rapporter à l'esthétique explicite des animateurs de la Société pour en comprendre le principe, pour élucider cette infériorité des bâtiments du nord dans la hiérarchie des styles : selon le goût dominant de leur époque (3), ils placent au premier rang les monuments du Moyen Age : «nous professons une espèce de culte pour l'architecture du Moyen Age» (*Bull. Soissons*, 1854, pp. 74-75). Ce goût délimite le champ des intérêts, fixe les monuments dignes d'être étudiés en priorité et place dans une zone d'ombre les architectures différentes qui ne correspondent pas à ses impératifs esthétiques : il se trouve en outre que la géographie coïncide en l'occurrence avec la carte du goût, la périphérie géographique (le nord du département) étant en même temps à la périphérie du goût.

(3) Cf. in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, II, *La Nation*, 2, Paris Gallimard, 1986 : André Chastel, «La notion de patrimoine», p. 429-450 ; Laurent Theis, «Guizot et les institutions de mémoire», p. 581-582 et 590 et surtout André Fermigier, «Mérimée et l'Inspection des Monuments historiques», p. 603-608.

1864-1865

Ces années voient l'émergence d'une analyse stylistique des églises fortifiées. Une étude est publiée dans la *Revue de l'Art chrétien*, une série d'articles paraît dans le *Journal de Vervins* entre janvier et septembre 1864. Les deux auteurs s'efforcent essentiellement de dater la construction des clochers fortifiés, et d'en expliquer les circonstances. Cependant un conflit esthétique s'esquisse : tandis que l'étudiant chartiste (4) insiste sur le caractère massif, imposant des tours, l'érudit local (5) retourne l'argument, affirme une valeur esthétique de ces églises : solidité, «puissance de l'ensemble», «unité d'un ensemble simple». Ainsi apparaissent les termes d'un débat, se forme un contexte rhétorique qui semblera longtemps imposer à tout observateur de ces églises une prise de parti esthétique ; comme si l'étude ne pouvait être dissociée d'un jugement de goût.

1876-1878

Eugène Mennesson (6) publie une série de monographies sur les «forteresses religieuses» du nord de l'Aisne. Cet auteur propose des analyses stylistiques détaillées de manière à situer la construction des édifices par rapport à la chronologie architecturale établie par Viollet-le-Duc. Il exprime discrètement ses jugements de valeur esthétique : sauf exception, le donjon écrase les autres parties de l'église par sa hauteur (*La Thiérache*, 1876, p. 129), la fonction défensive du bâtiment est plaquée sur un édifice religieux plus ancien sans qu'ait été recherchée une harmonie de proportion entre les architectures. Ces textes poursuivent, développent les recherches amorcées en 1864-65, ils contribuent à créer une tradition d'études et de débats, où les travaux de l'un relancent ceux d'un autre. Ainsi l'étudiant chartiste de 1864, devenu le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, reprend-il, en 1885, son enquête, la complétant de références aux travaux des historiens locaux, de croquis, multipliant les monographies (7) - sa publication de 1885 en comporte dix-huit, celle de 1864 quatre.

(4) L'article de revue (*Revue de l'Art chrétien*) est signé Arthur Demarsy, élève de l'École impériale des Chartes. Son père (Charles Eugène de Marsy 1814-1862) fut nommé juge à Vervins en 1851, il y résida jusqu'en 1856. «Directeur de la Société française d'archéologie», Arthur de Marsy rappelle, en 1887, qu'il fut «initié» aux études archéologiques durant ce séjour dans le nord de l'Aisne (*Bull. de la Société académique de Laon* XXVII, 1890, p. 174-175), il avait alors entre 8 et 13 ans. Arthur de Marsy (1843-1890).

(5) Léandre Papillon (1813-1890).

(6) Eugène Mennesson (1831-1902). Il fit des études de droit à Paris, sa famille le destinait au notariat, il ne suivit pas cette voie, vécut, à Vervins, de ses revenus sans exercer d'activité professionnelle. Membre fondateur de la Société archéologique de Vervins, il en devint président le 5 décembre 1890. Outre ses travaux historiques, il publia dans le *Journal de Vervins* de nombreux articles consacrés à ses voyages - «Bords du Rhin» (1859), «Heidelberg», «Anvers» (1863), «Les catacombes de Paris», «Une promenade au Père-Lachaise»...-, à ses visites de monuments et de musées - «Chambord», «Le Familistère de Guise»...-, à l'actualité locale.

(7) Comte de Marsy, «La Thiérache militaire. Eglises fortifiées», *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 3ème série, IX, 1885.

1936-1939

Après une période d'oubli, plusieurs initiatives et publications marquent la redécouverte des églises fortifiées. Ce renouveau n'est pas d'abord le fait des historiens locaux, l'impulsion vient en effet de deux hommes, certes à forte assise provinciale et liés à la Picardie, mais disposant d'un important capital de relations sociales à Paris, où ils exercent des professions dont ils tirent influence et prestige : André Leroy est avocat, Pierre Noailles, professeur à la Faculté de Droit. Leur action renoue avec les intérêts et les interrogations des ancêtres fondateurs, mais en même temps il s'agit d'une expérience aux caractéristiques véritablement différentes :

- La notion, formulée par P. Noailles, d'un programme de recherche historique et archéologique, définie comme une activité collective, spécialisée, correspond à un modèle que l'universitaire parisien importe et impose.

- L'intérêt pour ces églises est pris dans une conception nouvelle du tourisme, liée à l'usage de l'automobile, à la pratique de la photographie et à la curiosité pour la ruralité pittoresque. On cherche à intéresser les touristes autant au paysage qu'aux églises ou plus exactement même il semble que l'on ne puisse dissocier les deux.

- L'argumentation esthétique ne suit plus les mêmes canons qu'au XIX^e siècle ; sans doute des éléments de discours se retrouvent ; déjà Léandre Papillon mettait en valeur la qualité du paysage rural, et affirmait la valeur esthétique de bâtiments «simples», mais il était le seul, alors que dorénavant cet argument devient général et légitime, une esthétique favorable à la rudesse, à «l'art populaire», à la simplicité, à la couleur des briques est devenue, dans les années 30, parfaitement distinguée, c'est le fer de lance de la stratégie de ces citadins cultivés pour susciter et établir la notoriété touristique, esthétique d'une région qui en était intégralement dépourvue.

J'ai présenté trois principaux moments, il reste à situer ces variations du goût et de l'intérêt par rapport aux pratiques culturelles des Sociétés savantes - ces institutions provinciales sont durant la période étudiée l'instrument essentiel de formation d'une opinion légitime locale sur les monuments. Il reste enfin à décrire les systèmes d'arguments, les influences, à rechercher si ces sociétés affirment, et renforcent en même temps, une culture (esthétique) provinciale autonome qui se perpétuerait sur la longue durée : cette bourgeoisie provinciale s'est-elle donné une tradition esthétique ?

(8) Cécile Souchon, «Les Sociétés historiques et archéologiques de l'Aisne» 105e Congrès national des Sociétés savantes. Caen, 1980, Hist. Mod., t. I, p. 334-335.

EVOLUTIONS SOCIOLOGIQUES

Soissons, Laon et Vervins

C. Souchon (8) a montré l'insertion des sociétés de Soissons et Laon, au moment de leur création, dans le réseau national des institutions de mémoire - Comité historique des Arts et des Monuments, société française pour la conservation des monuments historiques. Ces deux sociétés combinent en effet l'assise locale, l'enracinement provincial et l'ouverture aux curiosités générales des sociétés savantes de leur époque. L'assise dans l'arrondissement et la ville chef-lieu ressort de la qualité des membres titulaires, tandis que l'enracinement provincial apparaît dans la liste et le nombre des membres correspondants.

Effectifs des Sociétés entre 1847 et 1873

| | Titulaires | | | Correspondants | | |
|---------|------------|---------|---------|----------------|------|---------|
| | Soissons | Laon(9) | Vervins | Soissons | Laon | Vervins |
| 1847* | 18 | | | | | |
| 1850** | 29 | 26 | | 32 | | |
| 1852 | 29 | 29 | | 32 | 28 | |
| 1858 | 35 | 23 | | 34 | 34 | |
| 1868 | 38 | 20 | | 40 | 27 | |
| 1873*** | 29 | 20 | 46 | 33 | 28 | 56 |

* 1847 - fondation de la Société historique et archéologique de Soissons

** 1850 - fondation de la Société académique de Laon.

*** 1872 - fondation de la Société archéologique de Vervins.

La comparaison des effectifs des membres titulaires n'est pas significative durant cette première période, la société de Laon ayant établi un *numerus clausus*. Cependant l'examen des statuts sociaux des titulaires témoigne de nettes différences.

(9) Les statuts de la Société de Laon adoptés en 1850 fixent que le nombre des membres titulaires ne peut dépasser trente. Ces statuts sont modifiés lors d'une assemblée générale extraordinaire le 11 novembre 1904 : l'effectif n'est plus limité.

Statuts sociaux des sociétaires titulaires en 1850 et 1868 Laon et Soissons

| | 1850 | | 1868 | |
|---|------|----------|------|----------|
| | Laon | Soissons | Laon | Soissons |
| Hauts fonctionnaires | 7 | 1 | 4 | 1 |
| Enseignants | 2 | 2 | 3 | 7 |
| Professions intellectuelles publiques* | 2 | - | 2 | 1 |
| Fonctionnaires moyens** | 3 | - | 3 | 1 |
| | | | | |
| Professions juridiques | 5 | 3 | - | 6 |
| Propriét., négoc., entrepreneurs*** | 1 | 5 | 2 | 4 |
| Médecins, pharmaciens | 2 | 4 | - | - |
| Professions artistiques libérales**** | 1 | 2 | 1 | 2 |
| Hommes de presse | 2 | - | 2 | 3 |
| | | | | |
| Clergé | 1 | 8 | 1 | 6 |
| Aristocratie | - | 4 | - | 4 |
| | | | | |
| Indéterminés | - | - | 2 | 3 |
| Ensemble | 26 | 29 | 20 | 38 |

* Professions intellectuelles publiques : archiviste, bibliothécaire.

** Fonctionnaires moyens : fonctionnaires sans pouvoir de décision.

*** Propriétaires, négociants, entrepreneurs.

**** Professions artistiques libérales : architecte, écrivain, peintre.

Cette micro-statistique sociale révèle des équilibres inverses entre la société de la ville-préfecture et celle de la ville-évêché. A Laon, en 1850, et de manière encore plus marquée en 1868, les agents de l'Etat forment le groupe dominant et majoritaire tandis qu'à Soissons, une composition plus traditionnelle reste en place du début à la fin de l'Empire : composition marquée par la forte présence du clergé et des notables de la richesse provinciale («propriétaires» et aristocrates) ; néanmoins, au terme de cette période, le pôle lié à l'Administration s'est renforcé dans la Société soissonnaise, en particulier par l'adhésion d'enseignants.

Statuts sociaux des sociétaires titulaires en 1873, 1883-84, 1894-95
Laon, Soissons, Vervins

| | 1873 | | | 1883-84 | | | 1894-95 | | |
|-----------------------------------|------|----|----|---------|----|----|---------|----|----|
| | L | S | V | L | S | V | L | S | V |
| Hauts fonctionnaires | 2 | 2 | 13 | 5 | 4 | 7 | 5 | 3 | 4 |
| Enseignants | 2 | 4 | 2 | - | 2 | 1 | 1 | - | 1 |
| Prof. intellectuelles publiques | - | - | - | - | 1 | 0 | 1 | 3 | - |
| Fonctionnaires moyens | 3 | 1 | 7 | - | 4 | 3 | 2 | 2 | 2 |
| | | | | | | | | | |
| Professions juridiques | - | 4 | 3 | 5 | 4 | 6 | 5 | 6 | 5 |
| Propriét., négoc., entrepreneurs | 5 | 4 | 9 | 5 | 13 | 7 | 4 | 13 | 3 |
| Médecins, pharmaciens | - | - | 2 | 2 | - | 2 | 1 | - | 1 |
| Professions artistiques libérales | 1 | 3 | 0 | 3 | 4 | - | 2 | - | 1 |
| Hommes de presse | 1 | 1 | 2 | 2 | - | 2 | 1 | - | 2 |
| | | | | | | | | | |
| Clergé | 5 | 4 | 4 | 2 | 8 | 1 | 4 | 6 | 1 |
| Aristocratie | - | 1 | - | - | 2 | 1 | - | 7 | - |
| | | | | | | | | | |
| Indéterminés | 1 | 5 | 4 | 1 | 5 | 4 | 3 | 2 | 2 |
| Ensemble | 20 | 29 | 46 | 25 | 47 | 34 | 29 | 42 | 22 |

La Société soissonnaise garde ses caractéristiques d'origine : une forte composante de notables de la richesse et de la propriété, notables dont la proportion s'accroît entre 1873 et 1895, tandis que celle des sociétaires fonctionnaires se réduit (elle passe de 29 % à 20 % des effectifs, baisse due en particulier au retrait des enseignants ; et cette tendance est confirmée par les chiffres de 1904). C'est la seule des trois sociétés qui connaisse un recrutement sociologique aussi tranché, aussi centré sur les notables traditionnels et le clergé. Cependant la tendance au renforcement d'influence des notables locaux est générale sur la période 1873-1904.

Ainsi lorsqu'elle se crée, la Société archéologique de Vervins connaît une composition sociologique équilibrée : 50 % d'agents de l'Etat (parmi ceux-ci essentiellement les fonctionnaires de pouvoir et le personnel judiciaire), 42 % de notables. Cette adhésion à un intérêt commun ne dure pas, les fonctionnaires sont rapidement moins nombreux - ceux qui ont contribué à l'impulsion de départ ne sont plus là et ne sont pas remplacés - le groupe des actifs ne se renouvelle pas à la différence de ce que

l'on observe à Laon. Et la Société vervinoise décline régulièrement (du moins en effectifs) dès 1879 ; elle disparaît en 1905, au moment où Laon et Soissons se développent à nouveau - la courbe des effectifs se redresse fortement entre 1905 et 1913.

A Laon également, la distribution sociale se modifie par rapport à la période originelle : après une phase d'équilibre (1873-1879), les notables de la compétence deviennent la composante la plus nombreuse, non parce qu'il y a un retrait des agents de l'Etat, mais parce que les nouveaux membres proviennent surtout des professions intellectuelles libérales (professions juridiques et artistiques en particulier). En quoi Laon continue de se distinguer par rapport à Soissons : là ce sont les notables de la propriété et le clergé qui, de manière stable, forment l'élément le plus nombreux. La société de Laon s'avère la plus changeante, celle où les renouvellements sociologiques et les césures politiques sont les plus sensibles ; du reste ce sera la première à accueillir des femmes aux séances académiques (10).

LA CULTURE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

«*Il serait à désirer que chaque pavé eût son histoire*», Renan (11).

A quels types de recherches, de travaux se consacrent les Sociétés vouées, par leur programme d'origine, au domaine historique et archéologique ? L'essentiel des publications peut être réparti entre les catégories suivantes (12) : archéologie gallo-romaine, archéologie et histoire des édifices religieux, biographies, édition de documents. Ces quatre classes ne couvrent pas tous les intérêts, pour être exhaustif il faut également citer

(10) Le 27 novembre 1891, la Société accomplit «une révolution pacifique», elle admet «des dames» et reçoit «Mme la marquise de Saint-Chamans comme membre correspondant», (cf. *Bull. Laon* XXIX, 1895, p. 2 et p. III et *Bull. Laon* XXXI, 1905, p. LVIII), une seconde «académicienne» est reçue en 1902, peu après le décès de Madame de Saint-Chamans (*Bull. Laon*, XXXI, 1905, p. LXII). Cependant la véritable intégration des femmes date de 1909 : pour la première fois une membre titulaire est élue (Mlle Dosser, directrice de l'École normale d'institutrices de l'Aisne), tandis que cette même année neuf femmes sont admises parmi les correspondants. Soissons n'opéra pas cette révolution durant la période étudiée (1847-1913). Par contre Vervins ouvrit ses listes bien avant Laon : dès 1877, une femme fut admise parmi les correspondants (*La Thiérache* 5, 1877, p. 43), et en 1900 Madame Albert Duflot («propriétaire à Fontaine») devient «titulaire». Cependant aucun auteur féminin n'a été publié au moment où se clôt notre enquête (1913) ; cette distance entre le milieu historien et le milieu féminin n'est en rien une singularité locale : Charles-Olivier Carbonell, qui a étudié la population des historiens français au XIX^e siècle, identifie vingt-et-une femmes ayant fait une œuvre historique entre 1866 et 1875, «encore faut-il préciser que deux d'entre elles font œuvre d'historien véritable» (Charles-Olivier Carbonell, *Histoire et historien. une mutation idéologique des historiens français. 1865-1885*, Toulouse, Privat, 1976, p. 177-178).

(11) Renan. *L'avenir de la science* [texte publié en 1890, mais rédigé dès 1848 ; cité à partir de François Hartog, *Le XIX^e siècle et l'histoire. Le cas Fustel de Coulanges*, Paris, PUF, 1988, p. 119].

(12) Cet inventaire a pour préalable une analyse des *Bulletins* (cf. note 1) et un classement de tous les textes publiés selon l'objet principal dont ils traitent.

les objets de recherches plus marginaux, plus rares : archéologie et histoire des bâtiments militaires et civils (châteaux, hôtels particuliers, maisons bourgeoises, collèges) ; plus rares, plus marginaux encore : les mémoires originaux d'histoire économique, politique, culturelle, militaire, l'étude des patois et des coutumes, les monographies communales, les notes sur des étymologies. Il ne s'agit pas ici de proposer un inventaire statique des thèmes mais de repérer s'il y a, dans le temps et selon les Sociétés, des variations d'intérêt et des différences d'attitudes afin de situer dans ce champ de connaissances l'émergence d'un discours sur les églises fortifiées de Thiérache.

1850-1870

Soissons : l'intérêt pour les «églises de campagne» devient essentiel une fois passées les trois premières livraisons des *Bulletins* ; leur description en est systématique à partir de 1850. En revanche, Laon (entre 1851 et 1858) s'engage moins dans cette pratique, et se consacre de manière dominante (mais pas exclusive) à l'archéologie gallo-romaine et à des travaux biographiques ; du reste le président de Soissons remarque en 1854 ce contraste : «Pour nous qui professons une espèce de culte pour l'architecture du Moyen Age, nous remarquons avec regret que les travaux relatifs aux églises et autres monuments des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles sont rares parmi les mémoires de la Société de Laon» (*Bull. Soissons*, 1854, pp.74-75). A partir de 1860, une archéologie d'un type analogue à celui développé par Laon, occupe de plus en plus les Soissonnais (qui continuent néanmoins leur observation des églises, dont ils commencent à publier un répertoire archéologique en 1861) : elle est consacrée aux camps de César dans l'Aisne, aux voies gallo-romaines, aux inventaires d'objets découverts ; une impulsion directe est donnée à l'étude des camps par Napoléon III (13). La veine romaine, ces enquêtes sur les camps, prend de moins en moins d'importance avant la fin de l'Empire (à partir de 1867).

Durant cette période un recueil est publié à Vervins (14) ; il n'est pas exactement comparable aux *Bulletins* où se développe une pratique culturelle de Société, avec les effets que suppose la vie de ces collectifs réduits, régulièrement réunis, et qui prétendent à un magistère d'influence (en particulier sur ce que l'on appellerait aujourd'hui la politique du patrimoine et de l'inventaire). Le *Recueil* a un maître d'œuvre, l'imprimeur-éditeur, propriétaire de journal, Léandre Papillon qui, dans cet ensemble essentiellement composé de documents, signe huit textes. Cette individualisation

(13) Sur le rôle de Napoléon III par rapport aux travaux archéologiques dans l'Aisne, cf. *Bull. Soissons*, t. 17^{ème}, 1863, p. 354-355 et 365-369. Il était opportun pour les fonctionnaires d'autorité de nourrir la curiosité de l'Empereur, cf. Charles-Olivier Carbonell. *op. cit.*, p. 226-228.

(14) *La Thiérache - Recueil de documents concernant l'histoire, les Beaux-Arts, les Sciences naturelles et l'industrie de cette ancienne subdivision de la Picardie*, deuxième livraison, Vervins. Imprimerie de Papillon, 1865.

de la curiosité et du pouvoir d'éditer a des effets d'originalité par rapport à Soissons où l'on voit bien à quel point l'influence cléricale produit une sélection des intérêts et des travaux et par rapport à Laon où les modes archéologiques du second Empire prédominent alors - mais en même temps les travaux biographiques laonnois, principalement consacrés à des artistes, des hommes de lettres et de science, témoignent, à leur manière, de la volonté d'affirmer une tradition lettrée locale. En terme de gestion d'un héritage culturel, Laon et Soissons, chacune selon leur esprit sociologique, restaurent la valeur de leur patrimoine.

Dans la publication vervinoise se retrouvent les tendances d'époque, c'est-à-dire le contingent normal de textes archéologiques et de documents bruts, les premiers textes sur les églises fortifiées, nouveaux parce que ce sont les premiers, mais conformes à l'idée générale que des «églises de campagne» peuvent être dignes d'observation et de commentaires - à cet égard l'énergie descriptive des Soissonnais était alors indépassable. Cependant la comparaison atteste des indices d'originalité : de manière marginale s'affirme un discours sur la valeur du paysage local (15) et en même temps l'idée d'un rapport réciproque de valorisation entre paysage et monuments (en l'occurrence les églises fortifiées) ; le compte rendu d'une fête «champêtre» (la fête d'Effry) sous le titre «coutumes locales» n'a pas d'équivalent chez les érudits-notables du sud de l'Aisne ; première description de ce type, ce texte signale une curiosité, l'amorce d'un intérêt qui continuera de donner lieu à des travaux dans la série régulière des *Bulletins* (16).

1872-1913

A Laon, cette période se distingue par un arrêt des études archéologiques, les textes deviennent rares dès le milieu des années 70, et il n'y a plus de publication significative en ce domaine après 1879 : «l'archéologie brille par son absence», note le président de la Société académique dans son rapport sur les travaux de l'année 1881-1882 (*Bull. Laon XXV*, 1884, p. 6). De son côté, Soissons reste concentrée sur ses intérêts tradi-

(15) Cf. «La Vallée de l'Oise, à Etréaupont. Excursion hivernale», et généralement les textes de L. Papiillon : il place ruines et églises dans un «panorama», dans un site singulier, où l'œil du promeneur les découvre après un parcours. Cette construction littéraire diffère de celle des archéologues purs, pour qui seul compte le relevé descriptif du bâtiment.

(16) Cécile Souchon, *op. cit.*, a noté cette différence : elle l'attribue à «une identité plus nette qu'ailleurs» et au fait que la Thiérache disposait d'un «matériau particulier : patois, constructions, traditions, événements». Je pense effectivement que les lettrés du nord du département se sont trouvés dans une situation où, ne disposant pas d'un fond architectural comparable à celui du Soissonnais et du Laonnois, ils ont été conduits à consacrer des objets culturels autres que ceux dont traitaient leurs collègues au sud. Néanmoins les patois, les coutumes sont toujours restés, à Vervins, aux marges des intérêts, jamais ils n'ont pris la place éminente de l'archéologie gallo-romaine ou de la publication de documents bruts. Quant au tournant vers l'ethnologie, qu'évoque C. Souchon, P. Noailles en suggère effectivement la nécessité au moment où il préside la Société archéologique de Vervins (1937-1938), mais je doute que ce virage ait jamais été pris, à moins d'identifier collecte de traditions populaires et ethnologie.

tionnels - fouilles, édifices religieux, monuments, biographies -, alors que Laon privilégie l'histoire culturelle - traitée principalement par le biais de biographies, de travaux sur l'histoire de l'enseignement - et «découvre», surtout après 1890, les bâtiments civils urbains ; ces études prennent en compte exclusivement les architectures laonnoises : palais de justice, hôtels, murs, souterrains, hôtel de ville.

Au cours des années 1880-1890, disparaissent les pères fondateurs (17), Périn (1882), Fleury (1883), A. Piette (1883), Fossé d'Arcosse (1887), De La Prairie (1893), Poquet (1897), Pécheur (1898). Cependant le style d'attitudes culturelles qu'ils ont établi persiste : à la manière des antiquaires-archéologues de la première moitié du siècle, les sociétaires continuent de présenter leurs études comme le résultat de trouvailles et pratiquent soit une *histoire-inventaire*, soit une *histoire-mémorial* (18).

L'histoire-inventaire consiste à accumuler données et documents, du moment qu'ils ont trait à la région ; elle se plaît aux détails, aux faits, à la reproduction de textes (19). L'histoire-mémorial a pour ressort un lien, une proximité, une affinité entre l'auteur et l'objet étudié : liens de propriété, de descendance, d'identité statutaire, d'origine ; la nature de ces liens est diverse, l'étude est sous-tendue, vivifiée par ces liens d'affinité (souvent de propriété) entre l'auteur et le monde local. Principaux objets auxquels se consacre l'histoire-mémorial : les lieux de mémoire (20) et les familles (21). Les rapports sur les excursions annuelles des sociétaires montrent de manière directe ces ressorts personnels et sociaux des curiosités, ces liens d'affinité et de propriété entre sujets et objets de recherche - en outre, la série de ces rapports livre un fameux témoignage sur les styles de vie des notables au sud de l'Aisne, sur l'intégration de lignées bourgeoises dans le patrimoine architectural aristocratique.

La Société archéologique de Vervins se constitue fin 1872, commence ses réunions régulières et ses publications en 1873. Création tardive ne

(17) Sur quelques pères fondateurs, et en particulier Edouard Fleury, Amédée Piette et l'abbé Pécheur, cf. Marc Le Pape, «Révolution locale, histoire locale» in Claudine Vidal, Marc Le Pape, *Des Provinciaux en Révolution*, Vervins, Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache, Association pour le Bicentenaire, 1990, p. 177-186. Sur Fleury et le milieu des Sociétés savantes de l'Aisne, cf. *Trois érudits du XIX^e siècle, Edouard Fleury (1815-1883), Etienne Midoux (1829-1890), Amédée Piette (1809-1883)*, Heures médiévales de Laon, Laon 1983. Cf. également Yves-Marie Lucot, *Husson dit Champfleury*, Creil, Dumerchez, 1990.

(18) Je regretterais que l'on discernât dans cette description un jugement de valeur sur telle ou telle pratique de l'histoire. Il s'agit seulement de mettre en relief des traits caractéristiques.

(19) François Hartog souligne le «vaste mouvement de retour au texte qui sous-tend et organise la culture du XIX^e siècle» : à la limite l'historien se mue en «simple copiste» (François Hartog, *op. cit.*, p. 148-155).

(20) Bâtiments habités par l'auteur ou qui le furent par un personnage, une lignée : «la maison natale de Champfleury» (*Bull. Laon*, XXXII, 1907), «une vieille maison» (*Bull. Laon*, XXXIII, 1910), etc.

(21) «Note sur les Simon de Bucy et le vieux château de Bucy-le-Long» (*Bull. Soissons*, t. 14e, 3e série, 1907), «Souvenirs sur le maréchal Sérurier et sa famille» (*Bull. Laon*, XXXV, 1913), etc.

signifie pas particularisme ou différence culturelle : plusieurs des fondateurs vervinois (22) sont de longue date engagés dans les institutions de mémoire du département, certains membres actifs de ces institutions sont influents dans l'arrondissement vervinois. Il s'agit bien d'une extension, d'un développement du réseau archéologique existant, non pas de l'émergence d'un projet nouveau. En témoignent du reste la série des travaux, les intérêts dominants.

Recherches d'archéologie gallo-romaine : la Société fonctionne comme lieu d'enregistrement des trouvailles, ceci demeure une constante entre 1873 et 1905. Mais nous ne sommes plus à l'époque du second Empire, la recherche des passages de César dans l'Aisne est démodée. Pourtant, Eugène Mennesson commente l'Histoire de Jules César (23) et juge encore nécessaire de démontrer que Macquenoise n'est pas le camp de l'un des officiers de César (La Thiérache 5, 1877, pp. 128-135), et probablement même pas un camp romain ; en 1880, dénouement : à nouveau intervient Mennesson, mais associé à un géologue, François Rogine (en fait l'acteur principal de ce dénouement). Tous deux démontrent que les prétendus retranchements de Macquenoise ne sont qu'une carrière exploitée probablement à l'époque romaine (La Thiérache 7, 1880, pp. 118-123 et 124-130), l'entreprise de désenchantement supprime l'objet du débat, les retranchements romains de Macquenoise étaient imaginaires (24). L'influence de F. Rogine et son succès attestent l'ouverture des lettrés, tous imprégnés de culture latine et la plupart de formation juridique, à une culture scientifique, positiviste ; cependant cette influence véritablement savante n'opère qu'au coup par coup, sans devenir hégémonique et faire généralement accepter ses exigences, ses normes de compétence.

Les entreprises de fouilles et d'observations méthodiques sur le passé romain de l'arrondissement occupent la société jusqu'en 1882, puis l'intérêt archéologique ne disparaît pas mais il s'agit par la suite principalement de décrire des trouvailles, non de répondre à des interrogations collectives ; l'énergie fondatrice s'essouffle après «une dernière excursion au camp de Macquenoise» (25). Cependant le passé romain, durant ces dix premières années (1872-1882), n'a jamais été un domaine prééminent, plus prestigieux que d'autres. C'est exactement à la même époque que les églises fortifiées font l'objet de monographies, que des textes parais-

(22) Edouard Piette et Amédée Piette furent membres de la Commission des Antiquités départementales créée en 1840. Amédée Piette fut membre fondateur de la Société académique de Laon (1850) et membre titulaire de la Société de Soissons à partir de 1868.

(23) Napoléon III, *Histoire de Jules César*, 1865.

(24) Le camp de Macquenoise a longtemps passionné les lettrés vervinois. En 1841, un rapport était présenté devant la Commission des Antiquités du département de l'Aisne afin d'obtenir que des fouilles établissent l'origine du camp (*La Thiérache*, 1865, pp. 95-101). En 1873, lorsqu'est entreprise une nouvelle liste des monuments historiques, la Société de Ver vins fait une seule proposition de complément au classement ancien : le camp de Macquenoise (*La Thiérache* 1, 1873, p. 121 et 175), alors rangé dans la catégorie des monuments de l'époque gallo-romaine.

(25) François Rogine, «Une dernière excursion au camp de Macquenoise», *La Thiérache* 8, 1881-1882, p. 197-207.

sent sur les abbayes, qu'une publication régulière, en feuilleton, livre les minutes d'un notaire vervinois. Aucun des objets savants, séculiers ou religieux, aristocratiques ou bourgeois, ne manquent, comme si, à défaut du cumul des savoirs que procure leur ancienneté aux institutions de Laon et Soissons, cette Société s'était donné pour objectif de parcourir, en dix ans, les itinéraires de savoir déjà consacrés ailleurs, auparavant. D'où cet élan qui, de fait, développe chez les sociétaires une curiosité polymorphe et les conduit à reprendre à leur compte toutes les techniques de connaissance éprouvées, même pour en systématiser (parfois) l'usage.

Cette disposition, qui consiste à systématiser l'usage d'une technique de connaissance, se montre en particulier dans le parti tiré des sources notariales. A Soissons, ces dernières firent l'objet de communications répétées (26), mais jamais elles n'ont donné lieu à une édition aussi continue, aussi littérale et intégrale que dans la série des bulletins vervinois. Cette publication traduit un intérêt pour «l'histoire intime des diverses classes de la société française» (27), pour «l'organisation intime et les conditions économiques d'un état social disparu», pour «l'esprit et la lettre du droit coutumier» (28), cependant je ne vois pas là une pratique anticipatrice de l'histoire sociale, bien plutôt un effet de la *passion d'inventaire* : rien ne doit échapper à l'enregistrement, même ce qui paraît sans valeur aux contemporains, telles ces minutes «entamées par les rongeurs et la moisissure» qu'un héritier «fit enlever pour être vendues au poids au profit de ses serviteurs» (29) ; récit exemplaire où l'érudit local se décrit comme un conservateur, qui travaille à sauvegarder, organiser, commenter et restituer des matériaux : sauver, préserver des vieux papiers menacés du pilon équivaut dans ce récit aux interventions, ailleurs, en faveur des monuments menacés par les vandalismes modernes. Ce discours illustre la situation particulière d'une société archéologique dont l'aire d'action est dépourvue d'un capital architectural ou historique prestigieux (30), ses membres sont entraînés (contraints) à faire feu de tout bois, à élargir l'inventaire. D'où cette curiosité pour des objets que longtemps l'attitude esthétique des Soissonnais et des Laonnois a marginalisés : coutumes locales, patois, églises fortifiées, plaques de cheminée, minutes notariales, inventaires après décès. Encore une fois, il ne s'agit pas là d'une sorte d'anticipation scientifique, l'originalité de ces amateurs du passé ne consiste pas à pratiquer l'histoire sociale ou l'ethnologie sans le savoir, mais plutôt à faire de nécessité vertu, à ouvrir le champ de leurs curiosités, sans régler leur activité sur la hiérarchie des intérêts généralement acceptée autour d'eux, voire par eux-mêmes.

(26) Cf. à partir de 1855, les communications périodiques de M. Suin (notaire) consacrées aux minutes des notaires de Soissons à la fin du XVI^e siècle (*Bull. Soissons* 9, 1854, pp. 260-268 et les bulletins des années suivantes).

(27) Edouard Piette, «Les Minutes historiques d'un notaire de Vervins. XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles», *La Thiérache* 1, 1873, p. 166.

(28) Eugène Mennesson, «Actes d'un notaire de Vervins au XVIII^e siècle», *La Thiérache* 11, 1886, p. 6.

(29) E. Piette, art. cit., p. 166.

(30) Par prestigieux, je veux dire prestigieux selon l'esthétique explicite des milieux provinciaux actifs dans les sociétés savantes de cette époque.

VALEUR ESTHÉTIQUE DES ÉGLISES FORTIFIÉES

A la fin du XIX^e siècle, un cycle esthétique s'achève pour les églises fortifiées de Thiérache. Deux d'entre elles - Lavaqueresse et Esquehéries - figuraient dans le premier classement des monuments historiques du département ; ce classement avait été précédé et préparé par une tournée (1830-1831) et un rapport de Ludovic Vitet, inspecteur général des Monuments historiques ; pour le département de l'Aisne, la liste comportait vingt-huit édifices dont quatre dans l'arrondissement de Vervins (31). Une commission départementale, destinée à préparer un nouveau classement, fut réunie en 1873. Edouard Fleury en est le rapporteur (32), il remarque que la liste ancienne ne comprend «que cinq églises de village» : «dans l'arrondissement de Vervins, celles d'Esquehéries et de Lavaqueresse, ces deux dernières n'ayant absolument aucune valeur artistique et monumentale, et dont la Commission demanda, à juste titre, on le verra, le déclassement» (33). Elles furent déclassées en 1894 (Lavaqueresse) et 1897 (Esquehéries). Cependant la commission de 1873 avait proposé de retenir comme type des «églises militaires», l'église d'Origny-en-Thiérache (34), mais cette proposition n'eut pas de suite. Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, l'esthétique et la culture savantes propres aux détenteurs locaux du pouvoir de classer ont achevé de mettre à l'écart les architectures «simples» : elles cessent même de devenir objets d'une curiosité historique régulière après 1885.

Au cours des années 1930, se déclare une sorte de «révolution» esthétique. Elle se manifeste d'abord de manière discrète, administrative : le 16 mai 1931, l'église de Burelles est classée monument historique. Parallèlement, une sorte de lobby parisien se constituait autour de l'avocat André Leroy, président des Picards de l'Aisne à Paris (35). Voici comment ce dernier présente sa découverte des églises fortifiées :

25 juillet 1938, lettre de A. Leroy à Pierre Noailles - «*J'ai fondé la société «Les Picards de l'Aisne à Paris» à la fin de l'année 1922, grâce à la bienveillante autorité de M. le Général Legand-Girarde. J'ai organisé toutes les manifestations de cette société, soit une centaine de matinées à la Sorbonne, une douzaine d'excursions, six ou sept galas, etc...*

J'ai surtout constitué à mes frais une collection de 6 000 clichés à projections représentant, au cours du jour, plus de 30 000 francs [...].

J'ai été littéralement emballé par la Thiérache, berceau de ma famille paternelle. J'ai prospecté ce pays, presque inconnu, avec la joie d'un «découvreur» de terres vierges.

(31) Outre Esquehéries et Lavaqueresse, l'église de Saint-Michel et le bas-relief du tympan de l'église d'Aubenton.

(32) Son rapport se transforma en un ouvrage de quatre volumes : *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, Paris, 1878, 1879 et 1882.

(33) Edouard Fleury, *op. cit.*, 1878, p. 16-17.

(34) Edouard Fleury, *op. cit.*, 1878, p. 10 et 1879, p. 236-237.

(35) Dénomination exacte de cette association : *Société Académique. Les Picards de l'Aisne à Paris. Vermandois, Thiérache, Laonnois, Soissonnais, Valois*.

Quel plaisir de partir à l'aventure et d'ajouter à mon tableau de chasse (photographique) une nouvelle église fortifiée, un nouveau colombier, une nouvelle maison au toit caractéristique !

J'ai organisé quatre matinées thiérachiennes à la Sorbonne dont une radiodiffusée par la Tour Eiffel.

J'ai fait une causerie sur la Thiérache, en novembre 1937, au Poste Radio-Paris. [...] j'ai écrit pour la Revue du Touring-Club de France (36) l'étude sur la Thiérache que vous connaissez et qui a été reproduite par le Démocrate, l'Indépendant de St-Quentin, l'Avenir de Guise et, en partie, par le Courrier de l'Aisne.

J'ai reçu, à la suite de cet article, de nombreuses lettres de personnes me demandant des explications complémentaires sur les églises fortifiées ou les villages de Thiérache. Le secrétaire général du T.C.F. en a reçu davantage et m'a dit que cette étude avait fait sensation.

(Je m'excuse d'être si peu modeste !).

Je suis né à St-Quentin, le 22 septembre 1897, d'un père thiérachien et d'une mère laonnoise.

Etudes : Lycée Henri-Martin de St-Quentin, Collège de St-Servan, Collège Rollin à Paris. Faculté de Droit de Paris.»

La série des initiatives parisiennes conduit, en 1937, à une cristallisation locale. En bref, la Société archéologique de Vervins, qui ne tenait plus de réunion régulière depuis 1905 et comptait en 1925 sept membres, est restaurée «de l'extérieur» par une alliance entre «parisiens» et «autochtones». En ce qui concerne les adhérents pour l'année 1937, ils sont au nombre de 189, dont 130 (69 %) résident localement et 37 (20 %) à Paris (37). Cependant l'analyse des archives de la Société montre que le dynamisme de cette opération repose sur trois personnes : sur place, le principal rôle est tenu par Eugène Creveaux, à Paris (et Vervins, où leurs séjours sont fréquents) par le couple Pierre et Henriette Noailles (38).

(36) André Leroy, «La Thiérache», *Touring-Club*, mars 1938, p. 83-95.

(37) En 1937, la Société passe de 7 membres à 189 ; outre les Parisiens et les autochtones, 17 adhérents résident dans le nord de la France (Picardie, Nord) et 5 dans d'autres départements.

(38) Pierre Noailles est originaire de la Gironde, il épouse en 1925 Henriette Duflot, qui elle-même appartient à une famille dont plusieurs membres furent actifs dans les premières institutions de mémoire locales : Albert Duflot, père d'Henriette, appartient à la Société archéologique vervinoise de 1884 à sa mort (1899), tandis que Mme Albert Duflot fut la seconde femme reçue dans les rangs de cette Société. Importants propriétaires fonciers, les Duflot s'étaient créés d'incontestables positions de notabilité dans l'arrondissement de Vervins depuis la fin du XIX^e siècle. Le ménage Noailles-Duflot symbolise l'alliance Parisiens-autochtones : en effet, son mode de vie - celui lié aux obligations d'un professeur de droit qui alterne des périodes d'activité parisienne et de résidence provinciale - lui permet d'être effectivement présent sur les deux scènes, outre que les Noailles-Duflot entretiennent une correspondance considérable avec Vervins quand il sont à Paris, avec Paris quand il sont à Vervins : lettres quasi journalières à Creveaux au moment de préparer la sortie des *Bulletins*.

Sur Eugène Creveaux (1876-1957), cf. M. Le Pape, «Révolution locale, histoire locale», *op. cit.*, p. 180. Entrepreneur en constructions métalliques, maire radical de Vervins entre 1931 et 1933, journaliste anticlérical prolix. Creveaux rédigea de nombreuses études sur la Révolution française dans l'Aisne : ce fut certainement, en son temps, le plus systématique lecteur d'archives locales et départementales.

Le 27 janvier 1937, P. Noailles est élu président de la Société archéologique, Eugène Creveaux, secrétaire, Fernand Gobert (39), greffier au tribunal civil de Vervins en est le trésorier. Durant deux années ce bureau parvient à entretenir une véritable effervescence : réouverture du musée, conférences publiques (40), rassemblement d'invités prestigieux, reprise des liens avec les sociétés d'histoire de la région, publication de bulletins (1937, 1940 paru en 1945, 1949), de brochures et d'un ouvrage consacré aux églises (41).

Une seule catégorie d'édifices suscite des initiatives répétées du collectif savant au cours de ces années 1937 et 1938 : les églises fortifiées. En effet, les nouveaux découvreurs célèbrent celles-ci comme un symbole touristique en même temps qu'ils les constituent en objet de recherches. La condition de cet élan me semble une révolution esthétique - le mot révolution n'est ici employé que pour marquer une différence essentielle entre le monde culturel et esthétique des premiers observateurs de ces monuments simples, et le contexte culturel des années 1930. Les textes de Hanotaux, Leroy, Loize et Noailles, autrement dit des «Parisiens», témoignent en effet d'un accord sur la qualité esthétique de l'art «populaire» (ou «folklorique»). Quelles sont les caractéristiques de ce nouveau discours esthétique ? :

- il porte sur le paysage en même temps que sur le monument,
- il insiste sur les couleurs des monuments,
- il estime la valeur des églises à la simplicité et à l'équilibre de leur architecture.

Ce goût, ainsi exprimé, n'est pas partagé par le seul sociétaire «autochtone» qui ait alors écrit. Au contraire des lettrés parisiens, E. Creveaux, en qualifiant les églises comme «vraiment l'expression d'un art populaire», veut souligner à quel point elles sont un art «inférieur» : «On chercherait en vain de ces petits riens qui attestent de la part de l'artisan une preuve de goût, le souci du travail bien fait, le sentiment de la grâce, l'amour de ce qui est beau (42).

(39) Fernand Gobert, membre de la municipalité radicale-socialiste de Vervins : élu pour la première fois en 1925. 1er adjoint en 1931 (Creveaux étant maire), et tête de la liste radicale-socialiste qui fut battue aux élections municipales de mai 1935 (Archives de l'Aisne, 3M 23 et 3M 24).

(40) Plusieurs traitent des églises fortifiées : notamment le 18 décembre 1938, amphithéâtre Descartes, à la Sorbonne et le 3 décembre 1938, à Vervins.

(41) «*Les Églises fortifiées de la Thiérache*. Trente lithographies originales par Albert Lemasson avec une étude *Les Églises fortifiées de Thiérache dans l'Histoire de France* par Gabriel Hanotaux de l'Académie française précédée de *Sur les chemins de Thiérache* par Jean Loize», Société archéologique de Vervins, 1938.

(42) Eugène Creveaux, *Les églises fortifiées de la Thiérache*, Vervins, Imprimerie du «Démocrate de l'Aisne», 1939, p. 35.

Contraste des jugements de goût parisiens et autochtones ; cette opposition ne peut véritablement se comprendre que si on la rapporte au développement, à Paris, des institutions de savoir ethnologique, au développement de l'intérêt pour les folklores et à l'émergence d'une curiosité à la fois scientifique et esthétique pour les architectures rurales (43) : le goût du rustique et du pittoresque est revendiqué et importé par les Parisiens, ce goût leur donne le sentiment de découvrir des architectures inconnues, qu'ils qualifient «d'extraordinaires» : des églises de village, en brique.

Marc LE PAPE

(43) Sur la «découverte» des architectures rurales, on peut consulter deux études publiées dans un numéro spécial des *Etudes rurales* (n° 117, janvier-mars 1990) consacré à «L'architecture rurale : questions d'esthétique» : Isac Chiva et Françoise Dubost, «L'architecture sans architectes : une esthétique involontaire ?» et Philippe Bonnin, «L'utile et l'agréable. La question de l'esthétique dans l'enquête d'architecture rurale du musée national des Arts et Traditions Populaires (1943-1947)».

Il y a dans les années 30 une sorte de préhistoire sociologique du classement des édifices relevant de «l'architecture vernaculaire», classement qui sera effectué bien plus tard, quand il sera effectué. Sur les différentes phases du classement dans le cas de la Franche-Comté, cf. Anne Gotman, «L'entreprise municipale de patrimoine», in J. Davallon (dir.), *Claquemurer, pour ainsi dire, tout l'univers*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1986, p. 127-183.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE RÉGIONALE DE VILLERS-COTTERÊTS

Année 1991 Composition du Conseil

| | |
|--------------------------------|---|
| Président | M. Roger ALLÉGRET |
| Vice-présidents | MM. Alain ARNAUD, Michel DESLIONS, Claude VIVANT |
| Secrétaire | M. Yves TARDIEU |
| Secrétaire-adjoint | M. Eric THIERRY |
| Trésorière | Mme Christianne TOUPET |
| Trésorière-adjointe | Mme Catherine MASCITTI |
| Membres | Mme Suzanne MASSET, MM. Franc-Louis DEPOUTOT, Jean-Luc FRANÇOIS, Robert LEFEBURE, Serge ODEN, Jean-Marie TOMASINI, François VALADON |
| Président d'honneur | M. Marcel LEROY |
| Vice-président d'honneur | M. Léon VERGNE |

Activités de l'année 1991

Avec environ 220 membres actifs, la société se situe en bonne place parmi ses consœurs de l'Aisne. Cependant si l'on rapporte ce nombre à celui de la population de Villers-Cotterêts le pourcentage peut paraître faible, à peine 3 %, mais si on le compare au nombre de foyers, la proportion est beaucoup plus élevée, sans doute 6 %. Les Cotteréziens d'ancienne ou nouvelle souche ne sont pas indifférents au passé historique de leur région ; il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'intérêt, certes passager mais réel, que ses habitants ont montré lors des manifestations du cinquième centenaire de la signature par François 1^{er} de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts ou encore plus récemment, lors de la sortie du livre de Melle Christiane Riboulleau sur le château.

Démontrer la vitalité des groupes associatifs était le but que s'étaient assignés les organisateurs du Forum des associations à l'initiative et avec la participation active de la Municipalité de Villers dont le maire, le docteur Bouaziz, est un ardent protecteur de notre patrimoine historique et architectural. La société, cela va de soi, y avait créé un stand attractif qui par quelques éléments bien choisis dans les collections importantes mais peu visibles du Musée du vieux Villers, a attiré de très nombreux visiteurs.

Un concours d'énigmes historiques, récompensé par plusieurs prix, excitait la sagacité de plusieurs dizaines d'amateurs. Si une dizaine d'adhésions nouvelles peut paraître un résultat modeste le «branle» était donné et nous espérons bien que de semblables efforts dans les années prochaines porteront leurs fruits.

Le programme de nos réunions et de nos sorties s'est maintenu à un bon niveau culturel tout en prenant des sujets chers aux Cotteréziens, intéressés au premier chef par leur ville et son environnement.

16 FEVRIER - Assemblée générale. Traditionnellement, la première séance de l'année est consacrée en février à l'assemblée générale. Cette fois-ci un hommage à Nino Mascitti, le carrier de Bonneuil, lui donnait un caractère à la fois solennel et émouvant. Par un montage audio-visuel l'épouse d'un de ses petits-fils, Catherine Mascitti ressuscita le rôle primordial joué par ce «patron» mécène dans la restauration de monuments anciens : Lieu restauré, Vauclair, le moulin de Largny, la chapelle du Berval : quelques exemples du jalonnement d'une œuvre où Nino sans jamais se vouloir le maître-d'œuvre, apportait ses pierres incontournables.

16 MARS - Le chemin de fer de Villers-Cotterêts à Port-aux-Perches. Le 16 mars Yves Tardieu, notre dévoué et infatigable secrétaire, fit revivre dans une conférence richement illustrée le chemin de fer de Villers-Cotterêts à Port-aux-Perches, au bord du canal de l'Ourcq, près de Silly-la-Poterie. A dire vrai ce chemin de fer ignorait la locomotive qui était remplacée par deux forces motrices : la gravité pour l'aller grâce à la pente naturelle, et les chevaux pour le retour. Sa construction achevée en 1848 sous l'impulsion du Comte Charpentier, seigneur d'Oigny-en-Valois, fut une prouesse technique, mais aussi une catastrophe financière.

A partir de 1885 cette ligne eut une nouvelle destinée en devenant un tronçon de la voie ferroviaire Compiègne - La Ferté-Milon. Mais pour en savoir davantage il suffira de se reporter à l'article d'Yves Tardieu publié dans le présent bulletin.

En complément, s'est tenue une fort intéressante exposition sur le même sujet, en collaboration avec la revue «La Rabouilleuse de Dampleux» qui avait réuni un remarquable ensemble de documents dont une partie venait des archives de l'auteur.

20 AVRIL - Sur les traces d'Agnès Sorel. Le 20 avril Louis Patois fit revivre une figure symbolique de la première moitié du XV^e siècle : Agnès Sorel. Celle que l'on surnomma la Dame de Beauté serait d'origine picarde, étant née vers 1415 à Coudun, près de Compiègne. Elle devint maîtresse et conseillère du roi Charles VII et lui donna quatre filles ; elle mourut à Jumièges, en 1450. Son influence plus ou moins occulte sur les affaires du royaume de France donna l'occasion à Louis Patois de dresser des portraits hauts en couleurs des principaux personnages de l'époque et notamment de personnalités aussi dissemblables qu'Isabeau de Bavière et Jeanne d'Arc. Comme il se doit désormais une belle série de diapositives illustraient cette causerie très réussie.

25 MAI - Denis Defente, nouveau conservateur du Musée Alexandre Dumas. Denis Defente est le nouveau conservateur du Musée de Soissons et à ce titre a également en charge la conservation du Musée Alexandre Dumas de Villers-Cotterêts. C'est à ce titre plus particulièrement que la Société Historique avait demandé au nouveau «patron» d'un musée qui nous est cher, de venir exposer son activité et ses projets.

Le 25 mai Denis Defente, archéologue menant aussi bien des fouilles au Laos que dans la vallée de l'Aisne, est venu nous faire part de son souhait de redonner une vie plus active tant au Musée Alexandre Dumas qu'au Musée du vieux Villers un peu délaissé aujourd'hui. Pour commencer, il a entrepris, dans l'étroite plage de temps qu'il peut lui consacrer, l'inventaire systématique des collections. Il souhaite une politique d'acquisition de documents nouveaux et de conservation de documents anciens fragiles ; enfin, avec l'aide de la mairie de Villers il étudiera un programme de rénovation des locaux. Ces vastes projets auxquels est associée notre Société historique, ne pourront se réaliser que sur une période relativement longue faute de disposer de moyens financiers suffisants et de temps disponible des bénévoles...

25-26 MAI - Exposition Anne Morgan. L'exposition de photographies anciennes, documents et objets relatifs à l'action humanitaire et sociale de l'américaine Anne Morgan et de son Comité pendant et après la guerre de 14/18 et au lendemain de la seconde guerre mondiale, n'avait pu être présentée à l'époque de la conférence. Enfin disponible elle a été montée et commentée par Alain Arnaud notre vice-président qui se consacra pendant ces deux journées à mettre en valeur une œuvre peu connue mais très efficace. Tout ce qui touche aux régions dévastées intéresse toujours vivement un «carré» de vieux Cotteréziens témoins de cette époque héroïque mais pour quelques jeunes intelligemment préparés, la visite a également été très attirante.

15 JUIN - R.P. Courtois, l'art cistercien. Le Père Courtois est le guide du Chemin des Dames mais surtout des fouilles de Vaclair et du jardin médicinal de cette abbaye. Le 15 juin il est venu transmettre son amour pour l'art cistercien à un auditoire très attentif à un exposé aussi clair que profond des règles d'une architecture immuable pendant des siècles parce que fonctionnelle et sobre. Sa conférence fut l'un des grands moments de la vie de notre société.

30 JUIN - Visite de Vaclair. Vérifier *in situ* les témoignages de l'art cistercien dans cette abbaye de Vaclair dont les ruines ont été si minutieusement fouillées par le Père Courtois, était presque une nécessité après sa conférence. Sous sa houlette et pendant plus de deux heures cette visite enchantait les nombreux membres qui avaient tenu à voir ou revoir un lieu si proche de chez eux et si chargé d'histoire.

Jean-Marie Tomasini qui fait partie depuis deux ans de notre Conseil d'administration est un historien local qui se consacre depuis plus de vingt ans aux sources de l'histoire de sa petite patrie. Il a publié une somme de ses recherches sous le titre «Crépy-en-Valois, mille ans d'histoire». Il a bien voulu présenter à l'un de nos samedis mensuels une fresque historique axée sur la bourgade de Crépy au Moyen-Age : petite par sa population mais grande par ses seigneurs Raoul IV et Philippe d'Alsace qui assurèrent un temps sa grandeur et sa prospérité.

26 OCTOBRE - Visite au palais du Louvre et au Sénat. Les sorties parisiennes ont toujours eu la faveur de nos membres car, en dépit de la proximité de la capitale, les déplacements des Cotteréziens sont loin d'avoir permis d'achever la découverte de ses lieux historiques. Les palais du Luxembourg et du Louvre, choix royaux que Christiane Toupet avait judicieusement sélectionné, attirèrent plus d'une cinquantaine de sociétaires.

Un compte rendu succinct ne permet pas de retracer ces visites guidées par des conférenciers avertis ; signalons simplement que les salons du Sénat ne sont pas lieux publics et sont seulement entr'ouverts sur rendez-vous à des groupes choisis et que la visite des restes du Louvre de Charles V dégagé après d'importantes fouilles archéologiques est une nouveauté encore peu connue. Un petit circuit en autocar organisé par Suzanne Masset permet de découvrir la statue d'Alexandre Dumas, au carrefour de Courcelles : de quoi combler d'aise les participants.

10-11 NOVEMBRE - Exposition sur les monuments aux morts de 14/18. Alain Arnaud est véritablement notre spécialiste pour tout ce qui touche à la première guerre mondiale. Dans cette exposition entièrement conçue et réalisée par lui, notre vice-président a su opérer la résurrection des monuments aux morts de notre région, objet de vénération le jour de la commémoration de l'Armistice mais que le citoyen côtoie par ailleurs journallement sans chercher leur identité.

Une réunion exceptionnelle et inédite de photographies et documents sur une période douloureuse de notre histoire fit ouvrir les yeux à de nombreux Cotteréziens, sans distinction d'âge.

Un film vidéo, obligeamment prêté par le Secrétariat aux Anciens Combattants donnait à cette exposition une touche artistique et même romantique à laquelle les visiteurs étaient loin de penser, en entrant à la Maison du Parc.

16 NOVEMBRE - Gloire à nos morts. Alain Arnaud se devait de nous présenter une conférence sur ce sujet qui complétait les documents de l'exposition. Après le traité de paix de 1919, célébrer dignement le million de morts des Poilus de la Grande Guerre devenait une affaire d'État, mais aussi juridique et communale. Derrière l'érection des monuments aux morts se profile une foule de problèmes de financement, de création artistique, d'inauguration, que l'on a peine à imaginer aujourd'hui.

Notre historien a fait œuvre de pionnier dans ce domaine et ses commentaires sur le monument de la place du docteur Mouffliers à Villers-Cotterêts resteront, avec sa documentation photographique, dans les archives de notre société.

20 DECEMBRE - Villers-Cotterêts par la carte postale. M. Detrée a réuni une série importante de cartes postales sur les anciennes rues et monuments de Villers. Il avait confié le soin à Yves Tardieu de les transformer en diapositives et d'en faire le commentaire historique. Historique parce que les plus anciennes cartes remontent au début du siècle et que celles dont les vues sont prises entre les deux guerres traduisent aussi un grand bouleversement dans l'aspect actuel de nos rues.

Aucun Cotterézien, qu'il soit de souche ou nouvel arrivant, n'est resté insensible à ces évocations si tangibles des aspects des rues d'une cité qui, sans pouvoir s'enorgueillir de grands monuments, a vu disparaître son beffroi, sa statue d'Alexandre Dumas, ses vieilles fontaines. Mais cependant c'est avec satisfaction qu'ils ont vu que la Vènerie, l'hôtel du Régent, l'hôtel de la Pomme d'Or devenu magasin Obe etc... étaient toujours en place. Le cœur de la ville n'a donc pas beaucoup changé, le cœur des Cotteréziens amis des vieilles rues, non plus.

Un chemin de fer en forêt de Retz

Le 1er juillet 1966, la S.N.C.F. fermait définitivement la ligne Compiègne-La Ferté-Milon, par Pierrefonds et Villers-Cotterêts, dont seul le trafic marchandises subsistait depuis 1948.

Cette ligne, ouverte le 20 janvier 1884 de Compiègne à Silly-la-Poterie, puis le 21 novembre 1885 jusqu'à La Ferté-Milon, avait remplacé, de Villers-Cotterêts au Port-aux-Perches près de Silly, un curieux chemin de fer sans locomotive, fruit de l'ingéniosité du comte Charles-Esprit Charpentier, d'Oigny-en-Valois.

Ce chemin de fer industriel, mis en service le 1er mai 1839, devait permettre d'acheminer jusqu'à la rivière d'Ourcq les produits de la forêt de Retz et des carrières voisines, et faciliter ainsi leur transport sur Paris.

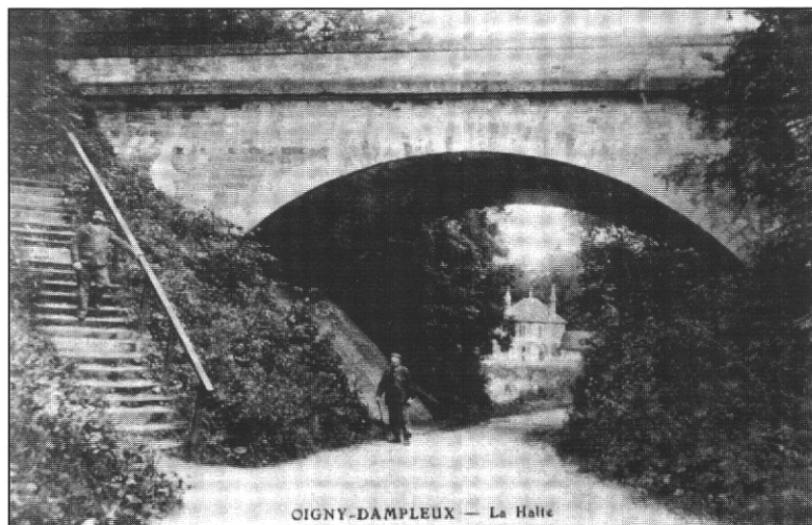


Chemin de fer du Port-aux-Perches

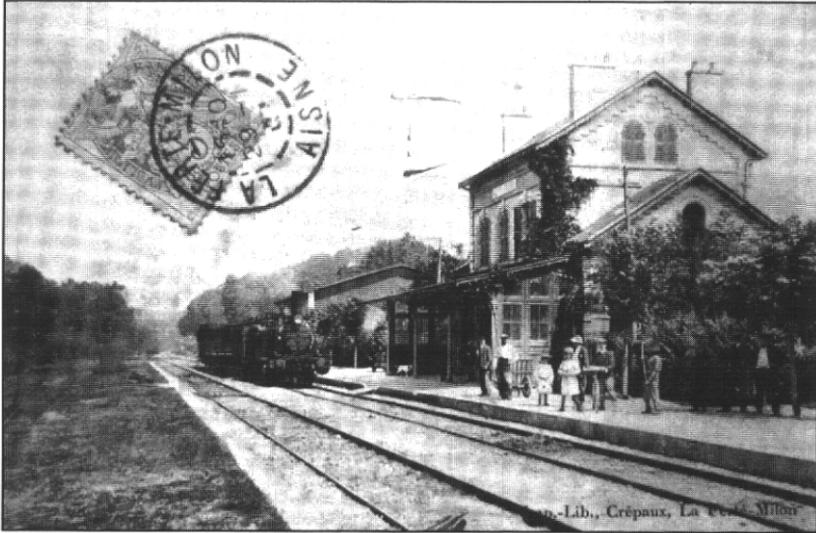
Au fond de Dampleux : au premier plan, la plateforme de la voie «Charpentier», à l'arrière, la maison de service et le pont sous lequel passait la voie.



Ligne de Compiègne à la Ferté-Milon
Passage à niveau des Châtaigniers, proche du parc du château.



Ligne de Compiègne à la Ferté-Milon
*La halte de Oigny-Dampleux (sur le pont). Au fond, la maison de service
du chemin de fer du Port-aux-Perches*



*Ligne de Compiègne à la Ferté-Milon
La gare de Silly-la-Poterie et le train pour La Ferté-Milon.*

Le dernier train pour Port-aux-Perches

DES RUS DE FLOTTAGE AU CHEMIN DE FER «CHARPENTIER»

En 1562, reprenant un projet de François I^{er} qui, le 27 mai 1520, avait accordé au Prévôt des marchands et aux échevins de Paris «*le droit de faire curer, nettoyer et rendre navigables, tant les dits rus et rivières de Seyne, Vanne, Morin et Ourcq, et desmolir tout moulin qui nuirait à la navigation, au-dessus et au-dessous de la dicte Ville, en ayant soin de le faire estimer justement et loyalement, afin que son propriétaire possesseur en soit satisfait*», Catherine de Médicis faisait entreprendre les travaux de canalisation de la rivière d'Ourcq, travaux qui devaient ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de la forêt de Retz.

En 1564, le canal terminé, l'Ourcq était navigable, et les premiers bateaux construits tout exprès, longs et étroits, appelés «flûtes», quittaient La Ferté-Milon où une «*solemnitez avec esbats publics*» avait marqué l'inauguration du nouveau canal.

Fêtes également à Paris pour saluer l'événement : on tira le canon et le Prévôt des marchands, les échevins et le Corps de Ville assistèrent à l'arrivée des premiers bateaux. Catherine de Médicis elle-même, voulant participer à la fête, et marquer au Prévôt des marchands sa satisfaction, lui fit présent de deux bateaux chargés de bois.

«Il arriva à Paris (dit Henri Sauval) ceste dicte année 1564, des bateaux longs et étroits, en forme de flutes, par un nouveau canal de riviesre tombant en la Marne et icelle en la riviesre Seine» (Antiquités de Paris).

Les flûtes ne portaient point de bois d'industrie ni de bois de corde ; elles contenaient des espèces de fascines qui excitèrent vivement la curiosité des Parisiens.

«C'estoit (dit Claude Malingre) des boys légers, fendus en cartiers et assemblez comme fascines, et pour ce qu'ils estoient provenans de la forest de Rezt qui est celle à l'entour de Villiers-Cotterez en Picardye, on les appela des "costerez" ».

Costerezt, costerets, costerez, cotterets, cotrets», l'orthographe varie selon les auteurs et ce nom se retrouve dans quelques expressions fort plaisantes : on peut être «sec comme un cotret» (fort maigre) ou avoir des «jambes de cotrets» (aux mollets absents), on peut recevoir un «coup de cotret» (de bâton) ou menacer quelqu'un de lui «donner de l'huile de cotret» (de lui caresser l'échine avec un bâton).

Voilà bien de quoi flatter notre amour propre cotterézien ! Mais...

Mais mon ami Marcel Leroy, voulant en savoir plus, s'est livré à de patientes recherches sur l'origine de ce nom, et voici quelques-unes de ses découvertes :

Dès 1442, à Paris on vendait déjà *«le cent de cotterets pour vingt sous paris»* (Journal de Paris, an 1442).

Une phrase semblable peut être relevée dans le «Ménagier de Paris», un des premiers recueils d'économie domestique et de recettes culinaires, édité en 1393 :

«En grève, un cent de costerez de Bourgogne»...

Dans le Dictionnaire de l'ancienne langue française qui fait autorité, le Godefroy, on lit au mot costeret, ou cotteret, ou costret : charge, panier, botte... et l'on rencontre le mot dès 1295.

De la botte au fagot... le pas est facile à franchir. Pour donner des détails supplémentaires sur l'origine du mot, on peut se reporter au «Dictionnaire étymologique français» édité à Bâle, qui se réfère à une charte de 1298 qui fait elle-même allusion aux Règlements sur les Arts et Métiers de Paris rédigés entre 1261 et 1270. C'est bien un petit fagot, aussi à Nantes, également en Saintonge.

Et Marcel Leroy de conclure : «*Je n'ai pas voulu démontrer que le mot cotret ne venait pas de Villers-Cotterêts, ou de sa forêt, mais à l'aide des citations reprises dans les différents ouvrages cités, je pense pouvoir dire qu'il est bien antérieur à 1564 et à Catherine de Médicis*».

«*Fagot de bois court et de grosseur moyenne*» selon la définition du cotret donnée dans le Larousse, les expressions ci-dessus montrent que cette appellation désigne, par extension, chacun des bâtons ou morceaux de bois du fagot.

C'est encore un dictionnaire, l'Encyclopédie de Diderot qui nous donne d'intéressants détails sur le fagot, objet de cette digression :

Coteret : assemblage de plusieurs morceaux de menus bois, soit de taillis, soit de quartier par le moyen de deux hares (dans le fagot, les morceaux de bois sont liés avec une hare seulement). Il doit avoir 2 pieds (65 cm) de longueur sur 17 à 18 pouces de grosseur (46 à 48 cm).

On mesure avec une chaînette, afin de donner aux cotrets une grosseur uniforme et conforme à l'usage des lieux ; s'il faut ôter quelques bâtons, on «châtre le cotret».

*
* *

Outre les cotrets, d'autres sortes de fagots étaient acheminées sur Paris par la voie du canal.

Les manifestes de chargement font état de bourrées (fagots de menu bois) de margotins (petit fagots de brindilles pour allumer le feu) et de falourdes (gros fagots de bûches liées ensemble).

*
* *

Expédie du tonne de Villers-Cotterêts En Paris de
St Denis les monts No 1733 & 10820 a No 63ime
fil 46 de No 6 Montmorency 1600 Cotrets pour Paris
Villers-Cotterêts le 19. 8^{bre} 1864
D Bureau

Pendant plus de trois siècles, la majeure partie des bois exploités en forêt de Retz, principalement destinés au chauffage, sera acheminée sur Paris par voie d'eau - le hêtre, dont notre forêt est si riche, ne constituait-il pas l'un des meilleurs bois de chauffage qui soit ?

Ce système de transport par eau entraîne la création, à l'intérieur et hors de la forêt, de réservoirs (étangs de la Ramée, de Corcy, de Longpont, de Saint-Nicolas, du Roy, etc...) et l'aménagement de tout un système de rus de flottage et d'écluses.

Au début du XVII^e siècle, on se trouve en présence d'un système de transport par eau nettement organisé. Les réformateurs de 1671 notent que *«la plus gande façon du bois (de la forêt de Retz) est en cordes moullées, «cotterets», et le reste en sciages, qui se débitent dans les villes voisines, mais particulièrement à Paris, où il est commodément voituré sur l'eau, scavoir : - celui qui se coupe dans les gardes du costé du midy par la rivière d'Ourcq qui s'embouche en Marne au port de Lisy,*

- et celui qui s'exploite sur le septentrion par flottage sur le Rhu de Retheuil jusques au port de la Motte où on le charge sur la rivière d'Aisne, ...»

Quel était l'aménagement de ces différentes artères fluviales ? L'organisation des ports installés sur leurs bords ?

Nous nous attacherons plus particulièrement au transport des bois de la partie sud de la Forêt, par la Savières et l'Ourcq.

| | |
|---------------------|--|
| Savières (→ Ourcq) | Ports de Fleury et de La Ramée |
| Ourcq | Ports de Port-aux-Perches, Troesnes, Silly-la-Poterie, la Ferté-Milon, Nimer, Queue d'Ham, Mareuil, Guillouvray. |

La Savières côtoyant la lisière orientale de la forêt, il est naturel que l'industrie locale ait tenté de l'utiliser pour le transport des bois.

L'époque où l'on a commencé cette opération est mal connue ; elle remonte vraisemblablement au début du XVI^e siècle. Il fut d'abord question *«de rendre le ru de Savières navigable depuis l'abbaye de Longpont jusqu'au Port-aux-Perches où il se jette dans l'Ourcq. Par une suite du même projet, on devoit établir un ru de flottage depuis Fleury jusqu'à Corcy».*

La petite rivière reliant Fleury à Corcy, où elle se jette dans la Savières, fut donc aménagée pour le flottage des bois.

Quant à la Savières, elle ne comptait pas moins de cinq étangs sur son cours : Luchet, Javagé, Maucreux, Neufvivier, Troesnes, lesquels devaient servir de régulateurs. En effet, ... *«au moyen de barages établis sur l'étang du Luchet, on retenait les flots pour les lâcher plus tard et leur confier les bûches dont on arrêtoit la course au confluent de la Savières et de l'Ourcq où un port était établi... et dénommé à cause de son usage, le*



*La forêt de Retz et la vallée de l'Ourcq
Extrait de la carte de Cassini - 1750*

Port-aux-Perches, les bûches étant transportées à Paris par des bâtiments longs et étroits en forme de flûtes...».

Pour assurer le bon fonctionnement du système, dans les ports et sur les rivières proches de la forêt s'affairait tout un monde de gardes-rivières, gardes-éclusiers, gardes-ports, receveurs de droits de péage, gardes particuliers, ... Leur rôle est analogue à celui des gardes forestiers et consiste surtout à faire observer les dispositions de l'Ordonnance de 1669.

L'un de ces gardes-rus, Joseph-Auguste Bacquet était l'arrière-grand-père d'un Cotterézien bien connu, Monsieur André Rain. Grâce aux nombreux documents que possède M. Rain, et qu'il a bien voulu nous permettre d'examiner, nous connaissons parfaitement les tâches attribuées aux gardes-rus.

Qu'on en juge par cette lettre adressée par M. Deviolaine, inspecteur des forêts de S.A.S. le duc d'Orléans, à Jean-Rémi Bacquet (père de Joseph-Auguste), nommé garde-adjoint des rus de flottage en 1816 :

«... Vos fonctions consistent à assurer les flottages en entretenant les réservoirs en bon état, en détournant les eaux folles des orages pour empêcher les marées d'y entrer, et en faisant la retenue de ces eaux en temps convenables, à entretenir les chaussées, à empêcher les dégradations du ru, et des vannes, glacis, pierres, et à constater par des procès-verbaux les dommages qui pourroient y être causés, à suivre les flots et à vous rendre utile pour les intérêts de S.A.S. et du commerce, sans pouvoir vous immiscer en rien de tout ce qui concerne les attributions de la navigation intérieure, et en conciliant au contraire votre service avec celui des agents de cette administration de manière à activer les flottages...».

*

* *

Mais ce système de transport par voie d'eau, pour aussi performant qu'il fût, ne permettait d'acheminer que des bois de faibles dimensions.

Avec les années, le besoin se fait sentir de transporter vers Paris des bois de dimensions plus importantes, destinés à la construction, puis à l'industrie naissante.

Le transport par voie de terre jusqu'au Port-aux-Perches, ainsi nommé car c'était le point de chargement et de départ des bateaux vers Paris, demandait une journée entière pour parcourir les deux lieues séparant Villers-Cotterêts du point d'embarquement.

C'est pour remédier à cet inconvénient, que le Comte Charpentier projette, en 1835, de faire établir à Villers-Cotterêts un chemin de fer servant d'embranchement au canal de l'Ourcq.

Qui donc était le Comte Charpentier ?

Charles-Esprit François Charpentier vivait à Oigny-en-Valois. Il était le fils de Henri, François, Marie Charpentier, général de division, anobli par l'empereur Napoléon I^{er}. Il aurait pu y vivre tranquillement du commerce des bois, mais, en ces années 1830, les projets technologiques faisaient rêver bien des hommes, et Charles-Esprit était du nombre !

En entrepreneur-aventurier, il échafaudait un projet ambitieux qui allait placer notre cité parmi les premières à posséder un chemin de fer.

LE CHEMIN DE FER «CHARPENTIER»

Le Comte Charpentier sollicite à cet effet, du roi Louis-Philippe, l'autorisation de faire construire un chemin de fer de Villers-Cotterêts au Port-aux-Perches.

Arguant du fait que «le canal de l'Ourcq, créé pour transporter avec économie les productions importantes du département de l'Aisne, n'a pu jusqu'à ce jour remplir qu'une faible partie des conditions qui lui sont imposées, inachevé qu'il est à son extrémité (le Port-aux-Perches)... il devenait indispensable de faire aboutir cette voie de communication, déjà si avantageuse, à un centre de population assez considérable pour servir d'entrepôt à une grande partie du commerce du Nord. Villers-Cotterêts, marché de blé important, traversé par la route royale qui réunit Soissons, Reims, Laon, Mézières, Charleville, Sedan, etc... etc, avec Paris, était dans les conditions désirables.

Les localités environnantes, seules, présentaient une source inépuisable de produits de tout genre : grains de toute espèce, blés, avoines, bois, charbons (de bois), pierre dure, pierre tendre, moellons, briques, tuiles, pavés, poteries, chaux, tourbe, tous de première nécessité, mais d'un poids considérable, et dont l'envoi était rendu presque impossible par les prix énormes exigés pour le transport aux abords du canal.

Ces difficultés limitaient les relations entre Villers-Cotterêts et le canal de l'Ourcq au seul transport des bois de la forêt, qui s'élevait annuellement à la quantité de 4 000 décastères, pesant ensemble environ 20 000 tonnes (la tonne et un poids de 1 000 hg) -sic-, etc...

Mais le sol montueux de la forêt rend le service des routes très pénible, tellement que le trajet de deux lieues exige une durée d'un jour et un prix de 15 francs par décastère.»...

La première enquête eut lieu le 22 juin 1835. Le conseil municipal reconnaît l'utilité de ce chemin de fer par sa délibération du 17 juillet 1835.

Par ordonnance royale du 6 juin 1836, Louis-Philippe autorise la construction du chemin de fer et celle d'un port sur la rive droite de l'Ourcq, près de La Ferté-Milon.

Chemin de fer du Port-aux-Perches

CHEMIN

DE FER

DE
VILLERS-COTTERÊTS AU PORT-AUX-PERCHES.

PROSPECTUS.

SOISSONS.

—
TYPOGRAPHIE DE GILLES-GIBERT.

—
1836.



PROSPECTUS.

1836

L'appel du Comte Charpentier

Le canal de l'Ourec, créé pour transporter avec économie les productions importantes du département de l'Aisne, n'a pu jusqu'à ce jour remplir qu'une faible partie des conditions qui lui sont imposées, inachevé qu'il est à son extrémité (le Port-aux-Perches).

Il devenait indispensable de faire aboutir cette voie de communication déjà si avantageuse, à un centre de population assez considérable pour servir d'entrepôt

Charles-Esprit Charpentier lance aussitôt une souscription pour réunir les 600 000 francs nécessaires à la réalisation de son projet. Une société en commandite est formée à l'effet d'arriver à la réalisation de ce capital par émission de six cents actions de mille francs chacune.

Le devis établi pour l'exécution des travaux se présentait comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| Acquisition de terrains | : 59 970 F |
| Travaux de terrassement | : 102 349 F |
| Rails et supports | : 282 452 F |
| Travaux d'art (embarcadères, aqueducs, 2 ponts, plan automoteur, câbles, poulies) | : 94 154 F |
| Matériel (3 chevaux, 20 wagons) | : <u>16 000 F</u> |
| TOTAL | : 554 925 F |

Les frais annuels d'exploitation (un receveur, 1 200 F - deux conducteurs à 1 000 F l'un - un concierge, trois manœuvres, deux gardes, un palefrenier, en tout sept hommes à 600 F, etc...) furent évalués à 25 000 F et les recettes à 56 025 F, d'où un bénéfice de 30 525 F, etc..., soit un intérêt prévu de 5 %.

Les travaux d'établissement durèrent longtemps et la préfecture de l'Aisne finit par accorder un dernier délai de six mois au concessionnaire, pour l'achèvement des travaux, faute de quoi il serait poursuivi conformément aux lois et arrêts. Le 1er décembre 1838 est enregistrée la création d'une Société du chemin de fer de Villers-Cotterêts au Port-aux-Perches, avec la participation de la Compagnie du canal de l'Ourcq.

Les travaux enfin terminés, la ligne est mise en service le 1er mai 1839 (ouverture au seul trafic marchandises).

UNE TECHNIQUE SIMPLE, MAIS EFFICACE

Ce chemin de fer utilisait un mode de traction original, ignorant la locomotive à vapeur au profit de deux forces motrices : la force naturelle de la gravité et celle des chevaux.

Pour «l'aller», la traction était des plus simples : une rame de wagons chargés partait, en pente douce, de la gare de Villers-Cotterêts, jusqu'au lieu dit le «Pavé Neuf», c'est-à-dire sur un parcours de trois kilomètres tant en plaine qu'en forêt. Arrivée là, cette rame était arrêtée par le garde-frein. Elle se trouvait alors à la partie supérieure d'une rampe à laquelle on donnait le nom de plan incliné automoteur. Avant d'aborder ce tronçon, on attachait à l'extrémité du dernier wagon de la rame le bout armé d'un câble (de dix centimètres de diamètre environ) revêtu d'une enveloppe goudronnée, l'autre extrémité étant également attachée à la première voiture d'une rame de wagons vides, ou peu chargés, en station à la partie inférieure de la rampe, située au lieu dit «Le Fond de Dampleux».

Ce câble s'enroulait d'abord autour de la gorge d'une grande poulie horizontale et glissait ensuite sur des poulies verticales solidement fixées au sol. Les wagons pleins, délivrés du frein et poussés légèrement, descendaient alors la rampe et faisaient remonter la rame de wagons vides, ceux-ci tempérant la vitesse des autres et, comme le chemin de fer était à voie unique il y avait une gare ou garage d'évitement au point de la rampe où les wagons se croisaient. Lorsque les rames étaient arrivées, l'une en bas, et l'autre en haut de la rampe, on détachait simultanément le câble. Les wagons vides étaient alors amenés par des chevaux jusqu'en gare de Villers-Cotterêts et les wagons pleins continuaient leur chemin, en pente faible, jusqu'au bief du canal de l'Ourcq, en gare de Port-aux-Perches, où avait lieu le transbordement. Cette gare existe toujours, dans le prolongement de celle de Sillery-la-Poterie.

Dans une lettre datée du 24 juillet 1854, M. Prosper Piet, directeur du chemin de fer du Port-aux-Perches, nous décrit la ligne qu'il dirige :

«Le chemin de fer de Villers-Cotterêts au Port-aux-Perches est tracé à l'encre rouge sur l'extrait de la carte du dépôt de la guerre qui a été remise à cet effet.

Ce chemin a son point de départ à l'endroit même où la route nationale de Melun à Soissons entre dans Villers-Cotterêts, et son débarcadère sur le Port-aux-Perches près de Trouësne.

Sa longueur est de 8 591 mètres.

Il est à une seule voie, avec 4 gares d'évitement et double voie au départ et à l'arrivée. Les gares d'évitement sont indiquées sur la carte, à l'encre rouge.

Au point de départ qui est marqué N° 1, il existe un magasin avec un ensemble de bâtiments d'habitation et d'exploitation, un port sec destiné au dépôt des marchandises est indiqué par des points à l'encre rouge.

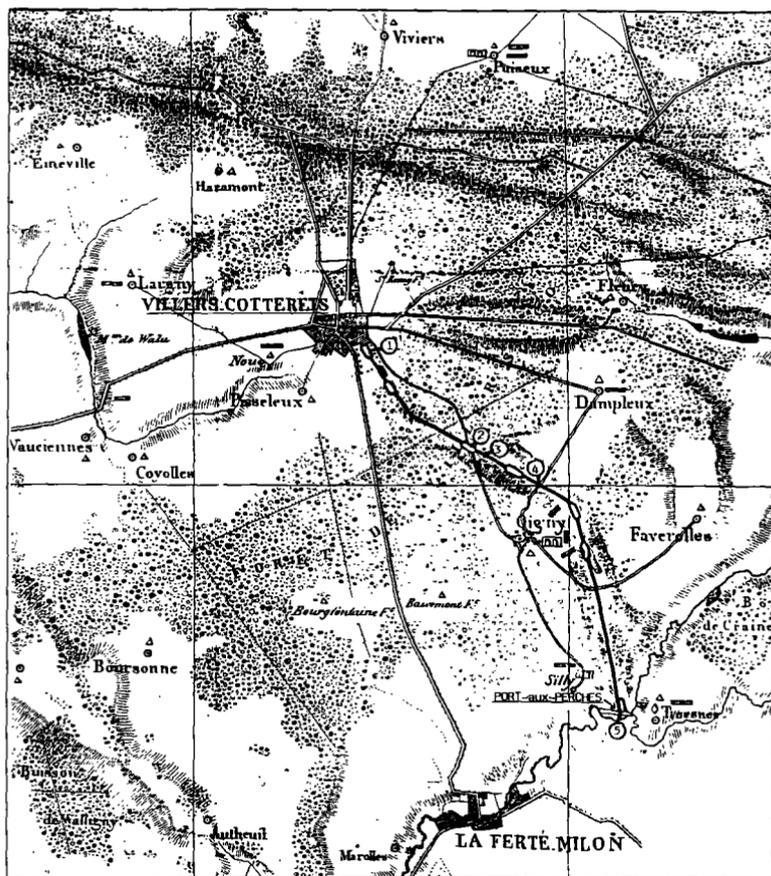
Un second port sec, indiqué de la même manière, existe au carrefour du Pavé Neuf, sur le point N° 2. Sur ce même point, il existe aussi une maison de cantonniers-gardes.

Au point N° 3 se trouve le sommet d'un grand automoteur de 839 mètres de longueur, avec double croisement au milieu ; la base de ce plan automoteur est au point N° 4. Sur ce même point il existe un pont en pierres sous lequel passe le chemin de fer. Ce pont est destiné à maintenir les communications entre les villages de Dampleux et d'Oigny par leur chemin vicinal.

Il existe au débarcadère de Port-aux-Perches un ensemble de bâtiments d'habitation et d'exploitation au point N° 5. Cet embarcadère est mis en communication avec la rivière d'Ourcq par un canal qui amène les bateaux destinés à recevoir leur chargement sous les wagons.

Tous les passages des routes, laies et chemins que traverse le chemin de fer se font à niveau.

Le chemin de fer du Port-aux-Perches



Sur cette carte d'époque ont été reportées les indications fournies par M. Prosper Piet, directeur du chemin de fer, dans sa description du 24 juillet 1854.

Plusieurs aqueducs placés sous la voie facilitent l'écoulement des eaux.

Entre Villers-Cotterêts et le Port-aux-Perches, le service des transports s'opère par la propulsion qu'imprime aux wagons une pente continue qui est généralement de 5 à 6 millimètres par mètre.

*Villers-Cotterêts, le 24 juillet 1854
Le directeur du chemin de fer
Prosper Piet*

*
* *

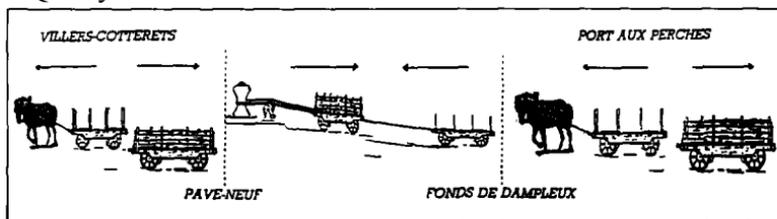
Dans son livre «*Un serment mal gardé*», publié en 1853, l'Abbé Chollet, curé-doyen de Villers-Cotterêts, nous conte un incident dont il aurait été le témoin :

« ... Nous arrivons à la descente si rapide et si dangereuse du pont de Dampleux où un ingénieux mécanisme, au moyen d'un immense câble qui roule sur des poulies fortement retenues au sol, fait descendre et remonter en même temps les wagons chargés et ceux qui sont vides, et tempère les uns par les autres, ouvrage d'art qui a demandé beaucoup d'intelligence et une grande précision. Un rouage important se rompit un jour en ma présence, et tout le chargement allait être brisé avec le train, qui n'avait plus de contrepoids, sans la présence d'esprit d'un des conducteurs. Prompt comme l'éclair, il saute en bas de son siège et jette en travers des roues de lourdes bûches qui sont couchées çà et là d'avance sur les bords du chemin, et tient ainsi arrêtés, et comme suspendus, les douze wagons avec leur énorme charge de bois, sur la pente effrayante ! »

Et il poursuit :

« ... Qui eût vu il y a trois siècles ces lourdes et pesantes machines courir et s'avancer la nuit au milieu de la forêt, seules, au son des fanfares et des trompettes, avec leur bruit sourd et effroyable, n'eût pas manqué de s'enfuir et de répéter partout qu'il avait été le témoin d'une scène de diablerie, qu'il avait assisté à un infernal sabbat ; et c'est le génie de l'homme qui a inventé toutes ces merveilles inconnues de nos pères, tous ces moyens de transport rapides comme la foudre !... »

Quel lyrisme !



Pour mieux comprendre la technique...

LES DÉBOIRES DU COMTE

L'idée était géniale ! Malheureusement, les frais d'installation excédèrent de beaucoup ceux prévus au devis. D'autre part, les résultats économiques ne répondirent point, tant s'en fallut, aux espérances du jeune et entreprenant Comte Charpentier. Bref ce fut le dépôt de bilan, suivi d'une liquidation désastreuse, en un mot, la ruine ! Le Comte dut s'exiler en Italie afin d'éviter la prison pour dettes, laissant à M. Prosper Piet, directeur technique de l'entreprise, le soin de régler les affaires au mieux des intérêts de tous.

Le chemin de fer du Port-aux-Perches fut cédé, par adjudication, à M. Bertrand, le 22 juin 1842, puis revendu à la Compagnie du Nord, pour 234 000 F le 21 juin 1857.

Lorsque tout fut enfin terminé, M. Prosper Piet ayant pu satisfaire les créanciers, le Comte Charpentier revint en France où il vécut des revenus de son majorat. Son œuvre produisait enfin les bénéfices qu'avait escomptés son créateur, bénéfices qui devaient se maintenir jusqu'à la disparition de la ligne, remplacée en 1884, comme on le verra plus loin, par un tronçon de la ligne du chemin de fer d'Amiens (Compiègne) à la vallée de l'Ourcq.

Notons, en passant, que depuis son ouverture jusqu'à sa fermeture, l'exploitation du chemin de fer du Port-aux-Perches fut dirigée, de père en fils, par MM. Piet.

*
* *

La construction du chemin de fer de Villers-Cotterêts au Port-aux-Perches amena un premier changement dans la physionomie du carrefour de l'Ormeloye, actuelle place Alexandre Dumas. A la suite d'une demande exprimée le 5 mai 1837, le Comte Charpentier obtint l'enlèvement de la croix qui s'y dressait et des arbres qui l'entouraient, pour rendre les abords du point de départ du chemin de fer réguliers et faciles. Le transfert de la croix, dans le cimetière des enfants, eu lieu le 7 mai 1838. La majeure partie de l'ormoie fut abattue, et des constructions diverses (maisons d'habitation, remise et halle) s'élevèrent sur son emplacement.

LA LIGNE PARIS-SOISSONS

Avant d'évoquer brièvement la création de cette ligne, il faut signaler que le projet d'établissement d'un chemin de fer de Villers-Cotterêts à Soissons remonte à l'année 1837, et que ce fut encore au Comte Charpentier qu'on en dut l'initiative.

Le 28 novembre 1837, et à la suite d'une enquête prescrite sur ce projet par la préfecture de l'Aisne, le conseil municipal de Villers-Cotterêts prit

CHEMIN DE FER
DE
Villers-Cotterets au Port-aux-Perches.

M. BERTRAND, Propriétaire, 15, rue des S^{ts}-Pères, à Paris.
M. PIET, Directeur à VILLERS-COTTERETS (Aisne).

Monsieur Guay, M^r de Brosses à Villers-Cotterets pour
pour le transport sur le Chemin de fer pendant le mois
de Novembre 1856.

Le 5 50^m 33 Pierre tendre à 3^{fr} 15 158^{fr} 53.

plus pour «toisé» à 0^{fr} 15 du mètre 7^{fr} 55
pour timbres de lettres de voitures 0^{fr} 40

Total 166^{fr} 48

qu'il vaudra bon payer à Monsieur Piet, Directeur

Port aux Perches, le 15^e Décembre 1856.

H. Godard

*pour payement
valeur 166^{fr} 48*

M. Piet

50 33
315
158 53
7 55
0 40
166 48

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
RÉGIONALE
DE VILLERS-COTTERETS

Facture d'un transport effectué le 5 novembre 1856 pour le compte de
M. Guay, marchand de pierres à Villers-Cotterets.

| | |
|---|-----------------|
| 50 m ³ de pierre tendre à 3,15 F | 158,53 F |
| plus pour un «toisé» à 0,15 F du mètre | 7,55 F |
| pour timbres de lettres de voitures | 0,40 F |
| TOTAL | 166,48 F |

n° 388

Leb. ann. Serchais, le 9^{bre} 1869

Monsieur,

Veuillez la note des enlèvements
d'octobre

| | | |
|-------------------|---------|------------|
| Bois dur | 77 = 26 | } 131 = 85 |
| Souches et casser | 54 = 59 | |
| Cotrets | pour 14 | 869 |
| Bourrées | en | 5545 |
| Bois en grume | en | 220 |
| Charpente | en | 780 |
| Sciage de hêtre | en | 901 (1000) |
| Gros étaux | en | 33 |
| Lattes dures | en | 302 bottes |

J'ai reçu votre note et avec un
remerciement.

Je vous prie, recevoir les
empreintes de la station,

Abbot B. de la

Paris

Monsieur P. Simon.

Relevé des enlèvements d'octobre 1869 :

| | | | | |
|-------------------|-------|--------------|-----------------|------------|
| Bois dur | 77,26 | } = 131,85 D | Charpente | 780 m |
| Souches et casser | 54,59 | | Sciage de hêtre | 901 m |
| Cotrets | | 14 869 | Gros étaux | 33 m |
| Bourrées | | 5 545 | Lattes dures | 302 bottes |
| Bois en grume | | 220 D | | |

(D = décastère)

une délibération aux termes de laquelle il appelait «de tous ses vœux la réalisation du chemin de fer de Soissons à Villers-Cotterêts».

Dans son exposé, M. le maire fit ressortir les avantages que représenterait ce chemin de fer, et les raisons qu'il y avait, pour le Gouvernement, de lui donner la préférence sur le projet de canal de jonction de l'Aisne à l'Ourcq (par la vallée de Vierzy, ou de la Savières). Parmi les arguments avancés, il était dit que «ce chemin s'embranchant sur celui de Villers-Cotterêts au Port-aux-Perches, presque terminé (!), doit augmenter les rapports entre cette dite ville et Soissons, par la rapidité du trajet qui sera de quarante-cinq minutes, etc...».

Malgré toutes ces considérations, le projet du Comte Charpentier ne se réalisa pas et alla se perdre, à tout jamais et comme tant d'autres, dans les poussiéreux cartons d'une administration quelconque.

La ligne de chemin de fer de Paris à Soissons, par Villers-Cotterêts, ne devait voir le jour que près de vingt-cinq ans plus tard.

Trois tracés furent étudiés, dont deux passant par notre cité ; le premier venant de Paris par Nanteuil et Crépy, le second arrivant de Meaux par la vallée de l'Ourcq.

M. Prosper Piet, directeur du chemin de fer du Port-aux-Perches, défend naturellement ce dernier projet avec énergie, et des arguments audacieux.

Dans une lettre adressée aux Cotteréziens et diffusée le 10 juillet 1855, il explique que « ... *le premier tracé fera traverser Villers-Cotterêts avec la rapidité qui est la principale condition d'un chemin de fer, faisant de la ville une simple station entre Paris et Soissons. Le second tracé, tout différent, a l'avantage de prévoir un embranchement, et prenant Villers-Cotterêts comme point de départ et d'arrivée, en ferait le centre obligé et le rendez-vous nécessaire de tout ce qui, voyageurs et marchandises, se trouve à sa proximité, soit même à une distance de 15 à 20 kilomètres du côté de l'Aisne et de l'Oise.*

Que sera Villers-Cotterêts, si elle devient une simple station de chemin de fer ?»

Nous devons la victoire à l'Élu de la France ;
 Par lui, sur nos contrées, déjà brille et s'avance
 Une ère plus heureuse, arrose des beaux jours,
 Qui pour nous, désormais, se lève pour toujours.
 Honneur au magistrat que la cité révère,
 Qui sut si bien remplir sa tâche tutélaire !
 Gloire à la Compagnie, à ces hommes de cœur,
 Qui l'ont beaucoup aidé dans ce rude labeur !
 La cité de nos rois semblait désolée,
 Sa gloire, hélas ! le temps l'avait comme emportée ;
 Elle reprend enfin son antique splendeur.
 Sa place et son haut rang qui firent son bonheur.

L'écho de la forêt, les rivages de l'Aisne,
 Les bourgs, les hameaux, tous, jusqu'aux bords de la Seine,
 Se sont émus, levés pour elle, ardents champions,
 Qui pour elle, en tous lieux, luttaient comme des lions.
 De ce triomphe, oh ! comme elle est justement fière !
 L'avenir lui sourit plus pur et plus prospère.
 Richesse, aisance, ami, touriste, amants des bois,
 Je vous vois accourir, vous ranger sous ses loix.
 Déjà dans son sein coule une nouvelle vie
 Qui lui rend sa jeunesse et fait taire à l'envie.
 A toi, ligne féconde, à toi, nous les devons
 Ces bienfaits du seigneur, à toi nous les rendons.

Ligne brûlante, hélas ! sur les ailes rapides,
 Tu vas nous emporter, qu'ils te servent de guides,
 Du ciel, ces anges saints, qu'ils veillent sur nos pas,
 Écartent tout péril et ne permettent pas
 Que jamais ni wagon, que ni locomotive
 N'éclate sur la route ou n'aille à la dérive...
 Ah ! puisses-tu bientôt, dans un sublime élan,
 Jusqu'à Soissons t'élever et courir jusqu'à Leon (1)
 De là prendre ton vol, toucher à la frontière
 Et verser l'abondance en tout lieu sur la terre !
 Seigneur, dans ta bonté, de ton humble pasteur,
 Étance la prière : arôme de ton cœur.

EXTRAIT DE L'ŒUVRE SOUSCRAITE DU 1^{er} SEPTEMBRE 1861.

ALLOCATION

PRONONCÉE DE MÉMOIRE

PAR M. CHOLLET, Curé-Doyen,

A L'OCCASION DE L'INAUGURATION

DE LA SECTION

DU CHEMIN DE FER

DE PARIS A VILLERS-COTTERÈTS.

et de

la Bénédiction solennelle de la Locomotive.

Au gré de nos désirs, le voilà donc ouverte
 Ligne tant désirée, hier encore déserte.
 Longtemps tu fus l'objet de chaleureux débats,
 Tu nous restas enfin pour prix de nos combats.
 En vain, dans un saint zèle, une ville voisine (1),
 Riche déjà d'un port, d'un canal, mainte usine,
 Voulait nous contester et la ligne et nos droits,
 Nous enlever la palme et l'honneur à la fois ;
 Essayant contre nous une lutte inégale
 Elle dut succomber, l'urne lui fut fatale.
 De sa noble défaite, elle se consola,
 Et, nous tendant la main, vainqueurs nous proclama

LA LIGNE D'AMIENS A DIJON PAR LA VALLÉE DE L'OURCQ

Dès 1869, les conseils généraux de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne, de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or, et 626 conseillers municipaux de ces départements avaient demandé la construction d'une ligne de chemin de fer Amiens-Dijon.

Les 30 et 31 décembre 1875, la réalisation de cette ligne fut concédée législativement aux Compagnies du Nord et de l'Est, en deux tronçons, l'un d'Amiens à la vallée de l'Ourcq, par Compiègne et Villers-Cotterêts, et l'autre de cette vallée à Esternay par Château-Thierry. M. de Beaurepaire, auteur du projet initial, en avait sollicité la concession, mais quelques jours avant l'attribution législative, M. Caillaux, alors ministre des travaux publics, avait traité provisoirement avec ces deux compagnies à chacune desquelles il accordait une subvention kilométrique de 75 000 F.

Sitôt la concession obtenue, la Compagnie du Nord propose de dévier le tracé primitif, sanctionné par toutes les enquêtes, par Verberie et Ormoy-Villers, pour gagner Mareuil et le canal de l'Ourcq, offrant même de réduire à 50 000 F la subvention kilométrique.

Sur la proposition de M. Waddington, l'Assemblée législative maintient le tracé primitif indiquant Compiègne et Villers-Cotterêts comme points de passage. M. Waddington obtient également que le point de jonction entre les deux tronçons soit établi entre La Ferté-Milon et le Port-aux-Perches, la Compagnie de l'Est souhaitant le fixer à Mareuil.

Les délais d'exécution sont fixés à quatre ans pour le premier tronçon et à cinq ans pour le second, à compter de l'approbation des projets définitifs.

DE COMPIÈGNE A LA FERTÉ-MILLON PAR PIERREFONDS ET VILLERS-COTTERÊTS

La portion de la ligne Amiens-Dijon qui nous intéresse ici se détachait à Rethondes d'un tronc commun à la ligne Compiègne-Soissons, et desservait Vieux-Moulin (halte), Pierrefonds, Palesne (point d'arrêt), Mориenville, Bonneuil-en-Valois (point d'arrêt), Eméville, Haramont, Villers-Cotterêts halte, Villers-Cotterêts gare, Oigny-Dampleux (point d'arrêt en 1896) et Silly-la-Poterie.

La voie unique avait une longueur de 51 kilomètres. Les travaux de terrassement ne commencèrent qu'en avril 1881, à partir de Rethondes, mais ils avancèrent rapidement, sauf dans la courbe du Voliard, d'un rayon de 400 mètres, à l'entrée de Pierrefonds. Il fallut creuser une tranchée de 20 à 30 mètres de profondeur sur une longueur de 500 mètres, et la terre extraite servit au remblaiement du marécage sur lequel fut édifiée la gare.

Les travaux posèrent de nombreux problèmes dès l'entrée en forêt de Retz, et jusqu'à Eméville. Remblais, tranchées, ouvrages d'art nombreux (6 ponts en 4 kilomètres, et 12 au total de l'entrée en forêt jusqu'à Villers-Cotterêts) furent nécessaires pour ne pas gêner l'exploitation des bois de la forêt.

Le secteur Rethondes - Villers-Cotterêts (34 km) est ouvert le 20 janvier 1884. Six mois plus tard, la ligne atteindra Silly-la-Poterie. Le raccordement Silly-la-Poterie - La Ferté-Milon, par Troesnes, fut réalisé le 21 novembre 1885, simultanément à l'ouverture par la Compagnie de l'Est de la section Trilport - Oulchy-Breny.

Cinq ponts furent encore nécessaires entre Villers-Cotterêts et Troesnes dont deux au Port-aux-Perches, au confluent de l'Ourcq et de la Savières.

Cette ouverture entraîna l'abandon du vieil itinéraire industriel du Port-aux-Perches dont la plate-forme fut toutefois réutilisée en grande partie, sauf de Villers-Cotterêts au Pavé-Neuf où une déviation dut être établie pour permettre le raccordement avec le chemin de fer de Paris-Soissons. Le plan incliné automoteur fut lui aussi abandonné au profit d'une nouvelle portion de ligne plus directe et moins pentue, et pour éviter le passage dans une zone très humide (Fond de Dampleux).

L'établissement du raccordement de Villers-Cotterêts nécessita de longues formalités d'expropriation comme en attestent les documents.

La ligne, à voie unique, fut toutefois construite pour en recevoir deux, car une clause du contrat prévoyait la pose de la seconde voie dès que les recettes dépasseraient un seuil déterminé de rentabilité (qui ne fut jamais atteint).

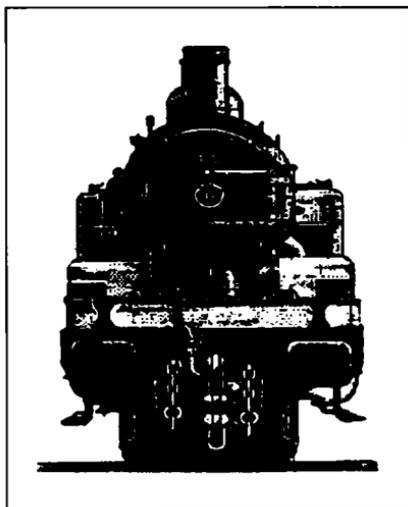
Dès 1883, d'importants travaux avaient donné à l'ancien carrefour de Lormet, devenu Place Alexandre Dumas le 9 novembre 1872, un aspect très proche de celui que nous lui connaissons aujourd'hui. Le chemin de fer du Port-aux-Perches n'ayant plus sa raison d'être, on le supprima donc, et, avec lui, disparurent la plupart des bâtiments servant à son exploitation. Le nombre des trains ayant plus que doublé au passage de Villers-Cotterêts, on dut élargir les voies et exécuter des dégagements devenus nécessaires pour établir les postes de sémaphore et des aiguillages modernes.

Du fait de ces travaux, les derniers représentants de «l'antique orme-loye» furent abattus en novembre et décembre 1884, de même que l'on rasait deux pavillons servant de logis au conducteur garde-frein et que disparaissait le jardin du directeur du vieux chemin de fer, M. Henry-Arthur Piet. Enfin, en février 1885, le passage à niveau fut déplacé, après déviation, dans le domaine de la Compagnie, de la route de La Ferté-Milon.

LA FIN DU FLOTTAGE

L'ouverture de cette ligne, après celle de la première voie ferrée de la région, Paris à Soissons, en 1861, modifia considérablement le marché local du bois et ruina le transport fluvial.

Progressivement, le flottage est abandonné. En 1892, l'Administration des eaux et forêts supprime les derniers vestiges du flottage du bois ; par décision ministérielle du 28 mai 1892, le corps des gardes-éclusiers est dissous, l'entretien des rus de flottage abandonné et les étangs du Thimet, de Roy-St-Nicolas, de Longavesnes, du Luchet qui servaient à alimenter les rus, mais qui étaient en dehors du massif de Retz, remis au service des domaines qui les aliéna en 1896.



LA LIGNE AU QUOTIDIEN

Dès 1884, trois allers et retours quotidiens omnibus sont établis entre Compiègne et Villers-Cotterêts. La durée du trajet est de 1 heure 15 minutes.

Le prix du billet est de 4,55 F - 3,40 F ou 2,50 F selon la classe de voiture.

Le train se composait alors d'une locomotive-tender 2200 du dépôt de Compiègne, qui montait cheminée en avant et descendait cheminée en arrière, et de 3 à 5 voitures-voyageurs encadrées par 2 fourgons. Après 1930 se succédèrent les autorails Renault, Decauville, Baudet-Roussel,...

A partir de 1900, une relation supplémentaire est limitée à Pierrefonds. Ce renforcement de la desserte de Pierrefonds s'explique par la présence de l'établissement thermal dont le succès reposait sur l'exploitation de sources sulfureuses et ferrugineuses. De fait, la gare portait (et porte toujours), gravé dans la pierre, le nom de Pierrefonds-les-Bains.

L'activité ferroviaire d'entre les deux guerres fut liée à la vocation touristique de la région. Aux trois liaisons quotidiennes circulant toute l'année sur le parcours Compiègne - La Ferté-Milon que comportait la relation en 1925, et à la relation régulière Compiègne - Pierrefonds maintenue, s'ajoutaient du 5 juin au 15 octobre, au départ de Compiègne, trois autres relations, également quotidiennes, limitées à Pierrefonds et, du 21 juin au 27 septembre, une relation supplémentaire Compiègne - Pierrefonds les dimanches et jours de fête, le château attirant de nombreux visiteurs.

Le trafic marchandises comprenait d'abord les bois des forêts domaniales de Compiègne et de Villers-Cotterêts (soit environ 28 000 hectares) comportant de nombreuses coupes annuelles : bois en grumes, traverses, bois de mine, de chauffage, etc... Venaient ensuite le charbon pour l'alimentation de la sucrerie de Pierrefonds et de la raffinerie de Morienvall, les produits agricoles de la plaine du Valois : céréales, betteraves, paille, fourrage, bestiaux, etc..., les pierres des carrières de Bonneuil et Eméville, les briques de Morienvall et de Bonneuil, les poteries de Silly. Les bois en grumes et les pierres étaient mis sur wagons dans les gares de Rethondes, Pierrefonds et Eméville par des ponts roulants, superbes charpentés de bois se déplaçant sur rails et pourvus d'un chariot élévateur de 20 tonnes. A cela s'ajoutait un certain transit de bout en bout.

| COMPIÈGNE & VILLERS-COTTERÊTS v/v | | Avec correspondance pour Soissons & Paris | | | |
|-----------------------------------|-------------|---|------|-------|------|
| | | (C) | (C) | (C) | (C) |
| Compiègne... | mat. mat. | mat. | mat. | mat. | mat. |
| Rethondes..... | 9 00 10 27 | 9 25 10 42 | 9 25 | 10 42 | 9 25 |
| Vieux-Moulin..... | 9 41 10 38 | 1 39 5 30 5 58 | 9 45 | | |
| Pierrefonds..... | 9 57 10 48 | 1 40 3 43 3 04 | 9 52 | | |
| Morienvall..... | 9 35 11 01 | 1 50 4 54 5 18 | 9 06 | | |
| Eméville..... | 9 39 11 28 | 1 4 2 55 3 09 | 9 10 | | |
| Harasme..... | 9 50 11 33 | 1 4 2 57 3 11 | 9 21 | | |
| Villiers-Cotterêts..... | 9 53 11 43 | 1 4 2 57 3 11 | 9 21 | | |
| Silly-la-Poterie..... | 10 18 11 35 | 1 5 10 01 10 33 | 9 33 | | |
| Villiers-Cotterêts..... | 10 08 | 1 1 1 10 00 10 34 | | | |
| Compiègne-Valois..... | 10 25 | 1 1 1 10 05 10 04 | | | |
| Paris..... | 10 07 | 1 1 1 10 25 10 48 | | | |
| Villiers-Cotterêts..... | 10 18 | 1 1 1 10 34 10 56 | | | |
| Soissons..... | 10 38 | 1 1 1 10 40 11 02 | | | |
| Soissons..... | 0 1 0 17 | 1 1 1 10 25 | | | |
| Villiers-Cotterêts..... | 0 40 10 06 | 1 1 1 10 08 | | | |
| Compiègne-Valois..... | 0 17 | 1 1 1 10 38 | | | |
| Villiers-Cotterêts..... | 0 19 41 | 1 1 1 10 39 | | | |
| Silly-la-Poterie..... | 6 47 | 6 18 35 | 6 19 | | |
| Villiers-Cotterêts..... | 6 38 10 30 | 1 10 7 08 8 30 | | | |
| Harasme..... | 7 03 10 33 | 1 08 7 09 8 32 | | | |
| Eméville..... | 7 08 10 41 | 1 33 7 13 8 40 | | | |
| Morienvall..... | 7 01 10 34 | 1 25 7 06 8 33 | | | |
| Pierrefonds..... | 7 31 11 15 | 1 07 4 25 5 57 6 17 | | | |
| Vieux-Moulin..... | 7 48 11 28 | 1 10 4 40 6 10 6 30 | | | |
| Rethondes..... | 7 48 11 30 | 1 10 4 42 6 12 6 32 | | | |
| Compiègne..... | 7 59 11 50 | 1 45 5 10 6 03 6 23 | | | |

(C) Les dimanches et fêtes seulement.

CAFÉ DU COMMERCE

OSCAR VANDERONCKT

LIMONADIER

VILLERS-COTTERÊTS (AISNE)

Villiers-Cotterêts - Établissement Louché Frères.

La publicité, déjà ! (date inconnue)

| 494-C | | (PARIS) COMPIEGNE ↔ VILLERS-COTTERETS ↔ LA FERTÉ-MILON | | (SOISSONS) (PARIS) | | 494-C | |
|-------|----------|--|----------|--------------------|----------|-------|----------|
| ALLER | | RETOUR | | RETOUR | | ALLER | |
| 1181 | AUTORAIL | 1187 | AUTORAIL | 1183 | AUTORAIL | 1189 | AUTORAIL |
| 6 15 | 8 11 | 12 45 | 14 11 | 11 28 | 13 04 | 11 52 | 13 28 |
| 6 21 | 8 17 | 14 17 | 15 43 | 11 34 | 13 10 | 11 58 | 13 34 |
| 6 27 | 8 23 | 14 23 | 15 49 | 11 40 | 13 16 | 12 04 | 13 40 |
| 6 33 | 8 29 | 14 29 | 15 55 | 11 46 | 13 22 | 12 10 | 13 46 |
| 6 39 | 8 35 | 14 35 | 16 01 | 11 52 | 13 28 | 12 16 | 13 52 |
| 6 45 | 8 41 | 14 41 | 16 07 | 11 58 | 13 34 | 12 22 | 13 58 |
| 6 51 | 8 47 | 14 47 | 16 13 | 12 04 | 13 40 | 12 28 | 14 04 |
| 6 57 | 8 53 | 14 53 | 16 19 | 12 10 | 13 46 | 12 34 | 14 10 |
| 7 03 | 8 59 | 15 03 | 16 25 | 12 16 | 13 52 | 12 40 | 14 16 |
| 7 09 | 9 05 | 15 09 | 16 31 | 12 22 | 13 58 | 12 46 | 14 22 |
| 7 15 | 9 11 | 15 15 | 16 37 | 12 28 | 14 04 | 12 52 | 14 28 |
| 7 21 | 9 17 | 15 21 | 16 43 | 12 34 | 14 10 | 12 58 | 14 34 |
| 7 27 | 9 23 | 15 27 | 16 49 | 12 40 | 14 16 | 13 04 | 14 40 |
| 7 33 | 9 29 | 15 33 | 16 55 | 12 46 | 14 22 | 13 10 | 14 46 |
| 7 39 | 9 35 | 15 39 | 17 01 | 12 52 | 14 28 | 13 16 | 14 52 |
| 7 45 | 9 41 | 15 45 | 17 07 | 12 58 | 14 34 | 13 22 | 14 58 |
| 7 51 | 9 47 | 15 51 | 17 13 | 13 04 | 14 40 | 13 28 | 15 04 |
| 7 57 | 9 53 | 15 57 | 17 19 | 13 10 | 14 46 | 13 34 | 15 10 |
| 8 03 | 9 59 | 16 03 | 17 25 | 13 16 | 14 52 | 13 40 | 15 16 |
| 8 09 | 10 05 | 16 09 | 17 31 | 13 22 | 14 58 | 13 46 | 15 22 |
| 8 15 | 10 11 | 16 15 | 17 37 | 13 28 | 15 04 | 13 52 | 15 28 |
| 8 21 | 10 17 | 16 21 | 17 43 | 13 34 | 15 10 | 13 58 | 15 34 |
| 8 27 | 10 23 | 16 27 | 17 49 | 13 40 | 15 16 | 14 04 | 15 40 |
| 8 33 | 10 29 | 16 33 | 17 55 | 13 46 | 15 22 | 14 10 | 15 46 |
| 8 39 | 10 35 | 16 39 | 18 01 | 13 52 | 15 28 | 14 16 | 15 52 |
| 8 45 | 10 41 | 16 45 | 18 07 | 13 58 | 15 34 | 14 22 | 15 58 |
| 8 51 | 10 47 | 16 51 | 18 13 | 14 04 | 15 40 | 14 28 | 16 04 |
| 8 57 | 10 53 | 16 57 | 18 19 | 14 10 | 15 46 | 14 34 | 16 10 |
| 9 03 | 10 59 | 17 03 | 18 25 | 14 16 | 15 52 | 14 40 | 16 16 |
| 9 09 | 11 05 | 17 09 | 18 31 | 14 22 | 15 58 | 14 46 | 16 22 |
| 9 15 | 11 11 | 17 15 | 18 37 | 14 28 | 16 04 | 14 52 | 16 28 |
| 9 21 | 11 17 | 17 21 | 18 43 | 14 34 | 16 10 | 14 58 | 16 34 |
| 9 27 | 11 23 | 17 27 | 18 49 | 14 40 | 16 16 | 15 04 | 16 40 |
| 9 33 | 11 29 | 17 33 | 18 55 | 14 46 | 16 22 | 15 10 | 16 46 |
| 9 39 | 11 35 | 17 39 | 19 01 | 14 52 | 16 28 | 15 16 | 16 52 |
| 9 45 | 11 41 | 17 45 | 19 07 | 14 58 | 16 34 | 15 22 | 16 58 |
| 9 51 | 11 47 | 17 51 | 19 13 | 15 04 | 16 40 | 15 28 | 17 04 |
| 9 57 | 11 53 | 17 57 | 19 19 | 15 10 | 16 46 | 15 34 | 17 10 |
| 10 03 | 11 59 | 18 03 | 19 25 | 15 16 | 16 52 | 15 40 | 17 16 |
| 10 09 | 12 05 | 18 09 | 19 31 | 15 22 | 16 58 | 15 46 | 17 22 |
| 10 15 | 12 11 | 18 15 | 19 37 | 15 28 | 17 04 | 15 52 | 17 28 |
| 10 21 | 12 17 | 18 21 | 19 43 | 15 34 | 17 10 | 15 58 | 17 34 |
| 10 27 | 12 23 | 18 27 | 19 49 | 15 40 | 17 16 | 16 04 | 17 40 |
| 10 33 | 12 29 | 18 33 | 19 55 | 15 46 | 17 22 | 16 10 | 17 46 |
| 10 39 | 12 35 | 18 39 | 20 01 | 15 52 | 17 28 | 16 16 | 17 52 |
| 10 45 | 12 41 | 18 45 | 20 07 | 15 58 | 17 34 | 16 22 | 17 58 |
| 10 51 | 12 47 | 18 51 | 20 13 | 16 04 | 17 40 | 16 28 | 18 04 |
| 10 57 | 12 53 | 18 57 | 20 19 | 16 10 | 17 46 | 16 34 | 18 10 |
| 11 03 | 12 59 | 19 03 | 20 25 | 16 16 | 17 52 | 16 40 | 18 16 |
| 11 09 | 13 05 | 19 09 | 20 31 | 16 22 | 17 58 | 16 46 | 18 22 |
| 11 15 | 13 11 | 19 15 | 20 37 | 16 28 | 18 04 | 16 52 | 18 28 |
| 11 21 | 13 17 | 19 21 | 20 43 | 16 34 | 18 10 | 16 58 | 18 34 |
| 11 27 | 13 23 | 19 27 | 20 49 | 16 40 | 18 16 | 17 04 | 18 40 |
| 11 33 | 13 29 | 19 33 | 20 55 | 16 46 | 18 22 | 17 10 | 18 46 |
| 11 39 | 13 35 | 19 39 | 21 01 | 16 52 | 18 28 | 17 16 | 18 52 |
| 11 45 | 13 41 | 19 45 | 21 07 | 16 58 | 18 34 | 17 22 | 18 58 |
| 11 51 | 13 47 | 19 51 | 21 13 | 17 04 | 18 40 | 17 28 | 19 04 |
| 11 57 | 13 53 | 19 57 | 21 19 | 17 10 | 18 46 | 17 34 | 19 10 |
| 12 03 | 13 59 | 20 03 | 21 25 | 17 16 | 18 52 | 17 40 | 19 16 |
| 12 09 | 14 05 | 20 09 | 21 31 | 17 22 | 18 58 | 17 46 | 19 22 |
| 12 15 | 14 11 | 20 15 | 21 37 | 17 28 | 19 04 | 17 52 | 19 28 |
| 12 21 | 14 17 | 20 21 | 21 43 | 17 34 | 19 10 | 17 58 | 19 34 |
| 12 27 | 14 23 | 20 27 | 21 49 | 17 40 | 19 16 | 18 04 | 19 40 |
| 12 33 | 14 29 | 20 33 | 21 55 | 17 46 | 19 22 | 18 10 | 19 46 |
| 12 39 | 14 35 | 20 39 | 22 01 | 17 52 | 19 28 | 18 16 | 19 52 |
| 12 45 | 14 41 | 20 45 | 22 07 | 17 58 | 19 34 | 18 22 | 19 58 |
| 12 51 | 14 47 | 20 51 | 22 13 | 18 04 | 19 40 | 18 28 | 20 04 |
| 12 57 | 14 53 | 20 57 | 22 19 | 18 10 | 19 46 | 18 34 | 20 10 |
| 13 03 | 14 59 | 21 03 | 22 25 | 18 16 | 19 52 | 18 40 | 20 16 |
| 13 09 | 15 05 | 21 09 | 22 31 | 18 22 | 19 58 | 18 46 | 20 22 |
| 13 15 | 15 11 | 21 15 | 22 37 | 18 28 | 20 04 | 18 52 | 20 28 |
| 13 21 | 15 17 | 21 21 | 22 43 | 18 34 | 20 10 | 18 58 | 20 34 |
| 13 27 | 15 23 | 21 27 | 22 49 | 18 40 | 20 16 | 19 04 | 20 40 |
| 13 33 | 15 29 | 21 33 | 22 55 | 18 46 | 20 22 | 19 10 | 20 46 |
| 13 39 | 15 35 | 21 39 | 23 01 | 18 52 | 20 28 | 19 16 | 20 52 |
| 13 45 | 15 41 | 21 45 | 23 07 | 18 58 | 20 34 | 19 22 | 20 58 |
| 13 51 | 15 47 | 21 51 | 23 13 | 19 04 | 20 40 | 19 28 | 21 04 |
| 13 57 | 15 53 | 21 57 | 23 19 | 19 10 | 20 46 | 19 34 | 21 10 |
| 14 03 | 15 59 | 22 03 | 23 25 | 19 16 | 20 52 | 19 40 | 21 16 |
| 14 09 | 16 05 | 22 09 | 23 31 | 19 22 | 20 58 | 19 46 | 21 22 |
| 14 15 | 16 11 | 22 15 | 23 37 | 19 28 | 21 04 | 19 52 | 21 28 |
| 14 21 | 16 17 | 22 21 | 23 43 | 19 34 | 21 10 | 19 58 | 21 34 |
| 14 27 | 16 23 | 22 27 | 23 49 | 19 40 | 21 16 | 20 04 | 21 40 |
| 14 33 | 16 29 | 22 33 | 23 55 | 19 46 | 21 22 | 20 10 | 21 46 |
| 14 39 | 16 35 | 22 39 | 24 01 | 19 52 | 21 28 | 20 16 | 21 52 |
| 14 45 | 16 41 | 22 45 | 24 07 | 19 58 | 21 34 | 20 22 | 21 58 |
| 14 51 | 16 47 | 22 51 | 24 13 | 20 04 | 21 40 | 20 28 | 22 04 |
| 14 57 | 16 53 | 22 57 | 24 19 | 20 10 | 21 46 | 20 34 | 22 10 |
| 15 03 | 16 59 | 23 03 | 24 25 | 20 16 | 21 52 | 20 40 | 22 16 |
| 15 09 | 17 05 | 23 09 | 24 31 | 20 22 | 21 58 | 20 46 | 22 22 |
| 15 15 | 17 11 | 23 15 | 24 37 | 20 28 | 22 04 | 20 52 | 22 28 |
| 15 21 | 17 17 | 23 21 | 24 43 | 20 34 | 22 10 | 20 58 | 22 34 |
| 15 27 | 17 23 | 23 27 | 24 49 | 20 40 | 22 16 | 21 04 | 22 40 |
| 15 33 | 17 29 | 23 33 | 24 55 | 20 46 | 22 22 | 21 10 | 22 46 |
| 15 39 | 17 35 | 23 39 | 25 01 | 20 52 | 22 28 | 21 16 | 22 52 |
| 15 45 | 17 41 | 23 45 | 25 07 | 20 58 | 22 34 | 21 22 | 22 58 |
| 15 51 | 17 47 | 23 51 | 25 13 | 21 04 | 22 40 | 21 28 | 23 04 |
| 15 57 | 17 53 | 23 57 | 25 19 | 21 10 | 22 46 | 21 34 | 23 10 |
| 16 03 | 17 59 | 24 03 | 25 25 | 21 16 | 22 52 | 21 40 | 23 16 |
| 16 09 | 18 05 | 24 09 | 25 31 | 21 22 | 22 58 | 21 46 | 23 22 |
| 16 15 | 18 11 | 24 15 | 25 37 | 21 28 | 23 04 | 21 52 | 23 28 |
| 16 21 | 18 17 | 24 21 | 25 43 | 21 34 | 23 10 | 21 58 | 23 34 |
| 16 27 | 18 23 | 24 27 | 25 49 | 21 40 | 23 16 | 22 04 | 23 40 |
| 16 33 | 18 29 | 24 33 | 25 55 | 21 46 | 23 22 | 22 10 | 23 46 |
| 16 39 | 18 35 | 24 39 | 26 01 | 21 52 | 23 28 | 22 16 | 23 52 |
| 16 45 | 18 41 | 24 45 | 26 07 | 21 58 | 23 34 | 22 22 | 23 58 |
| 16 51 | 18 47 | 24 51 | 26 13 | 22 04 | 23 40 | 22 28 | 24 04 |
| 16 57 | 18 53 | 24 57 | 26 19 | 22 10 | 23 46 | 22 34 | 24 10 |
| 17 03 | 18 59 | 25 03 | 26 25 | 22 16 | 23 52 | 22 40 | 24 16 |
| 17 09 | 19 05 | 25 09 | 26 31 | 22 22 | 23 58 | 22 46 | 24 22 |
| 17 15 | 19 11 | 25 15 | 26 37 | 22 28 | 24 04 | 22 52 | 24 28 |
| 17 21 | 19 17 | 25 21 | 26 43 | 22 34 | 24 10 | 22 58 | 24 34 |
| 17 27 | 19 23 | 25 27 | 26 49 | 22 40 | 24 16 | 23 04 | 24 40 |
| 17 33 | 19 29 | 25 33 | 26 55 | 22 46 | 24 22 | 23 10 | 24 46 |
| 17 39 | 19 35 | 25 39 | 27 01 | 22 52 | 24 28 | 23 16 | 24 52 |
| 17 45 | 19 41 | 25 45 | 27 07 | 22 58 | 24 34 | 23 22 | 24 58 |
| 17 51 | 19 47 | 25 51 | 27 13 | 23 04 | 24 40 | 23 28 | 25 04 |
| 17 57 | 19 53 | 25 57 | 27 19 | 23 10 | 24 46 | 23 34 | 25 10 |
| 18 03 | 19 59 | 26 03 | 27 25 | 23 16 | 24 52 | 23 40 | 25 16 |
| 18 09 | 20 05 | 26 09 | 27 31 | 23 22 | 24 58 | 23 46 | 25 22 |
| 18 15 | 20 11 | 26 15 | 27 37 | 23 28 | 25 04 | 23 52 | 25 28 |
| 18 21 | 20 17 | 26 21 | 27 43 | 23 34 | 25 10 | 23 58 | 25 34 |
| 18 27 | 20 23 | 26 27 | 27 49 | 23 40 | 25 16 | 24 04 | 25 40 |
| 18 33 | 20 29 | 26 33 | 27 55 | 23 46 | 25 22 | 24 10 | 25 46 |
| 18 39 | 20 35 | 26 39 | 28 01 | 23 52 | 25 28 | 24 16 | 25 52 |
| 18 45 | 20 41 | 26 45 | 28 07 | 23 58 | 25 34 | 24 22 | 25 58 |
| 18 51 | 20 47 | 26 51 | 28 13 | 24 04 | 25 40 | 24 28 | 26 04 |
| 18 57 | 20 53 | 26 57 | 28 19 | 24 10 | 25 46 | 24 34 | |

Sur la ligne circulait un unique train de marchandises quotidien, à la fois omnibus et détail (dimanche excepté). Quittant Compiègne le matin vers 7 heures, il était de retour vers 18 heures.

Le développement de l'activité économique nécessita par la suite l'installation de plusieurs embranchements : par exemple à Bonneuil-en-Valois (briqueterie, carrières de pierres), à Eméville (carrière), à Villers-Cotterêts-Pisseleux (briqueterie, usine chimique, puis V.A.G. et Villers-Fruits).

Dans la réalité, il n'a jamais circulé de trains directs entre Amiens et La Ferté-Milon (et à plus forte raison jusqu'à Dijon). Pour rejoindre ces deux villes distantes de 114 kilomètres, il fallait, en 1910, une dizaine d'heures et plusieurs changements avec attente souvent longue de correspondance.

*
* *

En 1892, le train filait de Villers-Cotterêts à Silly-la-Poterie, et inversement, sans se soucier des habitants de Dampleux et Oigny-en-Valois qui voyaient passer le progrès sans pouvoir l'utiliser, sauf à rejoindre «la capitale du canton».

En mai 1892, le conseil municipal de Dampleux délibère pour demander, par l'intermédiaire du préfet, un arrêt au Fond de Dampleux. En août 1895, le conseil municipal d'Oigny le rejoint et, devant des demandes aussi pressantes, la Compagnie du Nord consent, le 10 juillet 1896, à établir le point d'arrêt attendu. Mais les communes ont en charge l'intégralité des frais d'établissement s'élevant à 1 000 F. On compte et recompte les disponibilités sans pouvoir dépasser 736 F. Le maire de Dampleux, M. Boileau, prête 100 F remboursables en trois ans et une subvention est demandée au Département. Les travaux commencent et les trains stoppent enfin, à la plus grande satisfaction des habitants des deux communes, et même s'il faut marcher plus d'un kilomètre pour prendre le train, on est fier de voir s'arrêter le convoi, cheminée en avant à l'aller et cheminée en arrière au retour comme disent les techniciens des chemins de fer.

On prend le train pour le marché du jeudi à Villers-Cotterêts, pour aller travailler - beaucoup d'hommes sont employés dans les dépôts de la Compagnie du Nord - mais aussi pour le tourisme, afin de se rendre, par exemple, à Pierrefonds, cité réputée pour ses eaux et son château.

1914, UNE OMBRE PLANE SUR LA FORÊT

Une ombre plane bientôt sur la forêt de Retz. Nous sommes en 1914.

La Grande Guerre transforme les civils en militaires. La ligne, proche de la zone des combats, achemine principalement soldats et matériels. La liaison civile se limite à un aller-retour quotidien. La vocation stratégique de la ligne se poursuivra jusqu'à l'armistice en 1918.

Au printemps 1917, en prélude à l'offensive du général Nivelle, divers aménagements sont apportés avant Compiègne. Le pont sur l'Oise est reconstruit, un raccordement évitant la gare de Rethondes est établi entre les lignes de Soissons et Villers-Cotterêts, des «épis» d'artillerie lourde sur voie ferrée sont aménagés,...

C'est l'un de ces épis, camouflé en forêt, près de Rethondes, qui accueillera les trains des délégations françaises et allemandes présidées respectivement par le Maréchal Foch et le secrétaire d'Etat Erzberger. Chaque délégation dispose d'un train spécial de trois fourgons et sept voitures, à bord desquels sont entamées les négociations dès le 8 novembre 1918. Le 11 novembre, les deux parties ratifient l'accord d'armistice dans la voiture-restaurant 2419-D de la C.I.W.L., transformée en salon, du train personnel de chef des armées alliées.

Le 11 novembre 1927, pour le neuvième anniversaire de cet épisode historique, la voiture sera rapatriée de Paris, où elle était exposée aux Invalides, pour être installée dans un pavillon commémoratif construit sur les lieux même de la signature.

*
* *

La paix revenue, l'activité ferroviaire reprend de plus belle pour le trafic passagers. L'établissement thermal de Pierrefonds, le château et les forêts environnantes attirent les foules.

La Compagnie du Nord met en service de nouveaux matériels, et les locomotives cèdent la place à des autorails nouvellement affectés au dépôt de Compiègne. Un autorail à vapeur Sentinel y est même mis à l'essai en 1937.

Cette même année, les droits d'exploiter et de construire des chemins de fer, détenus par cinq compagnies, sont confiés par convention et décret-loi à une entreprise unique, la S.N.C.F.

A cette époque, la desserte comporte quatre omnibus Compiègne-La Ferté-Milon, un Compiègne-Villers-Cotterêts les samedis, et quatre navettes Compiègne-Pierrefonds (six les dimanches et fêtes).

1940 - TOUT RECOMMENCE

A nouveau située dans la zone sensible, désertée par les touristes, la ligne crée des difficultés à la S.N.C.F. Elle ne peut maintenir les autorails en service et, en application des mesures de coordination rail-route, la ligne est fermée au trafic voyageurs le 25 février 1940.

Quelques mois plus tard, au plus fort de l'invasion allemande, la clairière de Rethondes sert à nouveau de cadre à la signature d'un armistice.

Le 19 juin 1940, la voiture-restaurant, objet de culte, sort de son pavillon commémoratif et retrouve les rails. Le 21, elle reçoit la visite de l'Etat-Major allemand conduit par Adolf Hitler. Le 22 juin, l'armistice confirmant la capitulation y est signé par la délégation française. Deux jours plus tard, la voiture historique quittera définitivement Rethondes pour l'Allemagne où l'on perdra sa trace...

Dès le début de l'occupation, une desserte publique réduite est rétablie de Villers-Cotterêts à La Ferté-Milon, à raison de deux mouvements quotidiens sur lesquels les autorails cèdent la place aux rames tractées par vapeur à compter du 6 octobre 1940 (remise en service des anciennes machines).

Par la suite, ce service est transformé en un unique train mixte journalier dont l'origine est reportée à Compiègne le 4 mai 1942.

Quelques mois avant la Libération, la destruction de nombreux ouvrages de la ligne Allemagne-Belgique-Paris oblige à des détournements via Compiègne et Villers-Cotterêts. L'armement de la voie interdisant les machines à forte charge par essieu, le profil imposait une coupure des trains internationaux en gare de Pierrefonds. La locomotive montait la moitié de la rame jusqu'à Morienvall, et redescendait prendre le reste !

Supprimé à la Libération, le trafic voyageurs reprend en service d'hiver :

- en 1945 et 46 de Morienvall à Villers-Cotterêts.
- en service d'été de Villers-Cotterêts à Silly-la-Poterie en 1946,
- et en service d'hiver, de 1946 à 48, entre Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon.

1er JUILLET 1966 - ON FERME

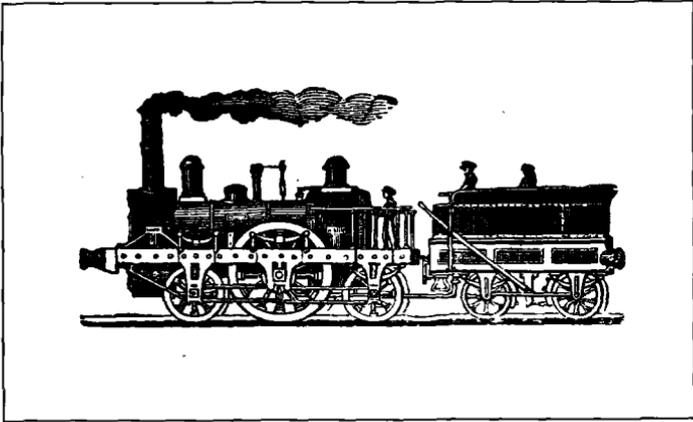
Les services temporaires disparaissent et l'activité marchandises diminue progressivement après 1948. La ligne est peu à peu fermée à tous trafics de Silly à La Ferté-Milon, de Rethondes à Villers-Cotterêts et de Pisseleux au Pavé-Neuf et Silly pour ne laisser en exploitation qu'une courte section Villers-Cotterêts-Pisseleux (2,4 km), considérée comme embranchement particulier d'une briqueterie.

La ligne est définitivement fermée le 1er juillet 1966.

Seul le tronçon cité précédemment est encore exploité comme embranchement particulier de la Société V.A.G., et plus rarement jusqu'à Villers-Fruits.

Dès 1967, les rails étaient déposés et les bâtiments vendus. La halte de Vieux-Moulin, une belle construction en pierre de taille, est devenue une

maison forestière. La gare de Morienvall abrite un relais de chasse. Celles d'Eméville, Haramont et Villers-Halte, et plus récemment de Silly-la-Poterie ont été acquises par des particuliers, de même que certaines maisons de gardes-barrières. La gare de Pierrefonds, splendide bâtiment, a été inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques en 1977. Soigneusement restaurée, elle a été divisée en plusieurs appartements.



Le dernier train pour Port-aux-Perches



Mais il est toujours possible de découvrir cette ancienne ligne.

On peut encore en deviner la plate-forme au travers de sentiers plus ou moins aménagés en promenades pédestres, de piste cyclable (en forêt de Compiègne), de chemins forestiers ou même de voies routières, la végétation ayant pris possession du reste.

Quelques vestiges épars s'offrent encore au curieux sur la section Villers-Cotterêts - Port-aux-Perches : trois ponts, une gare, de nombreuses traverses, quelques rails...

Le train ne sifflera plus trois fois à la halte de Oigny-Dampleux ! La ligne Compiègne - La Ferté-Milon appartient maintenant au passé.

Mais, même si c'est un passé récent (100 ans) elle mérite d'être découverte.

Yves TARDIEU

SOURCES

Ernest Roch - *Rue et place Alexandre Dumas. Bulletin de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts*, 1908.

Abbé Chollet - *Un serment mal gardé*, 1853.

Marcel Leroy - *La ligne de Compiègne à La Ferté-Milon (Les chemins de fer du Valois - La Rurale)*.

Archives de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

Connaissance du Rail. N° 94 10/1988. «*Souvenirs...*» de Compiègne à La Ferté-Milon, D. Potel, F. Briffaut.

La Rabouilleuse. Le Journal de Dampleux. N° 5 avril 1990. Le train.

Marcel Leroy. *Les Cotrets*. Tome XXII (1977). Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne.

Archives communales d'Oigny-en-Valois.

Archives privées.

Achévé d'imprimer le 9 octobre 1992,
sur les presses de l'Imprimerie DEBREZ à Saint-Quentin,
Compogravure et mise en page C.G.I. à Saint-Quentin,
Dépôt légal : 4^e trimestre 1992.
ISBN 2-906543-05-5